

Spécialisation: Organisation et qualité des filières agricoles et agroalimentaires

Mémoire de fin d'études

Ingénieur d'AgroSup

Spécialité Agronomie

**Primes à l'éleveur et primes au propriétaire dans les courses de Galop en France :
analyse de la situation actuelle & préconisations**

CYPRES Fanny

Maître de mémoire :

Elodie Rouvière

Maître de stage :

Paul-Marie Gadot

2011

Confidentialité jusqu'au : 01/03/2012

Résumé : Le niveau de distribution des encouragements français, qui désigne l'ensemble des prix et des primes, versés à l'occasion des courses de galop en France, est unique en Europe. La France se distingue notamment des autres pays européens grâce à un important dispositif de primes destinées aux éleveurs et aux propriétaires de chevaux « nés et élevés en France ». Ce dispositif, qui a pour but le soutien et le développement de l'élevage français, prévoit néanmoins la possibilité d'assimiler des chevaux nés à l'étranger et leur confèrent ainsi, comme les « nés et élevés en France », l'éligibilité aux primes. Cependant, devant la faillite de leur système d'encouragement, les voisins européens sont de plus en plus nombreux à venir courir en France et l'on note ces dernières années un intérêt particulier pour le dispositif d'assimilation. Cette hausse de la concurrence étrangère n'est pas sans conséquences sur la répartition de l'enveloppe des encouragements.

L'objectif de cette étude est d'évaluer la performance du dispositif des primes, actuellement en vigueur, afin d'être en mesure d'optimiser son fonctionnement dans les années à venir. Dans un premier temps, un état des lieux du fonctionnement et de la performance du dispositif des primes aux stades de l'élevage, des ventes et de la compétition, a permis d'identifier les dysfonctionnements et les faiblesses actuelles. Ensuite des voies d'amélioration et des préconisations ont été suggérées.

L'Etat des lieux effectué révèle que l'assimilation est aujourd'hui un dispositif qui permet de rendre éligible à la prime des chevaux qui sont nés et aussi conçus hors de France. Dans l'ensemble, la qualité des chevaux « nés et élevés en France » est bien inférieure à celle des « assimilés ». Ces disparités se dévoilent lors des ventes, où les « assimilés » se vendent plus cher, et en compétition, où les gains générés par les « nés et élevés en France », primes comprises, sont largement inférieurs à ceux des « assimilés » et des autres chevaux étrangers d'ailleurs. L'optimisation du dispositif actuel des primes, qu'elles soient versées aux propriétaires ou aux éleveurs, repose sur une juste redistribution de l'enveloppe des encouragements afin de parvenir aux objectifs premiers : favoriser l'amélioration génétique de l'ensemble des chevaux « nés et élevés en France », sans en restreindre le bénéfice aux chevaux « assimilés » uniquement. Etant donné son niveau de distribution actuel, le dispositif français peut être utilisé comme levier économique afin de redresser et d'enrichir la jumenterie et le parc d'étalons nationaux

Mots clés : primes à l'éleveur, primes au propriétaire, né et élevé en France, assimilé, course de galop

Summary: The level of allocation of the French horseracing incentives, which include both the prize money and the premiums, is unique in Europe. France notably distances itself from other European countries through a significant premium scheme aimed at owners and breeders of « French-bred » horses. Yet this scheme, that aims at supporting and developing the French breeding industry, allows the possibility of French assimilation to horses born abroad, providing them with the same eligibility to premiums than the « French-bred » horses. Facing a failure of their own incentive schemes, there are ever more European neighbours willing to race their horses in France, and a stronger interest for the assimilation process has been shown over the recent years. This increase of foreign competition is not without consequences over the allocation of the French incentives' envelope.

This study's goal is to evaluate the performance of the premium scheme currently in place, in the aim of optimizing it for the forthcoming years. In the first instance, an assessment of the performance of the present premium scheme at the stages of breeding, sales and racing, has allowed to identify the scheme's current dysfunctions and weaknesses. Then were suggested paths of improvement as well as recommendations.

The assessment performed reveals that the assimilation is now a process that allows horses born but also conceived abroad to benefit from the premium eligibility. Overall, the quality of « French-bred » horses is much lower to the quality of the « French assimilated ». These discrepancies are mainly unveiled at the sales, where the « assimilés » are sold more expensively, as well as in racing, where the earnings of the « French-breds » are significantly lower than those of the « assimilés » and even of the other foreign horses. The optimization of the current premiums scheme, whether it is benefitting the owners or the breeders, relies on a fair allocation of the incentives' envelope in order to reach the primary goal of favouring the genetic improvement of all horses born and raised in France, without restricting the benefits of the « French assimilated » horses. Given the current level of allocation, the French scheme can be used as an economical booster to correct and improve the value of the national bloodstock.

Key words: breeder's premiums, owner's premiums, French-bred horse, French assimilated, horseracing

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée et encouragée pour la réalisation de ce mémoire.

Tout d'abord l'équipe pédagogique d' Agrosup Dijon .

Mme Elodie ROUVIERE, mon maître de mémoire, pour son exigence , ses conseils méthodologiques et , dont « l'œil » critique m'a été très précieux pour structurer mon travail .

Merci à Véronique JULLIAND et Tim RICHARDSON d'avoir accepté d'être, respectivement, Présidente et Expert du Jury.

Merci au Dr Paul-Marie GADOT pour l'aide compétente qu'il m'a apportée, pour sa patience, ses encouragements et son soutien indéfectible, qu'il soit assuré de toute ma reconnaissance.

Merci à l'institution France-Galop, Sylvie MAZIER et Hélène BASSE pour les bons moments et l'ambiance de travail hyper chaleureuse ainsi que mes « collègues » Anne Sophie , Capucine , Dadec et Laetitia pour les pauses récréatives et ressourçantes ...

Merci à Brigitte SANNIE, Henri POURET et au Dr Joëlle DOP pour leur disponibilité.

Un grand merci à Abder ABASSY pour les multiples requêtes informatiques sans lesquelles ce travail n'aurait pu aboutir.

Merci à mon oncle, le Dr Laurent COUETIL pour son aide efficace et ses conseils pointilleux sur le traitement statistique des données.

Merci aux nombreux professionnels pour leur précieuse contribution à la réalisation et l'aboutissement de ce mémoire :

Camille VERCKEN pour sa bonne humeur, son sens de la dérision et son implication.

Alix CHOPPIN pour les conseils avisés.

Audrey LEYVAL , mon cerveau anglais instantané ...

Merci à tous mes amis et surtout, Estelle KLUGSTERTZ pour sa formidable créativité.

Merci à toute ma famille, mes frères mes parents chéris avant tout, qui ont supporté ces mois de travail et de recherche, les baisses de moral , le doute et la fatigue qui vont avec.

Enfin, d'autres personnes m'ont encouragée à réaliser ce projet par des gestes d'amitié hors du commun, en particulier une certaine « LULU » qui m'a généreusement hébergée à Paris, qu'elle trouve dans ces quelques lignes l'expression de ma profonde gratitude.

A Augustine, ma filleule ...

SOMMAIRE

Tables des encadrés, figures et tableaux.....	1
Tables des sigles et abréviations.....	3
Introduction.....	4
I. Contexte.....	6
1. Présentation de la société mère des courses de Galop en France : son rôle, son organisation et ses principaux flux financiers.. ..	6
2. L'industrie française des courses de Galop dans le contexte européen de ces dernières années... ..	10
3. Les Encouragements distribués par France Galop : réglementation et modalités de distribution actuelles	15
4. Difficultés et enjeux du dispositif des primes dans le contexte européen actuel.....	20
II. Méthodologie	25
1. Méthodologie de l'analyse critique du dispositif règlementaire.....	25
1.1. Analyse critique de la réglementation en France	25
1.2. Comparaison avec les autres dispositifs règlementaires existant en Europe.....	27
2. Méthodologie de l'analyse de performance du dispositif des primes aux stades de l'élevage, des ventes et de la compétition.....	27
2.1. Méthodologie du stade « élevage »	27
2.2. Méthodologie du stade « ventes »	30
2.3. Méthodologie du stade « compétition »	38
III. Résultats de l'analyse de performance du dispositif des primes.....	42
1. Analyse critique du dispositif règlementaire en vigueur.....	42
1.1. Mise en application de la réglementation en vigueur et son contrôle: formalités administratives impulsées par la France et les autres Autorités Hippiques concernées.....	42
1.2. Les points de contrôle de l'assimilation des chevaux nés à l'étranger.....	42
1.3. Limites du dispositif actuellement en vigueur	46
1.4. Comparaison avec les autres dispositifs de primes existant chez les voisins européens	48
2. Analyse de la performance du dispositif des primes au stade « élevage »	50
2.1. Evolution et caractérisation des chevaux « assimilés »	50
2.2. Accroissement continu du nombre de juments de l'élevage français envoyées à la saillie d'un étalon stationné à l'étranger.....	52
2.3. Poids du parc d'étalons français au sein du parc européen actuel.....	53

3. Analyse de la performance du dispositif des primes au stade « ventes »	58
3.1. Quantité et qualité des chevaux passant en vente	58
3.2. Impact du dispositif des primes sur le marché des foals.....	58
3.3. Impact du dispositif des primes sur le marché des yearlings	60
3.4. Impact du dispositif des primes sur le marché des 2 ans.....	65
4. Analyse de la performance du dispositif des primes au stade « compétition »	69
4.1. Présentation des populations de chevaux servant de support pour l'analyse.....	69
4.2. Analyse des encouragements distribués à l'occasion des courses plates.....	71
4.3. Analyse des encouragements distribués à l'occasion des courses d'obstacles.....	76
4.4. Analyse des primes versées aux éleveurs en plat et en obstacle.....	78

IV. Propositions d'évolution du dispositif des primes81

1. Proposition d'évolution des règles de qualification aux primes	81
1.1. Modification du temps de séjour en France des poulinières et de leurs produit assimilable ...	82
1.2. Pas de condition sur la nationalité des étalons dans le dispositif de qualification pour les primes.....	84
2. Proposition d'évolution des conditions de distribution des primes.....	84
2.1. Propositions d'évolution de la prime au propriétaire.....	84
2.2. Propositions d'évolution de la prime à l'éleveur.....	85

V. Limites et perspectives.....85

1. Limites de la comparaison à l'échelle européenne.....	85
2. Limites et perspectives d'analyse au stade de l'élevage	86
3. Limites et perspectives d'analyse au stade ventes	86
4. Limites et perspectives d'analyse au stade compétition	86

Conclusion87

Bibliographie.....89

Annexes.....91

Table des encadrés, figures et tableaux

Encadré 1:Les principales races de chevaux de Galop : le Pur Sang et l'AQPS	7
Encadré 2:Les acteurs des courses de Galop (socioprofessionnels)	7
Encadré 3: La récente évolution des modalités de la prise des paris hippiques en France	8
Encadré 4: Dégâts des contrôles fiscaux français effectués dans les années 1980	12
Encadré 5: Primes FEE et surprimes à l'éleveur en Plat	14
Encadré 6: Définition lexicale relative aux chevaux assimilés	19
Encadré 7: Objectifs et limites actuelles du plan de soutien à l'Élevage	21
Encadré 8: Les inquiétudes concernant l'avenir des courses et du PMU,	21
Encadré 9:Organisation et principales missions du Département Licences Livrets Contrôle de France Galop.....	23
Encadré 10: Généralités sur l'identification des équidés.....	43
Encadré 11: Francisation des équidés nés à l'étranger et pénétrant sur le sol français	45
Figure 1: PMU: partenaire économique des Sociétés Mères des courses en France	8
Figure 2: Détail et Simplification de l'équation de la valeur marchande d'un cheval	35
Figure 3: Détail et approximation de la rentabilité à la vente d'un cheval	37
Figure 4: Explications et justifications des tests statistiques utilisés pour l'analyse du stade ventes	37
Figure 5: Explications et justifications des tests statistiques utilisés pour l'analyse du stade compétition .	41
Figure 6: Evolution du nombre de chevaux Assimilés depuis 1990.....	51
Figure 7: Répartition des juments exportées pour la saillie en 2010 (par pays de destination)	54
Figure 8: Distribution des juments saillies à l'étranger (par prix de saillie).....	54
Figure 9: Parc d'étalons faisant la monte en France (par prix de saillie)	54
Figure 10: Comparaison des parcs étalons européens en 2011	57
Figure 11: Répartition des juments françaises saillies par des étalons étrangers faisant la monte à 15000€ ou moins.....	57
Figure 12: Evolution des indicateurs usuels des ventes de foals	61
Figure 13: Taux de rentabilité des foals FR, ASS et ETR	63
Figure 14:Résultats de ventes des yearlings	63
Figure 15: Evolution des indicateurs usuels des ventes de yearlings en août.....	64
Figure 16: Evolution des indicateurs usuels de ventes de yearlings en octobre	64
Figure 17:Taux de rentabilité des yearlings "nés et élevés en France"	66
Figure 18: Evolution des indicateurs usuels des ventes de 2 ans.....	66
Figure 19: Différentiel du prix moyen des 2 ans "nés et élevés en France"	68
Figure 20: Comparaison des effectifs FR , ASS et ETR en PLAT en 2010	70
Figure 21:Comparaison des effectifs FR , ASS et ETR en OBSTACLE en 2010.....	70
Figure 22: Réussite des chevaux FR, ASS et ETR en PLAT en 2010.....	72
Figure 23: Part des chevaux n'ayant pas reçu de gains en plat en 2010.....	72
Figure 24: Gains moyens générés par les chevaux FR, ASS et ETR en PLAT en 2010	74
Figure 25: Fréquence de courses des chevaux FR, ASS et ETR selon leur âge	74
Figure 26: Part des chevaux n'ayant pas reçu de gains en Obstacle en 2010.....	77
Figure 27: Gains moyens des chevaux FR en obstacle en 2010	77
Figure 28: Niveau de distribution des primes à l'éleveur dans les courses de Galop en 2010.....	79
Figure 29:Causes et conséquences des disparités observées entre les FR et les ASS (en plat)	80
Figure 30:Principe d'évolution de la répartition des encouragements entre FR et ASS	83

Tableau 1: Evolution des indicateurs d'élevage en Europe entre 2008 et 2010	11
Tableau 2: Taux des allocations distribuées en PLAT	16
Tableau 3: Taux des allocations distribuées en Obstacle	16
Tableau 4: Taux des primes à l'éleveurs lors des courses se disputant en France	19
Tableau 5: Objectifs fixés lors de la mise en place du dispositif des primes à l'élevage	26
Tableau 6: Personnes consultées pour l'analyse du dispositif règlementaire	26
Tableau 7: Liste des Autorités Hippiques ayant reçu le questionnaire	28
Tableau 8: Ensemble des ventes organisées par ARQANA, prises en compte dans l'étude	32
Tableau 9: Détail des indicateurs mis en place pour l'analyse des Ventes	32
Tableau 10: Périmètre de l'étude au stade Compétition	39
Tableau 11: Indicateurs mis en place au stade de la Compétition	39
Tableau 12: Montant des primes versées en Europe	49
Tableau 13: Comparaison des conditions de qualification aux primes en Europe	49
Tableau 14: Profil des naisseurs des chevaux nés à l'étranger et assimilés aux Nés et Élevés en France ...	51
Tableau 15: Part des chevaux présentés aux ventes ARQANA	59

Table des sigles et abréviations

€ : Euro

% :pourcent

Δ : écart

~ environ

AQPS: Autre Que Pur Sang

ARJEL: Autorité de Régulation des Jeux d'argent En Ligne

ASS : assimilé

CE : Certificat d'Exportation

ETR : étranger

FEE : Fonds Européen de l'Elevage

FIAH : Fédération Internationale des Autorités Hippiques de Courses au Galop

FR : français

GIE : Groupement d'Intérêt Public

IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Equitation

ISBC : International Stud Book Committee

Max : maximum

Min : minimum

PMU : Paris Mutel Urbain

SIRE : Système d'Informatique Relatif aux Equidés

INTRODUCTION

L'ensemble des encouragements distribués à l'occasion des courses de galop en France ont pour vocation principale l'amélioration des races de chevaux de galop. Ces encouragements, dont la distribution est gérée par France Galop, sont composés d'importants prix de courses, appelés aussi allocations, qui sont destinés à récompenser les meilleurs compétiteurs nationaux et internationaux. Le système d'encouragement français se distingue des autres pays européens, grâce notamment à un important dispositif de primes destinées aux éleveurs et aux propriétaires de chevaux « nés et élevés en France ».

Ces primes, qui ont pour mission de soutenir et développer l'élevage français, n'ont pas été pour autant instaurées dans une volonté de protectionnisme absolu. En effet, leurs conditions d'éligibilité concernent uniquement les modalités d'élevage des chevaux et n'imposent aucune condition sur la nationalité des éleveurs ou des propriétaires qui souhaitent en bénéficier. Le dispositif prévoit ainsi la possibilité d'assimiler des chevaux nés à l'étranger aux chevaux « nés et élevés en France ».

Ainsi, au travers de sa mission le dispositif des primes a été institué et remanié au cours du temps pour répondre à 4 objectifs principaux :

- Favoriser l'amélioration génétique des chevaux « nés et élevés en France » en récompensant les éleveurs de chevaux performants en compétition (via des primes à l'éleveur)
- Augmenter la valeur marchande des chevaux « nés et élevés en France » (via les primes au propriétaire censées optimiser la rentabilité des investissements des propriétaires achetant ces chevaux)
- Inciter les propriétaires étrangers à confier leurs juments et leur produit à des haras français (via la possible assimilation des chevaux nés à l'étranger aux « nés et élevés en France »)
- Améliorer le parc d'étalons faisant la monte en France

En France, le financement de l'ensemble des encouragements est assuré par un prélèvement légal sur les paris hippiques. Dans le cadre de l'ouverture des jeux en ligne en mai 2010, le Paris Mutuel Urbain (PMU) a perdu son monopôle et 7 autres opérateurs de paris en ligne ont été agréés par l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL). Toutefois, cette libéralisation a été mise en place en prenant soin de préserver deux acquis essentiels : la seule forme de paris hippique tolérée demeure le pari mutuel et l'obligation de retour financier à la filière de la part de tous les acteurs utilisant les courses hippiques et leur spectacle comme support de paris. Si l'exclusivité du pari mutuel est certifiée, le taux des prélèvements légaux permettant le retour financier à la filière est en cours d'examen par la Commission Européenne qui devra se prononcer sur le sujet en 2012.

L'enjeu est de taille car c'est tout le dispositif d'encouragement français qui repose sur ce mode de financement. La France ne veut pas commettre les mêmes erreurs que ses voisins européens où la quasi-exclusivité des paris à côtes fixes impulsés par les bookmakers a décimé l'industrie des courses à cause d'un retour financier vers la filière dérisoire. De plus, la crise économique mondiale de ces dernières années n'a pas épargné le secteur des courses et a contribué à fragiliser encore un peu plus les pays qui avaient déjà amorcé une baisse significative des encouragements distribués à l'occasion de leurs courses hippiques.

A présent, les écarts se sont considérablement creusés entre la France et ses voisins européens. Cette position de leadership européen lui confère une attractivité grandissante sur les étrangers, qui, face au déclin des allocations distribuées dans leur pays respectif, sont de plus en plus nombreux à venir participer aux courses de galop organisées en France.

Cette hausse de la concurrence étrangère n'est pas sans conséquence sur la répartition de l'enveloppe des encouragements, car les chevaux « nés et élevés en France » ne peuvent pas tous rivaliser avec les chevaux étrangers qui collectent du coup une part significative des allocations versées à l'occasion des courses organisées en France. De plus, les éleveurs-propriétaires des pays voisins tels que l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne ou encore l'Italie sont de plus en plus nombreux désormais à s'intéresser au dispositif des primes versées aux éleveurs et aux propriétaires de chevaux « nés et élevés en France » ou plutôt « assimilés » à ceux-ci en l'occurrence

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire à France Galop d'établir un état des lieux de son système d'encouragement et en particulier du dispositif de primes.

Cette étude s'est donc attachée à répondre à la problématique suivante : quelle est la performance du dispositif des primes versées aux éleveurs et aux propriétaires de chevaux « nés et élevés en France », ou assimilés à ceux-ci, à l'occasion des courses de Galop en France ? Comment optimiser ce dispositif dans le contexte européen actuel ?

L'objectif premier de cette étude est de réaliser un état des lieux de la performance du dispositif des primes à l'heure actuelle, en examinant le degré d'atteinte des objectifs fixés lors de la mise en place de celui-ci. Cette analyse concerne d'une part la réglementation du dispositif (conditions d'éligibilité aux primes et conditions de distribution-répartition) et d'autre part, les impacts économiques de celui-ci aux différents stades de la vie d'un cheval: élevage, ventes et compétition.

De cet état des lieux découle un ensemble de dysfonctionnements et de faiblesses qu'il convient de réduire en vue d'optimiser le dispositif. Compte tenu du contexte européen actuel, les propositions d'amélioration visent à exploiter au mieux le potentiel économique du dispositif afin d'augmenter de manière significative la qualité de l'élevage français sur la scène internationale des courses de galop.

I.CONTEXTE

1. Présentation de la société mère des courses de Galop en France : son rôle, son organisation et ses principaux flux financiers

❖ Le rôle de France Galop

FRANCE GALOP- Société d'Encouragement pour l'Amélioration des Races de Chevaux de Galop en France- est une association Loi 1901 chargée de l'organisation des courses de Galop en France (Plat et Obstacle). Placée sous la tutelle de l'Etat, cette institution a pour mission principale d'encourager l'élevage en vue d'améliorer les différentes races de chevaux de Galop en France. (Cf. encadré 1)

❖ Son organisation

Cette association, actuellement sous la présidence d'Edouard de Rothschild, rassemble les représentants des autorités régionales des courses et les acteurs socioprofessionnels (Cf. encadré 2). France Galop regroupe ainsi plus de 10.000 sociétaires (professionnels ou amateurs), dont entre autres, 6261 éleveurs, 5439 propriétaires, 1139 entraîneurs et 900 « autorisations de monter » (jockeys professionnels et amateurs) (France Galop, 2011a).

France Galop possède un Comité composé de 50 membres : 25 membres socioprofessionnels et 25 membres associés. L'institution est aussi administrée par un Conseil d'Administration de 12 membres désignés par l'ensemble du Comité. Sept directions opérationnelles sont rattachées à la Direction Générale de France Galop (Hubert Monzat occupe, depuis 2008, les fonctions de Directeur Général):

- La Direction des Finances et de l'Organisation
- La Direction de la Communication et du Marketing
- La Direction des Sites
- La Direction du Programmes et des courses
- La Direction de la Règlementation des Courses
- La Direction des Relations extérieures et des Affaires Internationales
- La Direction des Ressources Humaines

❖ Ses missions

En qualité de société mère du Plat et de l'Obstacle, France Galop compte de nombreuses responsabilités au niveau national sur lesquelles repose tout le fonctionnement de la filière (Cf. annexe 1 pour le schéma de filière).

Parmi ses missions principales, France Galop a pour vocation de **définir les conditions d'attribution et de répartition des encouragements** (ensemble des prix et des primes versés aux éleveurs et aux propriétaires des chevaux gagnants ou placés dans une course) **et de gérer leur distribution.**

France Galop a la charge **d'élaborer et faire appliquer le Code des courses.** Comme tout sport, les courses sont réglementées pour assurer leur régularité et leur bon déroulement. Un Conseil juridictionnel, composé d'un Président et des Commissaires de France Galop est chargé de préparer la rédaction du Code des Courses et de ses éventuelles modifications. Des commissaires sont ensuite désignés pour obliger les concurrents à respecter les dispositions du Code des Courses au galop en compétition et vérifier la régularité de la course. Ils peuvent éventuellement intervenir sur le résultat

Encadré 1: Les principales races de chevaux de Galop : le Pur Sang et l'AQPS

Le Pur Sang : sélectionné pour son aptitude à la vitesse, le Pur Sang est une race internationale. Le physique de ces chevaux est caractéristique: ils allient la finesse et les performances sportives. Pour être autorisés à courir, ils doivent être inscrits au « stud-book » (livre d'origine) des Pur Sang du pays de naissance, qui doit être reconnu par l'ISBC (International Stud Book Committee). La gestion du Stud Book français des chevaux de Pur Sang a été confiée à France Galop. La Normandie demeure le bassin de production principal de Pur Sang en France, en totalisant la moitié des quelques 5000 naissances enregistrées chaque années.

L'AQPS : cet acronyme qui signifie " Autres Que de Pur Sang " désigne depuis le 11 février 2005, une race de chevaux dont la gestion du Stud Book a été confiée à France Galop. A l'origine les A.Q.P.S. sont des chevaux issus d'un croisement de Pur Sang avec des chevaux d'autres races (principalement le Selle français et l'Anglo-arabe). Depuis plusieurs dizaine d'années, et au terme d'une sélection rigoureuse, les AQPS ont su s'imposer au meilleur niveau de la discipline de l'obstacle. Les AQPS sont cependant moins précoces que les Pur Sang et ils ne peuvent pas rivaliser avec eux dans la discipline du Plat, qui n'est pas du tout leur discipline de prédilection. En revanche, dans les courses d'obstacles, leur résistance en fait de redoutables adversaires. Les berceaux de l'élevage AQPS se situent principalement dans deux régions : le Centre Est et le Grand Ouest et génèrent environ 1160 naissances chaque année.

A côté de ces deux principales races, des courses sont aussi prévues pour les races minoritaires telles que les Pur Sang Arabes et les Anglo Arabes.

Encadré 2: Les acteurs des courses de Galop (socioprofessionnels)

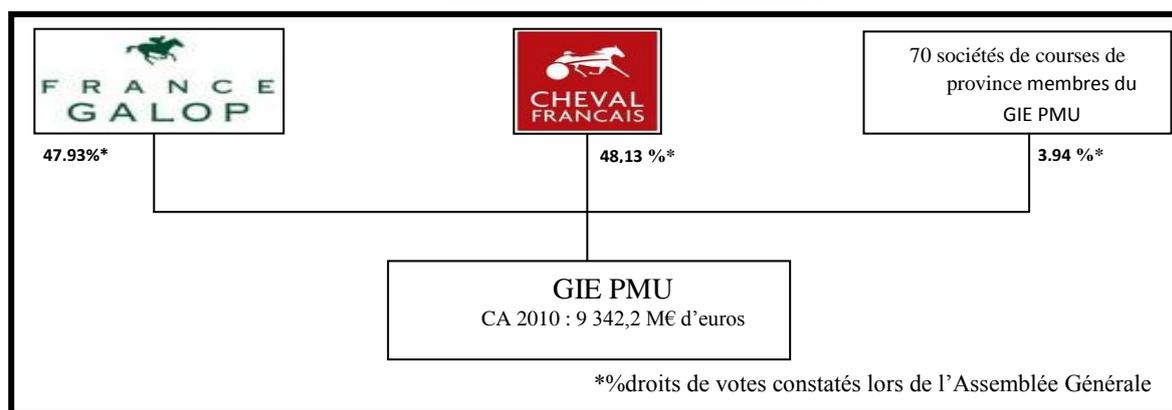
L'éleveur : naisseur du cheval ou personne étant déclarée comme propriétaire de la mère au moment de la naissance du produit. Premier maillon de la filière des courses hippiques, l'éleveur établit, pour les poulinières destinées à la reproduction, le meilleur croisement possible en choisissant des étalons en fonction de critères déterminés.

Le propriétaire : personne qui possède un ou plusieurs chevaux et qui a fait une demande d'agrément et de couleurs (casaque) auprès de France Galop. En général le propriétaire achète le cheval lorsque celui-ci est encore à l'élevage. Il le confie par la suite à un entraîneur, afin qu'il soit préparé à la compétition.

L'entraîneur : il est le préparateur physique et psychique du cheval. Il juge de l'aptitude du cheval à la compétition et gère sa carrière d'athlète en l'amenant progressivement à exprimer tout son potentiel grâce à un programme de courses spécifique adapté aux capacités du cheval.

Le jockey : il est le dernier maillon puisqu'il correspond au sportif montant le cheval pendant la course

Figure 1: PMU: partenaire économique des Sociétés Mères des course en France
(Source : France Galop, 2011b)



Encadré 3: La récente évolution des modalités de la prise des paris hippiques en France

Selon le Rapport d'activité de France Galop, l'année 2010 a été un véritable tournant pour le Marché des Jeux, puisque, le 13 mai 2010, dans le cadre de **l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne**, les opérateurs « traditionnels » sont devenus multi-supports en élargissant leur offre. L'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne (ARJEL) a ainsi délivré en 2010, 48 agréments (25 pour le Poker, 15 pour les paris sportifs et 8 pour les paris hippiques).

Cette loi sur l'ouverture des jeux a été l'occasion pour le PMU de se diversifier sur les paris sportifs et les jeux en ligne autorisés, tels que le Poker. Le PMU, qui détenait antérieurement le monopôle des paris hippiques, a mis en place une stratégie, à la fois, défensive pour conserver les clients acquis depuis de nombreuses années, et offensive, pour contrer les nouveaux arrivants sur le marché des jeux en ligne.

Toutefois le **PMU dispose toujours du monopôle des paris « en dur »** (vente de ticket dans les points de vente ou sur les hippodromes) et **la seule forme de paris hippique autorisée par l'ARJEL reste celle du pari mutuel¹**. Les paris à côte fixe, où les opérateurs (bookmakers) sont intéressés au résultat de la course, sont strictement interdits en France.

Evidemment, il est encore trop tôt pour tirer tous les enseignements de cette libéralisation. Cependant, un an après l'ouverture à la concurrence, les premiers résultats montrent que le poker a permis au PMU de se positionner parmi les tous premiers opérateurs, mais surtout, que les paris hippiques, cœur de l'activité du PMU ont progressé, préservant alors toute leur vigueur et leur dynamisme.

Cette croissance positive des paris hippiques est, en partie, le résultat d'une stratégie visant à offrir la meilleure offre hippique du marché pour les parieurs: augmentation de l'offre de courses nationales et étrangères, optimisation des programmes, évolution de la gamme de paris et de services. L'année 2010 a également vu la poursuite de la densification et la modernisation des 11.000 points de vente, véritable maillon social en région, pour accompagner les évolutions de consommation des parieurs.

Ce résultat est cependant surtout lié à l'impact positif des différents changements de fiscalité, améliorant ainsi l'ensemble de la contribution du pari mutuel. En effet, la loi relative à l'ouverture des jeux en ligne, a modifié le périmètre d'activité des Sociétés Mères (France Galop et le Cheval Français) et a complexifié le traitement juridique, technique et comptable des opérations sur les enjeux hippiques, ainsi que sur les nouvelles activités du PMU (paris sportifs et poker). La loi a modifié le modèle de rémunération des Sociétés Mères en fixant une fiscalité de 7,5% sur les enjeux « Offline », c'est-à-dire le réseau physique de prise de paris. Sur les enjeux dits « Online », à savoir pris sur Internet par l'ensemble des nouveaux opérateurs de paris hippiques (au nombre de 8, à ce jour), un décret prévoit la perception par les Sociétés Mères d'une taxe affectée de 8% sur les enjeux. Cette taxe n'étant pour l'instant pas entrée en vigueur du fait de la Commission Européenne, l'Etat a mis en place une fiscalité provisoire, octroyant aux Sociétés Mères un taux de rémunération complémentaire de 1,1% des enjeux (sur le Offline et le Online) permettant de compenser ce manque à gagner.

¹Principe de paris qui consiste à faire parier les joueurs entre eux. Les uns gagnent ce que les autres perdent. Les côtes des chevaux varient en fonction des mises engagées par les parieurs et ce jusqu'au départ de la courses. L'opérateur de paris n'a aucun intérêt dans le résultat de la course : il répartit simplement l'argent collecté entre les gagnants au prorata de leur nombre

de l'arrivée en modifiant, le cas échéant, le classement (exemple : rétrograder un cheval et son jockey n'ayant pas respecté les règles de course). Les Commissaires interviennent aussi dans les procédures d'agrément des socioprofessionnels (propriétaires, entraîneurs et jockeys). En effet, il revient par décret à la société mère de **délivrer des autorisations de faire courir un cheval, de l'entraîner et de le monter**. Dans un souci de préservation de l'intégrité du monde hippique, France Galop exige que les socioprofessionnels répondent à certaines exigences. Ainsi, avant d'être agréés, les propriétaires doivent répondre à une enquête du Ministère de l'Intérieur et justifier de revenus suffisants pour assurer l'entretien d'un cheval de course. Les licences permettant aux entraîneurs et aux jockeys d'exercer leur métier, sont délivrées et gérées par France Galop. En cas d'irrégularité (dopages des chevaux ou des jockeys, infraction au Code des courses), ces derniers sont sanctionnés et peuvent même perdre leur agrément.

Le Conseil du Plat et de l'Obstacle (désigné par le Comité de France Galop) a la charge de **définir le calendrier des courses**. Le programme des courses de Galop en France est établi afin d'offrir la possibilité à chaque cheval de courir toutes les 3 semaines. Un programme « classique » composé de courses de « sélection » permet de distinguer les meilleurs éléments de chaque génération (le plus souvent futurs reproductrices ou reproducteurs) (Cf. annexe 2).

Enfin, France Galop **assure la gestion de six hippodromes** (Longchamp, Chantilly, Auteuil, Saint Cloud, Maisons-Laffitte et Deauville) et **de trois centres d'entraînement** : Chantilly, Maisons-Laffitte et Deauville. Ces trois sites sont entretenus par des agents de France Galop afin de mettre à la disposition des professionnels tout l'espace et les moyens nécessaires à l'entraînement quotidien des chevaux dans un cadre le plus favorable possible.

A travers ses missions, France Galop participe au financement et l'animation d'une filière particulièrement dynamique : la filière hippique représente près de 74300 emplois (directs et indirects) dont plus de 40% sont générés par les courses (Galop et Trot) (France Galop, 2011b).

❖ **Les principaux flux financiers**

- Les recettes : prélèvement légal sur les paris enregistrés par les opérateurs de paris

La source principale de financement de France Galop provient des paris effectués à l'occasion des courses hippiques. France Galop et son homologue du Trot, le Cheval Français, contrôlent le GIE PMU (Groupement d'Intérêt Economique Paris Mutuel Urbain) et supportent ainsi l'intégralité des charges au prorata de leur activité (Cf. figure 1).

Par son fonctionnement, le PMU reverse 74% des sommes engagées aux parieurs, 13% aux sociétés de courses et 12% à l'Etat. Depuis la récente ouverture des jeux en lignes, le PMU reverse aussi le résultat de ses activités sur internet, conformément aux agréments qu'il a reçu de l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux En Ligne), pour la prise de paris hippiques, de paris sportifs et du poker (Cf. encadré 3).

Dans une moindre mesure, les autres sources de financement de France Galop proviennent :

- Des recettes issues des prestations de service rendues aux sociétaires (cotisations, engagements et forfaits, utilisations des centres d'entraînements, etc)
- Des locations du patrimoine immobilier (location des centres d'entraînements et des infrastructures annexes tels que les écuries, les logements pour le personnel des courses, etc)
- Des sponsors des grandes épreuves (par exemple le Qatar ou Longines)
- Des droits TV (retransmissions des courses de chevaux servant de support d'enjeux pour les paris hippiques)
- Des entrées payantes sur les hippodromes.

- Les dépenses : coûts de fonctionnement du PMU et encouragements

Concernant les dépenses, outre la charge constituée par la gestion du PMU, le second poste budgétaire est celui des encouragements. Les encouragements occupent une place prépondérante dans les dépenses de France Galop. De manière générale, ils correspondent à l'ensemble des prix et des primes éventuelles versées aux propriétaires et aux éleveurs des chevaux qui se classent à l'arrivée des courses de Galop. La rémunération des autres acteurs, entraîneurs et jockeys, est assurée par le propriétaire. Un prélèvement automatique permet de redonner 14% des gains totaux (prix et primes éventuelles perçues par le propriétaire) à l'entraîneur du cheval et 7% au jockey. Ces derniers sont aussi indemnisés, par le propriétaire, pour leur déplacement sur les différents hippodromes.

En 2010, le montant des encouragements s'est élevé à 240 M€ et a permis de distribuer :

- 166 M€ en prix de courses
- 36,8 M€ en primes aux propriétaires
- 26,6 M€ en primes aux éleveurs

Les autres encouragements, composés majoritairement des remboursements des transports de chevaux, représentent une dépense de 10,5 M€. D'autres encouragements plus secondaires, comme des primes versées aux éleveurs de chevaux gagnant à l'étranger s'élèvent à 1,53 M€ (ces primes ne sont pas abordées dans ce mémoire qui se limitent aux primes versées à l'occasion des courses courues en France uniquement). Le plan de soutien à l'élevage mis en place par France Galop, en 2008, et destiné à bonifier les financements de poulinières et d'étalons stationnés en France représente un fonds de 56K€ (France Galop, 2011c).

2. L'industrie française des courses de Galop dans le contexte européen de ces dernières années

L'industrie des courses de Galop comporte trois secteurs principaux que sont l'élevage, les ventes et la compétition.

❖ Les impacts de la crise au niveau des élevages Pur Sang

La France, 6^e élevage par le nombre de naissances en 2010 (derrière les Etats-Unis, l'Australie, l'Argentine, l'Irlande et le Japon) se positionne parmi les meilleurs élevages de Pur Sang au monde. Avec 5461 naissances, pour 8478 poulinière et 415 étalons (IFCE-SIRE, 2011), l'élevage français se place au 2^e rang du classement européen derrière l'Irlande (7588 naissances, 15345 poulinières, 240 étalons), le Royaume-Uni étant passé juste derrière la France depuis 2010 (4665 naissances, 9826 poulinières, 250 étalons) (Weatherbys, 2010) (Cf. tableau 1).

La croissance des indicateurs de l'élevage français entre 2008 et 2010 (augmentation du nombre de naissances de 0,3% et du nombre d'étalons de 2%) s'inscrit pourtant dans un contexte économique européen fragilisé par la crise financière de 2008 qui n'a pas épargné l'industrie des courses en Europe, ni dans le monde entier. Qu'il s'agisse de l'élevage, des ventes ou des courses, tous ces secteurs, qui sont basés sur des investissements nationaux et internationaux, ont beaucoup souffert de la crise financière. Les trois plus grands pays de l'élevage Pur Sang que sont les Etats-Unis, l'Australie et l'Irlande ont vu le nombre de naissances diminuer respectivement de 22%, 7%, et 20% entre 2007 et 2009. La récession a aussi particulièrement affecté les tarifs de monte des étalons : les prix de saillie

	Nombre de FOALS			Nombre de POULINIÈRES			Nombre d'ÉTALONS		
	2010	2008	Evolution 2008-2010	2010	2008	Evolution 2008-2010	2010	2008	Evolution 2008-2010
Irlande	7 588*	12419	-38,9%	15345*	20038	-23,4%	240*	312	-23,1%
France	5 461	5447	+0,3%	8478	8775	-3,4%	415	407	+2,0%
Royaume-Uni	4 665*	6043	-22,8%	9 826*	10740	-8,5%	250*	345	-27,5%
Allemagne	1 034*	1245	-16,9%	1 982*	2092	-5,3%	66*	79	-16,5%

Tableau 1: Evolution des indicateurs d'élevage en Europe entre 2008 et 2010

(Source : ISBC,2010 ; IFCE-SIRE,2011)

**Les chiffres 2010 relatifs à l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont été directement renseignés par les Autorités Hippiques concernées (suite à l'envoi de questionnaires)*

**Encadré 4: Dégâts des contrôles fiscaux français effectués dans les années 1980
sur la qualité du parc d'étalons faisant la monte en France actuellement**

*(informations recueillies auprès de Patrice Renaudin,
fiscaliste et ancien directeur du Syndicat des Eleveurs)*

Il y a encore 30 ans, le cheptel d'étalons implanté en France était tout à fait comparable au cheptel irlandais. Seulement, les contrôles fiscaux mis en place au début des années 1980 ont produit rapidement leurs effets dévastateurs sur la qualité du parc d'étalons français, en provoquant la fuite des investisseurs étrangers qui avaient l'habitude d'acheter des parts de grands étalons français.

Ces contrôles fiscaux, qui ont duré 9 ans, ont semé la panique au sein des copropriétaires d'étalons étrangers.

A l'origine de ces contrôles, l'Etat français, qui considère dorénavant que les syndicats d'étalons (formés par l'ensemble des personnes ayant acheté une part d'un étalon pour sa carrière de reproducteur) ne doivent plus être considérés comme des **indivisions collectives** mais comme des **sociétés en participation**. Ce statut juridique a l'énorme désavantage de rendre **tous les porteurs de parts imposables, et ce, quelque soit leur nationalité**. Ainsi, un propriétaire, français ou étranger, qui vend des parts de son étalon (on dit qu'il « syndique » son étalon) sera quand même imposé sur les parts qu'il conserve. Etant donné que ses parts appartiennent à la société, aux yeux du fisc, le propriétaire du cheval qui a apporté le capital est imposé même sur ses parts invendues.

Tous les porteurs de parts d'étalons sont donc taxables quel que soit leur nationalité. Aussi, à cela s'ajoute la manière de calculer la **taxe, « à l'aveugle »**, qui contribue encore plus au découragement des investisseurs étrangers. En effet, la taxe est calculée à partir du prix d'affichage officiel de l'étalon en question et l'on multiplie par le nombre de juments saillies. C'est-à-dire qu'ici, on ne prend pas du tout en compte le bénéfice financier réel engendré par l'étalon, car les saillies ne sont jamais vendues exclusivement au tarif affiché, du fait d'arrangements fréquents ou de négociations entre les éleveurs et les étalonniers.

Le dernier effet dissuasif provoqué par ces modifications fiscales concerne **l'amortissement des parts d'étalons**. L'amortissement se fait au niveau de la société, sur une durée de 5 ans à l'époque. Sa soustraction dans le compte de résultat du propriétaire permet d'abaisser le montant des bénéfices enregistrés, diminuant ainsi les impôts à payer par le porteur de part. Le problème réside dans la durée de l'amortissement qui est fixe et ne tient pas compte des reventes de parts au cours de la carrière de reproducteur de l'étalon. Ainsi, un propriétaire qui achète une part d'étalon deux ans après sa première saison de monte, n'aura plus que 3 ans pour l'amortir. Cela tue non seulement le « marché secondaire » des parts d'étalons, mais avant tout le marché primaire : les investisseurs français, qui n'étaient déjà pas beaucoup à la base ne veulent plus investir dans les étalons. Quant aux investisseurs étrangers, ils s'enfuient dans les paradis fiscaux.

Ainsi l'Irlande, où rien de ce qui a trait aux étalons n'est imposable (ni la vente des parts d'étalons, ni la vente des saillies) récupère tous les bons reproducteurs. Alors qu'il y a encore 40 ans **l'Irlande** était loin de posséder le meilleur parc étalon, **elle concentre aujourd'hui tous les meilleurs éléments européens**.

ont en effet dû être revus à la baisse (20-25% en moyenne) afin d'encourager les éleveurs, affaiblis financièrement, à continuer d'amener leur jument à la saillie (ISBC, 2010).

En Europe, cette crise a contribué à fragiliser ou à aggraver la situation économique de certains pays dans lesquels les bookmakers avaient déjà ruiné les secteurs de l'élevage ou des courses. C'est le cas notamment de l'Irlande, qui, après avoir connu plusieurs années de croissance ininterrompues depuis la fin des années 90, traverse actuellement une période d'austérité. Connue pour être un « paradis fiscal », l'Irlande a été promue grâce à de nombreux investissements étrangers. Grâce à une fiscalité incomparablement plus avantageuse qu'en France, les propriétaires d'étalons, toutes nationalités confondues, ont été nombreux à baser préférentiellement leurs reproducteurs en Irlande, au détriment de la France (Cf. encadré 4). Ce « dumping » a permis à l'Irlande d'attirer les meilleurs étalons et de conforter son avance dans le classement des élevages Pur Sang en Europe (Trucy F., 2002). Cependant les impacts de la crise se font de plus en plus ressentir au niveau de l'élevage irlandais ; les naissances, ainsi que le nombre de poulinières et d'étalons ont respectivement baissé de 38,9%, 23,4% et 23,1% entre 2008 et 2010 (ISBC, 2010).

❖ Les impacts de la crise sur le Marché mondial des Pur Sang

Les résultats des ventes de yearlings (cheval âgé de tout juste un an, et entrant dans sa deuxième année de vie) dites « de sélection » servent d'indicateurs pour comparer les marchés des principaux pays producteurs de Pur Sang et apprécier les tendances du marché mondial. Dans la mesure où tous les secteurs sont liés, le marché international des Pur Sang n'a pas été épargné par la récession. Les statistiques des principales agences de ventes montrent une baisse significative de leur chiffre d'affaires annuels et des prix de vente moyens. La seule exception reste cependant l'agence de vente française, ARQANA, dont le marché des yearlings a su résister dans ce contexte économique international très mouvementé. Le prix moyen des yearlings vendus par ARQANA (Deauville) a augmenté de 3% entre 2008 et 2009. Ce qui n'a pas été le cas des yearlings vendus en Irlande (Kildare), au Royaume-Uni (Newmarket) ou encore aux Etats-Unis (Keeneland) où les prix moyens ont respectivement chuté de 12%, 17% et 32% entre 2008 et 2009 (ISBC, 2010).

En 2010, le marché des Pur Sang en Europe semblent s'être quelque peu stabilisé, même si les principales agences de ventes aux enchères ne sont pas revenues à leur meilleur niveau.

Si la crise a plus ou moins affecté les secteurs de l'élevage et des ventes en Europe, l'industrie des courses en France a mieux résisté que celles de ses voisins, et ce, grâce à son système de financement sur lequel repose tout le fonctionnement de la filière. (FIAH, 2010)

❖ Les impacts de la crise au niveau des Courses de Galop en Europe

La France est en effet le seul pays à ne pas avoir baissé ses dotations de courses en 2011 sinon les avoir augmentées (+3%), et ce depuis plusieurs années (+5% chaque année sur la période 2004-2009). Grâce au retour financier vers la filière des enjeux pris à l'occasion des courses hippiques, la France se place au 4^e rang mondial des pays distribuant le plus d'allocations dans ses courses de Galop (170 M€ d'allocations versées 2010). Ce niveau de distribution permet à la France d'occuper le rang de leader européen avec une confortable avance sur les autres pays. Le Royaume-Uni, avec seulement 112M€, arrive en 2^e position, et est suivi d'encore plus loin par l'Irlande et l'Italie qui distribuent des sommes avoisinant les 48M€ (France Galop, 2011).

Encadré 5: Primes FEE et surprimes à l'éleveur en Plat

Deux autres types d'encouragements à l'élevage existent et portent l'appellation « prime ».

Les Primes du Fonds Européen de l'Élevage (FEE)

Les « **primes FEE** » sont versées par le Fond Européen de l'Élevage. Cet argent que l'on qualifie de « primes » correspond en fait à une redistribution de fonds générés par des cotisations. La commission française du Fonds Européen de l'Élevage a décidé de distribuer une prime dans les courses, disputées en France, autres que les courses filières ou celles réservées aux « nés et élevés en France ». Ces primes, versées en plat et en obstacle, sont attribuées aux chevaux inscrits aux Fond européen de l'Élevage. L'inscription au FEE se fait par le biais du père des chevaux. C'est en effet l'étalon qui doit cotiser au FEE (donc le propriétaire de l'étalon) pour rendre sa progéniture éligible à ces primes. Ces primes sont aussi versées aux produits issus d'étalons inscrits à la Breeder's Cup qui est l'équivalent du FEE aux Etats-Unis).

Majoration de la prime à l'éleveur en Plat (plan de Soutien à l'Élevage)

La seconde forme d'encouragement à l'élevage est toute récente et a été mise en place par France Galop en 2008, à l'occasion d'un plan de soutien à l'Élevage. Il est encore un peu tôt (les premiers produits susceptibles d'être éligible à cette prime, distribuée en courses, ont eu 2 ans en 2010) et donc peu pertinent de tirer des conclusions hâtives concernant l'efficacité de ce plan. Celui-ci consiste en une **majoration de la prime à l'Éleveur** de 50% du taux en vigueur, applicable aux chevaux nés à partir de 2008 et sous certaines conditions. Les produits éligibles à ces surprimes doivent être issus de:

- **juments** ayant donné un **produit Black-Type**¹ en Plat ou ayant elle-même une **performance Black-type** en Plat (dans ce cas, les juments ne doivent pas avoir plus de 12 ans lors de la conception du produit).
- **étalons** réalisant l'une de ses **5 premières saisons de monte en France**.

Cette majoration a été instaurée pour toutes les courses plates, non réservées aux Nés et Élevés en France, disputées sur le sol français, et pour les performances réalisées à 2, 3 et 4 ans. (France Galop, 2011d)

¹*cheval se classant dans les 3 premiers d'une course principale (courses de Groupes ou Listed qui sont des courses de sélection). Cette bonne performance apparaît en caractère gras dans le pedigree des chevaux (dans les catalogues de ventes par exemple)*

De par son niveau de distribution et son mode de répartition, le système d'encouragement français est unique en Europe, et l'industrie des courses en France est convoitée par les voisins européens. Face au déclin des prix de courses dans les autres pays européens, la France attire chaque année de plus en plus de compétiteurs étrangers entraînés dans les pays transfrontaliers. Depuis 5 ans, l'offensive étrangère se fait ressentir particulièrement en provenance de l'Allemagne (+55%), la Belgique (+22,3%) ou encore l'Espagne (+16,9%). Mais ce système permet aussi d'attirer les investissements étrangers au sein des écuries de courses françaises. Avec un taux de couverture des frais d'entraînement de 55% (part des frais d'entretien annuel et d'entraînement d'un cheval couvert par le gain moyen annuel perçues par le propriétaire de ce cheval, déduction faite des parts revenant aux entraîneurs et aux jockeys), la France est un des pays européens le plus attractif pour exploiter la carrière de courses d'un cheval. Les propriétaires non-résidents et ayant au moins un cheval à l'entraînement en France représentent 24% de la totalité des propriétaires agréés par France Galop (France Galop, 2011e).

Si l'afflux de capitaux étrangers est bien établi au stade de la compétition, de plus en plus de capitaux étrangers arrivent en France dès le stade de l'élevage. Ce regain d'intérêt est dû à un dispositif de primes à l'élevage instauré, il y a plusieurs décennies, dans le but de soutenir et de développer l'élevage français.

3. Les Encouragements distribués par France Galop : réglementation et modalités de distribution actuelles

Dans ce mémoire, les « encouragements » sont restreints aux allocations (prix de course) et aux primes (primes au propriétaire et primes à l'éleveur) distribuées à l'occasion des courses courues en France uniquement. Les autres formes d'encouragements, minoritaires par rapport à celles citées précédemment, ne seront pas analysées dans l'étude, pour des raisons de cadrage du sujet, de pertinence et de réalisation du mémoire dans les temps impartis (Cf. encadré 5). Aussi, cette étude est axée prioritairement sur le dispositif des primes versées aux éleveurs et aux propriétaires. Toutefois, les allocations seront indirectement traitées puisqu'elles constituent le support indispensable au calcul du montant des primes générées.

3.1. Réglementation et modalités de distribution actuelles des encouragements

Deux réglementations interviennent principalement dans le dispositif d'encouragements :

- Le **Code des Courses au Galop**, et plus précisément l'Article 86, qui établit les règles de qualification pour qu'un cheval puisse être considéré comme « Né et Elevé en France » et accéder ainsi aux primes.
- Les **Conditions Générales**, via les Conditions Financières, qui fixent les modalités de distribution des allocations et des primes à l'élevage.

Provenance des encouragements (financement)

En France, ce sont les paris effectués à l'occasion des courses hippiques qui constituent la clé de voûte du système d'encouragement. En effet, le PMU détient un rôle capital puisque sur les 13% des enjeux qui sont reversés aux sociétés de courses, 8%, en moyenne, permettent le financement de la filière. France Galop finance ainsi 92,25% des encouragements qu'il distribue. Le reste des encouragements provient, dans une moindre mesure, des entrées et forfaits payés par les propriétaires (2,56%), des sponsors (1,80%) et des plus values sur les Prix de réclamations (0,39%) (France Galop, 2011c).

Tableau 2: Taux des allocations distribuées en PLAT
(en % du montant total du prix de la course)
(Source : France Galop, 2011d)

Taux de répartition des ALLOCATIONS (Plat)							
Classement	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e	7^e
Catégorie course							
Courses de Groupe I	57.14%	22.86%	11.43%	5.71%	2.86%	-	-
Courses de Groupe II	57%	22%	10.5%	7%	3.5%	-	-
Handicaps support d'Evènement	47%	19%	14%	9%	5.5%	3.5%	2%
Courses de Groupe III & autres courses	50%	20%	15%	10%	5%	-	-

Tableau 3: Taux des allocations distribuées en Obstacle
(en % du montant total du prix de la course)
(Source : France Galop 2011d)

Taux de répartition des ALLOCATIONS (Obstacle)							
Classement	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e	7^e
Catégorie course							
Courses de Groupe & courses support d'Evenement	45%	22%	13%	9%	5%	3.5%	2.5%
Autres courses	48%	24%	14%	9.5%	4.5%	-	-

❖ Les Allocations

Les allocations représentent une somme d'argent calculée selon un pourcentage du prix total de la course (Cf. tableau 2 et 3). Ces allocations sont destinées aux propriétaires de chevaux gagnants ou placés dans les courses qui se disputent sur le sol français. Les allocations récompensent les cinq premiers concurrents de chaque course et peuvent éventuellement aller jusqu'aux sept premiers pour les courses handicap servant de support d'évènement (Quinté +), mais aussi lors de courses de Groupe.

❖ Les Primes

Destination des primes

A la différence des allocations, les primes sont exclusivement destinées aux éleveurs et aux propriétaires de chevaux dits « nés et élevés en France », au sens juridique du terme. L'article 86 du Code des Courses prévoit, en effet, la possibilité pour certains chevaux étant nés à l'étranger, et sous certaines conditions d'élevage, d'être « assimilés » aux chevaux vraiment nés en France et élevés sur ce même territoire. En aucun cas, les conditions ne portent sur la nationalité de l'éleveur ou du propriétaire du cheval concerné. Tout éleveur souhaitant qualifier son cheval pour les primes a pour obligation de se conformer au règlement.

En plus de l'éligibilité aux primes, la qualité de « nés et élevés en France » permet aux chevaux de concourir dans des épreuves qui leur sont réservées. Le programme des courses françaises prévoit ainsi la **fermeture** de quelques-unes de ses épreuves à la concurrence étrangère, à raison de **10,7% des courses d'obstacles et de 19,5% des courses plates (soit 16,7% des courses au total plat et obstacle confondus)**. Cette provision de courses s'inscrit en conformité avec la réglementation européenne qui autorise chaque pays à réserver légalement 20% du montant total de ses encouragements à la production nationale (CCE, 2008).

Accès à la qualification pour les primes

Les clauses de qualification des chevaux pour les primes, prévus par l'article 86, obligent le respect d'une réglementation précise, concernant aussi bien l'identification même des animaux que le suivi de leurs déplacements internationaux. Certains documents qui attestent de l'identité d'un cheval et qui permettent son suivi tout au long de sa vie (déplacements internationaux, changement de propriété...) ont une véritable importance dans la démarche de qualification des chevaux. Dans le dispositif actuel, les contrôles de qualification des chevaux pour les primes sont basés sur la vérification de la conformité des documents et justificatifs demandés.

La qualité de « né et élevé » pour un cheval est définie dans l'article 86 du Code des Courses. Ainsi on distingue :

- Les chevaux « **nés et élevés en France** » : c'est-à-dire des produits véritablement « nés » en France et « élevés » sur ce territoire jusqu'au 1^{er} juin de leur année de 1 an, et étant autorisés à en sortir pour une durée limitée à un moins maximum et justifiée auprès de France Galop.
- Les chevaux dits « **assimilés** » aux « nés et élevés en France ». Sur le plan juridique on distingue en réalité deux types d'assimilés, selon leur pays de naissance:
 - Assimilés de **type A** : ce sont des **produits nés en France**, mais, devant accompagner leur mère à l'étranger (pour cause de saillie par un étalon stationné à l'étranger) sont obligés d'être exportés temporairement à l'étranger durant une partie de leur année de naissance.

- Assimilés de **type B** : ce sont des **produits nés à l'étranger** durant la sortie temporaire de la mère allant à la saillie d'un étalon stationné à l'étranger (le départ de celle-ci ne pouvant pas avoir lieu avant le 1^{er} novembre de l'année précédant la naissance de son poulain).

Quel que soit leur pays de naissance, les chevaux assimilables doivent impérativement être rentrés en France avec leur mère, avant le 1^{er} Septembre de leur année de naissance. De plus, pour obtenir la qualification finale de « né et élevé en France », ces produits doivent rester à l'élevage sur le sol français et ne pas en sortir avant le 1^{er} juin de l'année qui suit celle de leur naissance (sauf exportation temporaire justifiée et inférieure à un mois) (Cf. annexe 3 pour le schéma d'assimilation des chevaux aux « nés et élevés en France »).

Tout cheval qui ne satisfait pas aux délais prévus par le Code des courses perd sa qualification.

Cadrage lexical relatif aux chevaux assimilés : dans ce mémoire, les chevaux dits « assimilés » seront restreints aux chevaux nés à l'étranger uniquement, c'est-à-dire les assimilés de type B. La justification de ce choix est développée dans l'encadré 6.

La prime au propriétaire

La prime au propriétaire est définie en tant que « somme qui est distribuée dans certaines courses, conformément aux conditions générales, au propriétaire du cheval considéré comme « né et élevé en France ». (Art 55, Code des courses au Galop 2011). Cette prime, qui concerne uniquement les courses plates, correspond à un surpris distribué aux propriétaires de chevaux « nés et élevés en France gagnants (1^{er}) ou placés (2^e, 3^e, 4^e, 5^e, et le cas échéant 6^e et 7^e) dans les courses plates ouvertes aux chevaux nés et élevés à l'étranger.

Le taux de cette prime est un pourcentage sur les allocations perçues s'élevant à :

- **75% pour les 2 ans**
- **63% pour les 3 ans**
- **48% pour les 4 ans et au-dessus**

Cette prime n'est pas applicable dans :

- les courses réservées (dites « fermées ») aux « nés et élevés en France »
- les courses dont les conditions précisent le non versement de cette prime
- les courses d'obstacles

La prime à l'éleveur

La prime à l'éleveur « est une somme attribuée dans certaines courses au naisseur du cheval considéré comme né et élevé en France, c'est-à-dire à la personne ou aux personnes qui, sauf convention contraire, étaient déclarés comme propriétaires de la mère au moment de la naissance du produit. La prime à l'éleveur est distribuée selon les conditions générales s'appliquant à la course » (Art 54, Code des Courses au Galop, 2011).

Les primes à l'éleveur sont destinées aux éleveurs-naisseurs de chevaux « nés et élevés en France », gagnants (1^{er}) ou placés (2^e, 3^e, 4^e, 5^e, et le cas échéant 6^e et 7^e) de courses se disputant sur le territoire français. Le montant des primes à l'éleveur correspond à un taux calculé sur l'allocation revenant au propriétaire du cheval (primes propriétaires comprises en plat, le cas échéant). Les taux de la prime à l'éleveur ne sont pas les mêmes en Plat et en Obstacle (Cf. tableau 4).

Encadré 6 : Définition lexicale relative aux chevaux assimilés

Il n'est pas d'usage de considérer les Assimilés de type A (chevaux nés en France et exportés temporairement, suite à leur naissance, avec leur mère à des fins d'élevage) comme des chevaux « assimilés ». Si cette différenciation n'est pas effective dans les mœurs des éleveurs, elle ne l'est pas pour autant au niveau institutionnel. Il existe une réglementation internationale imposant que le nom du cheval soit suivi d'un suffixe précisant le pays de naissance de celui-ci. Ainsi, lors de l'enregistrement d'un cheval à France Galop, suite à sa déclaration de naissance au SIRE, il n'est pas fait de distinction entre les chevaux « nés et élevés en France » et les « assimilés de type A » qui sont tous les deux nés en France et possède ainsi le suffixe « FR ». En fait, le paragraphe relatif aux assimilés de type A a été rédigé dans le but de mieux cerner les mouvements des juments suitées, c'est-à-dire accompagnées de leur foal, envoyées à l'étranger à des fins d'élevage.

Enfin la dernière raison est, qu'à ce jour, tout cheval possédant le suffixe FR, c'est-à-dire né sur le sol français, est d'ores et déjà qualifié pour les primes (nous aurons l'occasion de revenir sur ce point par la suite). Ainsi, les contrôles effectués par le service « Contrôle » à France Galop sont, parce que limités à un contrôle documentaire, majoritairement ciblés sur les chevaux assimilables, chevaux nés à l'étranger. Cette opération de contrôle représente la vérification de conformité de quelques 400 dossiers chaque année.

Tableau 4: Taux des primes à l'éleveurs lors des courses se disputant en France

(Source France Galop 2011d)

Taux de distribution de la prime à l'éleveur			
Type de courses			
Discipline	Courses ouvertes	Courses réservées aux « nés et élevés en France »	Courses réservées aux chevaux n'étant pas de race Pur Sang et « nés et élevés en France »
PLAT	14% sur l'allocation + la prime aux propriétaires	19% sur l'allocation	21% sur l'allocation
OBSTACLE	15% sur l'allocation		

3.2. Logique de mise en place du système d'encouragement en France

Le dispositif des primes a été institué dans le but de soutenir et de développer l'élevage français. Il a été bâti et remanié au cours du temps pour répondre à quatre objectifs principaux :

- Favoriser l'amélioration génétique des chevaux « nés et élevés en France » en récompensant les éleveurs de chevaux performants en compétition (via des primes à l'éleveur)
- Augmenter la valeur marchande des chevaux « nés et élevés en France » (via les primes au propriétaire censées optimiser la rentabilité des investissements des propriétaires achetant ces chevaux)
- Inciter les propriétaires étrangers à confier leurs juments et leur produit à des haras français (via la possible assimilation des chevaux nés à l'étranger aux « nés et élevés en France »)
- Améliorer le parc d'étalons faisant la monte en France (en incitant les propriétaires à laisser leurs étalons en France pour leur carrière de reproduction)

Les principales évolutions historiques du dispositif d'encouragements sont relatées dans l'annexe 4.

4. Difficultés et enjeux du dispositif des primes dans le contexte européen actuel

❖ Le paradoxe français

Aujourd'hui, malgré un niveau de distribution singulièrement élevé en Europe, le système d'encouragements français se retrouve confronté à ses propres limites. Les difficultés émanant de ce dispositif d'encouragement partent d'un constat simple mais alarmant : depuis le milieu des années 1990, le nombre de juments partant, temporairement, chaque année à l'étranger pour y être saillie n'a cessé de croître. Les préoccupations quant à l'exode des juments de l'élevage français ont commencé au milieu des années 1990 et ne concernait à cette époque que 350 poulinières environ.

En 2005, on en dénombreait déjà près de 600 et le cap des 1000 juments est rapidement franchi les années suivantes. En 2010, le service « Livrets » à France Galop, en charge de la régularisation des déplacements des chevaux à l'international, enregistre 1132 « exportations temporaires pour la saillie ». L'Irlande demeure la destination privilégiée et rassemble à elle seule 62% des juments exportées temporairement à des fins d'élevage. Le reste des juments est partagée entre le Royaume-Uni (28%) et l'Allemagne (10%) (France Galop, 2011f).

L'explication réside dans la qualité du parc d'étalons faisant la monte en France remettant ainsi en cause l'un des objectifs fixés lors de la mise en place du dispositif d'encouragement à l'élevage. Cet affaiblissement est aussi le résultat, entre autres, d'une fiscalité française trop contraignante qui a énormément pénalisé le parc étalon français. Dans un contexte international extrêmement concurrentiel, le régime fiscal français a produit ses premiers effets indésirables dès le milieu des années 1990, engendrant l'expatriation des capitaux, des compétences, et des activités vers l'Irlande en particulier où la fiscalité est incomparablement plus légère. Dans ce contexte, la diminution du nombre de copropriétaires d'étalons en France, au profit de l'Irlande, a pour conséquence directe l'affaiblissement de la qualité des étalons faisant la monte en France. Au début des années 2000, la France abrite seulement 3 des meilleurs étalons mondiaux (étalons officiant à des prix de saillies supérieurs à 100.000F, 15.000€) alors que l'Irlande en compte 22 et le Royaume-Uni 19. A cette période, les produits d'étalons français remportent moins d'un quart des courses de sélection en France et sont moins de 4% à figurer dans le classement mondial (Trucy F., 2002).

Encadré 7: Objectifs et limites actuelles du plan de soutien à l'Élevage (premières applications en 2010)

Le plan de soutien à l'Élevage a été mis en place pour tenter d'enrayer l'exode croissant des bonnes juments de l'élevage français vers l'étranger pour y être saillie. Concernant les mesures prises conjointement par France Galop et le Syndicat des Éleveurs, il a été fait le choix d'adopter une stratégie visant à inciter, et non à contraindre, les éleveurs à utiliser les étalons stationnés en France.

Cette forme d'encouragement à l'élevage est encore trop récente pour en mesurer les impacts. A ce jour, il est difficile d'évaluer le nombre de croisements ayant été réalisés dans l'optique même de cette prime, c'est-à-dire récompenser les éleveurs qui, au lieu d'envoyer leurs bonnes juments à la saillie d'un étalon stationné à l'étranger, optent de préférence pour un jeune étalon faisant la monte en France. Bien que le principe soit fort intéressant pour relancer la qualité du parc étalon français, il n'est pas certain que cette mesure suffise à encourager les propriétaires français à investir dans des étalons de haut niveau. A cela s'ajoutent des critères d'éligibilité qui sont peu lisibles, et ont pour conséquence la confusion au sein des éleveurs qui ne savent pas toujours si leurs produits sont qualifiés pour cette surprime.

Ainsi certains professionnels, experts en matière de primes, s'accordent à dire que ce plan de soutien, victime de sa complexité et d'un manque d'ambition, est malheureusement voué à l'échec, si les critères de qualification ne sont pas davantage simplifiés et tranchés.

Encadré 8: Les inquiétudes concernant l'avenir des courses et du PMU, sources de ressources importantes pour le budget de l'Etat et pour la filière

La crise actuelle de l'industrie des courses chez les voisins européens résulte des dégâts quasi-irréversibles causés par les bookmakers. En ne reversant qu'une très faible contribution à la filière (environ 1% en GB et en Irlande), les bookmakers ont fortement contribué au déclin de l'industrie des courses dans les pays où ils se sont installés. L'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique ou encore l'Italie sont les prototypes même des pays dont l'activité des courses hippiques, pourtant très dynamique jadis, a été gravement affectée à cause d'un non retour financier vers la filière hippique (EPMA, 2009)

Les difficultés rencontrées par les voisins européens justifient les récentes inquiétudes de la France quant à l'ouverture du marché des jeux en ligne (effective depuis le 1^{er} Mai 2010). Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, le PMU, qui garde néanmoins le monopole des jeux « en dur », n'avait d'autres alternatives que de se conformer aux accords européens. Cette libéralisation a cependant été mise en place en prenant soin de préserver deux acquis essentiels :

- La seule forme du **pari mutuel** pour les paris hippiques
- Le **retour financier à la filière** de la part de tous les acteurs utilisant les courses hippiques et leur spectacle comme support de paris.

Si le premier point est acquis, le second n'est pas encore officiel. Le problème se situe au niveau du taux de prélèvement légal qui assure le retour financier à la filière. Les nouveaux opérateurs réclament un taux de seulement 1% contre 8% à l'heure actuel. Ainsi, avant que cette mesure puisse être mise en œuvre, conformément à la loi française, les membres de la Commission Européenne doivent donner leur approbation sur ce point (examen pouvant prendre jusqu'à 2 ans) (Lebrun J., 2010). En attendant, une solution alternative a été négociée entre l'Etat et les deux sociétés mères (France Galop et le Cheval Français), afin d'assurer une compensation financièrement sur 2010 et 2011. Sur ces deux années, l'Etat français s'est engagé à réduire le taux d'imposition des deux Sociétés Mères et à leur verser l'équivalent des 8% que représente chaque opérateur en ligne. Cette compensation transitoire, à l'avantage des sociétés mères, a d'ailleurs permis de rehausser encore un peu plus le niveau des encouragements distribués en 2011 (+3%).

L'enjeu est de taille et concerne la filière hippique française dans son ensemble (éleveurs, propriétaires, entraîneurs, jockeys, personnels des sociétés de courses...) car il s'agit du maintien des ressources significatives que le PMU lui a procurées jusqu'à présent (France Galop, 2011c).

Cependant, de nombreux efforts ont été faits ces dernières années pour tenter de redynamiser le parc d'étalons français. Le plan de soutien à l'Élevage mis en place en 2008, en fait partie (*Cf. encadré 7*), mais reste encore peu effectif à ce jour. Il a pour double vocation d'enrayer l'exode des bonnes juments de l'élevage français vers l'étranger, mais aussi, et cela va de pair, l'amélioration de la qualité des étalons faisant la monte en France. Le parc étalons français semble s'améliorer légèrement d'années en années. L'arrivée de certains étalons qui, il y a quelques années encore, seraient restés ou partis Outre-Manche, témoigne d'un regain d'intérêt des grands opérateurs de l'élevage mondial pour le système français (Roussel E., 2011).

❖ **Accroissement du nombre d'éleveurs étrangers au sein du dispositif d'encouragement français**

L'autre constat établi concerne cette fois l'intérêt des éleveurs étrangers, qui devant la faillite de leur système, viennent bénéficier du dispositif français d'encouragement à l'élevage. Le mécanisme d'assimilation se présente ainsi comme une belle opportunité pour ces éleveurs de qualifier leurs chevaux aux primes à l'élevage. Ce mécanisme, à l'origine majoritairement utilisé par des éleveurs français (désireux d'améliorer les courants de sang de leur élevage en croisant leurs juments avec de bons étalons stationnés à l'étranger) se retrouve victime de son propre succès avec de plus en plus d'éleveurs étrangers rentrant dans la démarche d'assimilation.

Cet accroissement du nombre de chevaux assimilés entraîne un alourdissement des contrôles effectués par France Galop qui doit veiller attentivement à ce qu'il n'y ait pas de fraudes. Le service Contrôle de France Galop a d'ailleurs renforcé les contrôles ces dernières années. La dérive la plus pressentie se situe essentiellement au niveau des éleveurs « non résidents en France » et qui possèdent leur propre structure d'élevage à l'étranger : il est évidemment moins coûteux pour ces éleveurs d'élever leur chevaux sur leurs terres plutôt que de payer des pensions à un haras français, prestataire de service. De plus, l'augmentation du nombre de chevaux assimilés n'est pas sans conséquences sur le budget de l'enveloppe globale des encouragements.

La conjoncture économique actuelle contribue à accentuer les inquiétudes et les protestations de certains éleveurs français (difficultés économiques rencontrées par les éleveurs auxquelles s'ajoutent une possible remise en cause du système de retour financier vers la filière par Bruxelles (Lebrun J., 2010) (*Cf. encadré 8*)).

❖ **De la commande de France Galop à la problématique du mémoire**

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire pour France Galop, de réaliser un état des lieux de son dispositif d'encouragements, mission qui m'a été confiée au cours de ces 6 mois de stages de fin d'étude.

Mon stage s'est déroulé au sein du Département Licences Livrets Contrôle (au Service Contrôle plus exactement) sous la tutelle du Dr Gadot, qui est le chef du Département depuis 2002. Les principales activités de chaque Service sont développées dans l'encadré 9. Le Service Contrôle a, en particulier, la responsabilité de l'attribution de la qualité de « cheval né et élevé en France », sur la base de l'article 86 du Code des Courses.

Ainsi le Dr Gadot, à l'initiative de cette commande, a souhaité obtenir une étude sur le sujet suivant:

Encadré 9: Organisation et principales missions du Département Licences Livrets Contrôle de France Galop

Son organisation

Rattaché à la Direction de la Règlementation des Courses, ce Département s'organise en 4 Services :

- **Service Licences** : 4 personnes et 1 chef de Service (M. Darius Zawiejski)
- **Service Contrôle** : 4 personnes et 1 chef de Service (Dr Joëlle Dop)
- **Service Médical** : 2 personnes dont 1 Médecin Conseil (Dr Benoît Le Masson)
- **Service Livrets** : 5 personnes et 1 chef de Service (Mme Sylvie Mazier)

Ses principales missions

-Le **Service Licence** est chargé de gérer les agréments des propriétaires des chevaux de course au galop et le suivi de toutes les formes de propriété, l'attribution et le suivi des licences des entraîneurs, des jockeys et apprentis. Ce Service procède aussi à l'enregistrement des contrats d'association et de location de chevaux qui peuvent être établis entre les éleveurs, les propriétaires et/ou les entraîneurs et veille à ce qu'ils soient conformes.

-Le **Service Contrôle** a la responsabilité du contrôle d'identité et du contrôle sanitaire des chevaux (castration, vaccination, etc). Il procède aussi aux contrôles des effectifs des chevaux chez les entraîneurs ainsi qu'aux contrôles de la médication des chevaux, en faisant réaliser chaque année des prélèvements biologiques tant en compétition qu'à l'entraînement. L'attribution des primes est gérée par les agents de ce service qui vérifient également la qualification en courses des chevaux engagés.

-Le **Service Médical** assure le suivi médical des jockeys, tant au niveau de l'aptitude à monter en course, que lors de survenue d'accidents. Il gère aussi le contrôle de la médication des jockeys en faisant réaliser chaque année des prélèvements biologiques.

Les contrôles de la médication

Les contrôles des chevaux concernent d'une part les gagnants de chaque course et, d'autre part, des chevaux tirés au sort lors de chaque réunion. Pour les courses support de paris événementiels, les 5 premiers font l'objet d'un dépistage. Les jockeys sont aussi régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de substances illicites (substances dopantes, alcool, drogue). Les 12 000 contrôles effectués au Galop sont analysés par le laboratoire de la Fédération Nationale des Courses Françaises qui est considéré comme l'un des plus performants au monde

-Le **Service Livret** gère les documents relatifs à l'identification et à l'enregistrement des chevaux, mais aussi les documents concernant les importations et exportations de chevaux. Les agents de ce Service assurent aussi l'inscription des chevaux au Stud Books et effectuent la francisation des chevaux étrangers.

L'identité du cheval tout au long de sa vie : document d'accompagnement et transpondeur

Comparable au passeport chez les humains, le document d'accompagnement, plus communément appelé « livret signalétique » (traduit au niveau mondial par « *international passport* ») est le document officiel et international certifiant l'identité d'un équidé. Celui-ci a valeur de :

- ✓ Document d'identification
- ✓ Certificat d'origine et d'inscription dans un Stud Book
- ✓ Document sanitaire (pour les vaccinations et certains tests sanitaires)
- ✓ Passeport (enregistrements des mouvements internationaux)

Depuis le 1er janvier 2006, en complément du signalement inscrit sur le livret signalétique, une puce électronique, aussi appelée transpondeur, doit obligatoirement être implantée sur les chevaux. Ce transpondeur est un moyen d'identification complémentaire des chevaux, qui renvoie un numéro unique à 15 caractères qui est inscrit dans le livret: il permet d'identifier non seulement le cheval, mais aussi le pays dans lequel la puce a été implantée.

Tous les chevaux de courses au galop sont également identifiés par leur génotype dès la naissance. Ce génotype permet d'effectuer le contrôle de filiation indispensable à la tenue des livres des origines.

« Avantages et Inconvénients du système d'encouragements français mis en place pour les chevaux « nés et élevés en France », ainsi que pour les « assimilés » dans le contexte européen actuel. Evolutions à prévoir en vue de l'optimisation du dispositif actuel ».

Des échanges avec le commanditaire (France Galop, représentée par le Dr Gadot) mais aussi avec des personnalités qualifiées extérieures à France Galop, telles que la directrice du Syndicat des Eleveurs de chevaux de Sang, ont permis de préciser les objectifs et de délimiter le cadre d'analyse de ce vaste sujet d'étude.

Ainsi, il a été décidé de restreindre les « encouragements » aux allocations (prix de course) et aux primes, versées aux propriétaires et aux éleveurs, à l'occasion des courses courues en France uniquement. Cependant, l'étude est axée en priorité sur le dispositif des primes. Etant donné que les allocations constituent le support indispensable au calcul du montant des primes générées, elles seront alors traitées de manière indirecte.

A ce jour, il n'existe pas d'études indépendantes qui permettent à France Galop de juger la performance de son système d'encouragement. L'une des finalités de ce mémoire est donc de mettre en place des indicateurs pertinents qui permettent de mesurer la performance du dispositif.

Etant donné le contexte européen actuel, il conviendrait plus que jamais d'optimiser le fonctionnement de ce dispositif qui pourrait, via les conditions de distribution des primes, servir de levier économique pour enrichir la qualité de l'élevage français.

Les principaux objectifs fixés lors de la mise en place du dispositif d'encouragement indiquent que cette étude concerne en fait toute la filière des courses de Galop et a trait à la fois au domaine technique, économique et politique. L'analyse de la performance du système actuel ne peut donc se réduire au seul stade de la compétition, qui correspond au stade où le dispositif d'encouragement se concrétise avec la distribution des allocations et des primes. Toutefois, ce dispositif a été initialement bâti pour améliorer et soutenir le développement de l'élevage français. Il apparaît donc indispensable d'observer les impacts économiques et techniques du dispositif au niveau des deux autres stades principaux situés en amont de la compétition, à savoir l'élevage et les ventes.

Ainsi, dans ce mémoire nous répondrons à la problématique suivante

Quelle est la performance du dispositif des primes versées aux éleveurs et aux propriétaires de chevaux « nés et élevés en France », ou assimilés à ceux-ci, à l'occasion des courses de Galop en France ? Comment optimiser ce dispositif dans le contexte européen actuel ?

II. Méthodologie

La réponse à la problématique va s'articuler en deux temps. Dans un premier temps, il s'agira d'élaborer un état des lieux du fonctionnement et de la performance du dispositif actuel qui servira de situation de référence. Dans un second temps, un ensemble de préconisations qui ont pour but de réduire les dysfonctionnements actuels sera mis en avant afin d'optimiser le fonctionnement du dispositif à l'avenir.

L'état des lieux, qui se base sur deux types d'analyses, permet de dresser une analyse complète de la performance du système actuel. La première est une analyse critique du dispositif règlementaire. La seconde correspond à une analyse des impacts du dispositif (essentiellement de nature économique) sur les différents stades de la vie d'un cheval, et donc de la filière. Ainsi, cette analyse progressera du stade de l'élevage (impacts sur la qualité génétique des reproducteurs de l'élevage français) à celui de la compétition (performances des chevaux en course) en passant par celui de la vente du cheval avant que ce dernier ne débute sa carrière de course (répercussion du dispositif sur la valeur marchande).

L'appréciation de la performance du système actuel se base essentiellement sur l'atteinte, ou non, des objectifs visés lors de sa mise en place (Cf. tableau 5) Pour ce faire, plusieurs indicateurs ont été mis en place. Les impacts à observer se matérialisent sous différents aspects (économiques, zootechniques, sociologiques, etc.). Dès lors, selon le stade de « production » concerné, ces indicateurs doivent être adaptés, tout en cherchant à rester objectifs et fiables.

L'étude est menée prioritairement à l'échelle nationale : on s'intéresse donc essentiellement à la réglementation française, ainsi qu'à l'élevage, aux ventes et aux courses qui se déroulent sur le sol français. Dans la mesure du possible, la comparaison est étendue aux voisins européens (Allemagne, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, Irlande, Italie et Suisse).

Dans ce cadre, deux types de questionnaires ont ainsi été élaborés (Cf. annexe n°5). Un questionnaire comportant des questions sur les parties « Elevage » et « Courses » a été envoyé aux **Autorités Hippiques** (homologues européens de France Galop) des pays cités précédemment Un autre questionnaire, ne demandant que des renseignements sur la partie « Ventes », a été adressé aux **agences de ventes européennes** principales (Cf. annexe n°6). Tous les questionnaires ont été envoyés par courriel.

1. Méthodologie de l'analyse critique du dispositif règlementaire

1.1. Analyse critique de la réglementation en France

L'analyse critique de la réglementation s'appuie sur une étude des articles régissant le dispositif des primes: l'Article 86 du Code des Courses et les Conditions Financières (énoncées par les Conditions Générales des Courses de Galop). L'analyse du dispositif français nécessite aussi de s'appuyer sur les textes règlementaires internationaux (Accord International sur l'Elevage, les Courses et les Paris).

Cette analyse a pour but de mettre en évidence les anomalies et les dysfonctionnements qui peuvent exister dans le dispositif règlementaire actuel. Suite à la lecture attentive des textes règlementaires en vigueur, des personnalités qualifiées (Cf. tableau 6), connaissant bien la réglementation en vigueur, ont été consultées pour évaluer les décalages existants entre la réglementation et sa mise en application

Tableau 5: Objectifs fixés lors de la mise en place du dispositif des primes à l'élevage
(Source :France Galop)

Dispositif des primes : Soutien et développement de l'élevage français			
<i>Mesures instaurées</i>	<i>Stade où la mesure prend effet</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Stades où la mesure se répercute</i>
PRIMES A L'ELEVEUR	COMPETITION	Favoriser l'amélioration génétique des chevaux « nés et élevés en France » en récompensant les éleveurs de chevaux performants en compétition	ELEVAGE & COMPETITION
PRIMES AU PROPRIETAIRE -en plat -modulée selon l'âge des chevaux	COMPETITION	-Augmenter la valeur marchande des chevaux de plat « nés et élevés en France. -Optimiser la rentabilité des investissements des propriétaires achetant ces chevaux	VENTES & COMPETITION
ASSIMILATION de chevaux nés à l'étranger aux « nés et élevés en France »	ELEVAGE	Inciter les propriétaires étrangers à confier leurs juments et leur produit à des haras français	ELEVAGE
<i>Pas de mesures directes</i>	ELEVAGE	Améliorer le parc d'étalons faisant la monte en France	ELEVAGE

Tableau 6: Personnes consultées pour l'analyse du dispositif réglementaire

Personne consultée	Fonction	Institution
Mr Henri POURET	Directeur de la Règlementation des Courses <i>Juriste</i>	France Galop
Dr Paul-Marie GADOT	Chef du Département Licences Livrets Contrôle <i>Dr Vétérinaire</i>	France Galop
Dr Joelle DOP	Chef du Service Contrôle <i>Dr Vétérinaire</i>	France Galop
Mme Sylvie MAZIER	Chef du Service Livrets	France Galop
Mme Camille VERCKEN	Directrice Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France <i>Ingénieur agronome AgrosupDijon</i>	Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France

1.2. Comparaison avec les autres dispositifs réglementaires existant en Europe

Une analyse comparative est réalisée à l'échelle européenne, grâce aux informations communiquées dans les questionnaires remplis par les Autorités Hippiques concernées (Cf tableau 7). Les informations nécessaires ont pu être recueillies au travers de la partie « course », qui avait pour but de récupérer, entre autres, des informations sur l'existence éventuelle d'un dispositif de primes, dans ces pays, et sur ses modalités de distribution. Ainsi, en termes de dispositif de primes à l'élevage, et plus précisément, dispositif réglementaire, deux autres pays européens ont été pu être comparés au système français: l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

2. Méthodologie de l'analyse de performance du dispositif des primes aux stades de l'élevage, des ventes et de la compétition

2.1. Méthodologie du stade « élevage »

Certaines mesures du dispositif des primes se répercutent dès le stade de l'élevage et ont ainsi pour objectif :

- **D'inciter les propriétaires étrangers à confier les poulinières et leur produit à des haras français.** En effet, l'intérêt, dans ce dispositif, est que les chevaux séjournent en France le plus longtemps possible car ils permettent de créer des richesses (via les prestations de services telles que les pensions, le vétérinaire, etc.). la présence de ces chevaux contribue aussi au dynamisme de la filière.
- **D'améliorer le parc d'étalons français** afin de proposer un panel d'étalons pouvant convenir à l'ensemble de la jumenterie française (depuis les juments de base jusqu'à l'élite), voire même attirer une partie de la jumenterie étrangère

Ainsi, on veut vérifier au travers de cette étude, que le dispositif en vigueur permet d'attirer des capitaux étrangers dès le stade de l'élevage.

Tel qu'il est bâti actuellement, le dispositif de qualification pour les primes assure, entre autres, la venue en France de chevaux, nés à l'étranger, pour une durée de 10 mois minimum. Le dispositif prévoit aussi l'importation de juments étrangères (n'appartenant pas à l'élevage français initialement) qui ont l'obligation d'être sur le sol français à un moment donné et d'y revenir, si l'éleveur a l'intention d'assimiler le futur nouveau-né par la suite.

D'après le service Contrôle de France Galop, il existe une part infime d'éleveurs utilisant le dispositif de façon outrancière; c'est-à-dire ceux cherchant à écourter au plus possible le séjour des chevaux (juments et leur produit) en France. Néanmoins, il aurait été intéressant de comptabiliser le nombre réel de chevaux effectuant les navettes entre la France et l'étranger, en début et fin de période autorisée (sachant que le calcul des temps de séjour globaux des chevaux aurait été encore plus performant pour l'analyse du dispositif).

Toutefois, devant le manque de fiabilité des contrôles effectués jusqu'à présent (pas de contrôles de « terrain », ceux-ci sont uniquement basés sur la vérification de conformité des documents et justificatifs demandés) et la difficulté que cela représente de centraliser les dates des mouvements de tous les chevaux il a été décidé d'occulter l'analyse précise des temps de séjour des chevaux sur le sol français (les documents et justificatifs nécessaire sont scannés dans une base de données spécifique où ils ne sont ensuite accessibles que les uns après les autre).

**Tableau 7: Liste des Autorités Hippiques ayant reçu le questionnaire
concernant la partie "élevage" et "courses »**

Pays	Autorité Hippique	Personne contactée	Remarques sur le retour des questionnaires
Allemagne	Direktorium Für Vollblutzucht Und Rennen	Rüdiger SCHMANN	<i>Questionnaire complet</i>
Belgique	Jockey Club Royal de Belgique	Marcel de BRUYNE	<i>Questionnaire incomplet</i>
Espagne	Sociedad de Fomento de la Cria Cabalar de Espana	Andres Ramos COVARRUBIAS	<i>Questionnaire incomplet</i>
Irlande	Weatherbys IRE	Aiden McGarry	<i>Questionnaire complet</i>
Italie	Unire	Sveva DAVENZO	<i>Questionnaire non renvoyé</i>
Royaume-Uni	Weatherbys	Glen Latham	<i>Questionnaire complet</i>
Suisse	Galopp Schweiz	Meier HANSPETER	<i>Questionnaire non renvoyé</i>

De plus, le renforcement des contrôles, qui a fait suite aux inquiétudes des éleveurs sur une plausible augmentation des « fraudes » à l'assimilation, est encore trop récent pour être exploité dans l'analyse (la première génération de chevaux à connaître ce renforcement des contrôles est née en 2010 et leur assimilation est en-cours depuis le 1^{er} juin 2011 seulement). L'analyse des temps de séjour des juments et de leur produit sera donc beaucoup plus fiable dans les années à venir.

2.1.1. Analyse des caractéristiques des chevaux « assimilés »

Ainsi, l'analyse effectuée au stade « élevage » est axée sur l'observation des caractéristiques globales des chevaux « assimilés ». L'objectif est de mieux caractériser ces chevaux qui, après être nés à l'étranger, sont rapatriés sur le sol français dans le but d'obtenir la qualification de « né et élevé en France ».

Une typologie des chevaux « assimilés » est effectuée à partir du fichier natif du service Contrôle de France Galop (tableurs Excel). Des profils types sont établis grâce à l'analyse de certaines caractéristiques relatives aux chevaux « assimilés », nés à l'étranger en 2008 et en 2009. Les caractéristiques sont observées au niveau du :

- cheval lui-même : pays de conception (indiqué par le lieu de stationnement du père du cheval)
- naisseur du cheval : informations sur le pays où est implanté le haras de naissance du cheval

2.1.2. Analyse comparative des parcs d'étalons en France et en Europe

Devant le nombre croissant de juments partant chaque année à l'étranger pour y être saillies, il apparaît nécessaire d'en connaître les raisons. L'analyse vise à observer les caractéristiques des étalons étrangers auxquels sont envoyées les juments françaises. Pour savoir s'il existe une offre comparable en France, nous avons conduit une étude sur le parc d'étalons français actuel, tout en le comparant aux autres parcs d'étalons européens. Sont retenus pour l'étude, les parcs étalons européens qui comptent au moins 10 étalons en activité pour la saison de monte 2011 : l'Allemagne, l'Irlande, le Royaume-Uni, et l'Italie. Cette comparaison se base sur deux indicateurs principaux : le prix de saillie et le nombre de juments saillies par un étalon au cours d'une saison de monte.

Choix des indicateurs

- **Prix de saillie**

La notoriété d'un étalon repose essentiellement sur les performances de sa descendance lorsque celle-ci se retrouve au niveau de la compétition. Avant que sa descendance ne soit en âge de courir, c'est-à-dire pendant ses 3 premières années de mise à la reproduction, la valeur intrinsèque d'un étalon se base sur son patrimoine génétique, sa morphologie et ses performances en compétition. Le prix de saillie apparaît donc comme un critère pertinent qui indique la qualité d'un étalon: en effet, ce dernier fera la monte à un tarif d'autant plus élevé que sa descendance connaît de la réussite en course.

De plus, le prix de saillie est un critère simple et objectif qui permet une comparaison aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

- **Nombre de juments saillies par un étalon lors d'une saison de monte**

Le nombre de juments saillies par un étalon chaque année est un indicateur qui peut être utilisé en complément du prix de saillie. Bien qu'il soit assez représentatif du succès d'un étalon, cet indicateur reste plus difficile d'accès que le prix de saillie et n'est pas aussi pertinent : la quantité de juments saillies ne peut pas être systématiquement corrélée à la qualité des reproducteurs.

Les données

Une étude réalisée par le Syndicat des Eleveurs sert de support à la caractérisation des étalons ayant saillié les quelques 1000 juments françaises envoyées à l'étranger en 2010 à des fins d'élevage. Le fichier natif sur lequel s'est appuyée l'étude provient du service Livrets de France Galop. Ce fichier contient l'ensemble des juments ayant reçu un visa d'exportation temporaire à des fins d'élevage, c'est-à-dire, les autorisant à sortir de France (pendant une durée limitée à 9 mois) pour être saillies par un étalon stationné à l'étranger.

Concernant l'étude même des parcs étalons. Les prix de saillies des étalons faisant la monte en France en 2011 ont été extraits de la base de données FRANCE SIRE, site internet privé créé en 2008 qui offre la possibilité aux éleveurs d'accéder à des informations et des données statistiques, actualisées au quotidien, sur tous les étalons faisant la monte en France.

Les prix de saillie des étalons stationnés à l'étranger ont été recueillis sur des sites internet spécialisés et reconnus par la filière : WEATHERBYS Stallion Book on-line (site officiel) et the-racehorse.com (site privé).

2.2. Méthodologie du stade « ventes »

Préface commune au stade VENTES et COMPETITION

L'analyse des stades « Ventes » et « Compétition », est conduite selon un principe analogue. Une analyse comparative est menée à chaque fois entre les trois types de chevaux suivant:

- Les « **FR** » pour « **français** » : ils correspondent aux chevaux nés et élevés en France (c'est-à-dire tous ceux possédant le suffixe de naissance « FR », ce qui inclus les « assimilés » type A).
- Les « **ASS** » pour « **assimilés** » : ce sont les chevaux nés à l'étranger (possédant un suffixe de naissance différent de « FR ») et qui sont assimilés aux chevaux nés et élevés en France.

Les FR et les ASS représentent donc les deux catégories de chevaux « nés et élevés » en France et sont, à ce titre, susceptibles de toucher des primes.

- Les « **ETR** » pour « **étrangers** »: ce sont les chevaux nés à l'étranger (possédant un suffixe de naissance différent de « FR »). Ces chevaux qui ne peuvent être considérés comme « nés et élevés en France », ne sont donc pas qualifiés pour les primes. Ainsi, ils sont souvent utilisés, au cours de l'étude, comme « base 0 ». Ils constituent le référentiel sur lequel on se base pour observer l'impact des primes sur les FR et les ASS, au moment de la vente ou en compétition.

Il est important de noter que le critère distinctif entre les différents types de chevaux (FR, ASS et ETR) reflète les conditions d'élevage des chevaux durant leurs deux premières années de vie (pays de naissance, pays d'élevage). Les appellations « FR », « ASS » et « ETR » ne reflètent donc pas forcément la nationalité de l'éleveur ou du propriétaire du cheval, ou bien encore le pays où est entraîné le cheval. Par exemple, un cheval « ETR » peut tout à fait appartenir à un éleveur ou à un propriétaire français, et être entraîné en France.

Dans la partie « ventes », on s'intéresse à **l'impact du dispositif des primes sur la valeur marchande d'un cheval « né et élevé en France »**, avant que celui-ci n'entame sa carrière de courses¹. La valeur marchande des chevaux peut être étudiée par le biais des ventes aux enchères publiques. Bien que ces dernières soient loin de représenter la totalité du marché, elles permettent toutefois, grâce à la transparence des prix de vente, d'établir un classement de la valeur des chevaux.

2.2.1. Périmètre de l'analyse du stade « ventes »

- **Le fichier natif**

Les données brutes de la partie « ventes » ont été recueillies auprès de l'agence de ventes Arqana. Cette agence est née de la fusion en 2006 des deux principales agences françaises (Agence Française du Pur Sang et Goffs France). Les résultats enregistrés par la seconde agence de vente en France, Osarus, n'ont pas été pris en compte dans cette étude. Bien qu'intéressante sur le principe (son objectif est de se placer sur des segments de marchés complémentaires de ceux occupés par le leader Arqana), Osarus est encore trop récente (créée en 2008) et pas assez développée pour tirer des conclusions de ses données.

- **Restriction l'analyse aux ventes de chevaux de Plat uniquement**

Dans les mesures où les primes au propriétaire ne sont distribuées qu'à l'occasion des courses plates, l'étude sur les ventes sera restreinte aux chevaux à vocation plat uniquement. De plus, face à la faiblesse du marché spéculatif des Stores (chevaux âgés de 2 ou 3 ans, destinés à une carrière sur les obstacles et n'ayant pas encore couru) et la quasi-inexistence de chevaux ASS ou ETR dans ces ventes, une analyse comparative n'était pas réalisable. Le marché des chevaux d'obstacle qui repose essentiellement sur une demande britannique et irlandaise, a été lourdement affecté ces dernières années par la crise économique, et est devenu un marché très étroit, raison pour laquelle les effectifs en vente publiques sont très réduits (Arqana, 2010).

- **Segments de marché observés dans les ventes de Plat**

Afin qu'elle soit la plus pertinente possible, l'analyse comparative entre les trois catégories de chevaux définies préalablement (FR, ASS et ETR) est effectuée intra-génération, car chaque âge correspond à un segment de marché différent:

- ✓ Le marché des **Foals** (<12 mois)
- ✓ Le marché des **Yearlings** (18 mois)
- ✓ Le marché des **2 ans**

L'évolution des différents marchés est observée grâce à une analyse basée sur les 4 dernières années de ventes : 2007, 2008, 2009 et 2010.

¹ *Les ventes des chevaux à l'entraînement ne sont pas abordées dans ce mémoire. On estime que dans ce segment de marché, où l'on a affaire à des produits finis, « prêt-à-courir », le critère d'achat d'un cheval sera surtout son potentiel sportif pur : c'est-à-dire son potentiel génétique auquel s'ajoutent les aptitudes à la compétition, dévoilées auparavant à l'entraînement ou en courses. Ainsi, ces critères pourraient modifier l'interprétation de l'influence des primes sur la valeur marchande des chevaux NEF dans ce segment de marché.*

Tableau 8:Ensemble des ventes organisées par ARQANA, prises en compte dans l'étude

Type de produits observés		Ventes ARQANA (de 2007 à 2010)
Chevaux (FR, ASS & ETR) à vocation PLAT	FOALS	<ul style="list-style-type: none"> • Ventes d'élevage de décembre
	YEARLINGS	<ul style="list-style-type: none"> • Ventes d'août
		<ul style="list-style-type: none"> • Ventes d'octobre
2 ANS	<ul style="list-style-type: none"> • Ventes de 2 ans montés (« Breeze-Up »), début mai • Ventes d'Eté, en juillet 	

Tableau 9:Détail des indicateurs mis en place pour l'analyse des Ventes

Indicateurs	Construction de l'indicateur
Chiffre d'affaire (CA)	⇒ Somme des prix de vente des chevaux VENDUS (enchères+amiables ¹)
Prix de vente moyen	⇒ Moyenne des prix de vente des chevaux VENDUS (enchères + amiables)
Prix de vente médian	⇒ Médiane des prix de vente des chevaux VENDUS (enchères + amiables)
Pourcentage de vente (%vente)	$\Rightarrow \%vente = \frac{\text{Nombre de chevaux vendus}_{(FR, ASS \text{ ou } ETR)}}{\text{Nombre de chevaux présentés}_{(FR, ASS \text{ ou } ETR)}} \times 100$
Valeur génétique	⇒ Prix de saillie = coût de « conception » du cheval passé en vente
Taux de rentabilité	$\Rightarrow R\% = \frac{\text{Prix de vente}_{\text{moyen}} - \text{prix de saillie}_{\text{moyen}}}{\text{Prix de vente}_{\text{moyen}}} \times 100$

¹Ventes à l'amiable : vente de gré à gré de chevaux inscrits au catalogue de la vente publique et réalisée en périphérie de cette vente. C'est le cas de certains chevaux qui n'ont pas trouvé acquéreurs durant les enchères ou bien dont le montant de vente n'a pas satisfait le vendeur.

- **Les ventes Arqana servant de support pour l'analyse**

Sur les 10 ventes organisées chaque année par Arqana, 8 vacations sont partiellement ou totalement dédiées aux catégories de chevaux auxquelles nous nous intéressons. C'est le cas notamment des ventes de yearlings dont les 3 vacations ont lieu respectivement en août, octobre et décembre. Les données brutes des autres marchés étudiés sont extraites des différentes ventes « mixtes » concernées et sont regroupées (Cf. tableau 8).

Afin que les différentes comparaisons menées soient significatives, un nombre minimum de chevaux issus de chaque catégorie (FR, ASS et ETR) est nécessaire. C'est pourquoi la vente des yearlings de décembre, qui propose exclusivement des chevaux FR, a été volontairement retirée du périmètre définitif de l'étude. De plus, la consistance du marché de décembre s'est dégradée au cours des années. La diminution constante du chiffre d'affaire de ces ventes essentiellement franco-françaises (constituées quasi exclusivement de chevaux FR et qui sont conçus à 90% en France) illustre la décote de cette vacation (Cf. annexe 7).

Ainsi, les deux autres ventes de yearlings (août et octobre) sont traitées, mais l'analyse se fait séparément afin de ne pas biaiser les comparaisons. En effet, la qualité globale des yearlings présentés est d'autant moins bonne que la vente a lieu tardivement dans l'année. Les ventes d'août, qui sont plutôt réputées « haut de gamme », offrent des yearlings de qualité issus de la production nationale mais aussi internationale. Les ventes d'octobre présentent, en revanche, quasi exclusivement des chevaux « nés et élevés en France », c'est-à-dire des chevaux FR et ASS (Arqana, 2010).

2.2.2. Les indicateurs du stade « ventes »

- **Les données brutes (base pour les indicateurs)**

Les indicateurs des ventes ont été construits à partir des données récupérées auprès d'Arqana. Celles-ci permettent d'obtenir des informations propres à chaque cheval présenté en vente :

- ✓ **Le père du cheval** : nom de l'étalon
- ✓ **Le résultat de vente** : cheval **vendu** (aux enchères ou à l'amiable) ou **invendu** (le cheval n'a pas trouvé acquéreur, il est « retiré », ou alors il est racheté par son propriétaire jugeant le montant de la transaction insuffisant)
- ✓ **Le prix de vente** : montant (€) auquel le cheval a été adjugé

Les différents indicateurs mis en place ainsi que leur construction sont détaillés dans le tableau 9. De nature économique, ils permettent de comparer objectivement la valeur marchande des trois types de chevaux observés à chaque fois.

- **Précisions sur la construction de certains indicateurs**

Les indicateurs usuels

Les indicateurs « **prix moyen** », « **prix médian** », « **%vente** » et « **chiffre d'affaires** » (CA) sont couramment utilisés par toutes les agences de vente aux enchères. Pour ne pas fausser les résultats, le calcul du chiffre d'affaire, du prix moyen et du prix médian des chevaux FR, ASS ou ETR ne prend pas en compte les chevaux invendus. Ces derniers sont obtenus implicitement par l'indicateur « %vente ».

L'équation de la « valeur marchande »

En général, on considère que la valeur marchande d'un jeune cheval (âgé de 2 à 3 ans maximum et n'ayant pas encore débuté en compétition), est directement liée à son **potentiel de réussite en course ainsi qu'à son potentiel de reproducteur après la carrière de course** (Cf. figure 3). Ces deux critères évoluent dans le même sens. Ainsi la valeur marchande d'un cheval est directement liée à l'espoir de gains qu'aura l'acheteur au moment de l'acquisition du cheval.

Cette valeur marchande d'un cheval est directement ou indirectement influencée par les différents paramètres dont dépend la réussite d'un cheval en compétition. Le **montant des gains totaux générés par un cheval au cours de sa carrière de courses** est dû à :

- ✓ son **patrimoine génétique**
- ✓ sa **morphologie** et sa **locomotion**
- ✓ son **droit aux primes** (lorsque les conditions de courses et le résultat du cheval entraînent le versement de ces primes).

(On a restreint la liste des paramètres pour simplifier l'étude : on ne tient pas compte, par exemple, de la préparation physique en vue de la compétition qui est propre à l'entraîneur du cheval).

Le patrimoine (ou valeur) génétique d'un cheval s'obtient à partir des valeurs génétiques respectives de ses deux parents. Le « pedigree » d'un cheval, qui correspond à son arbre généalogique avec les performances détaillées de ses ancêtres en compétition, permet d'appréhender la valeur intrinsèque des chevaux. Il existe des pedigrees plus ou moins prestigieux. Quand un cheval qui n'a pas encore fait ses preuves en compétition est vendu, son prix d'achat est alors établi en fonction de sa morphologie et de son pedigree. S'il est issu d'une mère et d'un père ayant été des champions sur les champs de courses et/ou ayant déjà donné naissance à des chevaux de haut niveau (avec des performances « Black-type »), il y a de grandes chances pour qu'il soit vendu plus cher.

❖ Approximations et simplifications de l'équation de la valeur marchande

Valeur génétique

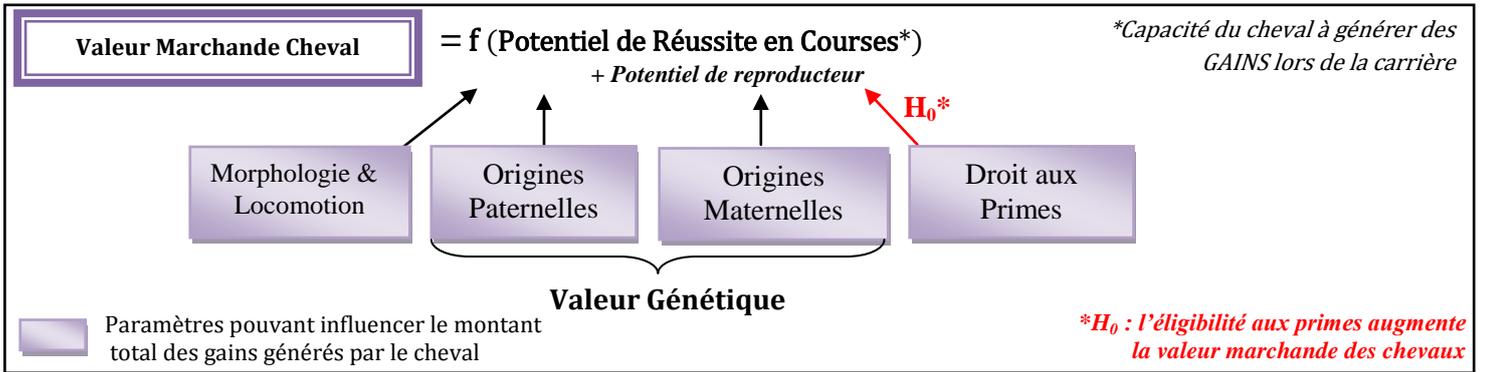
On se permet dans cette étude de négliger la génétique de la mère afin de simplifier l'analyse. Cette simplification peut être effectuée dans la mesure où les chevaux passés aux ventes aux enchères publiques sont le fruit d'un croisement raisonné de la part de l'éleveur-vendeur. En effet, ces derniers ont tout intérêt à faire saillir leurs bonnes juments par des bons étalons et à ne pas garder à l'élevage des poulinières de mauvaise qualité (génétique ou descendance). De plus, la politique de pré-sélection mise en œuvre par Arqana, contribue à ne proposer aux acheteurs que des chevaux ayant une valeur génétique très convenable sinon excellente.

Ainsi, la valeur génétique paternelle est établie à partir du prix de saillie¹, qui est le reflet de la qualité d'un étalon. Un étalon dont la descendance s'affirme en course, fera la monte à un tarif logiquement plus élevé qu'un étalon dont la descendance est médiocre

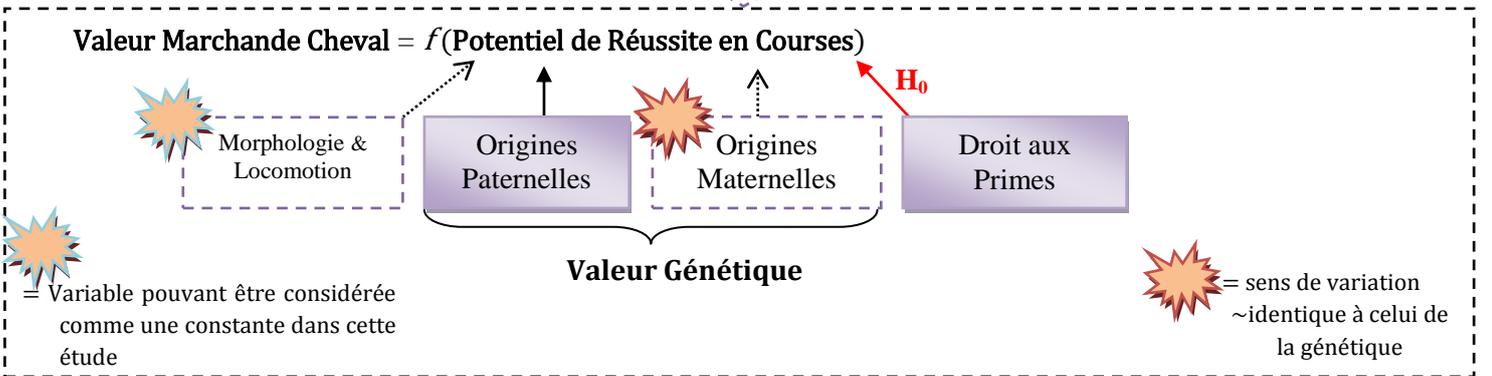
¹ La centralisation de tous les prix de saillie étant un travail ardu, la valeur génétique ne sera mesurée qu'à partir des chevaux conçus en 2008 (en prenant les prix de saillies des étalons lors de la saison de monte 2008) et donc nés en 2009. Cela permet d'échantillonner la valeur génétique des chevaux passant en ventes selon leur âge (foals passés en vente en 2009, yearlings aux ventes de 2010 ou 2 ans lors des ventes 2011) et leur catégorie (FR, ASS et ETR). Les conclusions quant à leur valeur génétique respective peuvent être extrapolées afin d'avoir une idée de la valeur génétique globale des chevaux FR, ASS et ETR présentés aux différentes ventes organisées par Arqana chaque année.

Figure 2: Détail et Simplification de l'équation de la valeur marchande d'une cheval

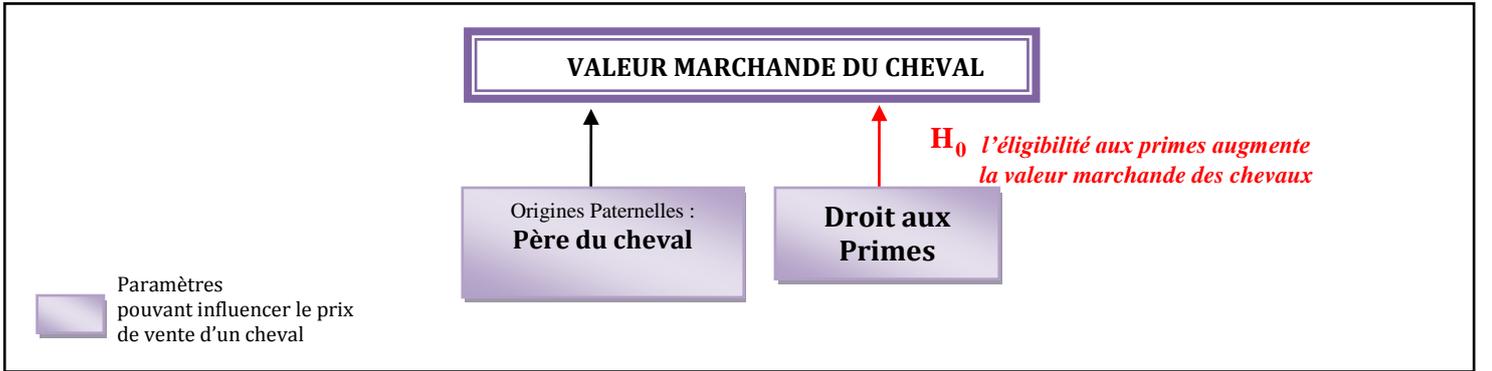
(Source : réflexion personnelle)



Approximations pour l'étude



Variables retenues pour l'étude des VENTES



Morphologie et locomotion

La politique d'Arqana contribue aussi à sélectionner, dans l'ensemble, des chevaux morphologiquement corrects, c'est-à-dire « aptes à la compétition » (pas de problème majeur d'aplombs par exemple). Ceci permet de simplifier encore l'équation de la valeur marchande d'un cheval, en occultant les paramètres considérés comme constants : « physique et locomotion » des chevaux et « génétique maternelle ».

- Ainsi, la valeur marchande étudiée est donc restreinte ici à deux variables : la valeur génétique du cheval (via la **valeur génétique paternelle**) et **l'éligibilité aux primes**.

Le taux de rentabilité

Le taux de rentabilité, dont la formule est détaillée en figure 3, permet de voir la part du chiffre d'affaires réalisé qui sera conservée sous forme de résultat par le vendeur. Le fait de comparer ici des chevaux intra-génération permet de restreindre le coût de revient (ensemble des coûts nécessaires à la production de l'animal) au prix de saillie ; car on fait l'approximation que les frais d'entretien sont constants à un âge donné. En revanche, cela n'aurait pas été possible avec une comparaison inter-génération, le coût d'entretien étant d'autant plus élevé que le cheval reste longtemps à l'élevage.

2.2.3. Le traitement statistique des données

Afin d'assurer la pertinence de l'étude, l'analyse comparative des prix de vente des chevaux a été complétée par des tests statistiques adaptés aux données utilisées (Cf. figure 4). Le principe de ces tests statistiques est de comparer les moyennes respectives de chaque échantillon observé. Ici, les 3 échantillons correspondent aux chevaux **FR, ASS et ETR vendus** (aux enchères et à l'amiable).

2.2.4. Analyse comparative étendue à l'échelle européenne

Suivant les retours des questionnaires envoyés aux principales agences de ventes en Europe (Cf. annexe 6), l'analyse comparative est étendue à l'échelle européenne. Le questionnaire a été construit de manière à récupérer des informations sur les indicateurs de vente usuels (chiffre d'affaires, prix moyen, médian, % vente). Les agences de ventes qui ont été ciblées sont les suivantes :

- ✓ **BBAG (Baden Baderner Auktionsgesellschaft)** en Allemagne
- ✓ **DBS (Doncaster Bloodstock Sales), Tattersalls GB & Brightwells**, au Royaume-Uni
- ✓ **Goffs Ireland & Tattersalls Ireland**, en Irlande
- ✓ **SGA** (en Italie)

Ce questionnaire avait aussi pour but de récupérer des informations sur les résultats de ventes des chevaux « nés et élevés en France » éventuellement présentés à ces ventes.

Des 6 agences de ventes ciblées, seules 3 ont renvoyé le questionnaire : BBAG, DBS et Tattersalls

Figure 3: Détail et approximation de la rentabilité à la vente d'un cheval

(Source : réflexion personnelle)

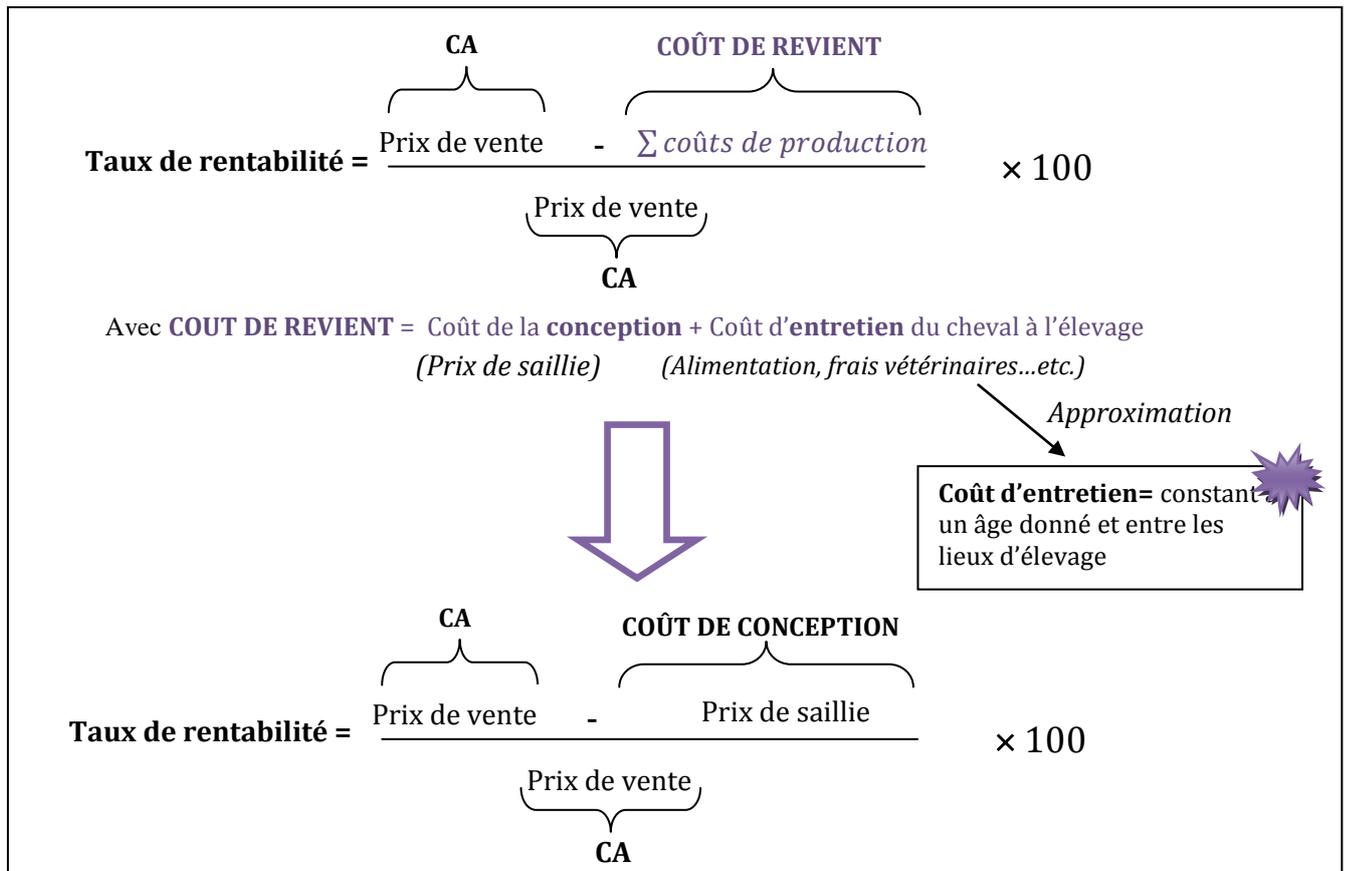
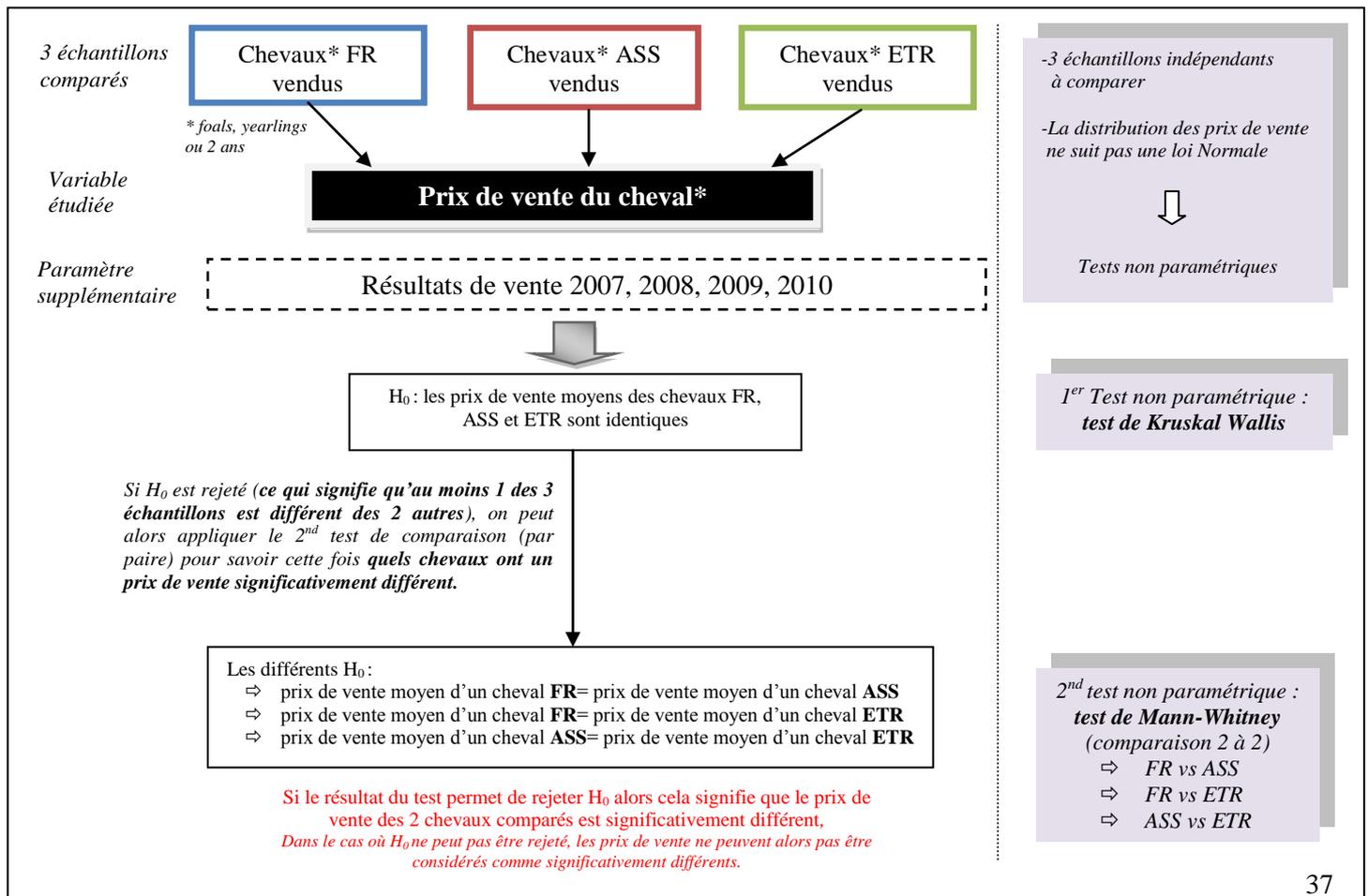


Figure 4: Explications et justifications des tests statistiques utilisés pour l'analyse du stade « ventes »



2.3. Méthodologie du stade « compétition »

Le dispositif des primes prend véritablement tout son sens au stade de la compétition, puisque c'est à l'occasion des courses que les primes sont susceptibles d'être générées. L'analyse est menée afin de comparer la réussite des chevaux FR, ASS et ETR en compétition. Autrement dit, il s'agit de leur **capacité à générer des gains durant leur carrière de course**. Cette analyse va permettre **d'observer le niveau de distribution et la répartition des encouragements (allocations et primes) entre les différents chevaux (FR, ASS et ETR)** qui concourent sur les hippodromes français.

2.3.1. Périmètre de l'étude

Le fichier natif pour l'analyse du stade compétition

Une requête informatique a été effectuée en interne à France Galop afin de récupérer toutes les données relatives **aux chevaux FR, ASS et ETR ayant couru, au moins une fois, dans une course de Galop en France**. Ce fichier natif, qui regroupe 4 années de compétition (de 2007 à 2010) a permis d'obtenir des informations propres à chacun des chevaux ayant couru au moins une fois sur un hippodrome en France (tel que l'âge du cheval, le nombre de courses courues, les gains cumulés, et les primes engendrées).

Les critères distinctifs : discipline et âge des chevaux

Les deux disciplines du Galop (Plat et Obstacle) sont analysées séparément. L'analyse comparative des chevaux FR, ASS et ETR est aussi menée en regroupant les chevaux par catégorie d'âge (Cf. tableau 10)

2.3.2. Les indicateurs mis en place au stade compétition (Cf. tableau 11)

- **Réussite en course** : $\Delta\%gains = \%Gains \text{ hors primes cumulés} - \%Partants$: cet indicateur permet de superposer la part des chevaux FR, ASS et ETR qui se présentent au départ des courses et la part des allocations (qui correspond aux gains hors primes) amassées au final. Ce différentiel permet de visualiser rapidement la qualité des performances des compétiteurs FR, ASS et ETR.
- $\Delta\%gains \text{ prime comprises} = \%Gains \text{ cumulés primes aux propriétaires comprises} - \%Partants$: les primes aux propriétaires sont ici prises en compte dans les calculs des « gains cumulés ». Cela permet d'observer la plus value apportée par les primes aux propriétaires dans les gains totaux cumulés par les chevaux au cours de leur carrière de course.
- **Gain moyen**¹ : il correspond à la moyenne des gains générés par chacun des chevaux sur une année à un âge donné. A la différence des moyennes calculées au stade de vente (où les invendus ne sont pas pris en compte dans le prix moyen), les chevaux n'ayant pas pris de gains en compétition (gain « zéro ») sont comptabilisés dans le calcul. Ce gain moyen, qui prend en compte la performance réelle des chevaux (bonne ou mauvaise), représente ainsi l'espérance de gains.
- **Gain médian**¹ : médiane des gains engendrés par chacun des chevaux pris en compte pour l'étude (y compris le gain zéro).

Tableau 10: Périmètre de l'étude au stade Compétition

Lieu compétition	FRANCE	
Années compétition	2007-2008-2009-2010	
Chevaux	FR-ASS-ETR	
Disciplines	PLAT	OBSTACLE
Catégories d'âge en course	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ans • 3 ans • 4 ans • 5 ans & + 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ans • 4 ans • 5 ans • 6 ans & +

Tableau 11: Indicateurs mis en place au stade de la Compétition

Indicateurs COURSES	Construction de l'indicateur
GAIN moyen	<p>⇒ « hors primes » = moyenne des allocations (dont « allocation 0€ »)</p> <p>⇒ « Primes comprises » = moyenne des allocations+ primes aux propriétaires (dont allocation+primes=0€)</p>
GAIN médian	<p>⇒ <i>Hors primes</i> : médiane des allocations (dont « allocation 0€ »)</p> <p>⇒ <i>Primes comprises</i> : médiane des allocations+ primes aux propriétaires (dont allocation+primes=0€)</p>
ΔGAIN* moyen ou médian	<p align="center" style="margin-left: 150px;"><i>Base 0</i></p> <p>⇒ $\Delta GAIN^*_{moy} = GAINS^*_{moy} (FR \text{ ou } ASS) - \overbrace{GAINS_{moy} (ETR)}^{Base 0}$</p> <p>⇒ $\Delta GAIN^*_{med} = GAINS^*_{med} (FR \text{ ou } ASS) - GAINS_{med} (ETR)$</p>
<p>Réussite en course (Δ%(partants-gains* cumulés))</p> <p>Différentiel de points entre la part des partants FR, ASS ou ETR en compétition et la part de gains qu'ils amassent grâce à la somme de leurs gains individuels.</p>	<p>• %partants = $\frac{\Sigma \text{ Nombre de partants } (FR, ASS \text{ ou } ETR)}{\text{Total partants } (FR+ASS+ETR)} \times 100$</p> <p>• %gains = $\frac{\Sigma \text{ Gains individuels}^* (FR, ASS \text{ ou } ETR)}{\text{Gains totaux}^* (FR+ASS+ETR)} \times 100$</p> <p>⇒ $\Delta\%_{(Gains-partants)} = \%Gains^*_{(FR, ASS \text{ ou } ETR)} - \%partants_{(FR, ASS \text{ ou } ETR)}$ <i>*Gains « hors primes » ou « primes comprises » selon le cas</i></p>
%chevaux sans gain	<p>⇒ %chevaux sans gain = $\frac{\text{Nombre de chevaux ayant « gains=0€ » } (FR, ASS \text{ ou } ETR)}{\text{Nombre total de chevaux } (FR, ASS \text{ ou } ETR)}$</p>

- **ΔGain moyen (médian)¹**: cet indicateur revient à mettre les chevaux ETR en « base 0 » et de les comparer aux chevaux « nés et élevés en France. Ce différentiel de gain permet de voir d'une part la magnitude des allocations perçues par les chevaux FR et ASS par rapport aux chevaux ETR et d'autre part le rôle des primes aux propriétaires lorsque celles-ci sont prises en compte dans les gains des chevaux.

Les chevaux ETR sont pris comme base de référence afin de voir l'impact de la prime au propriétaire dans les gains totaux des chevaux éligibles aux primes.

- **Prime à l'éleveur moyenne/médiane**: construction analogue au gain moyen et au gain médian, mais avec le montant des primes à l'éleveur uniquement.
- **%chevaux sans gains** : cet indicateur permet de voir les chevaux n'ayant généré aucune allocation, c'est à dire ceux ayant « 0€ de gain ». Cela représente les rebuts des différentes catégories de chevaux étudiées (FR, ASS et ETR).

2.3.3. Le traitement statistique des gains

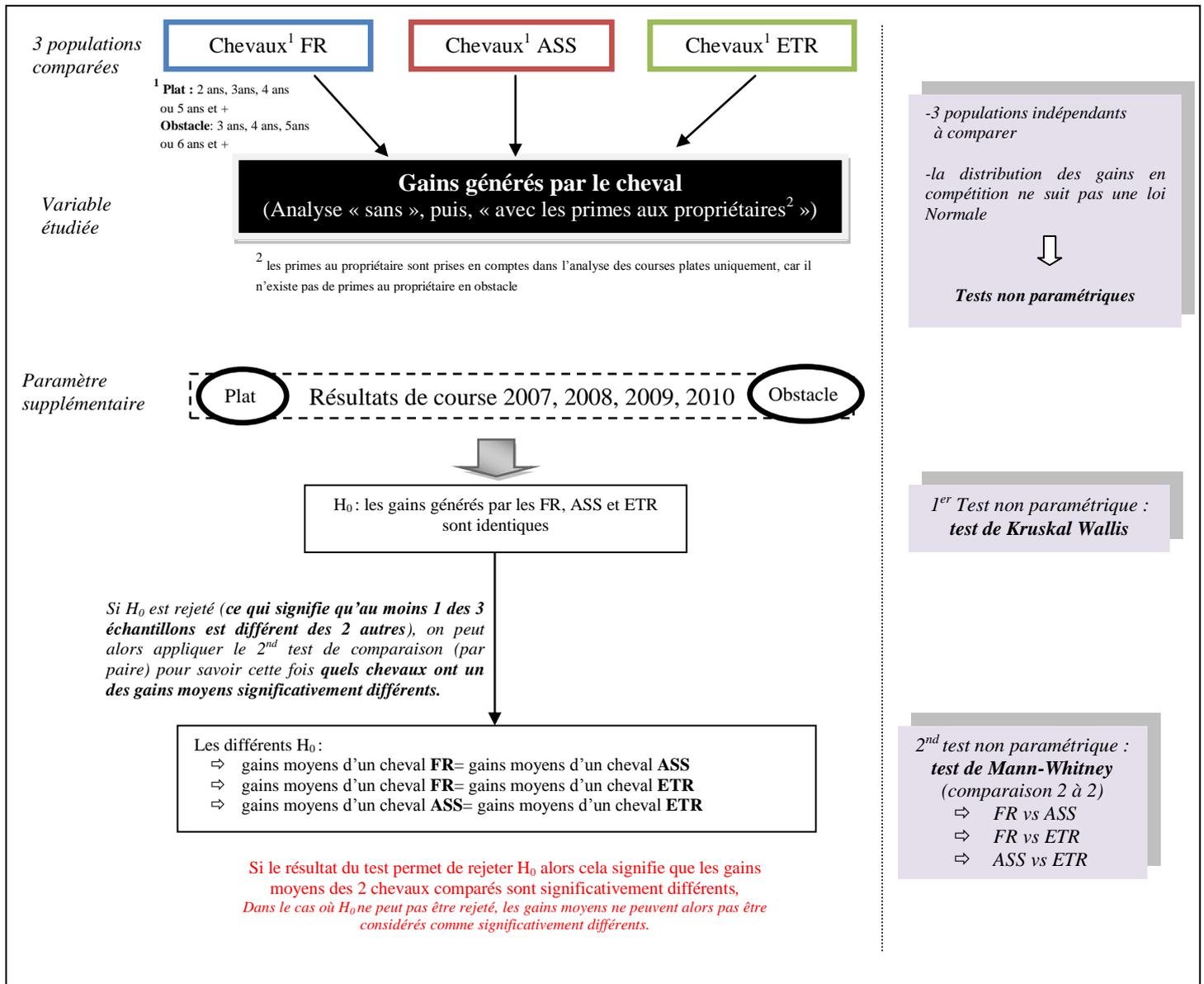
Tout comme les prix de ventes, l'analyse comparative des gains des chevaux a été complétée par des tests statistiques adaptés aux données utilisées (Cf. figure 5). Ces tests sont utilisés afin de comparer les gains générés (primes comprises ou non) par les chevaux FR, ASS, et ETR. Les statistiques effectuées au niveau de la compétition sont plus justes et moins contestables que celle des ventes. En effet, cette fois on ne compare pas des échantillons représentatifs d'une catégorie de chevaux, mais on prend en compte les résultats de la population concernée toute entière (tous les chevaux FR, ASS ou ETR ayant couru au moins une fois en France)

2.3.4. Les données relatives aux voisins européens

Des questionnaires ont été envoyés aux autorités hippiques afin d'obtenir des informations relatives au niveau de distribution et à la répartition des allocations dans ces pays (Cf. annexe 5). Ainsi, les différentes informations collectées permettent d'étendre parfois la comparaison à l'échelle européenne, selon les informations communiquées et leur précision. Sur les 7 pays qui ont reçu le questionnaire 3 l'ont rempli très convenablement (**Allemagne, Irlande, Royaume-Uni**). Les questionnaires retournés par la Belgique et l'Espagne ont permis d'obtenir une bonne partie des informations demandées. Quant à l'Italie et la Suisse aucune information n'a été retournée.

¹En plat, il sera précisé lorsque les gains médians et les gains moyens sont calculés « hors primes » ou « primes comprises ».

Figure 5: Explications et justifications des tests statistiques utilisés pour l'analyse des gains générés en compétition



III.RESULTATS

1- Analyse critique du dispositif réglementaire en vigueur

Les modalités requises afin que les chevaux puissent être considérés comme «nés et élevés en France », autrement dit, qualifiés pour les primes, font l'objet d'un article du Code des Courses. Le contenu juridique de ces règles de qualification est détaillé en annexe 8.

1.1.Mise en application de la réglementation en vigueur et son contrôle : formalités administratives impulsées par la France et les autres Autorités Hippiques concernées

Les clauses de qualification des chevaux pour les primes à l'élevage, prévus par l'article 86, obligent au respect d'une réglementation précise, concernant aussi bien l'identification même des animaux que le suivi de leurs déplacements internationaux. Certains documents attestent de l'identité d'un cheval et permettent son suivi tout au long de sa vie (Cf. encadré 10) : ils ont une véritable importance dans la démarche de qualification des chevaux. Dans le dispositif actuel, les contrôles sont basés sur la vérification de la conformité des documents et justificatifs demandés.

1.1.1. Qualification d'office pour les tous les chevaux nés en France

Actuellement, tous les chevaux accrédités du suffixe « FR », c'est-à-dire les chevaux dont la naissance a eu lieu sur le sol français, sont qualifiés d'office pour les primes. Cependant, si ces chevaux sont exportés définitivement avant le 1^{er} juin de leur année de yearling (pour cause de vente le plus souvent), ils se voient alors retirer leur éligibilité aux primes. En cas de doute sur la régularité de certains chevaux ayant obtenu a qualification d'office, le service Contrôle exige des justificatifs.

1.1.2. Contrôle des chevaux nés à l'étranger

A ce jour, faute de pouvoir effectuer des contrôles physiques, les contrôles des chevaux « assimilables » nés à l'étranger sont essentiellement documentaires. Ceci représente la vérification d'environ 400 dossiers, effectuée chaque année par le service Contrôle de France Galop. Ce contrôle s'appuie, en partie, sur des les documents émis par les Autorités des Stud Book étrangères.

1.2.Les points de contrôle de l'assimilation des chevaux nés à l'étranger

Il y a encore 5 ans, le contrôle de la qualification des chevaux nés à l'étranger était basé sur la confiance réciproque de France Galop et des éleveurs, qui indiquaient les dates des mouvements internationaux de leurs chevaux, sans avoir à fournir de justificatifs. Néanmoins, face au succès rencontré par le dispositif auprès des voisins européens, France Galop a progressivement renforcé les contrôles pour l'attribution des primes aux chevaux nés à l'étranger. Comparable à une démarche qualité, l'obtention du label « né et élevé en France » nécessite d'effectuer convenablement les formalités assurant le suivi des mouvements internationaux des chevaux, et de fournir tous les justificatifs exigés par France Galop à différents stades d'élevage, que l'on pourrait qualifier de « points de contrôle ».

Encadré 10: Généralités sur l'identification des équidés et le suivi de leurs déplacements internationaux

1- Identification : le passeport ou document d'accompagnement

Comparable au passeport chez les humains, le document d'accompagnement, aussi appelé « livret », est un document officiel et international certifiant **l'identité d'un équidé**. Celui-ci a valeur de :

- ✓ Document d'identification
- ✓ Certificat d'origine et d'inscription dans un Stud Book
- ✓ Document sanitaire (pour les vaccinations et certains tests sanitaires)
- ✓ Passeport (enregistrements des mouvements)

Le relevé et la validation des signalements des équidés ne peuvent être effectués que par les vétérinaires et les identificateurs habilités. L'identification des équidés nécessite un support papier, édité en France par l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation, (IFCE) et dont les informations sont enregistrées et gérées par le service SIRE (Service d'Informations Relatif aux Equidés) à Pompadour.

Le contenu et l'usage du document d'accompagnement, ainsi que sa retranscription en droit français sont prévus par des textes règlementaires européens. Ce document doit impérativement se trouver en permanence avec le cheval et le suivre dans tous ses déplacements. Cette obligation règlementaire est aussi confirmée par le Code des Courses au Galop.

2- Régularisation des mouvements internationaux : le visa d'exportation

Les déplacements internationaux des chevaux sont consignés et suivis en continu dans le monde entier grâce à l'application de règles établies par la Fédération Internationale des Autorités Hippiques des Courses au Galop (FIAH) et publiées dans l'Accord International sur l'Elevage, les Courses et le Pari. Ce suivi comprend toutes les étapes du voyage, y compris l'arrêt pour cause de quarantaine.

Lorsque le cheval est amené à faire des déplacements internationaux, que ce soit pour la compétition ou à des fins d'élevage, deux cas de figure se présentent :

- **Cas 1** : Le cheval sort en **exportation temporaire** : il voyage et revient dans son pays de départ dans un **délai limité** (inférieur à 30 jours pour les courses et autre ; **inférieur à 9 mois pour l'Elevage**) et selon un **itinéraire préalablement défini** et précisé auprès des Autorités Hippiques concernées.
- **Cas 2** : Le cheval est en **exportation définitive**, pour les raisons suivantes :
 - ✓ La durée d'exportation de l'animal dépasse le délai indiqué dans le visa d'export temporaire
 - ✓ L'itinéraire a été modifié sans en avertir au préalable les Autorités concernées
 - ✓ Il n'y a pas d'intention de ramener le cheval dans le pays de départ

Chacun de ces déplacements internationaux sont consignés :

- dans le cas des **sorties temporaires**, par le **Visa d'exportation** (enregistrement d'un visa d'exportation dans le document d'identification de l'animal) ou le **BCN** (Breeding Clearance Notification, nouveauté instaurée en 2011 et qui remplacera à terme le passeport visé).
- dans le cas d'une **exportation définitive**, par le **Certificat d'Exportation** (CE) (France GALOP, 2011f).

1.2.1. Acquisition du critère d'appartenance à l'élevage français avant le départ de la poulinière en exportation temporaire

Toute poulinière importée en France, dans le but d'assimilation de son futur produit, doit l'être sous le statut définitif afin qu'elle puisse être considérée comme appartenant dorénavant à la jumenterie française (ensemble des poulinières utilisées pour la reproduction). Son certificat d'exportation doit donc être déposé à France Galop et si elle sort pour aller à la saillie, ce ne peut qu'être en exportation temporaire.

- **« Francisation » des juments**

Dans un premier temps, pour celles qui ne l'auraient pas été auparavant, les juments doivent être francisées (Cf. encadré 11). Les juments sont alors répertoriées au SIRE et l'on ajoute à leur passeport un relevé de signalement descriptif et graphique établi par un identificateur agréé. Ceci impose donc aux juments de « poser le sabot » sur le sol français et d'être ainsi basée en France avant leur « réexpédition temporaire » à l'étranger.

A noter que l'inscription des juments au Stud Book français des Pur sang (Stud Book de reproduction) n'est pas obligatoire dans le dispositif d'Assimilation : cette formalité n'est requise que si la jument est amenée à pouliner sur le sol français.

- **Exportation « temporaire » de la jument vers l'étranger, à des fins d'élevage**

Une fois le critère d'appartenance à l'élevage français acquis (matérialisée par la francisation des juments et le dépôt du CE à France Galop), les juments étrangères peuvent être envoyées « temporairement » à l'étranger à des fins d'élevage, au même titre que les juments françaises. Leur sortie temporaire est possible à partir du 1^{er} novembre précédant la saison de monte.

La réglementation internationale prévoit que le visa d'exportation temporaire pour l'élevage (BCN) est valable pour une **saison de monte (9 mois)** et **un pays de destination seulement**. Le BCN précise non seulement, les modalités de l'exportation temporaire (délai et itinéraire), mais indique aussi si la jument est maiden, pleine (avec l'identité de l'étalon) et éventuellement suivie.

Tout propriétaire envoyant une poulinière à l'étranger à des fins d'élevage, doit au moment d'exporter l'animal, demander à l'Autorité du Stud Book de provenance l'envoi direct d'un visa d'élevage (BCN) en joignant le certificat ADN et, pour les juments pleines, le certificat ADN de l'étalon concerné. Avant de rentrer dans le pays d'origine, le propriétaire de la jument devra demander à l'Autorité du Stud Book du pays de résidence temporaire un nouveau BCN qui sera envoyé à l'Autorité du pays où l'animal est stationné en permanence. En sus de ces formalités administratives s'opérant entre Autorités Hippiques et personnes habilitées, il est demandé aux éleveurs de fournir un justificatif de transport attestant de la date de départ de la mère (facture du transporteur, titre de transport ou autres).

Encadré 11: Francisation des équidés nés à l'étranger et pénétrant sur le sol français

Dès lors qu'un cheval pénètre sur le territoire français à des fins de compétition ou d'élevage, celui-ci doit impérativement être enregistré dans une base de données, le SIRE. Après vérification, par France Galop, de la conformité du passeport du cheval aux normes européennes (passeport préalablement visé par l'Autorité Hippique de provenance, sauf s'il s'agit d'un BCN), un identifiant unique français (numéro SIRE) peut alors être attribué. Ce numéro SIRE ne sera communiqué au propriétaire du cheval que si l'animal reste en France pour une durée supérieure à 8 jours.

Au terme de ces 8 jours, les chevaux restant sur le sol français doivent nécessairement être « francisés ». La francisation consiste en la réalisation d'un relevé de signalement descriptif et graphique de l'animal devant être établi par un identificateur agréé et enregistré dans la base SIRE ou GALOP.

Place de la francisation dans le dispositif d'Assimilation

Dans le cadre de la qualification pour les primes à l'élevage, la francisation s'applique obligatoirement aux juments étrangères importées ainsi qu'aux produits assimilables nés à l'étranger (francisation réalisée théoriquement lors de leur importation en France « sous la mère »). Le dépôt, à France Galop, du Certificat d'Exportation (CE) des chevaux importés définitivement en France, vient compléter la liste des pièces principales nécessaires à la francisation des chevaux

Le Certificat d'Exportation : document indispensable à la francisation des chevaux

Ce document, qui circule uniquement d'Autorité Hippique à Autorité Hippique, est détenu par l'Autorité Hippique (ou parfois le Stud Book) du pays où stationne « définitivement » le cheval. Ainsi, à l'état initial, le CE est basé dans le pays de naissance de l'animal et lorsque le cheval est exporté définitivement à l'étranger, son CE doit être envoyé par l'Autorité du pays d'exportation à l'Autorité compétente du pays dans lequel le cheval est exporté. Toutes ces opérations doivent être accomplies avant le déplacement du cheval. A défaut, des pénalités sont perçues.

1.2.2. Retour de la poulinière suitée de son foal né à l'étranger

La limite de retour de la poulinière suitée est fixée au 1^{er} septembre de l'année de naissance du produit. Une mesure de renforcement a été mise en place ces dernières années afin d'obtenir une preuve du réel retour de la mère, suitée de son poulain, en France et dans les délais impartis. Ainsi il est exigé un justificatif de transport de la mère attestant de surcroît que celle-ci est bien accompagnée de son foal.

A ce stade les formalités nécessaires concernent :

- la réimportation de la mère en France (envoi d'un BCN en provenance, cette fois, de l'autorité hippique étrangère et à destination de France Galop)
- l'importation définitive du produit en France (envoi du CE du foal à France Galop)

1.2.3. Qualification définitive : assimilation des chevaux nés à l'étranger aux Nés et Élevés en France

Le schéma d'assimilation prend fin au 1^{er} juin de l'année suivant celle de la naissance des produits. Si cette date du « 1^{er} juin » a toujours été fixe au cours de l'évolution du dispositif, l'attribution de la qualité d'« assimilé », une fois la date passée seulement, est toute récente. Auparavant, les chevaux étaient, en fait, assimilés au fur et à mesure de leur arrivée sur le sol français, avant le 1^{er} septembre, et faisaient l'objet d'une radiation en cas de sortie du territoire incompatible avec les exigences du Code des Courses.

Toutefois, depuis 2010, le service Contrôle de France Galop exige une attestation du ou des haras d'accueil des poulains garantissant **leur présence en France jusqu'au 1^{er} juin de leur année de yearling** (sauf exportation temporaire inférieure à un mois). Ce justificatif supplémentaire qui précise les dates d'entrée et de sortie des produits, s'inscrit dans un contexte de renforcement volontaire du contrôle de la réglementation au niveau de France Galop.

Ainsi la qualification des chevaux nés en 2010 n'aura lieu qu'à partir du 1^{er} juin 2011 et ne pourra être attribuée qu'à réception des documents et justificatifs exigés par France Galop et sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 86 du Code des Courses au Galop.

1.3. Limites du dispositif actuellement en vigueur

1.3.1. Incohérences entre réglementation française et réglementation internationale

- **Incompatibilité temporelle entre Code des Courses et Visa d'exportation temporaire**

Il existe une anomalie apparente au sein du dispositif réglementaire qui concerne la période de sortie temporaire durant laquelle les juments sont autorisées à stationner à l'étranger, à des fins d'élevage. En effet, l'analyse comparative du délai prévu par le Code des courses et celui alloué par le visa d'exportation temporaire (BCN) révèle une incompatibilité temporelle de 1 mois :

- ✓ **Code des Courses : 10 mois** de sortie temporaire autorisée (du 1^{er} novembre de l'année N-1 au 1^{er} septembre de l'année N)
- ✓ **BCN : 9 mois** d'exportation temporaire possible

A première vue, cette différence d'un mois pourrait rendre incompatible le dispositif d'assimilation qui énonce que les chevaux assimilés sont, entre-autres, des « chevaux nés à l'étranger durant la sortie temporaire de la mère ». Se pose donc le problème des juments effectuant les mouvements

internationaux aux extrêmes limites de la période réglementaire ; c'est-à-dire celles partant dès le mois de novembre et ne revenant que fin août. Effectivement, dans cette situation, la sortie « temporaire » de la mère s'achève en sortie « définitive », les 9 mois autorisés par le visa d'exportation temporaire étant échus.

Dans les faits, lorsque la jument dépasse les 9 mois de sortie temporaire autorisée, son CE est renvoyé, pour le temps résiduel nécessaire, à l'Autorité hippique du pays concerné et revient ensuite à France Galop lors du retour de la poulinière, avec son poulain, en France.

La raison de ces transferts in-extremis, est avant tout économique et est fonction des pays où les juments sont envoyées. Certes, ces va-et-vient de CE, effectués pour quelques semaines seulement, permettent de se conformer au consensus réglementaire international, mais certains pays se révèlent plus avaricieux que d'autres sur cet aspect. Chaque Autorité Hippique ayant la liberté de fixer son tarif pour les visas d'exportation, les réclamations de CE proviennent essentiellement des Autorités Britanniques et Irlandaises dont le tarif du CE (167,00 €) est nettement plus élevé que celui de l'Allemagne (70,35€) ou de la France (49,04€). (Cf. annexe 9 pour différents tarifs en vigueur)

- **Anomalie apparente justifiée juridiquement**

L'article 86 du Code des Courses stipule que, sont considérés comme Nés et Élevés en France, les « produits étant nés durant la sortie temporaire de la mère ». La considération de chaque mot et leur interprétation sont très importantes. Ainsi, bien que la jument ait passé plus de 9 mois à l'étranger, son poulain sera né alors que celle-ci était encore considérée en exportation temporaire, au sens juridique du terme. C'est la raison pour laquelle, l'attribution des primes par France Galop, repose sur deux conditions essentielles concernant la mère du produit :

- ✓ le dépôt de son Certificat d'Exportation à France Galop, attestant alors de sa présence « permanente » sur le sol français au moment de son départ en exportation temporaire pour l'étranger.
- ✓ le respect des dates limitant la période de séjour autorisé à l'étranger (du 1^{er} novembre au 31 août inclus)

Cette anomalie est apparue, en fait, suite à une modification de l'article 86 dans les années 1990. La date prescrite pour le retour des juments suitées était auparavant fixée au 31 juillet, portant alors à 9 mois la durée de sortie temporaire autorisée. Cela avait pour avantage de faire concorder les délais autorisés à la fois par le Code des courses et la Règlementation internationale, en les fixant chacun à une durée maximale de 9 mois.

1.3.2. Limites liées à la nature même du contrôle

- **Un contrôle uniquement « documentaire »**

Les contrôles sont actuellement basés sur la vérification de la conformité des documents et justificatifs demandés. Il est donc légitime de s'interroger sur la sincérité de tous les justificatifs fournis chaque année, de la part des transporteurs et des haras qui doivent veiller attentivement à respecter les délais pour ne pas manquer la qualification de leurs chevaux, mais aussi des chevaux de leurs clients. Il est probable qu'il existe des mouvements de chevaux non déclarés, notamment par les structures juxta-frontalières.

A ce jour, les éleveurs, qui ne sont pas encore agréés, peuvent se soustraire à tous contrôles, et les agents de France Galop ne peuvent exercer des contrôles physiques de la présence des produits. Mais, ce type de contrôle, qui serait probablement des plus dissuasifs, et venant en complément du contrôle

documentaire pourra être effectué dans les années à venir suite à la mise en place prochaine de l'agrément des éleveurs

- **Failles au niveau de la population de chevaux contrôlés (quantité et qualité des effectifs)**

Etant donné les moyens actuels, aussi bien humains (3 à 4 personnes) que matériels, à ce jour (décisions d'attribution des primes nécessairement traitées au cas par cas), la surveillance se concentre sur la population susceptible de déroger le plus facilement à la règle, à savoir celle des chevaux nés à l'étranger. Ainsi, dans le dispositif français des primes à l'élevage, la conformité au règlement n'est vérifiée de manière systématique que pour les chevaux nés à l'étranger, qui représente à eux-seuls environ 400 chevaux tous les ans. Avec plus de 5000 naissances de Galopeurs par an en France, il est impossible de passer tous ces chevaux au crible. Les mouvements des chevaux nés en France (qu'ils soient partis ou non l'année de leur naissance pour accompagner leur mère à la saillie hors de France) ne sont donc pas scrutés individuellement et les « nés en France » se voient donc attribués d'office, leur qualification. Cependant, en cas de doute et de suspicion d'abus, les mouvements de ces chevaux font l'objet d'une vérification approfondie.

1.4. Comparaison avec les dispositifs de primes existant chez les voisins européens

D'une manière globale, les dispositifs de primes existant chez les voisins européens, ont un niveau de distribution largement inférieur au dispositif français (Cf. tableau 12). Suite au retour des questionnaires, deux autres dispositifs européens ont pu être comparés au système français: l'Allemagne et la Grande-Bretagne (Cf. annexe 10 pour les modalités et le niveau de distribution des primes dans ces pays). L'analyse comparative des trois dispositifs règlementaires (Cf. tableau 13) fait ressortir 3 aspects principaux :

- **La notion de conception** : seule la Grande Bretagne ne distribue des primes qu'aux éleveurs de chevaux « conçus », c'est-à-dire issus d'un étalon stationné en Grande-Bretagne.
- **Le lieu de naissance** : les trois pays étudiés prévoit la naissance éventuelle du produit à l'étranger pendant la sortie temporaire de la mère à des fins d'élevage.
- **La période de stationnement obligatoire dans le pays concerné** : la France et la Grande-Bretagne exigent que les produits restent au minimum 9 mois à l'élevage pour être qualifiés de « Nés et Élevés », contre seulement 6,5 mois en Allemagne.

Il est aussi intéressant de remarquer que les produits anglais peuvent rester qualifiés pour les primes malgré leur exportation définitive avant la date légale autorisée (1^{er} juillet) : ce cas de figure est toléré pour les produits vendus à l'occasion de ventes aux enchères ayant eu lieu uniquement en Angleterre, à savoir les ventes de Tattersalls, Brightwells et Doncaster. (Cf. annexe 11 pour le détail des primes versées en GB).

Les autres dispositifs européens: il existe un dispositif de primes réservées aux chevaux Nés et Élevés en Belgique, mais les conditions de qualifications des chevaux n'ont pas été renseignées. Concernant l'Italie, qui n'a renvoyé aucun questionnaire, ainsi que l'Espagne et la Suisse, qui ne l'ont rempli que partiellement, les données prises comme références sont celles de l'ISBC et datent de 2009

On sait que l'Italie possède un dispositif de primes, cependant l'industrie des courses hippiques italiennes traverse actuellement une crise profonde, avec d'importants problèmes de financement de la filière. En conséquence, les délais de versement des encouragements sont particulièrement longs.

Quant au dispositif irlandais, il n'est pas abordé dans la mesure où il s'agit d'une simple redistribution d'argent. Chaque éleveur d'un foal naissant sur le sol irlandais se voit affecté d'une taxe (adossée sur le prix de saillie), et ce, quelque soit sa nationalité. L'ensemble des taxes permet de reverser quelques primes aux éleveurs irlandais, de chevaux gagnants, Pur Sang et dans un nombre de course assez réduit, réservés aux maidens (Cf. annexe 12).

Tableau 12: Montant des primes versées en Europe*(Source : chiffres recueillis auprès des Autorités Hippiques européennes)*

PRIMES 2010	PLAT		OBSTACLE		TOTAL	
	Primes à l'éleveur	Primes au propriétaire	Primes à l'éleveur	Primes au propriétaire	Primes à l'éleveur	Primes au propriétaire
France	15.871.284€	36.329.957€	8.983.070€	-	24.854.354€	36.329.957€
Italie*	10.222.445€	9.808.943€	514.880€	812.700€	10.737.325€	10.621.643€
Allemagne	2.538.480€	684.885€	29.655€	-	2.664.480€	714.540€
Grande-Bretagne	850.000€	1.700.000€	-	-	1.400.000€	1.700.000€
Espagne*	200.000€	5.586.000€	-	-	200.000€	5.586.000€
Irlande	29.900€	-	-	40.950€	29.900€	-
Belgique	4.434€	-	-	-	4.434€	-
Suisse*	-	77.507€	-	-	77.507€	-

*données FIAH 2009

Tableau 13: Comparaison des conditions de qualification aux primes entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne

CONDITIONS D'ELIGIBILITE AUX PRIMES			
Dispositifs réglementaires comparés	France	Grande Bretagne	Allemagne
Lieu conception	FRA ou étranger	GB	GER ou étranger
Lieu naissance	FRA ou étranger	GB ou étranger	GER ou étranger
Départ autorisé de la mère en sortie temporaire	1 ^{er} novembre (année N-1)	-	-
Limite retour mère + foal	31 août	1 ^{er} octobre	15 décembre
Fin qualification du produit	1 ^{er} juin	1 ^{er} juillet	30 juin
Nombre minimum de mois passés, dans le pays, par le produit	9 mois	9 mois	6,5 mois

2. Analyse de la performance du dispositif des primes au stade « élevage »

2.1. Evolution et caractérisation des chevaux « assimilés »

2.1.1. Evolution de l'effectif des chevaux « assimilés »

Le nombre de chevaux nés à l'étranger et assimilés aux Nés et Élevés en France a plus que triplé sur les vingt dernières années, passant de 131 à 411 assimilations entre 1990 et 2009. Cet accroissement est quasi-proportionnel au temps (coefficient de régression de 0,931 donc proche de 1). Le renforcement des contrôles de la réglementation prenant effet à partir des naissances 2010 donnera son verdict quant à l'évolution de la courbe en 2011 et pour les années à venir.

2.1.2. Profil actuel des chevaux « assimilés » (établi à partir des générations 2008 et 2009)

Le dispositif réglementaire français a permis d'assimiler, respectivement 451 et 411 chevaux, nés à l'étranger, en 2008 et 2009. Plus de 140 structures d'élevage différentes utilisant le dispositif d'assimilation sont recensées chaque année (170 naisseurs différents en 2008 et 141 en 2009).

Ainsi, trois grands profils de naisseurs-éleveurs de chevaux « assimilés » se dessinent (Cf. tableau 14):

- **Profil n°1 :** Les **grands haras implantés en France** (Normandie). Ces structures d'élevage, appartiennent dans plus de 80% des cas à un **propriétaire étranger , ne résidant pas forcément en France**, et elles comptabilisent un **minimum de 10 chevaux assimilés par an** (le maximum de chevaux assimilés par haras a atteint le nombre de 24 en 2008 et 29 en 2009). A eux seuls, ces grands haras collectent plus du tiers de l'effectif total des chevaux assimilés chaque année, avec plus de 15 assimilations par an, en moyenne. La grande majorité de ces haras possèdent, des antennes d'élevage à l'étranger, ce qui a pour avantage de faciliter l'hébergement et le transfert des chevaux d'un pays à un autre.
- **Profil n°2 :** Les **haras implantés en France et comptant moins de 10 chevaux assimilés chaque année**. Ce profil est le plus fréquent. Avec en moyenne 2 chevaux assimilés par élevage chaque année, l'ensemble de ces naisseurs (résidents français pour la plupart) représentent un peu moins de la moitié des chevaux assimilés au total.
- **Profil n°3 :** Les **haras implantés à l'étranger**, venant bénéficier du dispositif français suite à la naissance du produit dans leur pays. Ce profil de naisseurs, qui fait assimiler 1 à 2 chevaux par an, représente 28% des effectifs totaux des chevaux assimilés en 2009, contre 20% en 2008. Dans ce groupe, un haras implanté en Irlande se situe largement au-dessus de la moyenne en 2009. Ce dernier a multiplié son effectif de chevaux par 5, passant de 3 chevaux assimilés en 2008 à 15 chevaux en 2009.

De manière générale, les naisseurs implantés à l'étranger constituent, à présent, une part non négligeable des éleveurs utilisant le dispositif d'assimilation. Bien qu'une analyse des temps de séjour eût été complémentaire et plus pertinente, les tendances observées montrent que le dispositif permet d'amener des capitaux étrangers dès le stade de l'élevage sous deux formes principales :

Figure 6: Evolution du nombre de chevaux Assimilés depuis 1990

(Source :France Galop)

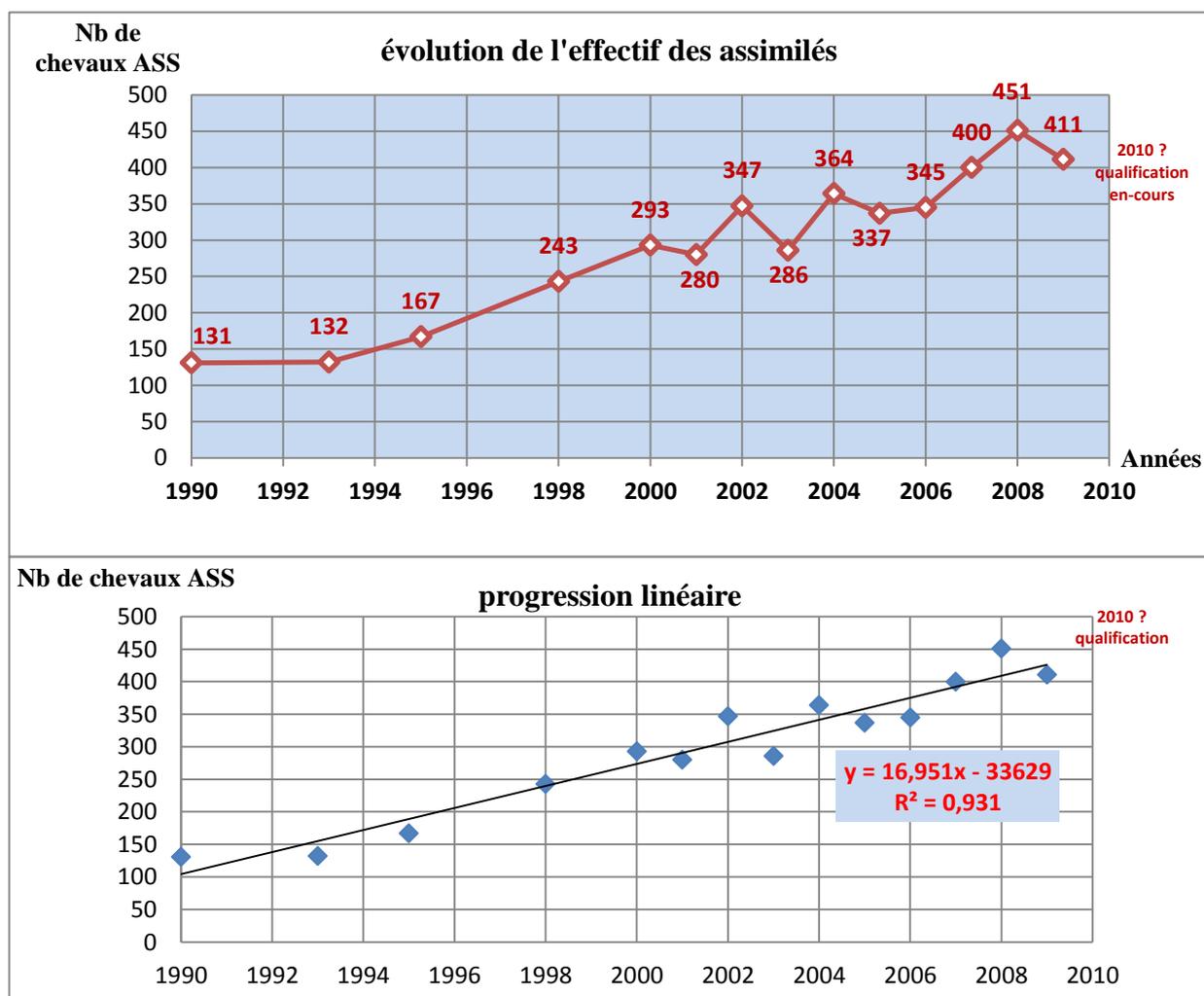


Tableau 14: Profil des naisseurs des chevaux nés à l'étranger et assimilés aux Nés et Élevés en France (Source :France Galop)

Profil des chevaux « assimilés »	Génération 2008		Génération 2009	
	Profil n°1	10 naisseurs	159 assimilés	8 naisseurs
Haras implanté en France Nombre assimilés ≥10	~15,9 ASS/an		~16,2 ASS/an	
Profil n°2	100 naisseurs	204 assimilés	77 naisseurs	167 assimilés
Haras implanté en France Nombre assimilés <10	~2,0 ASS/an		~2,1 ASS/an	
Profil n°3	62 naisseurs	88 assimilés	56 naisseurs	114 assimilés
Haras implanté à l'étranger	~1,4 ASS/an		~2 ASS/an	
TOTAL ASSIMILATION 2008-2009	172 naisseurs	451 chevaux « assimilés »	141 naisseurs	411 chevaux « assimilés »

- ✓ Les naisseurs étrangers qui ne possèdent pas de structures d'élevage en France mettent ainsi leurs chevaux en pensions dans des « haras d'accueil » français (**Prestations de services**)
- ✓ Les naisseurs des chevaux « assimilés », non résidents en France mais qui possèdent une structure d'élevage sur l'hexagone, ramènent les produits suite à leur naissance à l'étranger, afin de les élever sur le sol français (**Investissements fonciers, création de structures d'élevage en France**).

Du côté des naisseurs français, l'assimilation est un dispositif qui a pour avantage de permettre aux éleveurs d'envoyer leurs juments pleines, à l'étranger, afin que celles-ci poulinent « sur place » et soient ensuite saillie par l'étalon (qui est la finalité de la sortie temporaire).

Toutefois, l'observation du pays de stationnement des pères des produits assimilés révèlent que plus de 80% d'entre-eux sont le fruit d'un croisement d'une jument « française » avec un étalon basé à l'étranger. Ces « assimilés » sont donc en partie issus de juments faisant chaque année la navette entre l'étranger (pour la conception et la naissance) et la France (pour le reste de la période élevage). L'analyse montrent d'ailleurs que 20% des poulinières observées sur 2008 et 2009 a fait la navette ces deux années de suite. Ainsi, le dispositif d'assimilation n'apparaît plus comme une exception faite pour quelques juments françaises, mais plutôt comme un dispositif bâti pour qualifier des chevaux « conçus, nés à l'étranger et élevés en France ».

Cette part importante de « non-conçus en France » est en adéquation avec le nombre grandissant de poulinières « françaises » envoyées chaque année à la saillie à l'étranger.

2.2. Accroissement continu du nombre de juments de l'élevage français envoyées à la saillie d'un étalon stationné à l'étranger

2.2.1. Un constat alarmant pour les éleveurs français

En 2010, le service Livrets de France Galop a visé 1050 passeports permettant ainsi à une partie de la jumenterie française d'être envoyée temporairement à l'étranger pour être saillie par un étalon faisant la monte hors de France (on rappelle que sont considérées comme juments « françaises », celles ayant leur certificat d'exportation (CE) déposé à France Galop).

Le nombre de juments envoyées à la saillie hors de France est en constante augmentation depuis de nombreuses années. Les inquiétudes concernant la fuite des bonnes juments de l'élevage français ont commencé dès le milieu des années 1990, alors qu'on dénombrait encore quelques 300 juments exportées pour la saillie. Ce nombre n'a cessé de croître au fil des années et la barre symbolique des 1000 juments a été franchie en 2008.

Cette tendance ne peut être que la résultante d'un parc étalon français jugé trop médiocre par certains éleveurs français qui préfèrent traverser la Manche pour améliorer la génétique de leurs bonnes juments. Alarmé par cette fuite de juments qui représente une fuite importante de capitaux pour les éleveurs français, le Syndicat des Eleveurs s'est intéressé aux étalons étrangers ayant saillie les juments françaises lors de la saison de monte 2010. La première partie de leur étude (étude globale non encore achevée à ce jour) a pour but de caractériser ces étalons afin de constater les réelles différences existant entre le parc d'étalons faisant la monte en France et l'échantillon d'étalons étrangers utilisés par certains éleveurs français.

2.2.2. Destination des juments françaises envoyées temporairement à l'étranger pour la saillie

- **Les pays de destination : prédominance de l'Irlande**

L'observation des pays de destination des 1050 juments, exportées temporairement en 2010, confirme la domination incontestable de l'Irlande qui reçoit 681 poulinières soit 66% des exports. Le Royaume-

Uni capte 278 juments (26%) et l'Allemagne 85 (8% des effectifs à l'export) (Cf. figure 7).

Le grand haras irlandais *Coolmore* capte à lui seul plus de la moitié des juments envoyées en Irlande (353 poulinières). Au Royaume-Uni, la répartition des juments est plus homogène, *Darley* et *Juddmonte* restant tout de même les deux haras principaux en recevant respectivement 34,5% et 26% des poulinières exportées dans ce pays, à des fins d'élevage.

- **Profil des étalons basés à l'étranger**

Les juments françaises sont en majorité (57%) envoyées à des **étalons « confirmés »**. Les 43% restant sont présentées à des « jeunes étalons » (étalons dont la première production n'est pas encore en âge de courir au moment du choix de l'éleveur). Avec des tarifs de monte compris entre 500€ à 150.000€ et un prix de saillie médian de 17.500€, la somme totale dépensée en saillie à l'étranger représente une sortie de capitaux de plus 28 M€ (Cf. figure 8).

Le haut du classement des étalons étrangers les plus convoités par les éleveurs français (étalons ayant sailli au moins 6 juments françaises en 2010) n'est pas forcément occupé par les étalons officiant aux prix de saillie les plus chers (Cf. annexe 13). Deux étalons irlandais, *Hurricane Run* et *Footstepinthesand*, respectivement à 17.500€ et 12.500€ ont ainsi sailli chacun plus de 35 juments françaises lors de la saison de monte 2010. Ce classement permet de constater que 50 étalons ont sailli à eux-seuls 80% de la jumenterie française exportée en 2010 (soit 858 juments). Parmi ces poulinières, plus des $\frac{3}{4}$ sont envoyées à des étalons officiant à un prix de saillie de 15.000€ ou plus.

Face à ce constat, il apparaît légitime de s'interroger sur la consistance de l'offre française en termes d'étalons ; existe-t-il une offre comparable en France pour ces juments qui partent chaque année à l'étranger pour la saillie?

2.3. Poids du parc d'étalons français au sein du parc européen actuel

- **Les segments de marché visés par les juments françaises exportées temporairement**

Trois principaux segments de marché se dessinent dans cette étude :

- Le segment « **bas de gamme** » : prix de saillie variant de 500€ à 15.000€ (41% des juments exportées en 2010)
- Le segment « **moyenne gamme** » : prix de saillie variant de 16.000€ à 25.000€ (34% des juments)
- Le segment « **haut de gamme** » prix de saillie variant de 26.000€ à plus de 100.000€ (23% des juments)

- **L'offre française face à la concurrence européenne**

La distribution du panel d'étalons français est illustrée par la figure 9. Avec un segment « haut de gamme » composé de 2 étalons à 15.000€ et 3 étalons à 10.000€, la France est totalement absente des segments « haut de gamme » anglais et irlandais. Le décalage est tel que le « bas de gamme » étranger, plafonné ici à 15.000€, coïncide avec l'ensemble du parc d'étalons faisant la monte en France actuellement. La quasi totalité du parc d'étalons français se situe en deçà de 7000€.

Ainsi, il n'existe pas à ce jour d'offre comparable en France pour les 578 de juments (57% des juments exportées) allant à la saillie d'étalons faisant la monte à plus de 15.000€.

- **Focus sur les étalons faisant la monte à 15.000 € ou moins**

Le plafond des 15.000€ correspond au prix de saillie le plus cher répertorié en France à ce jour. Cela permet de comparer, à l'échelle européenne, les étalons étrangers qui s'inscrivent dans la même gamme de tarifs que les étalons français (Cf figure 10).

Figure 7: Répartition des juments exportées pour la saillie en 2010 (par pays de destination)

(Source : Syndicat des Eleveurs, France Galop)

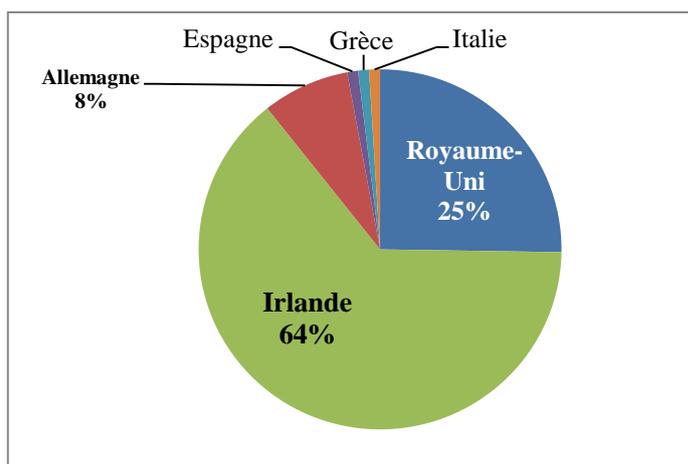


Figure 8: Distribution des juments saillies* à l'étranger (par prix de saillie)

*Sur les 1050 visas d'exportation temporaire, 983 noms d'étalons ont pu être répertoriés (soit près de 95% de la population de juments étudiée)

(Source : Syndicat des Eleveurs)

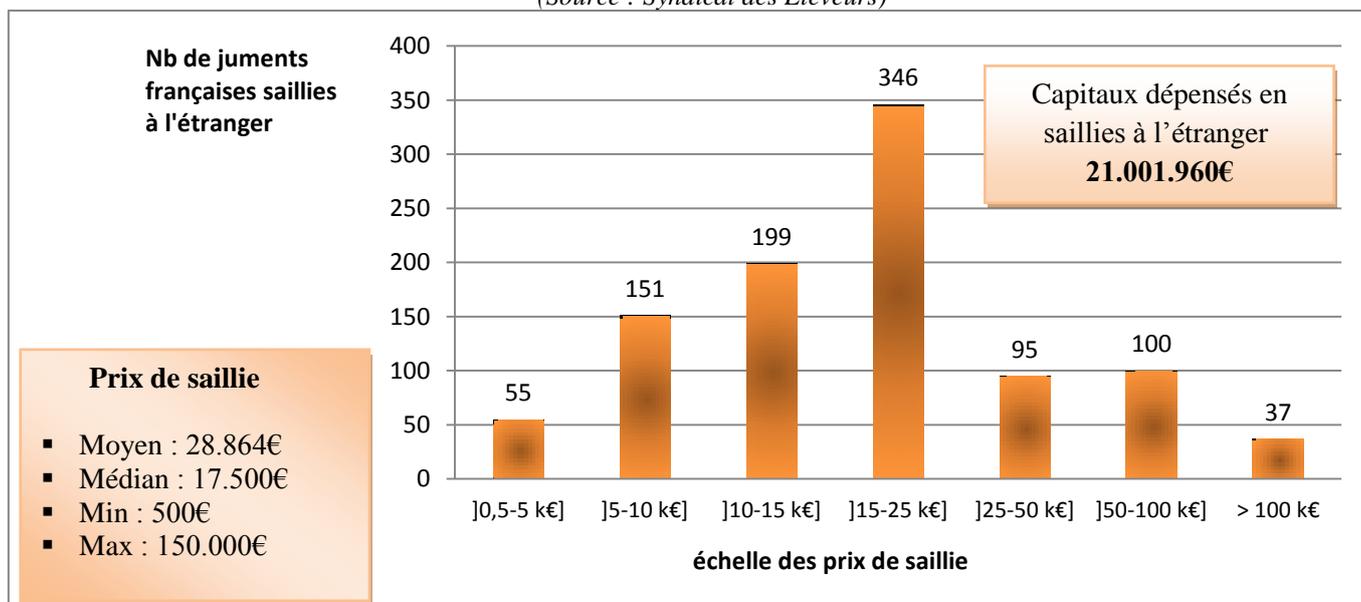
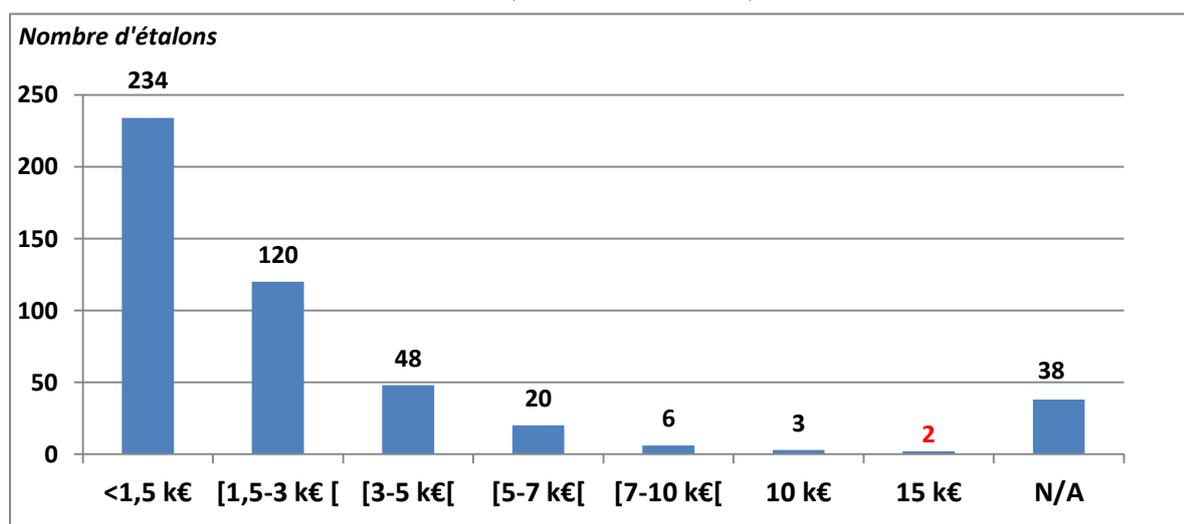


Figure 9: Parc d'étalons faisant la monte en France (par prix de saillie)

(Source France Sire)



Ainsi en 2010, 405 juments (soit 41% des exports) ont été saillies par des étalons dont les prix de saillies varient de 500€ à 15 000€ inclus. Si l'on se restreint aux étalons étrangers ayant sailli au moins 6 juments françaises cette année là, on constate que l'Irlande offre un panel composé de 11 étalons. Le Royaume-Uni abrite quant à lui, 6 étalons de ce type et l'on en dénombre 4 en Allemagne (Cf. figure 11). On ne peut donc pas vraiment affirmer que la France soit compétitive sur l'intervalle 10.000€-15.000€. Sur ce segment, qui correspond au « haut de gamme » français, le problème réside dans le nombre d'étalons proposés et le nombre de juments qu'ils saillissent. En 2010, les 5 étalons français les plus chers ont sailli en tout 603 juments dont :

- 116 juments pour *King's Best* (15.000€)
- 124 juments pour *Elusive City* (15.000€)
- 136 juments pour *Desert Style* (10.000€)
- 124 juments pour *Soldier of Fortune* (10.000€)
- 103 juments pour *Muhtathir* (10.000€)

Si l'on reprend juste les étalons étrangers qui ont sailli plus de 6 juments françaises en 2010, l'offre irlandaise se compose de 9 étalons officiant entre 10.000€ et 15.000€.

De manière générale, les étalons basés au Royaume-Uni et en Irlande, et en particulier ceux présents sur cette gamme de prix, sont non seulement plus nombreux mais ils possèdent aussi des carnets de saillies plus remplis que les étalons français. Le meilleur exemple est celui d'*High Chaparral* (15.000€) qui détient la tête du classement des étalons en Irlande avec 217 juments saillies en 2010 (Cf. annexe 14) (Beniada C., 2011).

• Impact du dispositif des primes sur le parc d'étalons français actuel

Seuls 11 étalons ont sailli plus de 100 juments en France en 2010. L'étalon qui a le plus sailli fait la monte à 4000 € et a sailli 151 juments. Il s'agit de *Martaline*, un étalon dont la production s'illustre remarquablement dans la discipline de l'obstacle. D'ailleurs, la jumenterie à vocation obstacle permet souvent aux étalons français de remplir significativement leurs carnets de saillie. Cette tendance est confirmée par le classement des 10 étalons ayant le plus sailli en France en 2010. Du top 10 2010 en France, 5 sont des étalons ayant sailli principalement des juments d'obstacles. (Beniada C., 2011).

Si le parc d'étalons français est bien fourni pour la discipline de l'obstacle, il en est pas de même pour les étalons à vocation plat. A ce jour, la France n'est pas concurrentielle vis-à-vis de ses voisins européens. Historiquement, la France a souffert de sa lourde fiscalité (qui a contribué à la diminution considérable du nombre de porteurs de parts français et étrangers) à laquelle s'est ajouté la récente perte de ses meilleurs étalons. Du top 20 2009 en France (classement par nombre de juments saillies lors de la saison de monte 2009), 12 étalons ont disparu en 2010. (Beniada C., 2011).

Selon les étalonniers, les effets de la crise se font encore ressentir chez les éleveurs et ces derniers ont du mal à payer les saillies aux tarifs officiellement affichés. La saison de monte 2011 n'a pas été plus facile que les précédentes et les étalonniers ont souvent « cassé » les prix pour emplir les carnets de saillies de leurs étalons.

Si l'on se penche sur les mesures instaurées dans le dispositif des primes, dans le but d'améliorer le parc d'étalons faisant la monte en France, on s'aperçoit en fait qu'aucune mesure n'a contribué à son amélioration. Jamais le dispositif français d'éligibilité aux primes n'a imposé de conditions sur la nationalité de l'étalon; autrement dit, le cheval ne doit pas être nécessairement conçu en France pour être considéré comme « né et élevé en France ».

La faiblesse du parc étalon français réside aussi dans le nombre d'investisseurs français qui s'est considérablement affaibli au cours des dernières décennies. Ces derniers ont du mal à rivaliser sur la scène internationale lors de l'achat des meilleurs compétiteurs en vue d'une future carrière d'étalon. Les offres faites par les grands propriétaires irlandais, américains, australiens, japonais ou encore plus récemment par les investisseurs qataris ou chinois, dépassent largement les offres d'achat françaises. Ainsi chaque année, les éleveurs et les étalonniers français ne peuvent que constater la **fuite des meilleurs compétiteurs au profit des grands parcs d'étalons étrangers (Irlande, Etats-Unis, Australie)**.

En conclusion, l'analyse menée au stade de l'élevage montre que de dispositif d'assimilation, qui incite les éleveurs étrangers à amener leurs juments et leur produit en France, permet ainsi d'orienter des capitaux étrangers dès le stade de l'élevage. Ces investissements étrangers se matérialisent sous deux formes principales : le paiement de prestations de service réalisées par les haras d'accueil français et le développement de structures d'élevage en France. Toutefois, si le temps de séjour en France imposé aux produits assimilés est relativement satisfaisant (minimum 10 mois sur les 15±3 mois de la vie du produit), celui des poulinières l'est un peu moins car celles-ci ne doivent rester que deux mois minimum en France (septembre-octobre).

Aujourd'hui, l'assimilation ne se présente plus comme une exception faite pour quelques juments françaises, mais elle est plutôt utilisée comme un dispositif de qualification de chevaux « conçus, nés à l'étranger » et « élevés en France ». L'absence de condition sur la nationalité de l'étalon pour la qualification aux primes, n'a pas joué en faveur de l'amélioration du panel d'étalons nationaux. Ainsi, le dispositif des primes tel qu'il est bâti actuellement, ne permet pas de stopper le flux des poulinières françaises vers l'étranger et il n'apporte aucun effet levier qui puisse inciter les porteurs de parts à amener ou à laisser leurs étalons en France.

*Si l'objectif d'améliorer le parc d'étalons faisant la monte en France n'a pas été atteint, la prime au propriétaire a été aussi instaurée, en tout premier lieu, pour augmenter la valeur marchande des produits « nés et élevés en France ». Lors de sa création dans le milieu des années 1970, la prime au propriétaire avait pour vocation principale de **regagner la confiance des propriétaires français qui avaient alors tendance à acheter leurs chevaux à l'étranger**. De fait, l'enjeu était double : garder les acheteurs français mais aussi gagner des acheteurs étrangers. Selon Patrice Renaudin, expert sur le sujet, la mise en place d'une telle prime a incontestablement sauvé le marché des chevaux de plat en France. Dans la partie qui suit, nous nous sommes donc intéressés à l'impact actuel du dispositif des primes sur la valeur marchande des jeunes chevaux « nés et élevés en France ».*

Figure 10: Comparaison des parcs étalons européens en 2011

(Source : Weatherbys, France Sire)

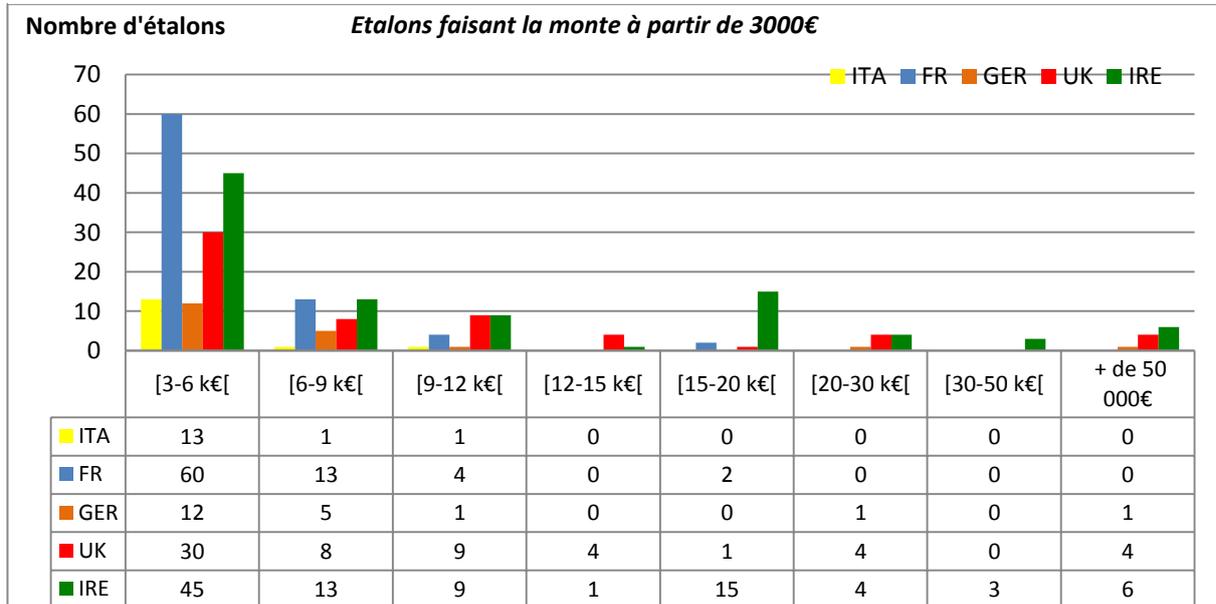
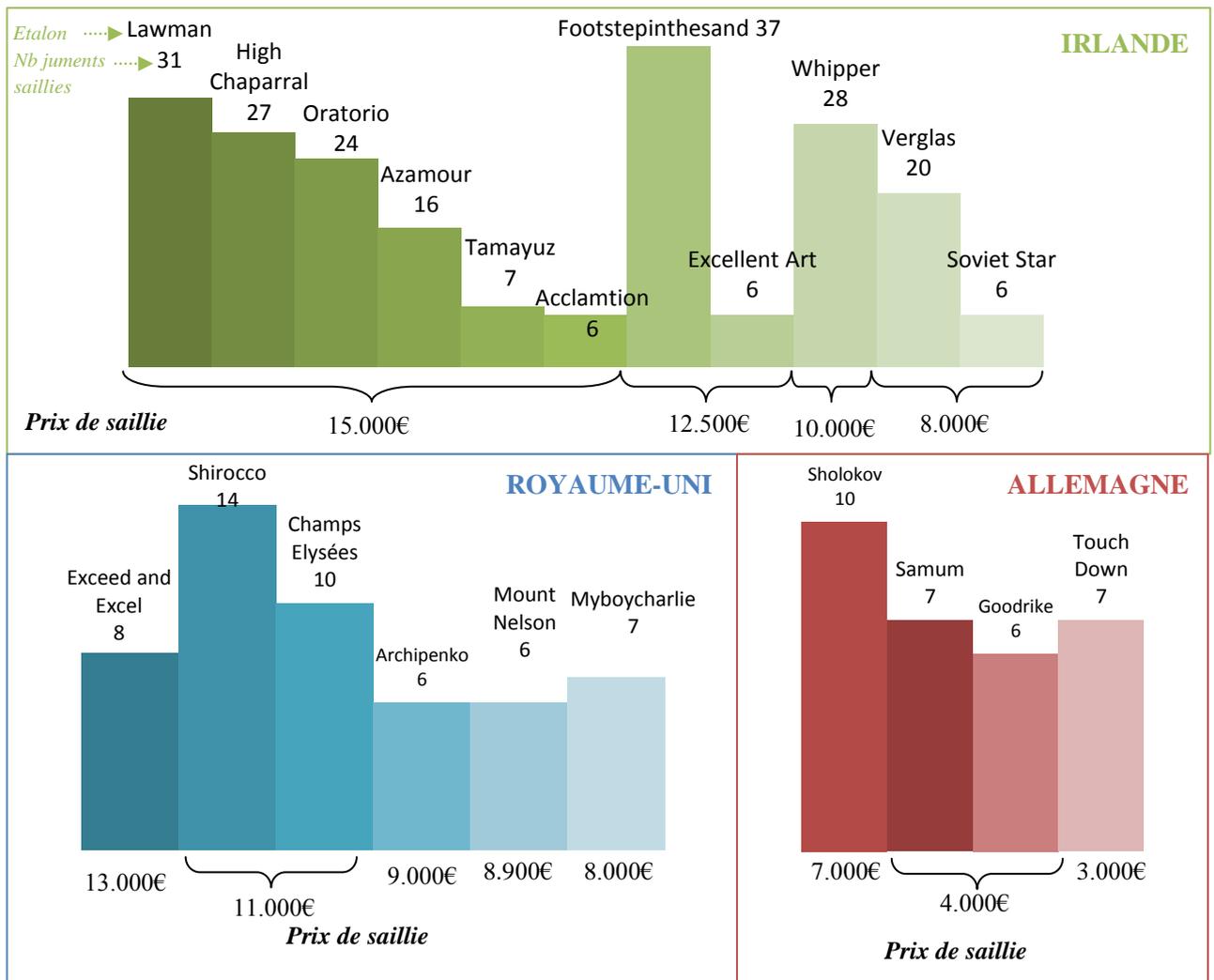


Figure 11: Répartition des juments françaises saillies par des étalons étrangers

faisant la monte à 15000€ ou moins (source Syndicat des Eleveurs)



3. Analyse de la performance du dispositif des primes au stade « Ventes »

Globalement, l'année 2007 reste l'année record pour Arqana (d'où des résultats de ventes plus élevés pour 2007 en général) mais ce cru exceptionnel s'inscrivait dans un contexte économique beaucoup plus favorable (Arqana, 2010). Tous les résultats de ventes sont détaillés dans l'annexe n°15.

3.1. Quantité et qualité des chevaux passant en vente

- **Proportion de chevaux passant aux ventes aux enchères en France**

Les chevaux passant sur un ring de vente aux enchères en France sont en effectif relativement constant depuis 2007, mais ils représentent une minorité de la population de chevaux qui naît chaque année (Cf. tableau 15). Les différentes conclusions seront donc à prendre avec précaution et ne seront pas tout le temps généralisables.

D'une manière générale, les chevaux sont essentiellement présentés aux ventes aux enchères dans leur année de Yearling. D'ailleurs, si la proportion de yearlings FR qui passe en vente demeure assez faible (16-18%), la part des yearlings ASS, quant à elle, est loin d'être négligeable : près de 50% des chevaux ASS sont présentés aux ventes d'Arqana durant leur année de Yearling. Les ASS apparaissent ainsi comme des **chevaux de « business »**, que l'ont fait naitre dans une optique de passage aux ventes aux enchères avant qu'ils n'entament leur carrière de course

- **Valeur génétique des chevaux FR, ASS et ETR**

L'analyse des valeurs génétiques (via les prix de saillie) confirme que dans l'ensemble les **chevaux ASS et ETR ont une valeur génétique équivalente et que cette valeur est supérieure à celle des chevaux FR.**

Dans l'ensemble, les résultats de ventes reflètent cette hiérarchie des valeurs génétiques puisque les chevaux (foal, yearling ou 2 ans) FR se vendent en moyenne moins chers que les ASS et les ETR (Cf. annexe n°16 pour les performances relatives des chevaux FR, ASS et ETR lors des ventes)

C'est pourquoi la vérification de l'hypothèse de départ « l'éligibilité aux primes augmente la valeur marchande du cheval » est encore plus pertinente si l'on compare des chevaux à valeur génétique égale, c'est-à-dire ASS contre ETR.

3.2. Impact du dispositif des primes sur le marché des foals

- **Evolution du marché des foals**

Les foals présentés aux ventes sont essentiellement des foals franco-français, c'est-à-dire des « conçus, nés et élevés en France ». Les foals ETR sont peu représentés et leur effectif est trop variable d'une année sur l'autre pour tirer des conclusions quant à leur valeur marchande réelle.

Concernant le marché des « nés et élevés en France », les **foals ASS se vendent mieux que les foals FR**, et l'écart entre les prix moyens se creuse un peu plus chaque année depuis 2008 (où l'écart était d'environ 2000€ contre 15000€ en 2010) (Cf. figure 12)

Malgré une progression de leur chiffre d'affaires de +27% depuis 3 ans (CA de 2.224.000€ en 2010), les ventes de foals restent peu pertinentes pour cette étude. En effet, **le marché des foals en France est un marché peu consistant**. A titre de comparaison, l'agence de vente anglaise, Tattersalls, a enregistré un chiffre d'affaires de 20.872.170€ l'année dernière grâce à la vente de 560 foals (contre

**Tableau 15: Part des chevaux présentés aux ventes ARQANA
par rapport au nombre total de chevaux nés**
(Source : Arqana, France Galop, IFCE-SIRE)

FOALS	Ventes 2007		Ventes 2008		Ventes 2009		Ventes 2010	
	FR	ASS	FR	ASS	FR	ASS	FR	ASS
Nombre de naissances PS	5270	400	5359	451	5326	411	-	
Nombre de chevaux présentés aux ventes ARQANA	198	26	130	29	130	39	158	qualification en-cours (qualification au 1er juin 2011)
En %	4%	7%	2%	6%	2%	9%	-	

YEARLINGS	Ventes 2007		Ventes 2008		Ventes 2009		Ventes 2010	
	FR	ASS	FR	ASS	FR	ASS	FR	ASS
Nombre de naissances PS	5273	345	5270	400	5359	451	5326	411
Nombre de chevaux présentés aux ventes ARQANA	947	163	904	186	800	221	860	197
En %	18%	47%	17%	47%	15%	49%	16%	48%

2 ANS	Ventes 2007		Ventes 2008		Ventes 2009		Ventes 2010	
	FR	ASS	FR	ASS	FR	ASS	FR	ASS
Nombre de naissances PS	5165	337	5273	345	5270	400	5359	451
Nombre de chevaux présentés aux ventes ARQANA	94	5	68	10	56	16	73	23
En %	2%	1%	1%	3%	1%	4%	1%	5%

121 en France). Avec un prix moyen de 37.271€, les foals se vendent en moyenne deux fois plus cher qu'aux ventes Arqana. Les ventes de décembre profitent donc essentiellement à quelques bons foals et elles sont l'occasion pour les pinhookers (personne spécialisée dans l'achat de jeunes chevaux, foals ou yearlings, dans le but de les revendre à un prix supérieur à 2 ans ou 3 ans) de dénicher les premières « bonnes affaires ». Les foals ASS sont particulièrement ciblés pour le pinhooking : d'ailleurs qu'ils soient conçus ou non à l'étranger (prix de saillie plus élevé pour les conçus à l'étranger) ce sont eux qui affichent le meilleur taux de rentabilité lors de ces ventes.

- **Impact négatif du dispositif réglementaire des primes sur la vente des foals en France**

De nombreux professionnels s'accordent à dire que les éleveurs français ne sont pas des « vendeurs de foals ». La consultation de l'avis de plusieurs éleveurs ainsi que d'agents d'Arqana, révèle que le **risque de la perte de primes apparaît comme un frein** non négligeable à l'inscription des produits aux ventes de foals. Il est vrai que si le jeune produit est acheté par un acheteur étranger en Décembre et que celui-ci décide de ne pas laisser le cheval en France (au moins jusqu'au 1^{er} juin qui suit), le cheval n'est plus éligible aux primes : l'éleveur-vendeur voit alors son espoir de primes à l'éleveur s'envoler.

Le dispositif de qualification des chevaux aux primes a donc un effet plutôt négatif sur la valeur marchande des foals « nés et élevés en France ». En fait, ce risque de perte de primes entraîne une série d'impacts négatifs qui s'enchaînent et contribuent à la faiblesse du marché des foals en France. Les éleveurs de chevaux « nés et élevés en France » ont tendance à réserver leurs bons foals pour les ventes de yearlings qui ont lieu l'année suivante. D'une part, le bénéfice de la vente est plus intéressant et d'autre part, les éleveurs sont sûrs que leurs produits seront éligibles aux primes.

Par voie de conséquence, les foals passés aux ventes de Décembre ne forment pas toujours une belle vitrine de l'élevage français. Cette tendance peut d'ailleurs ternir l'image de certains jeunes étalons français (n'ayant pas de produits en âge de courir) dont la première production s'affiche lors des ventes de décembre. A ce niveau, le problème réside dans l'offre de foals proposée aux acheteurs car l'échantillon représentatif de la production de l'étalon en question est plutôt médiocre et ne peut alors se vendre à un prix très élevé. Au final, cela contribue à la décote du jeune étalon plutôt qu'à sa promotion.

Selon les éleveurs-vendeurs, le meilleur âge pour vendre leurs produits reste l'année de yearling.

Certes, la vente d'un 2 ans peut permettre de réaliser quelques bénéfices supplémentaires mais cela représente aussi beaucoup plus d'investissements et de risques. Le coût de revient d'un cheval (ensemble des coûts nécessaires à la production de l'animal) est en effet d'autant plus élevé que celui-ci reste longtemps à l'élevage. A cela s'ajoute les aléas de l'élevage : le risque zéro n'existe pas et il n'est pas évident de préparer un cheval pour les ventes sans que celui-ci ne rencontre des ennuis de santé pouvant compromettre son passage en vente.

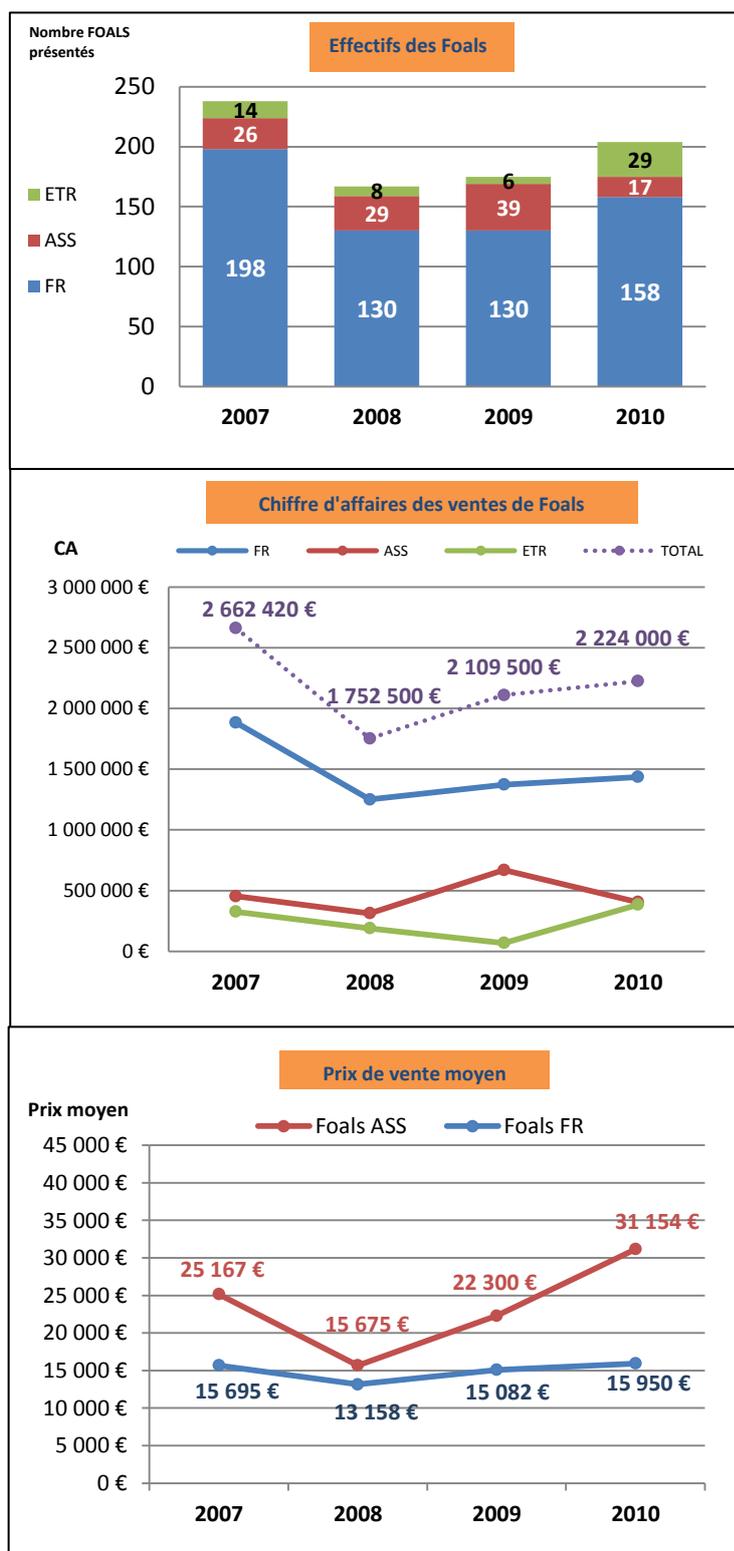
3.3. Impact du dispositif des primes sur le marché des yearlings

Avec trois vacations par an, les ventes de yearlings sont de loin, les ventes les plus importantes : 918 yearlings ont été présentés sur un ring de vente en 2010, contre 204 foals et 187 chevaux de 2 ans.

3.3.1. Le marché des yearlings d'août

- **Evolution du marché des yearlings en août**

Figure 12: Evolution des indicateurs usuels des ventes de foals
(Source : Arqana)



Les ventes de yearlings d'août sont les plus internationalisées des trois vacations de yearlings organisées et permettent ainsi d'établir une comparaison pertinente entre les yearlings FR, ASS et ETR sur un segment de marché « haut de gamme » (Cf. figure 15.A). Le marché des yearlings d'août a été relativement constant ces dernières années mais semble tout de même avoir souffert de la crise en 2010 où le chiffre d'affaire s'est effondré de 47% par rapport à 2009. En fait, l'augmentation du chiffre d'affaire des yearlings ASS et ETR de 2007 à 2009 a permis de compenser la baisse enregistrée par les yearlings FR dont le chiffre d'affaires n'a cessé de décroître, à raison de -15% chaque année (Cf. figure 15.B).

Cette vente de yearlings « haut de gamme », organisée en France, compte 80% de produits conçus à l'étranger. Ce pourcentage confirme la décote actuelle des produits issus d'étalons basés en France qui rebutent les acheteurs internationaux. Aujourd'hui, les étalons étrangers sont plus cotés que les étalons français sur la scène internationale et c'est la raison pour laquelle, les éleveurs-vendeurs français envoient leurs bonnes juments à la saillie d'étalons étrangers. Cette valorisation commerciale augmente les chances de vendre leur cheval à un tarif intéressant ; cela est vérifié puisqu'au final les chevaux conçus à l'étranger se vendent mieux que les yearlings conçus en France (Cf. figure 14 sur la contre page précédente).

- **Impact des primes sur la valeur marchande yearlings des « nés et élevés en France »**

Cas des yearlings FR

Bien que les yearlings FR « haut de gamme » soient en majorité conçus à l'étranger, leur valeur génétique demeure inférieure aux ETR et aux ASS, et les FR se vendent ainsi moins cher en moyenne que les autres yearlings (différence de prix de l'ordre de 50.000€ en moyenne sur les 4 dernières années). (Cf. figure 15.C). Ceci prouve que la valeur génétique des chevaux a beaucoup plus d'influence que l'éligibilité aux primes dans la valeur marchande d'un cheval. Ce résultat est logique dans le sens où les primes éventuelles générées par la suite découlent directement des performances du cheval en compétition. Ainsi, un propriétaire aura plus à gagner avec un bon cheval, même sans les primes, plutôt qu'avec un cheval « à prime » médiocre ou mauvais, qui ne génère de toute façon que très peu voire aucune allocation et donc pas de primes significatives.

Ainsi, la prime au propriétaire ne permet pas aux chevaux FR de se vendre plus cher que les chevaux ETR. Toutefois, il est probable que cette prime maintienne quelque peu le prix de vente des chevaux FR, qui ne sont pas sur le même pied d'égalité que les chevaux ETR et ASS en termes de valeur génétique. Leur potentiel de gains en course, qui est donc moins important, explique que leur valeur marchande soit moins élevée ; cependant l'éligibilité aux primes propriétaires semble du coup servir à maintenir la valeur marchande des FR à un certain niveau. Ainsi, la **prime au propriétaire aurait plus une valeur de « ceinture de sécurité » pour les chevaux FR.**

Cas des yearlings ASS

La comparaison des prix de vente des yearlings ASS (éligibles aux primes) et ETR (non éligibles) montre qu'il n'y a pas de différences de prix significatives entre ces deux types de produits. (Cf. figure 15.C). Ainsi, **à valeur génétique égale, l'éligibilité aux primes ne permet pas d'augmenter de manière significative la valeur marchande des chevaux.**

Il n'y a donc pas d'« effet primes » notable sur la valeur marchande des chevaux assimilés lors des ventes de yearlings d'août.

Figure 13: Taux de rentabilité des foals FR, ASS et ETR

(Source : Arqana)

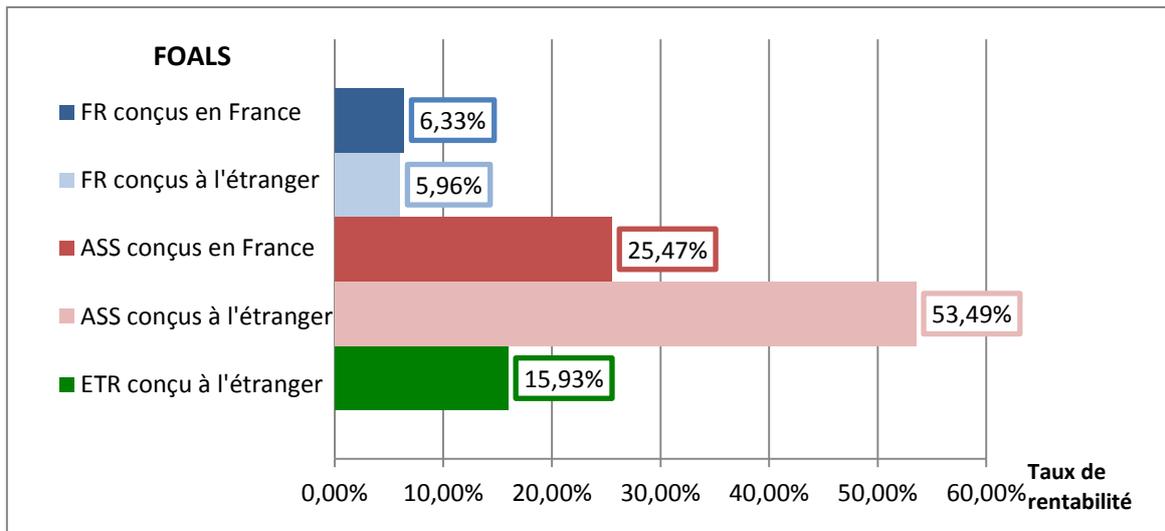


Figure 14: Résultats de ventes des yearlings selon le lieu de conception (Ventes d'Août 2010)

(Source : Arqana)

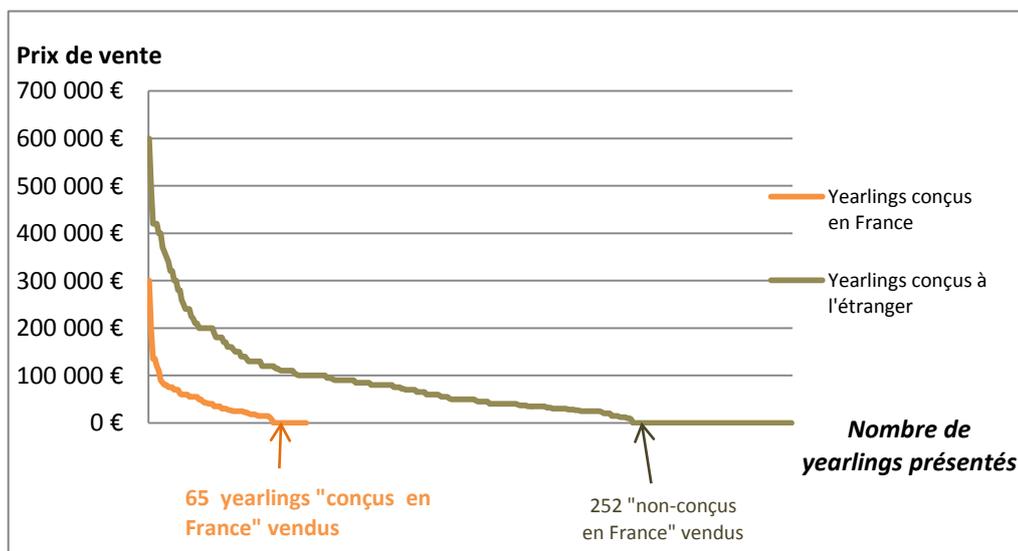


Figure 15: Evolution des indicateurs usuels des ventes de yearlings en août (source : Arqana)

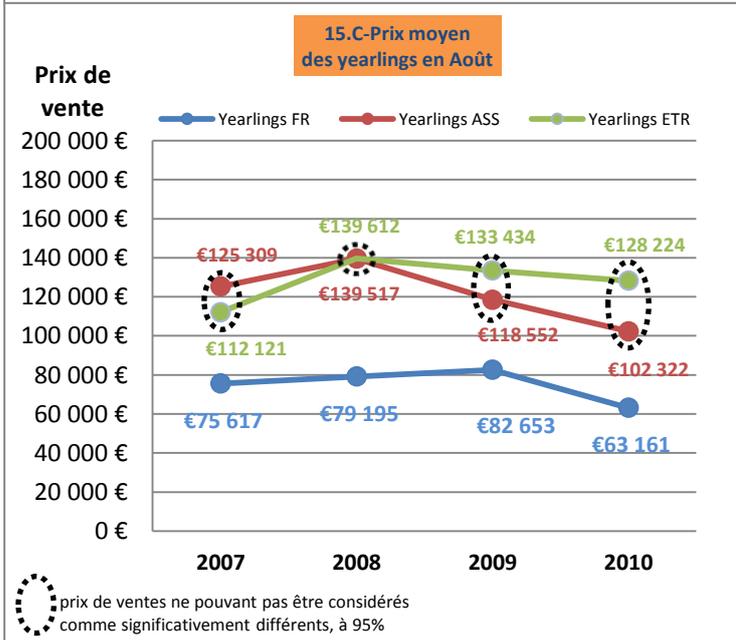
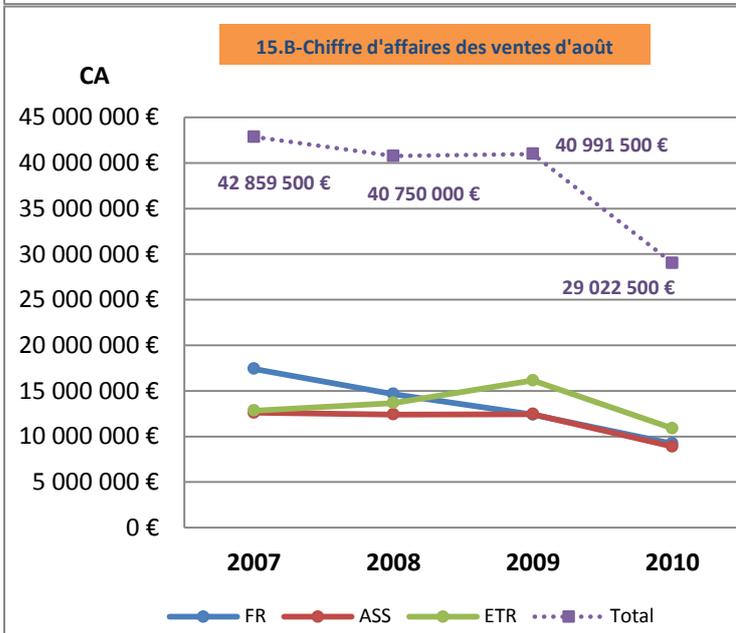
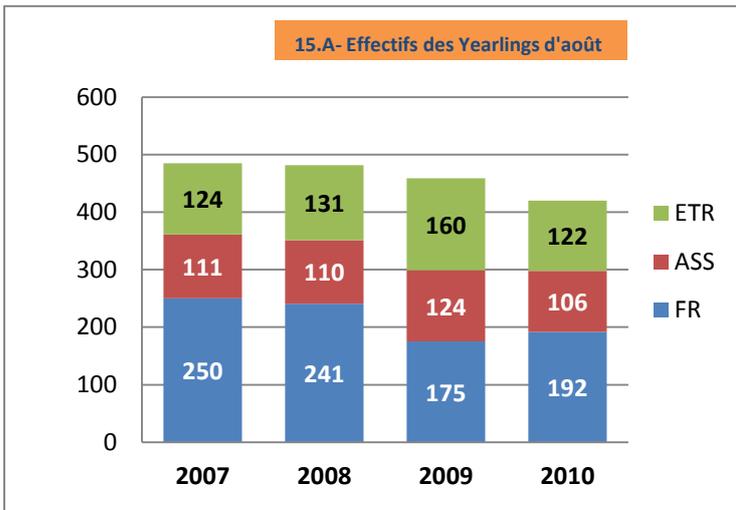
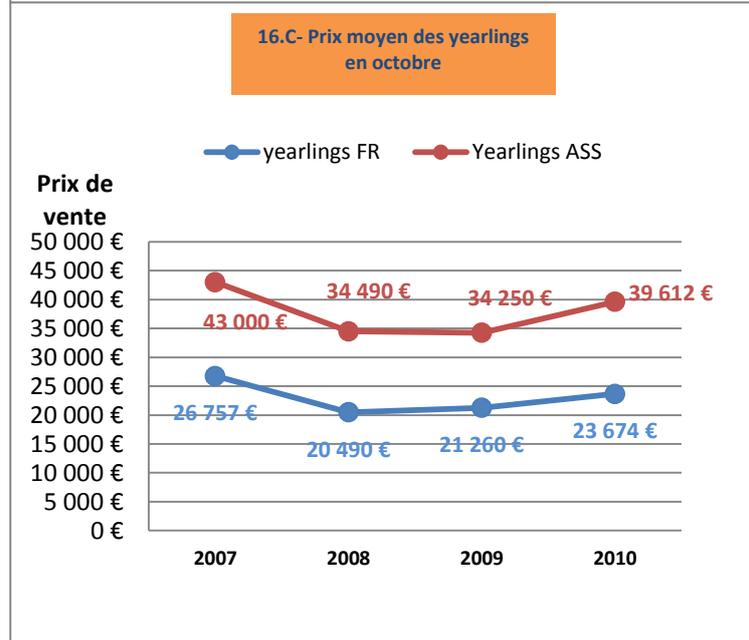
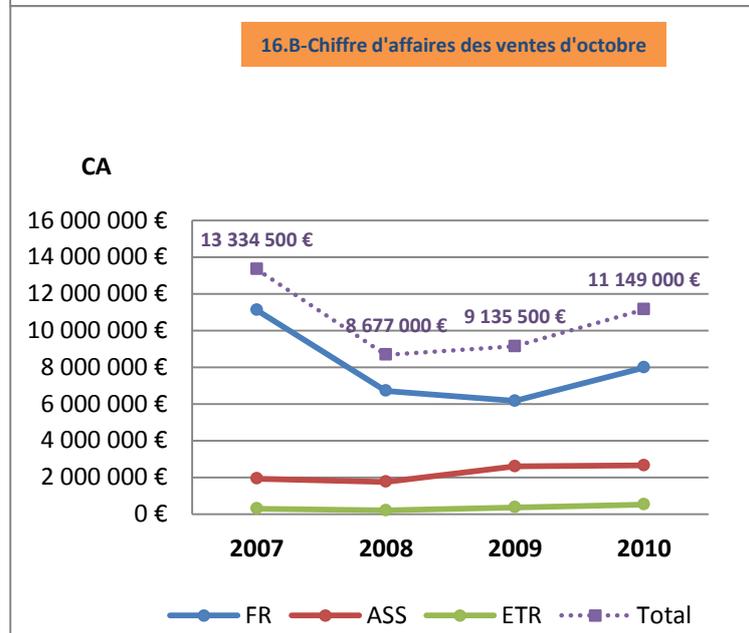
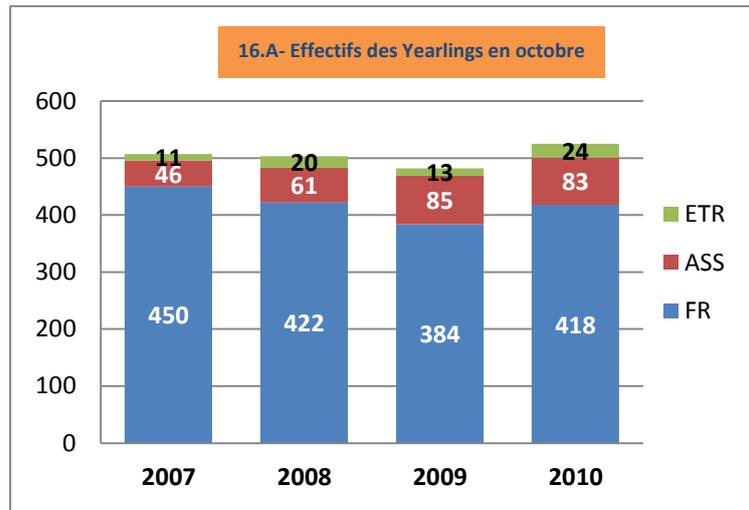


Figure 16: Evolution des indicateurs usuels de ventes de yearlings en octobre (source: Arqana)



3.3.2. Le marché des yearlings d'octobre

- **Evolution du marché des yearlings en octobre**

Les ventes d'octobre comptabilisent le plus grand nombre de yearlings présentés, mais ces derniers sont quasi-exclusivement des chevaux « nés et élevés en France » (Cf. figure 16.A). Bien qu'elles soient positionnées sur un segment de marché inférieur à celui des ventes d'août, les ventes d'octobre ont une importance significative dans le marché spéculatif des chevaux « nés et élevés en France ». Des trois ventes de yearlings, octobre est la seule à avoir constamment augmenté son chiffre d'affaire depuis 2008. Certes, le faible effectif de chevaux ETR ne permet pas d'étendre la comparaison aux yearlings ETR, mais les effectifs importants de yearlings FR et la constante progression du nombre d'ASS dans cette vacation (+45% entre 2007 et 2010), permettent de réaliser une analyse comparative intra « nés et élevés en France » (FR vs ASS) (Cf. figure 16.B).

D'ailleurs, il semblerait y avoir une translation du marché des yearlings « nés et élevés en France », d'août à octobre. Ces ventes offrent l'opportunité aux chevaux FR ou ASS ne pouvant pas rivaliser sur le segment « haut de gamme » en août, d'être présentés deux mois plus tard. Ce petit supplément de temps est précieux, car, à ce jeune âge, l'évolution de la morphologie des chevaux s'opère rapidement au fil des mois, et laisse une chance aux chevaux moins précoces d'être vendus dans leur année de yearlings.

- **Yearlings d'octobre : un marché de « chasseurs de primes »**

A l'image des ventes précédemment analysées, les yearlings FR se vendent en moyenne moins chers que les yearlings ASS (différence de prix de l'ordre de 15.000€) (Cf. figure 16.C). Toutefois, dans ces ventes, un yearling FR est plus rentable qu'un yearling ASS (Cf. figure 17). Ceci est essentiellement dû aux prix de saillie (coût de conception) qui est globalement moins élevé pour les chevaux FR (qu'ils soient conçus ou non à l'étranger d'ailleurs).

Etant donnée la faible participation des yearlings étrangers en octobre, l'impact des primes ici n'est pas vraiment mesurable, comme cela a pu être fait pour les ventes d'août. En revanche, les ventes d'octobre sont réputées pour être un marché de « chasseurs de primes ». De nombreux yearlings éligibles à la prime au propriétaire y sont achetés par des pinhookers dans le but d'être revendus lors des ventes de 2 ans l'année suivante. Arqana a constaté ces dernières années que les pinhookers étrangers étaient de plus en plus nombreux sur ce marché et avaient bien intégrés l'intérêt des primes dans la revente d'un cheval prêt à courir. Ainsi, les primes sont à l'origine d'un marché dynamique en octobre, le pinhooking, qui confère une certaine solidité à la valeur marchande des yearlings aux nés et élevés en France.

3.4. Impact du dispositif des primes sur le marché des 2 ans

- **Evolution du marché des 2 ans**

Les ventes de 2 ans n'ont cessé de se développer (+90% de chiffre d'affaires entre 2007 et 2010) et de s'internationaliser (Cf. figure 18.A). Depuis 2008, ce sont d'ailleurs les chevaux ETR qui représentent la part la plus importante des effectifs présentés à ces ventes (Cf. figure 18.B). Les ventes de 2 ans sont particulièrement ciblées par les pinhookers qui repassent en vente des chevaux devenus quasiment « prêt à courir ».

Figure 17: Taux de rentabilité des yearlings "nés et élevés en France" lors des ventes d'octobre (source Arqana)

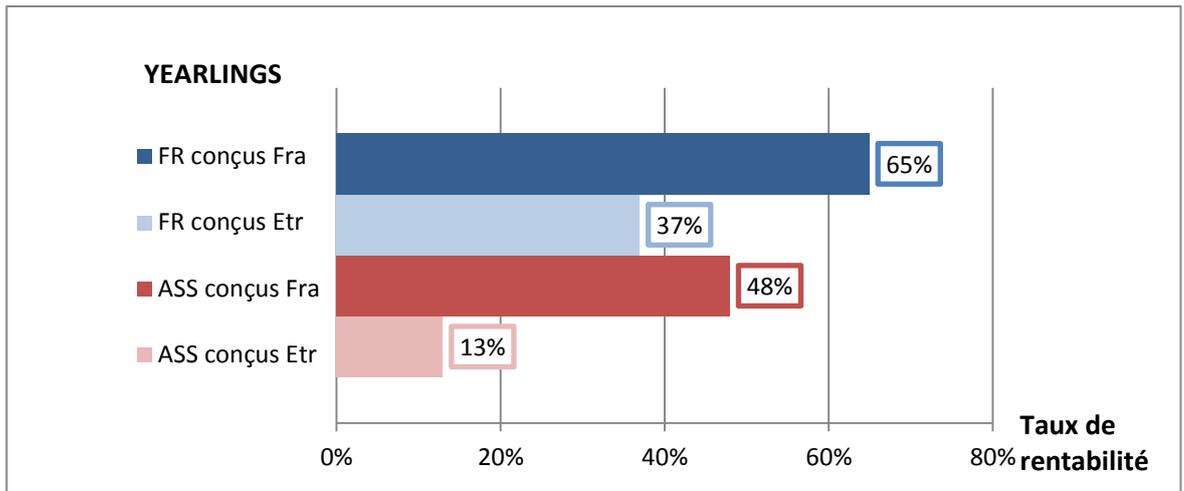
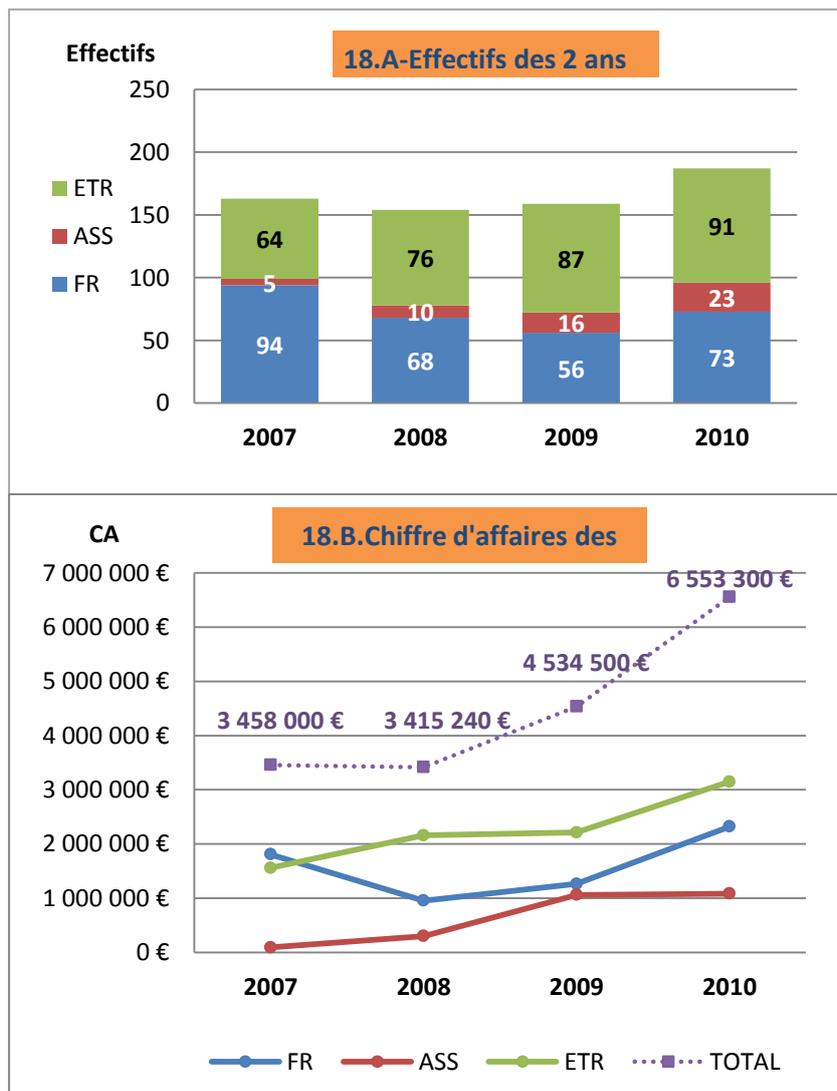


Figure 18: Evolution des indicateurs usuels des ventes de 2 ans (source Arqana)



Cette internationalisation des ventes de 2 ans s'étend même jusqu'à la nationalité des vendeurs qui, selon Arqana, sont plus nombreux que les vendeurs français actuellement. Arqana constate en effet depuis plusieurs années un déclin des vendeurs basés en France au profit des vendeurs étrangers. Ceci confirme la tendance qu'ont de plus en plus de pinhookers étrangers à venir acheter des yearlings « à primes » pour les préparer et les passer aux ventes de 2 ans montés l'année suivante. Cette fois, les 2 ans FR (dont la moitié correspond à des chevaux conçus à l'étranger) rivalisent avec les 2 ans ETR puisqu'on ne note pas de différence de prix significative entre ces deux catégories de chevaux. Les ASS (conçus à l'étranger pour la plus grande majorité) sont quant à eux vendus nettement plus chers que les 2 ans FR et ETR, excepté en 2007 et 2009 où aucune différence de prix n'est avérée significative entre les 2 ans FR, ETR et ASS (Cf. figure 18.C).

- **Impact positif des primes sur la valeur marchande des 2 ans « nés et élevés en France »**

Le dispositif des primes agit positivement sur la valeur marchande des « nés et élevés en France » passant en vente à 2 ans. Il apporte une plus value aux FR car ces derniers, qui ont à la base une valeur génétique inférieure aux ASS et aux ETR, se vendent aussi chers que les chevaux ETR. La plus value apportée pour les 2 ans ASS est très visible grâce à des prix de vente qui se détachent nettement de ceux des 2 ans FR et ETR (Cf. figure 19).

En conclusion, l'effet des primes sur la valeur marchande des nés et élevés en France s'améliore avec l'âge des chevaux. L'impact du dispositif des primes a tendance à être plutôt :

- **Négatif sur le marché des foals ; le risque de perte de primes pour les éleveurs-vendeurs, en cas d'exportation définitive vers l'étranger, représente un frein au développement du marché des foals.**
- **Neutre sur la valeur marchande des yearlings « haut de gamme » ; à valeur génétique égale, les primes n'offrent pas de plus value marchande**
- **Positif sur la valeur marchande des yearlings d'octobre et des 2 ans**

Ce que l'on retient c'est que les primes apportent une réelle plus value lorsque le cheval est prêt à débiter en compétition. Les primes se présentent comme des variables d'ajustement, pour les chevaux FR, qui permettent de combler partiellement les écarts de valeur génétique avec les chevaux ASS et ETR. Si un « effet prime » est notable pour les ASS à 2 ans, il n'en est pas de même lors des ventes de yearlings d'août où leur prix de vente ne s'avère pas significativement différent de leurs homologues ETR, non éligibles à la prime.

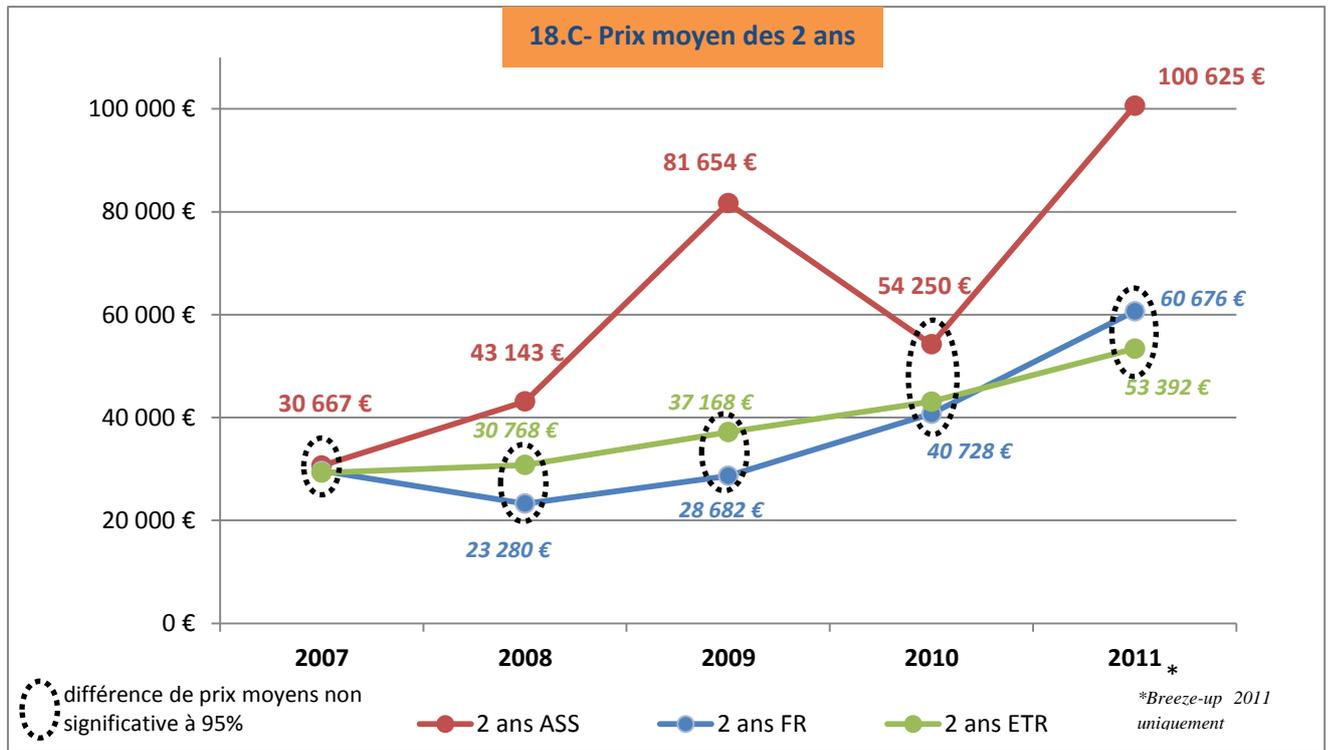
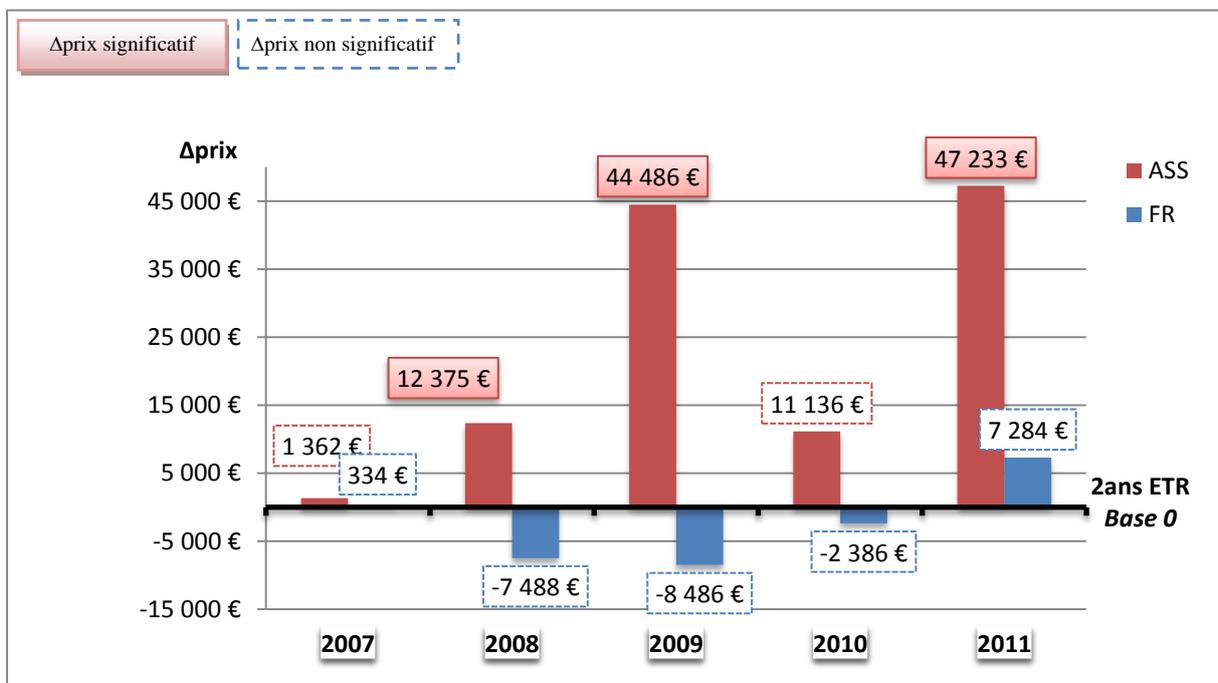


Figure 19: Différentiel de prix moyen des 2 ans "nés et élevés en France" par rapport aux 2 ans ETR (pris en base zéro)
(source : Arqana)



4. Analyse de la performance du dispositif des primes au stade « Compétition »

Cette dernière partie des résultats a pour but d'analyser le niveau de distribution des encouragements qui est le reflet de la réussite respective des chevaux FR, ASS et ETR en compétition. On rappelle que l'analyse est réalisée à partir de toute la population de chevaux ayant couru au moins une fois sur un hippodrome en France (en plat ou en obstacle), entre 2007 et 2010.

4.1. Présentation des populations de chevaux servant de support pour l'analyse

4.1.1. Caractéristiques des chevaux courant en plat

- **Les effectifs de chevaux**

Les chevaux de plat forment une population beaucoup plus importante et plus variée que les chevaux d'obstacle. Chacune des trois catégories de chevaux comparées (FR, ASS et ETR) est donc bien représentée. L'effectif global des chevaux de plat est en légère augmentation chaque année et présente des disparités selon l'âge des chevaux. Ainsi, en 2010, les chevaux courant en France à 2 ans sont au nombre de 1700 environ, alors qu'ils sont près de 3900 à courir à 3 ans, et presque 2500 à 4 ans. Le reste des chevaux, âgés de 5 ans ou plus, forment une catégorie de « chevaux d'âge » qui approche les 3000 chevaux. (Cf. figure 20)

Les chevaux FR totalisent, selon les âges, entre 70% et 75% des partants. Les chevaux ASS qui sont d'ailleurs retrouvés quasi exclusivement dans les courses plates, représentent entre 6% et 9% des partants chaque année, tout âge confondu. Quant à la concurrence étrangère, elle est forte et celle-ci n'a cessé d'augmenter ces dernières années. En 2010, la part des partants ETR oscille entre 18% et 22%, avec une forte présence en compétition à 2 ans, 3 ans et 4 ans. (Cf. figure 22)

Cette hausse de la concurrence étrangère a contribué à la diminution des partants français (en part relative) entre 2007 et 2010. En effet, sur cette même période, le pourcentage des partants FR a diminué dans toutes les catégories d'âge, avec des baisses d'autant plus importantes que les chevaux sont jeunes : - 6 points pour les 2 ans, -4 points pour les 3 et 4 ans et -3 points pour les chevaux âgés de 5 ans et plus.

- **Lieux d'entraînement des chevaux de plat**

D'une manière générale, les chevaux d'âge participant aux courses françaises, qu'il s'agisse des FR, des ASS ou des ETR, correspondent dans plus de 80% des cas à des chevaux entraînés en France.

Concernant les jeunes chevaux (âgés de 2 à 4 ans), les FR et ASS sont des chevaux essentiellement entraînés sur le sol français (>90%). La part des chevaux ASS entraînés en France a d'ailleurs progressé au cours des quatre dernières années permettant ainsi en 2010 de franchir la barre des 80% dans toutes les catégories d'âge.

On constate aussi ces dernières années une recrudescence des jeunes chevaux ETR au sein des écuries françaises. L'augmentation la plus significative concerne les chevaux ETR âgés de 2 ans dont la part de l'effectif entraîné en France est passée de 37% à 70% entre 2007 et 2010. Près de la moitié des concurrents étrangers de 3 ans et 4 ans sont entraînés en France. (Cf. annexe n° 17)

4.1.2. Caractéristiques des chevaux courant en obstacles

Les chevaux d'obstacles, moins nombreux que les chevaux de plat, constituent un groupe beaucoup plus homogène où 95% des partants sont « FR » (Cf. figure 21). Les ASS, qui représentent 1% des partants (soit entre 10 et 20 chevaux en moyenne) n'ont donc pas vraiment de signification dans les

Figure 20: Comparaison des effectifs FR , ASS et ETR en PLAT en 2010

(source : France Galop)

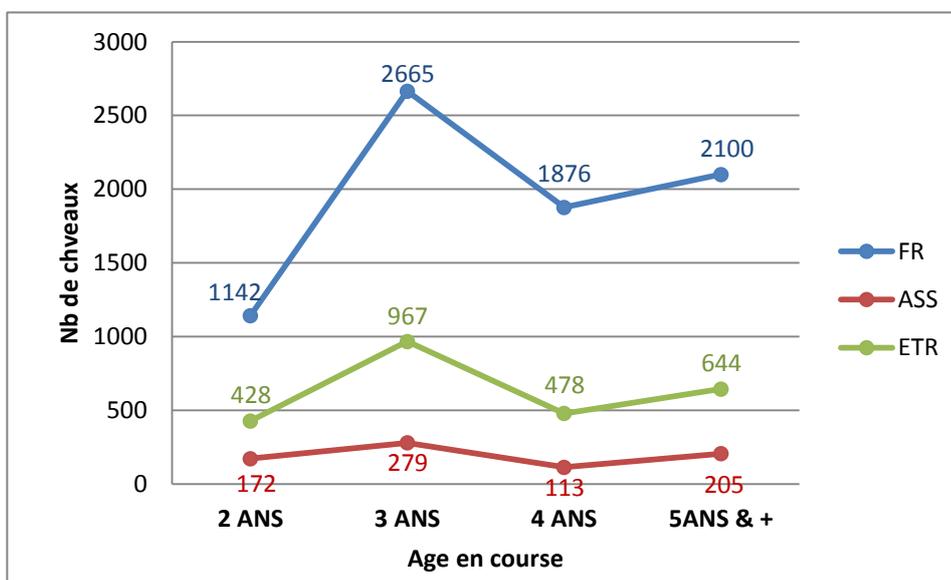
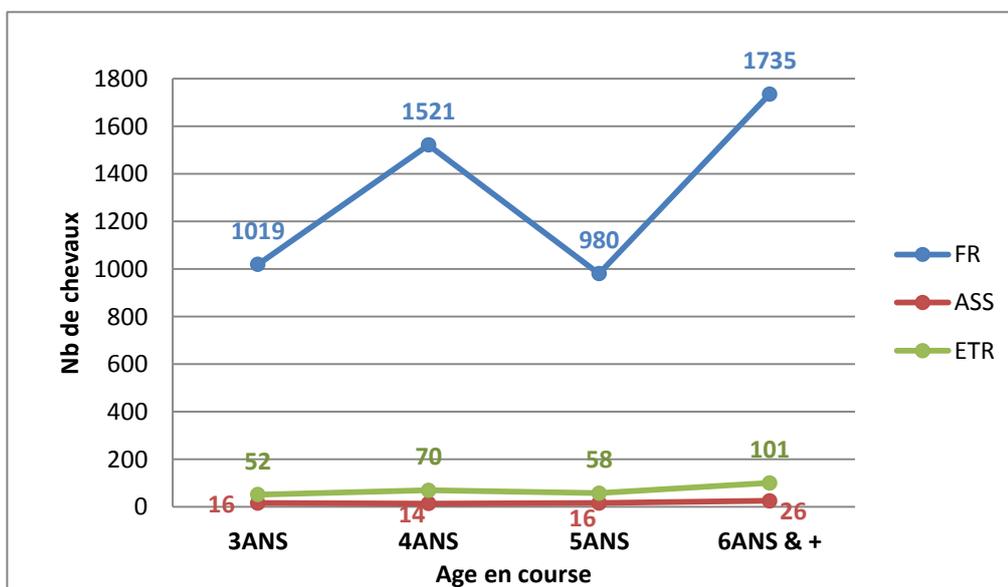


Figure 21: Comparaison des effectifs FR , ASS et ETR en OBSTACLE en 2010

(source : France Galop)



courses d'obstacles. Ce sont essentiellement des « réformés » de plat, à qui on laisse une seconde chance, en compétition, en changeant de discipline¹.

Comme en plat, les effectifs sont différents selon l'âge des chevaux. Les plus précoces sont ainsi près de 1050 à courir dès l'âge de 3 ans. Les effectifs s'agrandissent à la génération suivante avec environ 1600 chevaux courant à l'âge de 4 ans. Les 5 ans sont en nombre équivalent à celui des 3 ans et les autres chevaux âgés de 6 ans ou plus, forment un groupe qui approche les 1800 chevaux.

Les chevaux ETR qui participent aux courses françaises sont pour les ¾ entraînés en France et représentent en moyenne 4% des partants. La présence des chevaux ETR est plus forte à 4 ans (70-90 chevaux) et à partir de 6 ans (80-100 chevaux).

4.2. Analyse des encouragements distribués à l'occasion des courses plates

Dans l'ensemble, les résultats obtenus en plat affichent chaque année la même tendance. Dans un souci de lisibilité des résultats, nous nous appuyons donc essentiellement sur les données les plus récentes (2010) sachant que tous les indicateurs évoqués sont détaillés année par année en annexe n°18.

4.2.1. Performance des chevaux FR, ASS et ETR en compétition

- **Réussite des FR, ASS et ETR en courses**

L'indicateur « $\Delta\%$ _(partants-gains cumulés) » (avec les gains « hors primes », c'est-à-dire uniquement les allocations) permet d'avoir une vision sommaire de la réussite des chevaux en course (Cf. figure 22).

On s'aperçoit qu'en règle générale les **chevaux ASS et ETR génèrent plus de gains et ont donc une meilleure réussite en compétition que les chevaux FR**. La réussite des ASS et des ETR est très marquée à 2 ans, 3 ans et 4 ans où le différentiel « %Partants – %Gains cumulés » est très positif. Leur réussite s'accompagne d'une logique sous performance des jeunes chevaux FR.

La population FR est d'ailleurs celle qui enregistre la part la plus importante de chevaux n'ayant généré aucune allocation à un âge donné (qualifiés de « rebus »). Ce résultat est assez logique dans la mesure où la probabilité d'avoir des chevaux sans gains augmente avec l'effectif de la population concernée. Toutefois cet indicateur permet de mesurer les rebus de chaque catégorie et en particulier au sein des « nés et élevés en France ». Ainsi, en 2010, 38% des FR qui ont couru à 2 ans n'ont pris aucune allocation, contre 24% pour les ASS. Ces derniers arrivent d'ailleurs à passer largement en dessous de la barre des 20% de « rebus » à partir de 3 ans (16% à 3 ans, 19% à 4 ans et 13% à 5 ans et plus) (Cf. figure 23).

- **Espérance de gains (hors primes) des FR, ASS et ETR en courses**

La comparaison des gains moyens (hors primes) des chevaux, confirme que dans l'ensemble un cheval ASS génère plus d'allocations qu'un cheval ETR qui génère lui-même plus d'allocation qu'un FR (Cf. courbes en pointillés pour les FR et les ASS sur la figure 24).

L'évolution des 4 dernières années montre que les chevaux, qu'ils soient FR, ASS ou ETR gagnent le plus d'argent à l'âge de **3 ans**. France Galop a d'ailleurs versé 41,2% des allocations de plat aux chevaux de 3 ans en 2010, et cette répartition des allocations est la même chez les voisins européens qui versent entre 33% et 39,9% du budget allocations aux chevaux de 3 ans (Cf. annexe 19 A). Les gains moyens des chevaux sont moins élevés à l'âge de 2 ans. En effet, ces derniers courent peu et seuls les chevaux les plus précoces peuvent s'exécuter en compétition. Les chevaux FR, réputés pour

¹ Les chevaux de courses médiocres ou devenus trop vieux pour courir, et qui ne sont pas gardés pour la reproduction sont reconvertis en chevaux de loisirs, de concours hippiques ou sont vendus pour la boucherie.

Figure 22: Réussite des chevaux FR, ASS et ETR en PLAT en 2010

(Source : France Galop)

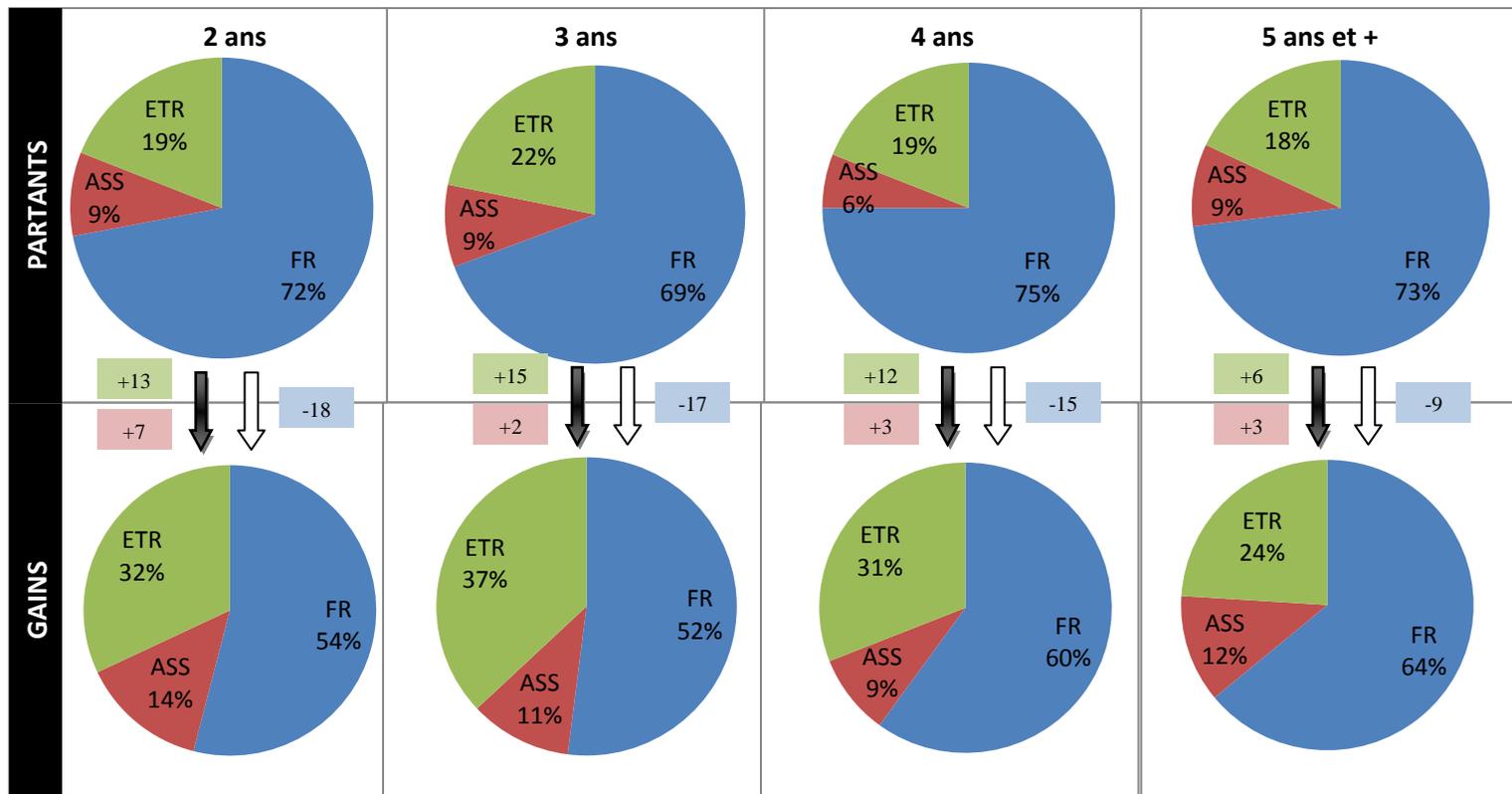
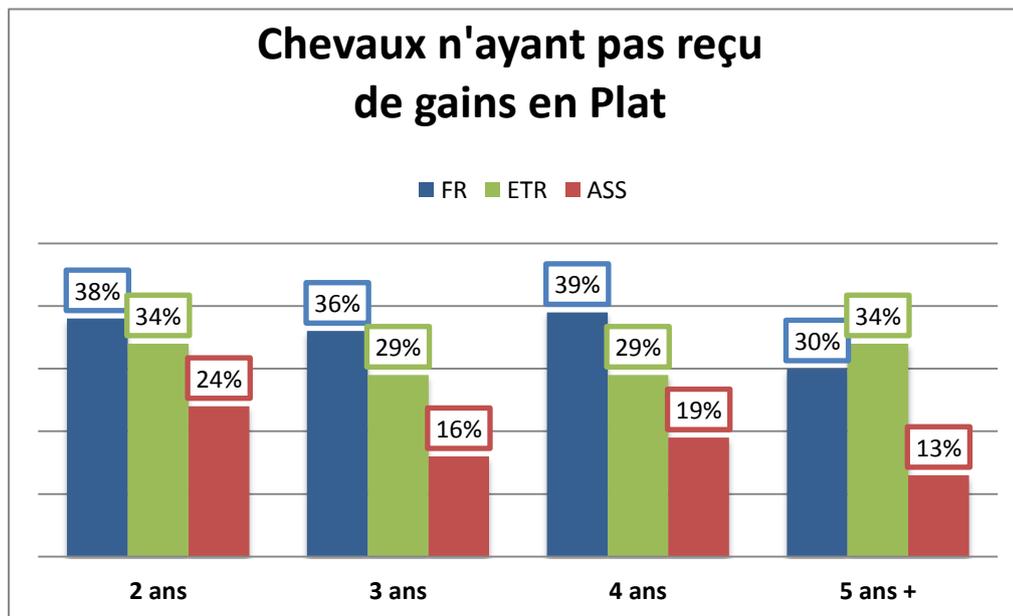


Figure 23: Part des chevaux n'ayant reçu de gains en plat en 2010

(Source : France Galop)



manquer de précocité par rapport aux chevaux « anglais » et « irlandais » (cas de la majorité des chevaux ETR et ASS), sont pourtant ceux qui courent le plus à 2 ans avec 3,7 courses en moyenne par an (Cf. figure 25). Toutefois le gain moyen des 2 ans FR (~7000€) reste bien inférieur à celui des ASS et des ETR (~11.000€).

Dès la génération des 3 ans, la tendance s'inverse et ce sont les chevaux ASS qui ont la plus haute fréquence de course à l'année (environ 6 courses à 3 ans, 7 courses à 4 ans et 8 courses à 5 ans et plus). Les chevaux ETR entraînés en France suivent quasiment la même cadence que les ASS à 3 et 4 ans tandis que les chevaux FR courent moins, à raison de 4 courses à 3 ans et 5 courses à partir de 4 ans.

Les futurs reproducteurs, qui expriment leur potentiel génétique en compétition, sont généralement à **l'optimum de leur carrière aux âges de 2 ans, 3 ans et 4 ans**. Les meilleurs d'entre eux passent par les courses de sélection dont la majeure partie du programme est accessible aux chevaux dès l'âge de 3 ans. Sur les 233 courses principales organisées en France (courses les plus dotées et les plus prestigieuses du programme), 40 sont réservées aux chevaux les plus précoces (2 ans) et 93 courses de Groupes ou de Listed sont réservées aux seuls 3 ans. Tout le reste du programme de sélection français est établi pour les chevaux de 3 ans et plus (56 courses principales) ou 4 ans et plus (44 courses principales). A titre de comparaison, les voisins irlandais ne possèdent que 108 courses principales dont la majorité est ouverte aux chevaux âgés de 3 ans et plus. Quant aux anglais, ils possèdent un programme de courses de sélection un peu plus dense (292 courses principales) mais ils ne le répartissent qu'entre les 2 ans (62 courses), 3 ans (52 courses) et les 3 ans et plus (178 courses), ne réservant ainsi aucune courses aux chevaux âgés de 4 ans et plus (Cf. annexe 19-B).

Aux vues des indicateurs de réussite précédemment utilisés, la concurrence étrangère apparaît comme bien présente dans les courses plates et elle est particulièrement forte au sein des jeunes générations âgées de 2 à 4 ans. La suite de l'analyse a pour but de comparer les gains moyens des chevaux en prenant en compte cette fois-ci la prime au propriétaire afin de voir son impact sur les gains finaux générés par les « nés et élevés en France » (FR et ASS) (Cf. figure 24).

4.2.2. Impact de la prime au propriétaire sur les gains générés par les « nés et élevés en France »

On rappelle que cette prime est versée dans les courses plates ouvertes à la concurrence étrangère, soit plus de 80% des courses au programme. Le taux est de 75% à 2 ans, 63% à 3 ans et 48% pour les chevaux « nés et élevés en France » âgés de 4 ans ou plus. **Plus de 80% des partants en plat sont éligibles à la prime au propriétaire.**

- **Impact globale de la prime au propriétaire**

La comparaison des gains des trois types de chevaux observés, primes comprises pour les FR et les ASS, montre que cette fois les ASS se détachent très nettement des ETR. En revanche, même avec la prime au propriétaire, les FR parviennent tout juste à égaliser les chevaux ETR à 2 ans et restent largement en dessous d'eux à 3 et 4 ans. A 5 ans, la prime leur permet de prendre un léger avantage aux chevaux ETR, mais qui n'est pas vérifié tous les ans (pas de différence significative avérée).

- **Rôle de la prime au propriétaire selon l'âge des chevaux**

- ❖ **Rôle de la prime au propriétaire pour les 2 ans**

La prime au propriétaire permet de départager les 2 ans ASS des 2 ans ETR. En effet, sans cette prime, il n'y a pas de différence significative entre le gain moyen d'un ASS et celui d'un ETR. Par contre, la

Figure 24: Gains moyens générés par les chevaux FR, ASS et ETR en PLAT en 2010
(Source : France Galop)

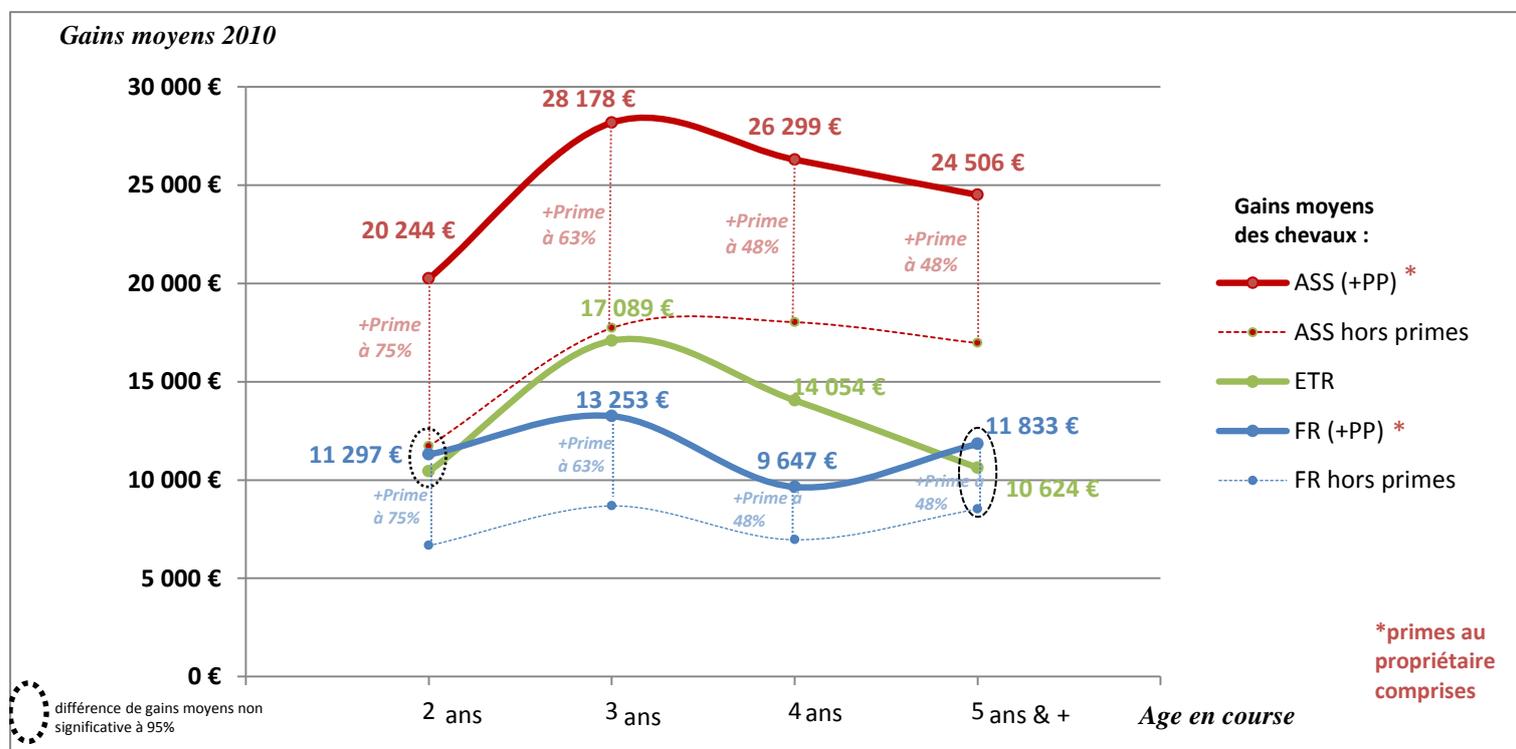
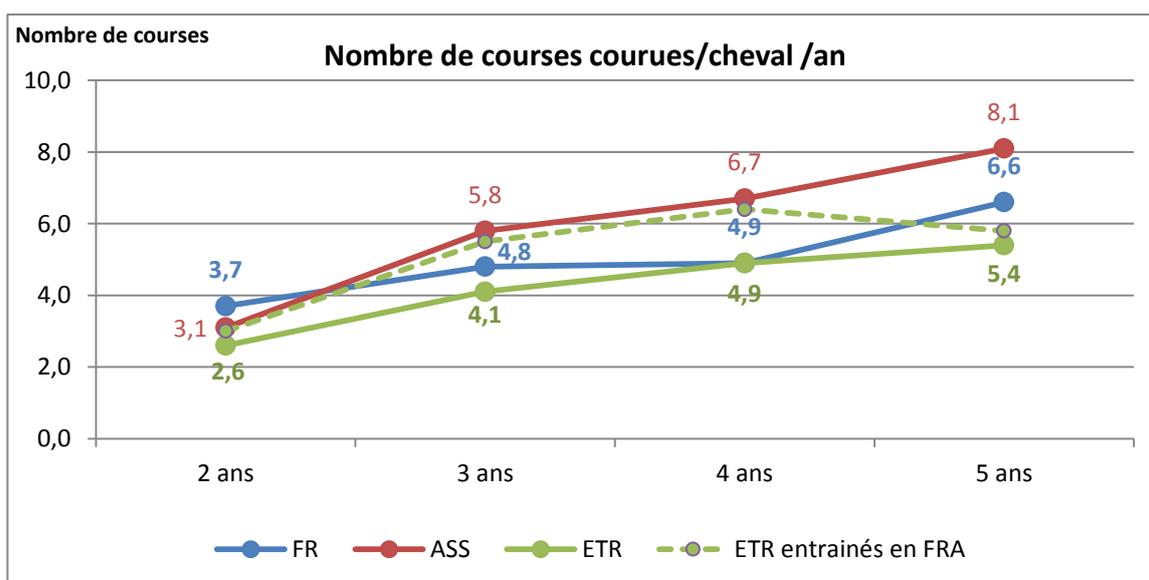


Figure 25: Fréquence de courses des chevaux FR, ASS et ETR selon leur âge
(Source France Galop)



prime au propriétaire, fixée à 75%, permet aux ASS de se détacher nettement des 2 ans ETR (Δ gain moyen $\sim 10.000\text{€}$). Cette prime offre l'opportunité aux 2 ans FR d'égaliser le gain moyen des 2 ans ETR, car on ne note plus de différence significative entre le gain moyen des 2 ans ETR et celui des 2 ans FR, une fois leurs primes prises en compte.

Ainsi, la prime à 75% à 2 ans apporte une réelle plus value aux chevaux ASS qui touchent ainsi, à performances égales, 10.000€ de plus en moyenne que les 2 ans ETR. Cette prime a valeur de variable d'ajustement pour les 2 ans FR, qui parviennent ainsi au même gain moyen que les 2 ans ETR.

❖ Rôle de la prime au propriétaire pour les 3 et 4 ans

A 3 et 4 ans, les chevaux ASS, qui ont déjà tendance à avoir de meilleures performances et donc plus de gains que les autres chevaux, creusent encore l'écart grâce à la prime à 63% à 3 ans et celle à 48% à 4 ans. Les surpris engendrés, de l'ordre de 10.000€, permettent aux ASS d'assurer leur confortable avance sur les ETR ($\sim 12.000\text{€}$ d'écart de gain moyen au final) mais surtout par rapport aux FR. En effet, malgré leurs primes, les FR n'arrivent même pas au niveau des ETR. Les primes au propriétaire permettent de réduire de moitié l'écart avec les chevaux ETR. Toutefois, les 3 ans et 4 ans FR restent largement dominés par les chevaux ETR (Δ Gain moyen $\sim 4000\text{€}$) et les autres « nés et élevés en France » (ASS) dont le gain moyen final s'élève à 15.000€ de plus en moyenne que les chevaux FR.

Les primes aux propriétaires versées à 3 et 4 ans permettent aux ASS d'accentuer leur écart de gains avec les chevaux ETR. Ces primes permettent de combler en partie le fossé existant entre les FR et les deux autres catégories de chevaux et peuvent être considérés comme une « assistance respiratoire » aux chevaux FR qui sont incontestablement moins performants aux jeunes âges.

❖ Rôle de la prime au propriétaire pour les 5 ans et plus

Les chevaux ASS sont toujours aussi performants à 5 ans et plus, et la prime à 48% leur confère un avantage encore très important sur les chevaux FR et ETR (de l'ordre de 15.000€ d'écart en 2010). Concernant les autres chevaux, à partir de 5 ans, il n'existe plus de différence significative entre les gains moyens (hors primes) des chevaux FR et ceux des ETR. Ce résultat qui signifie que les chevaux FR sont aussi performants (à partir de 5 ans) que les chevaux ETR peut s'expliquer par deux raisons. La première correspond au fait que les FR, qui ont tendance à être moins précoces que les chevaux d'origines étrangères, exprime davantage leur vrai potentiel à partir de l'âge de 5 ans. Ce résultat peut aussi s'expliquer par la baisse de la qualité de l'opposition étrangère en quantité mais aussi en qualité (car les bons compétiteurs finissent en général leur carrière vers l'âge de 5-6 ans avant d'être retirés au haras).

Autrement dit, sans les primes, un cheval FR gagne autant qu'un cheval ETR. L'ajout de la prime au propriétaire (fixé à 48%) permet aux FR d'acquérir seulement un léger bonus par rapport aux ETR, plutôt dérisoire (de l'ordre de 1000€) et qui, en plus, ne se vérifie pas tous les ans.

⇒ **Au final, la prime au propriétaire qui est destinée aux « nés et élevés en France » a une double fonction. Elle sert de variable d'ajustement (à 2 ans) et de soutien (3 et 4 ans) aux chevaux FR qui doivent faire face à une concurrence étrangère accrue. Son utilité à partir de 5 ans est beaucoup plus faible. La prime au propriétaire apporte en revanche une importante plus value aux gains des chevaux ASS alors que leur réussite en courses les place déjà au dessus de tous les autres chevaux (FR et ETR).**

4.3. Analyse des encouragements distribués à l'occasion des courses d'obstacles

Comme en plat, l'évolution détaillée des indicateurs des courses d'obstacles sont disponibles en annexe n°20.

- **Une faible concurrence étrangère en obstacle**

Etant donné la quasi inexistence des chevaux ASS et la sobre participation des chevaux ETR dans la discipline de l'obstacle, il apparaît difficile et peu pertinent de tirer des conclusions d'une étude comparative avec les FR. Les tests statistiques confirment qu'aucune comparaison n'est réalisable.

Les petits effectifs ASS et ETR peuvent en effet entraîner de grosses variations de gains moyens d'une année sur l'autre et fausser ainsi l'analyse comparative avec les FR. Il suffit d'un seul bon cheval pour entraîner de grosses variations, comme cela a été le cas avec *Remember Rose IRE* (cheval entraîné en France), qui a été le cheval le plus richement doté des courses d'obstacle en France en 2008 et 2009.

Si l'on observe les rebuts des quelques chevaux « assimilés » en obstacle, on s'aperçoit qu'en moyenne le tiers de leur petit effectif ne génèrent aucune allocation. Les rebuts ETR sont un peu plus importants et se situent aux alentours de 40%. En revanche, les chevaux FR qui courent en obstacle constituent un groupe où les rebuts sont dans l'ensemble moins notables qu'en plat (Cf. figure 25).

- **Les gains des chevaux FR en obstacle**

La prime au propriétaire n'existant pas dans les courses d'obstacles, les gains amassés sont donc uniquement constitués des allocations. Si l'on effectue le parallèle avec les gains moyens des chevaux FR en plat (sans leurs primes au propriétaire), on s'aperçoit, à catégorie d'âge équivalente, que l'espérance de gain des chevaux d'obstacle est supérieure (Cf. figure 26). L'ajout de la prime au propriétaire permet aux jeunes chevaux FR (2 et 3 ans) leur permet de gagner sensiblement plus que les jeunes chevaux FR d'obstacle (à 3 et 4 ans). En revanche la prime au propriétaire à 48% ne suffit plus à dépasser les gains des chevaux d'obstacle par la suite. Ainsi, un cheval d'âge FR génère en moyenne plus de gains en obstacle qu'en plat.

Le niveau des gains générés par les FR en obstacle ainsi que la faible concurrence étrangère justifie le fait qu'une prime au propriétaire dans cette discipline serait futile. D'autant qu'à la base les encouragements ont pour vocation l'amélioration de la race, et dans la discipline de l'obstacle, les chevaux FR sont unanimement reconnus pour leur réussite dans les courses françaises mais aussi Outre-Manche. Il faut dire que dans cette discipline la concurrence n'est pas aussi variée qu'en plat et elle se limite essentiellement à 3 grandes nations qui se partagent le monopole des courses d'obstacles en Europe; à savoir l'Irlande, le Royaume-Uni et la France. Si la France n'abrite pas le plus grand nombre de chevaux et de courses vouées à l'obstacle, elle reste de très loin le pays offrant le plus d'allocations en obstacles.

Une part non négligeable de chevaux FR effectue tout ou partie de leur carrière hors de France pour cause de vente à des clients anglais ou irlandais. En effet, une bonne partie du marché des chevaux d'obstacle repose essentiellement sur la demande britannique et irlandaise. Afin de compenser le « manque à gagner » des éleveurs qui, lors de la vente d'un cheval pour l'étranger, voient alors leur espoir de primes s'envoler, France Galop verse des primes à l'éleveur, certes moins importantes et sous certaines conditions détaillées en annexe 21, pour les chevaux faisant carrière à l'étranger en obstacle mais aussi en plat.

Figure 26: Part des chevaux n'ayant pas reçu de gains en Obstacle en 2010

(Source : France Galop)

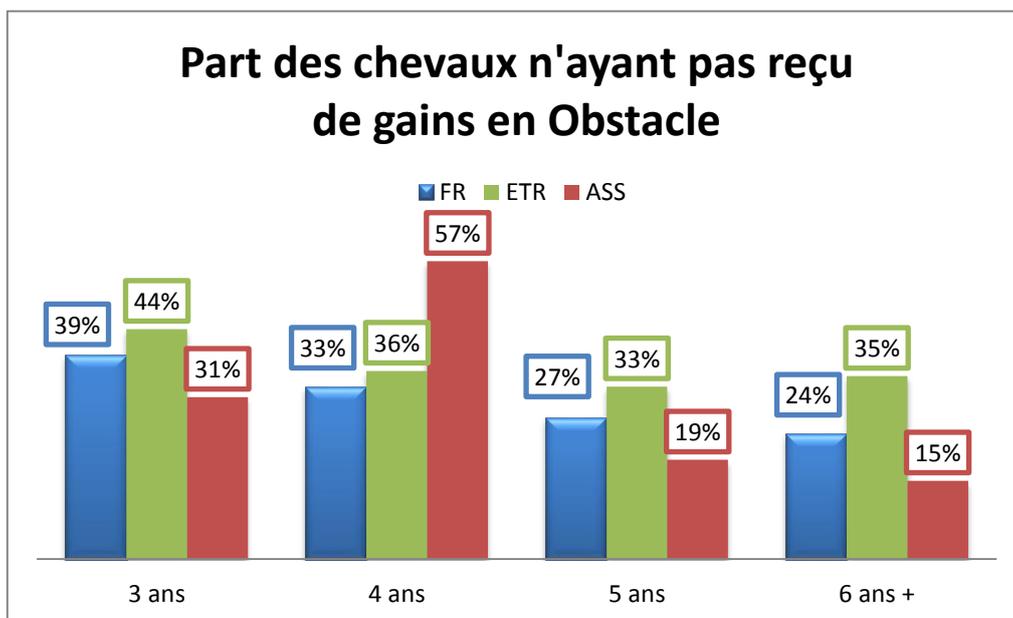
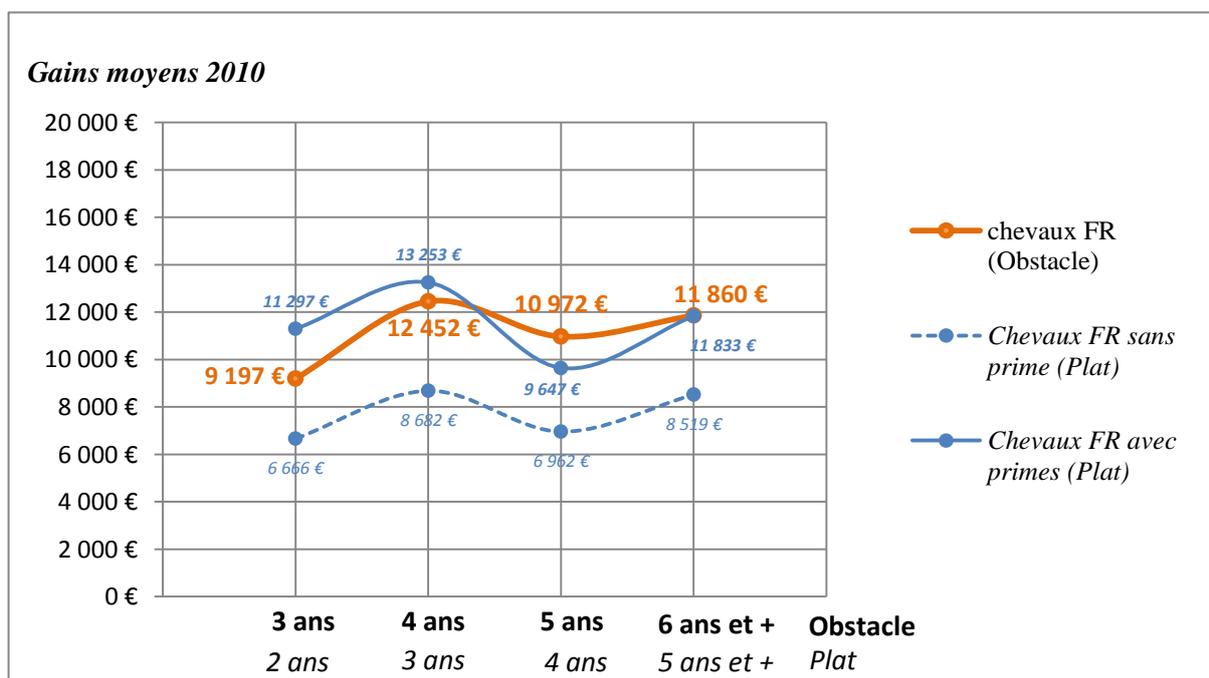


Figure 27: Gains moyens des chevaux FR en obstacle en 2010

(en comparaison aux chevaux FR en plat en 2010)

(Source : France Galop)



4.4. Analyse des primes versées aux éleveurs en plat et en obstacle

La France est le seul pays en Europe à verser des primes aux éleveurs à un tel niveau de distribution. Ces primes ont pour but d'inciter les éleveurs à mieux produire et participent ainsi à l'amélioration génétique des « nés et élevés en France ».

On rappelle que les primes à l'éleveur sont fixées à 14% dans la plupart des courses plates (courses ouvertes) et de 15% en obstacle. Cette différence de 1 point se justifie par le fait que la prime versée aux éleveurs de chevaux de plat est calculée sur l'allocation et la prime perçue par le propriétaire.

L'évolution du montant des primes versées aux éleveurs de chevaux de Galop « nés et élevés en France » est disponible en annexe n°22.

- **Niveau de distribution des primes à l'éleveur en plat**

Sans surprise, le niveau de distribution des primes versées aux éleveurs de chevaux ASS en plat est nettement plus élevé que celui des éleveurs de chevaux FR (Cf. figure 27). Les disparités sont telles que **les primes à l'éleveur des ASS sont en moyenne deux fois plus importantes que celles engendrées par FR**. La différence de primes la plus importante concerne les chevaux de 3 et 4 ans où les écarts constatés entre FR et ASS dépassent largement les 2.000€ en moyenne.

- **Niveau de distribution des primes à l'éleveur en obstacle**

Les primes distribuées aux éleveurs de chevaux d'obstacle (majoritairement FR) sont tout à fait comparables à celles distribuées aux chevaux FR à l'occasion des courses plates. Si les primes versées en obstacle sont légèrement inférieures durant les deux premières années de compétition (3 et 4 ans), elles sont, par la suite (5 ans et plus) légèrement supérieures à celles versées à leurs homologues du plat (4 ans et plus).

Ainsi, sur l'ensemble de la carrière d'un cheval FR, qu'il s'agisse de plat ou d'obstacles, les primes versées aux éleveurs de Galop sont comparables et s'équilibrent sur la durée. Les éleveurs de « FR » ont donc en moyenne le même espoir de primes mais à une différence près : les éleveurs de chevaux de plat sont potentiellement redevables d'une prime un an plus tôt que leurs confrères de l'obstacle, car la carrière de plat peut débuter dès l'âge de 2 ans.

En revanche, aux vues des 4 dernières années en plat, il ressort d'importants décalages entre les primes à l'éleveur engendrées par les ASS et celles générées par les FR. Ceci prouve, d'une part, que les ASS sont de meilleurs compétiteurs que les FR et leurs éleveurs en sont dûment récompensés. Mais au revers de la médaille, il semble que l'amélioration génétique de tous les « nés et élevés en France » soit donc loin d'être acquise, avec pour illustration des compétiteurs FR dont le niveau génétique est encore très inférieure à celui des ASS et des ETR dans la discipline du plat (Cf. figure 29).

La difficulté à l'heure actuelle est de savoir comment ces primes sont utilisées par les éleveurs. En effet, dans ce contexte économique morose les primes auraient pour bon nombre d'éleveurs plutôt un rôle de salaire d'appoint que d'incitation à mieux produire (incitations économiques afin de pouvoir investir dans des bonnes saillies, renouveler et améliorer la génétique de la jumenterie française, etc.).

Figure 28: Niveau de distribution des primes à l'éleveur dans les courses de Galop en 2010

(Source : France Galop)

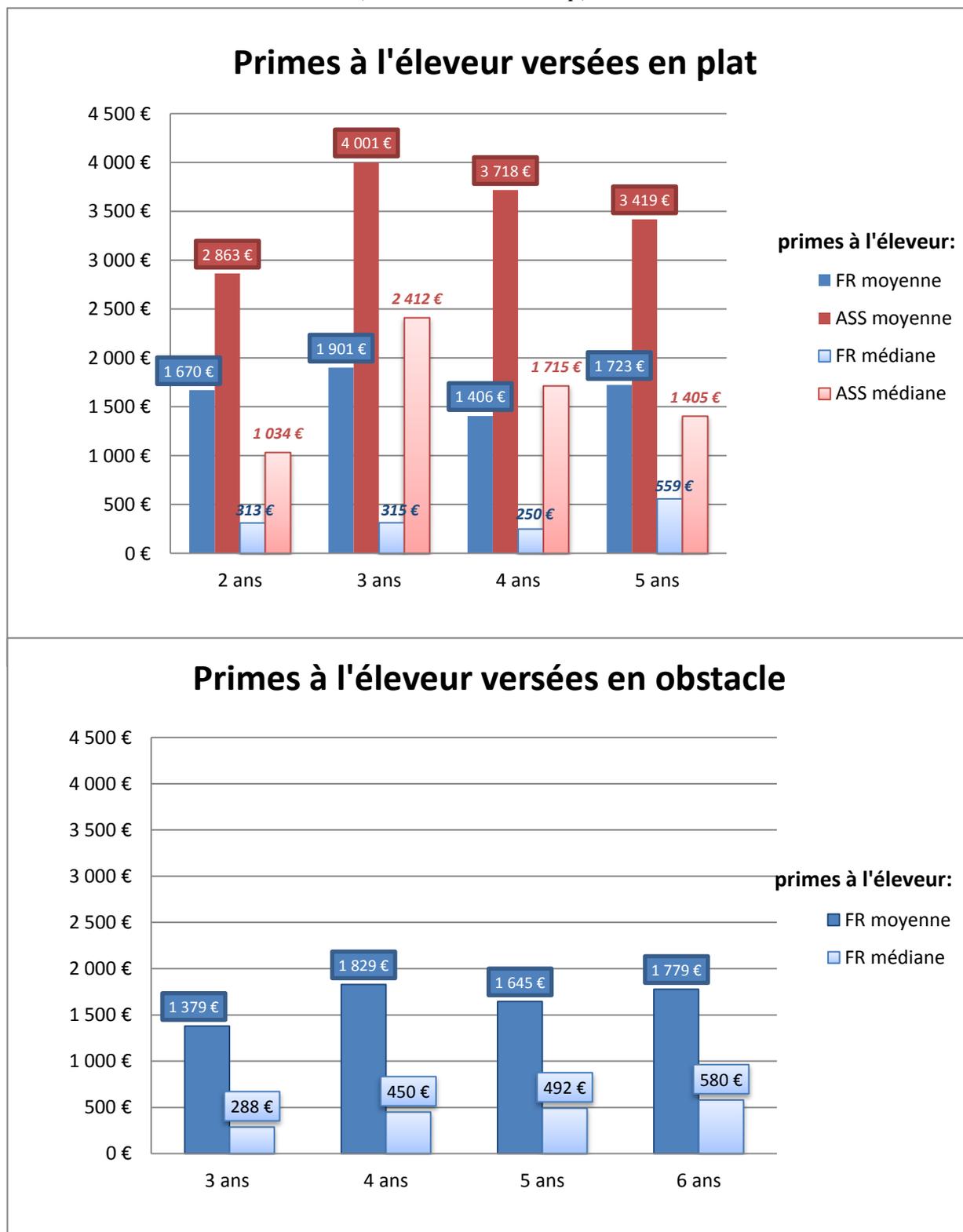
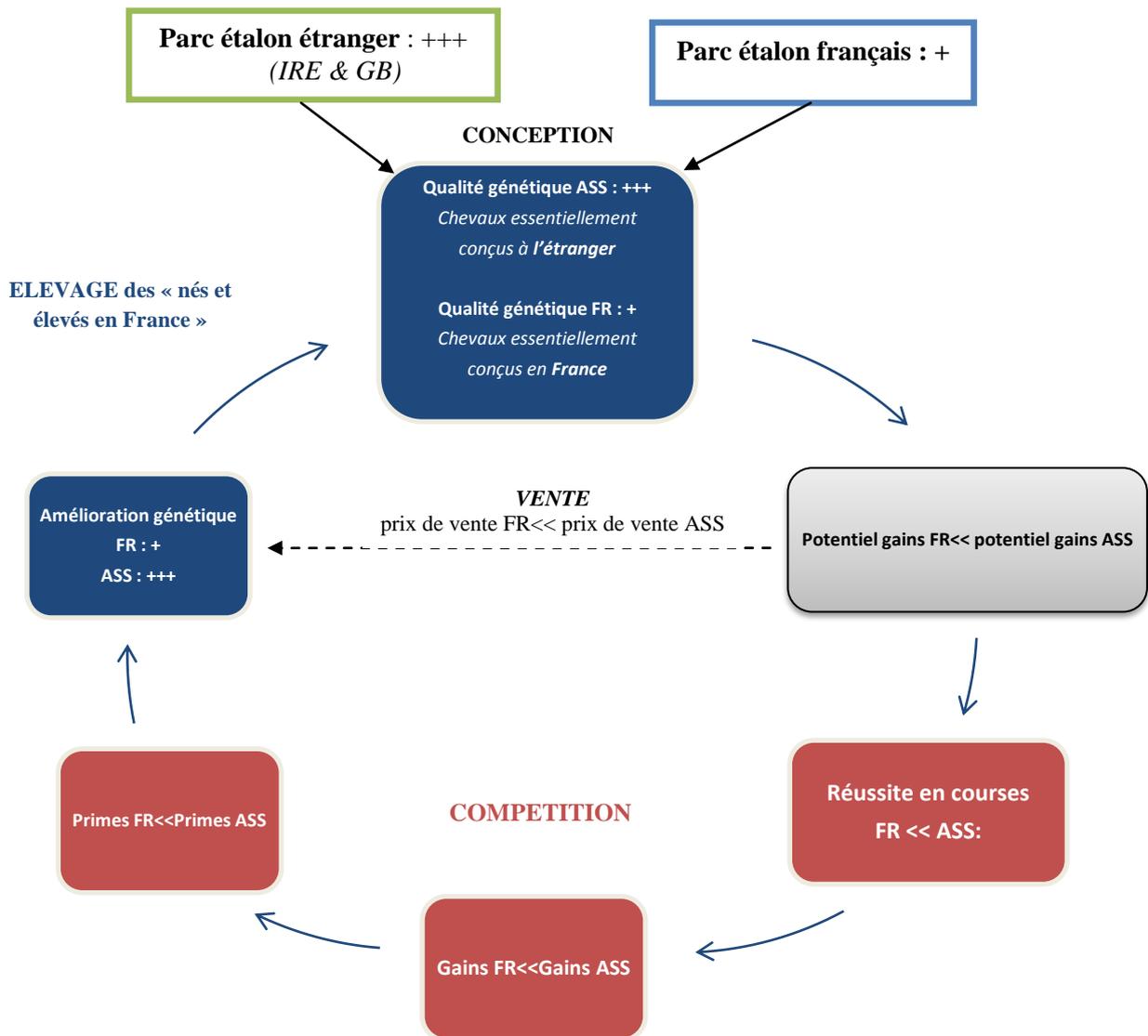


Figure 29: Causes et conséquences des disparités observées entre chevaux FR et chevaux ASS (en plat)



IV. Propositions d'évolution du dispositif des primes

L'étude réalisée au travers de ce mémoire a permis de mettre en évidence un ensemble de dysfonctionnements dans le dispositif actuel. Les préconisations avancées dans ce mémoire n'ont aucunement la prétention d'être les seules mesures adaptées à l'optimisation du dispositif et mériteraient une évaluation économique plus approfondie.

Néanmoins, les propositions d'évolution du dispositif actuel qui ont pour but de réduire les dysfonctionnements constatés, sont basées sur :

- l'analyse du dispositif réglementaire français en comparaison aux autres dispositifs de primes existants en Europe
- les résultats obtenus lors de l'analyse de performance du dispositif, réalisée aux stades de l'élevage, des ventes, et de la compétition
- les recommandations de certains acteurs de la filière (avis recueillis auprès de quelques personnalités socioprofessionnelles et institutionnelles¹)

Les échanges avec les personnes consultées ont d'ailleurs été l'occasion de constater que les individus ont parfois des idées préconçues quant à la performance réelle du système d'encouragement actuellement en vigueur. On s'aperçoit aussi que finalement, sur le nombre d'éleveurs et de propriétaires qui sont amenés à bénéficier de ce système d'encouragement, très peu connaissent parfaitement le fonctionnement du dispositif. De manière générale, les gens confondent souvent la **notion de conception** (cheval conçu en France ou à l'étranger cette condition ne change rien à la qualification du produit pour les primes) et la **notion d'assimilation** et font le raccourci entre les deux. Il est vrai que la plupart des « assimilés » correspondent effectivement à des chevaux qui, en plus d'être nés à l'étranger, y sont aussi conçus. Cependant certains chevaux possédant le suffixe « FR », car nés en France, sont aussi des produits qui ont été conçus à l'étranger. On estime leur nombre à environ 500-600 chevaux par an (approximation déduite des 1000 visas d'exportations temporaires délivrées par France Galop pour que les juments de l'élevage français aillent à la saillie à l'étranger et auxquels on retire 400 chevaux « assimilés » qui naissent pendant la sortie temporaire de la mère).

1. Proposition d'évolution des règles de qualification aux primes

Les propositions d'évolution du dispositif réglementaire concernent l'article 86 (Code des Courses au Galop) qui régit les conditions de qualification des chevaux aux primes. Les dysfonctionnements constatés concernent essentiellement les mères des produits assimilés et en particulier les périodes de stationnement à l'étranger autorisées.

¹ Membres de France Galop et/ou du Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France

1.1. Modification du temps de séjour des juments et de leur produit en France

Dans le dispositif actuel, les poulinières peuvent partir à l'étranger entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} septembre (d'ailleurs cette période de 10 mois n'est pas en adéquation avec les visas d'exportation temporaire délivrés à des fins d'élevage qui sont valables pour 9 mois seulement). Etant donné que la saison de reproduction commence chaque année à partir du 1^{er} janvier et se termine au plus tard à la mi-juillet, il n'apparaît pas utile que les juments puissent partir si tôt (1^{er} novembre, cela est plus compréhensible dans le cas des poulinières qui partent pleines et dont le terme est fixé au début du mois de janvier) et surtout revenir si tard (1^{er} septembre). Historiquement, la date de retour des juments suitées de leur foal était fixée au 1^{er} août mais elle a été reculée au 1^{er} septembre au milieu des années 90, à l'initiative de certains éleveurs français utilisant régulièrement le dispositif d'assimilation.

Ainsi, deux solutions se présentent :

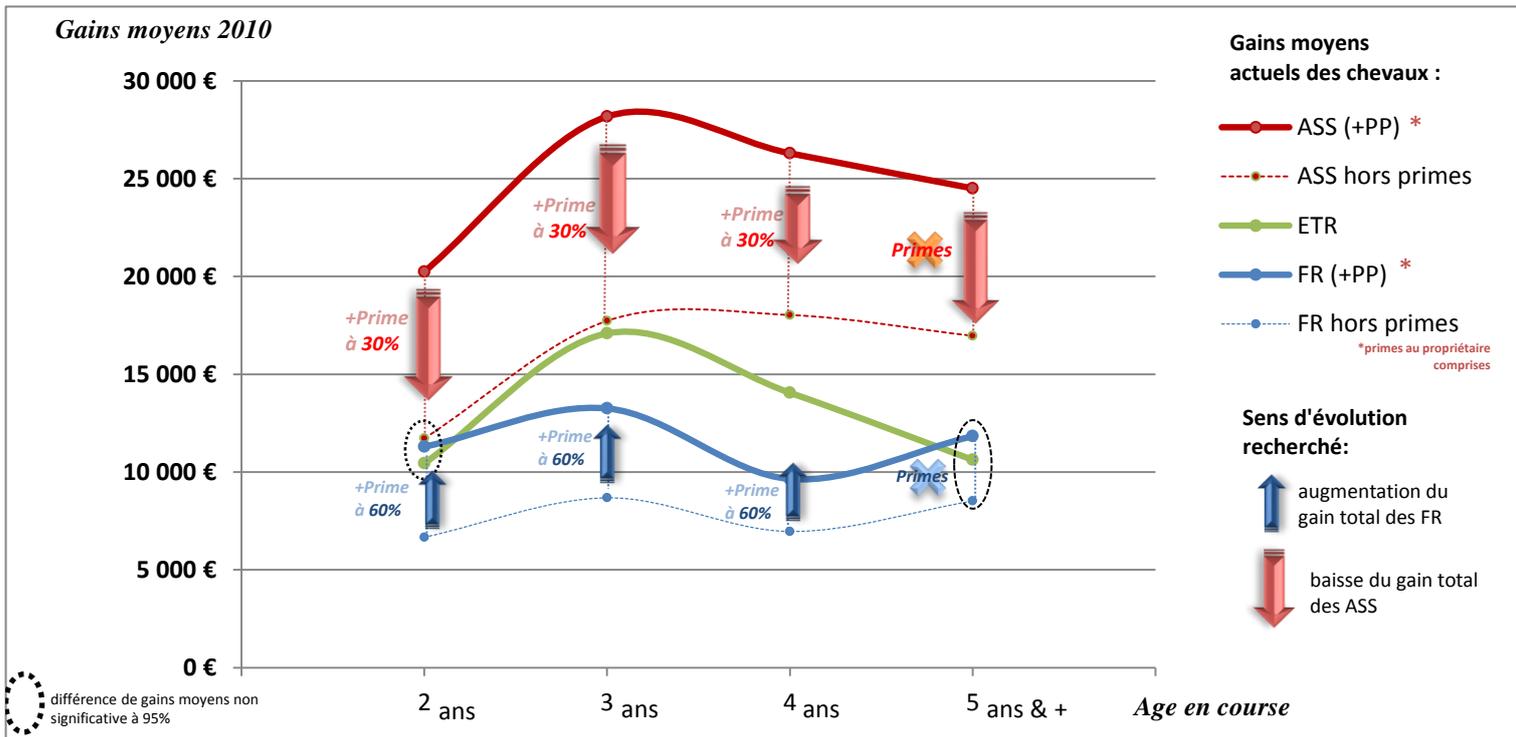
La première serait de raccourcir simplement la période autorisée à l'étranger et **fixer la nouvelle période entre le 1^{er} décembre et le 15 juillet**.

La seconde solution serait d'imposer à tous les éleveurs **de faire pouliner leurs juments sur le sol français**. En plus de simplifier les démarches administratives occasionnées lors des naissances des produits à l'étranger, cette condition permettrait à tous les « nés et élevés en France » de porter le suffixe FR. Ce petit détail est loin d'être négligeable car à l'heure actuelle, si les « assimilés » représentent l'élite des « nés et élevés en France », ils ne permettent pas, au final, de promouvoir l'élevage français sur le devant de la scène internationale. En effet, dans les classements réunissant les meilleurs chevaux au niveau mondial rien n'indique que les chevaux sont des « nés et élevés en France » puisque seul figure le nom du cheval suivi du suffixe correspondant à son pays de naissance. Ainsi, les produits assimilés qui sont censés appartenir à l'élevage français ne sont nullement reconnus comme tel, mais plutôt comme appartenant à l'élevage irlandais, anglais, allemand, etc.

Enfin la mise bas des juments en France aurait pour double avantage de faire travailler davantage les haras d'accueil français (augmentation des flux de capitaux étrangers au stade de l'élevage) et de rendre systématique l'inscription de toutes les juments au Stud Book français (Stud Book de reproduction) ce qui n'est pas le cas actuellement. Seules les juments amenées à pouliner sur le territoire français doivent être inscrites au Stud Book français. Il semble que cette inscription soit pourtant la base du critère d'appartenance d'un cheval de race à un élevage national, comme c'est le cas dans le dispositif allemand où toutes les mères des produits éligibles aux primes sont inscrites au Stud Book allemand des Pur Sang, même si la naissance a lieu hors d'Allemagne.

Aussi, afin d'éviter une utilisation abusive du dispositif de qualification par certains éleveurs étrangers, il serait préférable de ne plus tolérer le cas des juments qui, parce que non suitées d'un produit durant une année, sont autorisées à ne pas revenir en France et à rester dans le pays où elles doivent être saillies l'année d'après. Ces juments qui ont la possibilité de partir dès le 1^{er} novembre de l'année N-1, peuvent donc, si elles sont maiden ou vides au moment de leur départ, ne revenir qu'au 1^{er} septembre de l'année N+1, lorsqu'elles sont alors suitées de leur produit assimilable (produit qui est conçu l'année N et né à l'étranger l'année N+1). Ce cas exceptionnel, qui avait été mis en place à la base pour les quelques juments allant à la saillie d'étalons stationnés aux Etats-Unis, est susceptible à l'avenir d'être utilisé de manière abusive par les éleveurs des pays voisins de la France. Cette possibilité est à éviter car cela ne favorise pas le séjour des juments dans les haras d'accueil français.

Figure 30: Principe d'évolution de la répartition des encouragements entre FR et ASS



1.2. Pas de condition sur la nationalité de l'étalon dans le dispositif de qualification pour les primes

Devant la faiblesse actuelle du parc d'étalons faisant la monte en France, il n'apparaît pas raisonnable d'imposer de condition sur la nationalité de l'étalon en ne réservant les primes qu'aux seuls « conçus en France ». En revanche les **conditions de d'attribution** des primes (modulation) peuvent se présenter comme un **levier économique** qui pourrait permettre d'améliorer significativement le niveau de l'élevage français.

2. Evolution des conditions de distribution des primes

Dans le contexte économique européen actuel, le système d'encouragement français possède plus que jamais l'opportunité de rehausser le niveau l'élevage français. Ainsi, il serait sûrement bénéfique de faire évoluer les conditions d'attribution des primes (à l'éleveur et au propriétaire) en **modulant leur distribution selon que les chevaux sont issus d'un étalon basé en France ou à l'étranger**, les chevaux « conçus » en France recevant évidemment des primes plus importante que les « non-conçus ». Cette mesure favoriserait probablement l'implantation de bons étalons en France. Les anglais utilisent ce principe puisqu'ils ne versent que 40% de la prime à l'éleveur initiale aux chevaux conçus hors du Royaume-Uni

Les propositions de modification des Conditions Générales ont pour but de mieux répartir l'enveloppe des encouragements afin de réduire les disparités actuelles entre les « nés et élevés en France » et les « assimilés ». Les modifications proposées reposent sur le principe suivant : tous les chevaux « nés et élevés en France » sont éligibles aux primes (primes au propriétaire et primes à l'éleveur) mais on **favorise davantage les « conçus, nés et élevés en France »** (car les plus nécessiteux actuellement) en leur versant les primes à un niveau plus élevé que les « **non-conçus** ».

L'objectif est de prélever l'argent là où les incitations sont en excès pour le réinjecter là où plus de primes seraient vraiment utiles (Cf. figure 30).

2.1. Propositions d'évolution de la prime au propriétaire (en plat)

La modulation actuelle des primes selon l'âge des chevaux présente des effets pervers. En effet la prime à 75% peut inciter certains professionnels à préparer leurs chevaux pour qu'ils puissent courir dès l'âge de 2 ans. Toutefois, cet attrait du gain peut aussi avoir un effet contraire de celui initialement recherché. A trop solliciter les chevaux à 2 ans, on en oublie parfois qu'il est impossible de forcer la nature même de certains chevaux qui manquent incontestablement de précocité. Au final cela ne participe pas à l'amélioration de la race, puisque ce « surmenage précoce » peut avoir des répercussions négatives sur les performances de chevaux les années suivantes.

C'est pourquoi la prime au propriétaire doit être simplifiée, mise au même niveau quel que soit l'âge des chevaux et elle doit être destinée aux jeunes chevaux uniquement (2 ans, 3 ans et 4 ans). Les résultats ont en effet montré que les primes au propriétaire n'étaient pas nécessaires pour les chevaux d'âge.

Le plan de soutien à l'élevage mis en place par France Galop en 2008 (Cf encadré 5) doit être simplifié et réutilisé tout en gardant son principe de fonctionnement : **majorer les primes pour les produits conçus en France, sans modulation selon l'âge des chevaux (même taux pour les 2, 3 et 4 ans)**. Il faut en revanche gommer les conditions d'éligibilité imposées sur la poulinière (performance black type lors de la carrière de course ou production d'un produit Black Type) et sur l'étalon (doit être dans ses 5 premières années de monte) qui rendent trop compliqué le dispositif

Ainsi, la prime au propriétaire dans les courses ouvertes à la concurrence étrangère serait donc de :

- **60% pour les « conçus, nés et élevés en France » de 2 à 4 ans**
- **30% pour les « non-conçus, nés et élevés en France » de 2 à 4 ans.**

L'argent réinjecté proviendrait :

- **Des primes versées au propriétaire des chevaux de 5 ans et + : 8.501.167 €**
- **Du plan de soutien à l'élevage : 56.000 €**
- **De l'abaissement du taux des primes (éleveur+propriétaire) attribuées aux chevaux « non conçus » en France :** le chiffre difficile à évaluer dans ce mémoire mais devrait être assez conséquent, de l'ordre de plusieurs millions d'euros. En 2010, France Galop a versé 5.314.051€ répartis entre 563 chevaux ASS de 2, 3 et 4 ans, soit un ratio de 9439€/ASS. A titre de comparaison les FR de 2, 3 et 4 ans ont totalisé 22.714.739€ pour 5556 chevaux, soit ratio 4052€/FR).

2.2. Propositions d'évolution de la prime à l'éleveur

Il est essentiel de maintenir le niveau actuel des primes à l'éleveur pour que ces derniers puissent contribuer à l'amélioration de la race, d'autant plus qu'ils représentent le premier maillon de la chaîne. Aussi, comme les primes à l'éleveur en plat sont adossées sur la prime au propriétaire, il est normal qu'il persiste un écart entre les primes à l'éleveur versées en plat et celles versées en obstacle. Cet adossement permet aussi de ne pas avoir à moduler la prime à l'éleveur en plat qui est de fait déjà différent selon les « conçus » et « non conçus ».

En revanche une modulation est nécessaire en obstacle, même si le nombre de chevaux non conçus n'est pas aussi important qu'en plat.

La prime versée aux éleveurs seraient donc de :

- **14% en plat** dans les courses ouvertes à la concurrence étrangère
- **16% en obstacle pour les « conçus, nés et élevés en France » et de 10% pour les « non-conçus ».** L'augmentation de +1% pour les « conçus » par rapport au taux actuel se justifie car avec cette redistribution les FR devraient gagner plus de primes à l'éleveur en plat. Comme ils sont à peu près au même niveau que les FR d'obstacle (avec un léger avantage pour le plat lors des 2 premières années de courses grâce aux primes au propriétaire) il faut donc rehausser légèrement la prime versée aux éleveurs de FR en obstacle

Toutes ces modifications ne sont que des propositions d'évolution qui méritent de plus amples vérifications et calculs prédictifs.

V. Limites et perspectives

L'analyse de performance du dispositif actuel présente quelques limites liées à la complexité du sujet lui-même et au temps imparti pour la réalisation du mémoire.

1. Limites de la comparaison à l'échelle européenne

Tous les questionnaires envoyés aux Autorités Hippiques et aux agences de ventes n'ont pas tous été complètement remplis ou retournés. Cependant l'étude portait essentiellement sur le dispositif français

et les principaux « pays de courses de chevaux » ont renvoyé le questionnaire avec un certain nombre d'informations intéressantes à prendre en compte pour les évolutions du dispositif français

2. Limites et perspectives d'analyse au stade de l'élevage

Le dispositif d'assimilation des chevaux nés à l'étranger a pour but d'inciter les propriétaires de chevaux étrangers à confier leurs juments et leurs produits dans les haras français. Bien que l'analyse effectuée montre que cette démarche permet d'amener des capitaux étrangers au stade de l'élevage, il aurait été encore plus pertinent d'observer les temps de séjours réels des poulinières et de leurs produits assimilés en France. Ceci afin de pouvoir quantifier par exemple l'effectif et le temps de séjours moyens en France des poulinières étrangères « naturalisées françaises » qui font la navette chaque année entre la France et l'étranger.

3. Limites et perspectives d'analyse au stade ventes

Ce mémoire ne visait pas à faire une étude de marché des « nés et élevés en France » mais simplement d'observer l'impact de l'éligibilité aux primes sur la valeur marchande de ces chevaux. La voie la plus accessible pour étudier cette valeur marchande est celle des ventes aux enchères. Il est vrai que les ventes publiques ne représentent pas la totalité du marché (sauf pour les ASS dont quasiment la moitié des effectifs passe aux ventes de yearlings) et occultent ainsi la part des jeunes chevaux qui se vendent à l'élevage, hors des rings de ventes aux enchères. De plus, le marché des chevaux d'obstacles qui est assez limité lors des ventes aux enchères n'a pu être abordé dans cette étude.

Enfin, il aurait été plus approprié d'inclure tous les paramètres qui influent la valeur marchande d'un jeune cheval, mais pour des raisons pratiques des simplifications ont été faites au niveau des paramètres influant le prix de vente d'un cheval. Si sur l'ensemble des chevaux passés en vente ces simplifications se justifient, il serait toutefois intéressant de refaire l'analyse en incluant dans l'équation de la valeur marchande les paramètres suivants : valeur génétique de la mère, morphologie et locomotion du cheval

4. Limites et perspectives d'analyse au stade compétition

Les résultats obtenus au stade de la compétition sont, de loin, les moins contestables de toute l'analyse étant donné l'objectivité et la pertinence des indicateurs utilisées (calculs établis à partir d'une grande base de données qui regroupe la population étudiée tout entière et pas seulement un échantillon de chevaux). Afin de parfaire cette étude, l'analyse pourrait être refaite en distinguant cette fois les chevaux « conçus en France » des « non-conçus ». Cependant, ce travail est très fastidieux car le nombre de chevaux différents ayant couru au moins une fois sur un hippodrome français s'élève à 5.600 en obstacle et 10.900 en plat et la vérification du lieu de stationnement d'un étalon à une année donnée ne peut se faire que manuellement et individuellement. La distinction des « conçus »/« non conçus » permettrait probablement de confirmer une intuition partagée par de nombreux professionnels, selon laquelle les FR conçus à l'étranger seraient meilleurs en compétition que les FR conçus en France (à l'image d'ailleurs des FR conçus à l'étranger qui se vendent plus chers aux ventes que les « conçus » en France).

Enfin, concernant l'analyse des primes versées aux éleveurs, il aurait été intéressant de pouvoir aussi étudier l'utilisation réelle de ces primes. Celles-ci sont en effet distribuées dans le but d'inciter les éleveurs à mieux produire, mais il est difficile de savoir si les éleveurs s'en servent à des fins d'amélioration génétique de leurs souches d'élevage ou alors pour subsister (le plus courant en cette période de crise économique) ou bien encore pour d'autres dépenses n'ayant aucun rapport avec l'amélioration génétique des « nés et élevés en France ».

CONCLUSION

Les primes versées aux éleveurs et aux propriétaires de chevaux « nés et élevés en France » ont été instituées pour développer et soutenir l'élevage français, sans pour autant se renfermer dans un protectionnisme absolu. En effet, la qualité de « né et élevé en France » n'impose aucune condition sur la nationalité de l'éleveur ou du propriétaire et permet ainsi d'attirer des investissements étrangers en France dès le stade de l'élevage.

Cependant, le dispositif présente des faiblesses qui remettent en cause son mode de distribution et sa répartition entre ses bénéficiaires. De plus, les difficultés traversées par les voisins européens, comme la chute du niveau des allocations ou encore la quasi inexistence de soutien à l'élevage, contribuent à accentuer sérieusement le poids des étrangers dans la répartition des encouragements français.

Malgré les nombreux efforts fournis conjointement par les socioprofessionnels et les institutions ces dernières années, il persiste des failles dans le dispositif réglementaire (dispositif d'assimilation) qu'il faut colmater afin que les étrangers qui souhaitent bénéficier des primes soient légitimés vis-à-vis des autres éleveurs français (limiter les abus et les fraudes).

Si actuellement le dispositif soutient l'élevage français, il ne contribue suffisamment à son développement. L'absence de condition sur la nationalité de l'étalon, pour qu'un produit soit éligible aux primes, n'a pas incité les porteurs de parts à amener ou à laisser leurs étalons en France avec pour résultat l'affaiblissement du parc étalon français.

A ce jour, les incitations distribuées en compétition ne sont pas équitables et révèlent d'importantes anomalies de répartition entre FR, ASS et ETR. Ainsi, en plat, la prime au propriétaire a une double fonction. Elle permet d'ajuster ou de maintenir le niveau des chevaux FR au même niveau que celui des chevaux étranger. Elle apporte, en revanche, une importante plus value aux gains des chevaux ASS alors que leur réussite en courses les place déjà au dessus de tous les autres chevaux (FR et ETR). Le déséquilibre observé au sein des primes versées aux éleveurs de chevaux de plat est d'autant plus inquiétant que les incitations profitent finalement à quelques éleveurs de chevaux « assimilés » qui, de surcroît, vendent ces chevaux à un prix nettement plus élevé que celui des chevaux FR. Il apparaît donc beaucoup plus compliqué de favoriser l'amélioration génétique d'un élevage constitué en majeure partie de chevaux FR, quand on sait que ces derniers se vendent en moyenne moins chers et que les primes générées en compétition sont moins élevées.

L'optimisation du dispositif actuel des primes, qu'elles soient versées aux propriétaires ou aux éleveurs, repose donc sur une **juste redistribution de l'enveloppe des encouragements** afin de parvenir aux objectifs premiers : **favoriser l'amélioration génétique de l'ensemble des chevaux « nés et élevés en France »**, sans en restreindre le bénéfice aux chevaux « assimilés » uniquement.

Cette réorientation des incitations doit toujours avoir pour objectif de **récompenser les meilleurs chevaux** mais elle doit **aussi inciter les éleveurs à mieux produire** afin de proposer aux propriétaires des chevaux susceptibles de progresser et de rivaliser avec les chevaux ETR.

Etant donné la conjoncture économique actuelle, l'enjeu dans les prochaines années se situe dans l'utilisation raisonnée du dispositif réglementaire à des fins d'amélioration des chevaux de galop de l'élevage français. De par son niveau distribution unique en Europe, le dispositif français peut être utilisé comme levier économique afin de redresser et d'enrichir la jumenterie et le parc d'étalons nationaux.

Il ne sera pas évident de concilier tous les socioprofessionnels dans les années à venir, mais il semble qu'un consensus soit indispensable si l'on veut optimiser l'enveloppe des encouragements : l'évolution du dispositif devra inévitablement passer par une distinction, au sein des chevaux « nés et élevés en France », entre les « conçus » et les « non conçus » en France.

BIBLIOGRAPHIE

Arqana, 2011. Description des ventes [en ligne]. Disponible sur : http://www.arqana.com/pur-sang/?pageid=81&navmnu45_1=108, consulté le 22 juin 2011.

BBM, 2011. (British Bloodstock Marketing). Thoroughbred Breeding, HBLB Breeders' Prize Scheme 2010 [en ligne]. TBA (The Thoroughbred Breeder's association). Disponible sur : http://www.britishbloodstockmarketing.com/pdf/hblb_breeders_prizes.pdf, consulté le 15 juin 2011.

Beniada C, 2011. La saison de monte 2010 en France. Courses & élevage, n°314, pages 9-26

CEE, 2008 (Conseil Economique et Social). Directive du Conseil du 26 Juin 1990 concernant les échanges d'équidés destinés à des concours et fixant les conditions de participation à ces concours. Bruxelles (Belgique), UE, p40.

EFTBA, 2011. (European Federation of Thoroughbred Breeders' Associations). Annual Report 2010. Boulogne-Billancourt, EFTBA, 12 pages.

EPMA, 2009 (European Pari Mutuel Association). The economic and social contribution of horseracing in Europe [en ligne]. Bruxelles (Belgique), EPMA, 30 pages. Disponible sur : <http://www.parimutuel-europe.org>, consulté le 2 juin 2011.

FIAH, 2010 (Fédération Internationale des Autorités Hippiques des Courses au Galop). Annual Report 2009. Boulogne-Billancourt, FIAH, 58 pages.

FIAH, 2010. Accord international sur l'Élevage, les Courses et les Paris [en ligne]. Disponible sur: http://www.horseracingintfed.com/resources/2010_choose_fr.pdf, consulté le 15 avril 2011.

France Galop, 2011a. Rapport d'activités 2010 du département Licences Livrets Contrôle, Boulogne-Billancourt, Service Contrôle, 30pages.

France Galop, 2011b. Dossier de Presse 2010. Boulogne-Billancourt, Département Marketing et Communication,

France Galop, 2011c. Rapport d'activité 2010. Paris La Défense, KMPG Audit, 97 pages.

France Galop, 2011d. Conditions Générales 2011. Bulletin Officiel des Courses de Galop, Boulogne-Billancourt, France Galop, p6-9.

France Galop, 2011e. Rapport d'activités 2010 du département Licences Livrets Contrôle, Boulogne-Billancourt, Service Licences, 30pages.

France Galop, 2011f. Rapport d'activités 2010 du département Licences Livrets Contrôle, Boulogne-Billancourt, Service Livret, 30pages.

France Sire. Etalons [en ligne]. Disponible sur : <http://www.france-sire.com/etalons>, (consulté le 10 mai 2011).

Horse Racing Ireland, 2011. Foal Levy [en ligne]. Disponible sur : <http://www.goracing.ie/hri/resource-centre/about-hri/foal-levy/>, consulté le 20 juin 2011.

IFCE, 2010 (Institut Français du Cheval et de l'Équitation). Annuaire écus 2010, Tableau économique, statistique et graphique du cheval en France. Le Pin au Haras, IFCE, 63 pages.

ISBC, 2010. (International Stud Book Committee). International Breeding Statistics 2007-2009. Londres (GB), Weatherbys, 7 pages.

Lebrun J., 2010. Les enjeux et les perspectives de la filière équine en France [en ligne]. CESE (Conseil Economique Social et Environnemental). Disponible sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000387/0000.pdf>, consulté le 15 Avril 2011.

ROUSSEL E., 2011. Les nouveaux étalons, les leaders du parc français., La revue du Galop, Janvier-février 2011, p28-32.

Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France, 2011. Courrier des Eleveurs. Jouves Mayenne, Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France, 36 pages.

The-racehorse-com. Bloodstock-The-racehorse-com [en ligne]. Disponible sur: <http://www.the-racehorse.com/bloodstock/features/stallions>, consulté le 13 mai 2011.

Thibaut G., 2011. L'élevage commercial *dans* 70 ans au Galop. Menton, édition du Castelet, p147.

Thoroughbred Stallion Guide, 2011. Thoroughbred Stallion Guide Home [en ligne]. Disponible sur: <http://www.stallionguide.com/Home/Index.asp>, consulté le 13 mai 2011.

Trucy F., 2002. Rapport d'information sur la mission des jeux de hasard et d'argent en France [en ligne] (consulté le 20 avril 2011). Fait au nom de la Commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. Disponible sur : <http://www.legigame.com/pdf/rapport-trucy.pdf>.

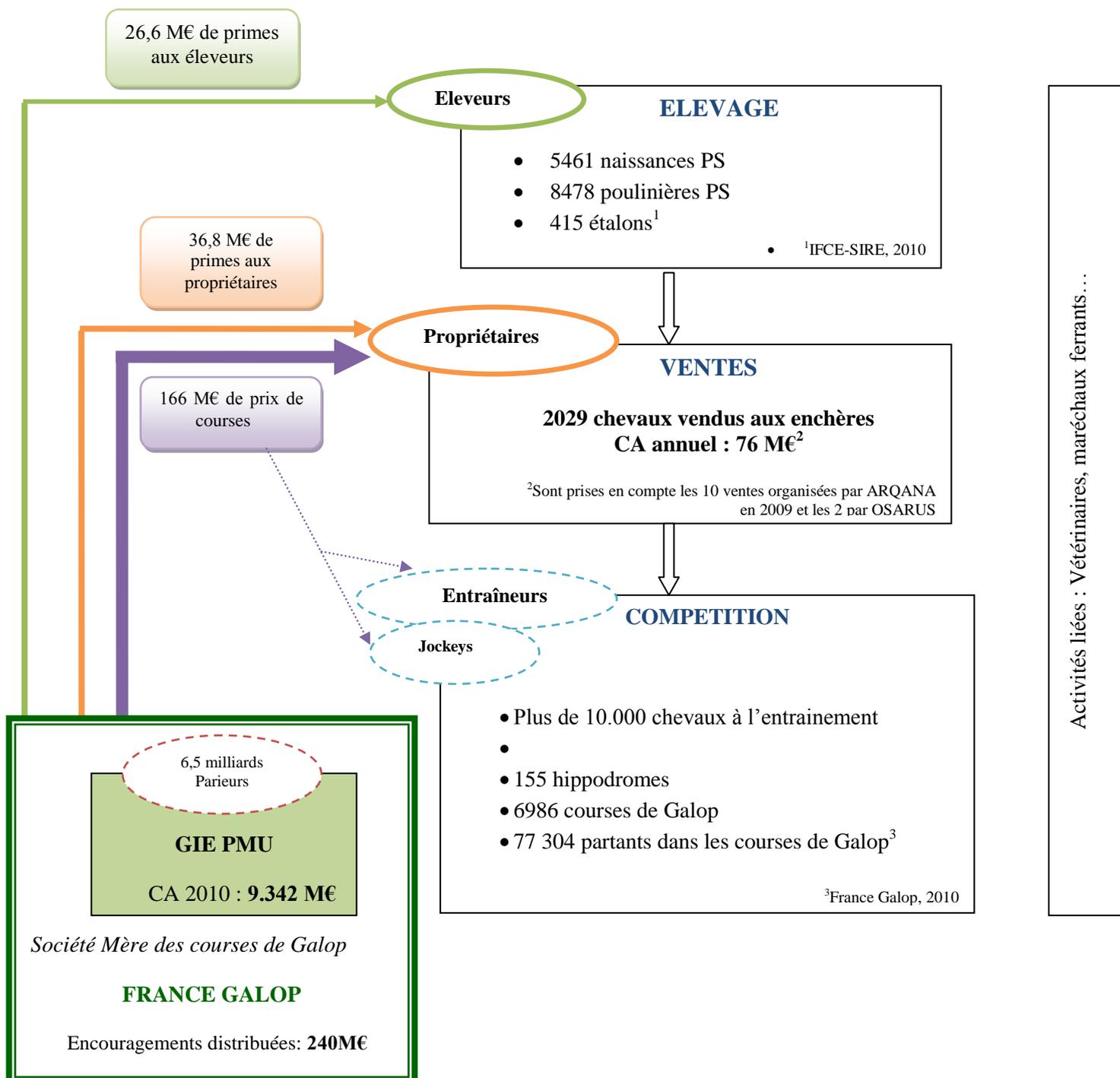
Weatherbys. Weatherbys stallion book online [en ligne]. Disponible sur : <http://www.stallionbook.co.uk/pages/index.html>, consulté le 14 mai 2011.

ANNEXES

- Annexe n°1: Schéma simplifié de l'organisation de la filière des courses de galop en France
- Annexe n°2: Les courses de galop : principes et généralités
- Annexe n°3 : Schéma d'assimilation des chevaux aux « nés et élevés en France »
- Annexe n°4 : Mise en place et évolutions historiques du dispositif d'encouragements français
- Annexe n°5 : Questionnaire envoyé aux Autorités Hippiques européennes
- Annexe n°6 : Questionnaire adressé aux principales agences de Ventes en Europe
- Annexe n°7: Chiffre d'affaires des ventes de yearlings de décembre
- Annexe n°8 : Règles de qualification des chevaux Nés et Elevés en France
- Annexe n°9 : Frais relatifs aux demandes de visas d'exportation définitive (Certificat d'exportation) et temporaire (BCN)
- Annexe n°10 : Comparaison des niveaux de distribution et des modalités de versement des primes en Europe
- Annexe n°11 : Les primes distribuées à l'occasion des courses de Galop en Grande-Bretagne
- Annexe n°12 : Dispositif de « primes » à l'éleveur en Irlande
- Annexe n°13 : Classement des étalons ayant saillis au moins 6 juments françaises en 2010
- Annexe n° 14 : Comparaison des classements 2010 des étalons (par nombre de saillies) en France, au Royaume-Uni et en Irlande
- Annexe n°15 : Résultats des ventes de foals, de yearlings et de 2 ans
- Annexe n°16 : Performances des chevaux FR, ASS et ETR lors des ventes
- Annexe n°17 : Evolution des effectifs de plat de 2007 à 2010
- Annexe n° 18 : Résultats de plat entre 2007 et 2010
- 18 A : Evolution de la réussite des chevaux FR, ASS et ETR en plat
 - 18 B : Fréquence de courses des chevaux FR ASS et ETR en plat
 - 18 C: Evolution de la part des chevaux n'ayant pas reçu de gains en plat de 2007 à 2010
 - 18 D: Comparaison des gains médians des FR, ASS et ETR
 - 18 E : Récapitulatif des résultats de plat pour les 2, 3 ,4 et 5 ans et + (évolution 2007-2010)
- Annexe n°19: Benchmark des courses de plat en Europe
- Annexe n°20 : Résultats des chevaux dans les courses d'obstacles (évolution 2007-2010)
- Annexe n°21 : Conditions de versement de la prime à l'éleveur pour les courses courues à l'étranger
- Annexe n°22 : Evolution du niveau de distribution des primes à l'éleveur versées en plat et en obstacle
- Annexe n°23 : Condition de distribution des allocations selon le classement des chevaux à l'arrivée: comparaison à l'échelle européenne

Annexe n°1: Schéma simplifiée de l'organisation de la filière des courses de Galop en France

(Source : Arqana, France Galop, IFCE-SIRE)



Annexe n°2 : Les courses de Galop : principes et généralités

Deux disciplines principales : le Plat et l'Obstacle

Il existe deux spécialités dans les **courses de galop** :

- Les **courses plates**: elles se déroulent sur des distances allant de 800 à 4000m environ. La distance dite « classique » étant de 2 400 m.
- Les **courses d'obstacles**: se disputent, quant à elles, sur des distances comprises entre 2 800 et 7 300 m. Les courses d'obstacles se subdivisent en 3 types de courses : la courses de Haies (obstacles tous identiques), le Steeple-chase (obstacles variés tels que la rivière, le mur...), le Cross-Country (se déroulant sur des distances plus longues et dont le parcours est jalonné d'obstacles naturels très différents).

L'activité du Galop en 2010

En 2010, 1.150 réunions de Galop, regroupant 6.986 courses, ont été organisées, sur l'ensemble des 156 hippodromes français où sont pratiquées l'une et/ou l'autre des deux disciplines du Galop. Sur les 14.960 chevaux différents ayant participé aux courses en 2010 on dénombre:

- 4625 chevaux différents ayant été vainqueurs
- 6017 chevaux différents ayant été placés mais jamais vainqueurs
- 4318 chevaux différents n'ayant jamais été ni vainqueurs, ni placés dans une course (France Galop, 2010)

Les différentes catégories de course eu Galop

(par ordre décroissant de valeur)

Les courses de « Sélection » : Groupe I, Groupe II, Groupe III et Listed: Ces courses réunissent les meilleurs chevaux et ont pour but de sélectionner ceux qui deviendront les futurs reproducteurs au haras. Les allocations sont d'autant plus élevées que la valeur de la course est importante et les performances dans ces courses, qualifiées alors de «performances Black-type », ont des retombées pour l'élevage qui sont considérables. Ces courses sont des épreuves internationales de très haut niveau, qui ont chacune leur spécificité en termes d'âge des chevaux, de distance à parcourir, de type de piste...

Les courses à handicap : l'objectif est d'égaliser les chances des concurrents de la course en affectant un handicap de poids, attribué par le handicapeur, aux chevaux jugés les meilleurs. Les courses support du Quinté + sont des courses à handicap car elles offrent aux parieurs un maximum de combinaisons d'arrivées possibles, d'où des espoirs de gains très importants pour ces jeux de combinaison. Un cheval ne peut concourir dans un handicap qu'après avoir couru au moins trois fois afin que les handicapeurs se fassent une véritable opinion de la valeur du cheval en course. Cette « valeur handicap » est calculée en tenant compte de la distance de la course, de la distance à l'arrivée entre le vainqueur et son challenger, de l'état du terrain, et de l'évolution de la carrière du cheval (en progression ou en régression).

Les courses à conditions : les chevaux prenant part à ces épreuves remplissent les conditions de qualification prévues pour la course. Ces conditions sont principalement liées au palmarès et aux gains du cheval.

Les courses à réclamer : ces courses rassemblent en général les chevaux les moins performants, mais qui peuvent avoir une « seconde chance », puisqu'à l'issue de ces courses, chaque cheval peut être acheté aux enchères et changer ainsi de propriétaire, et/ou d'entraîneur par la même occasion.

Le cheval de course

❖ La vie d'un cheval de course

Naissance et élevage : Un poulain ou une pouliche de courses naît généralement entre le 1er janvier et le 30 juin, au terme de onze mois de gestation. Au début de son existence, le "foal" (poulain ou pouliche de l'année) est élevée par sa mère et devient petit à petit indépendant sur le plan nutritionnel : il délaisse assez rapidement le lait maternel au profit de l'herbe des pâturages puis de l'avoine, avant d'être totalement sevré à l'âge de 6 mois environ.

Les jeunes produits, récemment sevrés, continuent leur croissance, et sont encore gardés dans les prairies d'élevage pendant plusieurs mois. A partir du 1er janvier suivant leur naissance, les foals sont appelés « yearlings ».

Apprentissage et début en compétition : A la fin de leur année de yearling, ils entrent dans la phase de débouillage, apprenant notamment à accepter une selle, supporter le poids d'un cavalier et à porter une bride. Les plus précoces rejoignent l'écurie d'un entraîneur dès l'âge de deux ans et sont alors orientés vers les épreuves réservées à leur génération.

La discipline de l'obstacle commence seulement à 3 ans. Pour les sujets les plus tardifs, les débuts en compétition peuvent avoir lieu à l'âge de 4 ou 5 ans. Cela concerne notamment les chevaux de race A.Q.P.S. (Autre Que Pur Sang), lesquels sont particulièrement endurants et ont des prédispositions pour les courses à obstacles.

Fin de la carrière de courses et début de la carrière de reproduction : à la fin de leur carrière sportive (de 3 à 10 ans ou plus, en fonction des aptitudes), les meilleurs d'entre eux se consacrent à la reproduction. Les courses ont d'ailleurs pour objectif de sélectionner les meilleurs reproducteurs. Dès leur entrée au haras, les mâles deviennent des « étalons » et les femelles des « poulinières ». Les autres sujets, parce qu'ils sont hongres (mâles castrés) ou trop modestes compétiteurs, se reconvertisent, pour la plupart, dans l'équitation de loisir ou les sports équestres.

❖ L'âge des chevaux

Les chevaux vieillissent d'un an, non pas le jour de leur anniversaire, mais chaque 1er janvier.

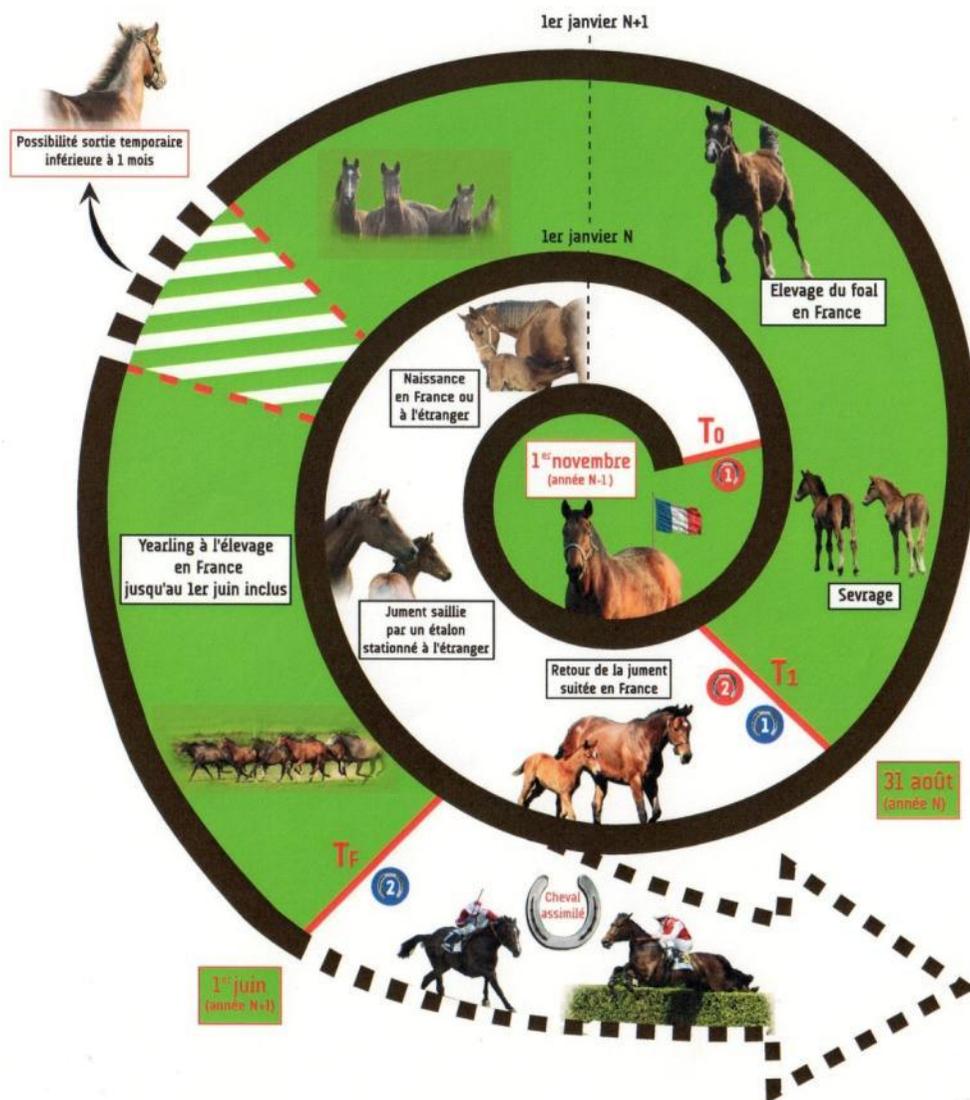
- De la naissance (fin hiver-printemps) au 31 décembre de la même année : foal
- Du 1^{er} janvier suivant sa naissance au 31 décembre suivant : yearling
- De 2 à 4 ans inclus : poulain ou pouliche
- Au-delà de 4 ans : cheval (mâle ou hongre) ou jument

En plat, un cheval est considéré " jeune " jusqu'à son année de 3 ans incluse. Il devient " vieux " à partir de 4 ans. En obstacle, les chevaux sont plus tardifs : on dit qu'ils sont "vieux" à partir de 5 ans dans les courses de haies et plutôt à partir de 6 ans en steeple-chase et en cross-country.

L'âge est un critère de sélection majeur en compétition. En effet, certaines courses sont réservées aux «2 ans», d'autres aux «3 ans» ou encore, par exemple, aux «5 ans et plus». D'autres critères de sélection comme le poids, le sexe, la valeur handicap déterminent le profil du cheval engagé dans une course.

Annexe n°3 : Schéma d'assimilation des chevaux aux « nés et élevés en France »

Source : France Galop



Les étapes clefs du cycle de qualification pour les primes

- T₀** : Départ possible de la jument (vide ou pleine) **année N-1**
- T₁** : Limite de retour de la mère+foal **année N**
- T_F** : Fin de période de présence obligatoire du yearling sur le sol français **année N+1**

Lieux & périodes de stationnement lors du cycle de qualification

- Autorisation de stationnement à l'étranger
- Obligation de stationnement en France
- Possibilité de sortie temporaire inférieure à 1 mois entre T₁ et T_F (ventes, soins ...)

Les points de contrôle de l'assimilation

- JUMENT**
 - 1** Avant la sortie temporaire de la jument à l'étranger
 - CE¹ de la jument (Certificat d'Exportation) à France Galop
 - BCN²
 - Justificatif de départ (transport)
 - 2** Retour de la jument suivée en France
 - Justificatif de retour mère + foal (transport)
- PRODUIT ASSIMILABLE**
 - 1** Retour du foal, avec sa mère en France
 - Envoi du CE du foal à France Galop
 - Francisation du foal
 - 2** Dernier jour de présence obligatoire sur le sol
 - Attestation du haras d'accueil

¹CE: Certificat d'Exportation, document circulant entre les Autorités Hippiques et déposé dans le pays où le cheval stationne "définitivement"

²BCN: Breeding Clearance Notification, visas d'exportation temporaire à des fins d'élevage (valable pour 9 mois et un pays de destination seulement)

— ASSIMILATION DES CHEVAUX AUX NES & ELEVES EN FRANCE —

Annexe n°4 : Mise en place et évolutions historiques du dispositif d'encouragements français

d'après de récit de Patrice Renaudin

❖ 1890 : Au commencement de l'histoire des primes, la prime à l'éleveur

La première forme d'encouragement remonte à plus d'un siècle, en 1890, lorsqu'une prime à « l'éleveur-propriétaire de la mère à la naissance du produit » est accordée, sous certaines conditions et à des taux variables. A l'initiative de cette démarche, un vétérinaire éleveur de l'époque qui avait publié une requête dans le journal *Le Sport* 10 ans auparavant. Dans sa lettre, il demandait à ce que les éleveurs puissent conserver un intérêt matériel sur leur cheval, qu'ils l'aient vendu ou non, trouvant ainsi « *une compensation à tant de déboires et une satisfaction d'amour propre bien légitime* » (Thibaut G, 2011, p147).

En 1916, quand le Syndicat des Eleveurs-Vendeurs de Chevaux de Sang est fondé par Maurice de Gasté, il existe déjà un autre syndicat, depuis 10 ans, mais qui regroupe plutôt les éleveurs-propriétaires. A cette époque, la prime à l'éleveur qui n'est alors distribuée que sur certains hippodromes, n'a pas de poids économique réel dans le revenu des éleveurs et se justifie comme la reconnaissance d'un travail bien fait. La prime à l'éleveur se généralise en 1927 et se retrouve alors distribuée sur tous les hippodromes, en plat et en obstacle, avec des taux bien établis : 10% au gagnant, 5% au second. Durant l'entre-deux-guerres, la prime à l'éleveur est bien intégrée dans les mœurs et continue de se développer. En 1943, les deux syndicats, qui coexistaient depuis 27 ans, fusionnent sous le nom de « Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang » dont Maurice de Gasté sera le 1^{er} président.

❖ Début des années 1970 : accentuation de l'offensive des chevaux étrangers

En 1973, il y a une volonté incontestable de récompenser les bons éléments, tout du moins, en plat où les taux de la prime à l'éleveur continuent d'être rehaussés atteignant 14% au 1^{er} et 10% au 2^e et 3^e, mais surtout, ces taux sont respectivement portés à 24% et 20% dans les courses de Groupes. Parallèlement en obstacle, les taux sont établis à 12% pour le gagnant et 10% pour le 2^e et le 3^e, sans distinction de catégorie de courses.

Mais le début des années 1970 est marqué par le début des affrontements des « protectionnistes » contre les « partisans de l'ouverture », c'est-à-dire ceux privilégiant les apports étrangers, aussi bien en courses qu'à l'élevage. A cette époque la concurrence étrangère commence à entacher de manière significative la réussite de l'élevage français en compétition. Les compétiteurs entraînés à l'étranger sont de plus en plus nombreux à prendre le départ des meilleures épreuves françaises, et ils représentent 70% des gains totaux distribués dans les courses de Groupes en Plat. Cette période est aussi marquée par la tendance qu'ont certains propriétaires français, à aller acheter leurs chevaux à l'étranger.

Cependant, la politique souhaitée par le président de l'époque Pierre de Gasté ne vise en aucun cas à la création d'un protectionnisme artificiel autour de l'élevage français, mais elle se veut favorable à l'installation de capitaux étrangers en France au stade de l'élevage, et non à celui de l'entraînement uniquement.

❖ 1974 : création d'une prime au propriétaire en Plat pour remédier à l'offensive étrangère

L'année 1974 est une année tremplin pour la discipline du plat puisque c'est l'année de la création de la prime au propriétaire. Sous la houlette de Pierre de Gasté, et de son équipe, le Syndicat des Eleveurs

parvient à convaincre la Société d'Encouragement d'instaurer une prime au propriétaire, qui sera fixée à 10%, à titre d'essai, aux quatre premiers et dans les courses ouvertes uniquement (restriction qui perdure encore aujourd'hui). La prime au propriétaire apparaît comme la solution pour inciter les propriétaires français à acheter « français ». Devant faire face aux contestations de certains propriétaires, les éleveurs arrivent à faire accepter le principe que les gains versés sous forme de primes aux propriétaires n'entreront pas en ligne de compte pour les pénalités pondérales de la course. Les entraîneurs et les jockeys gardent en revanche leur pourcentage sur cette nouvelle prime. Ce n'est pas le cas des éleveurs qui sont prêts à faire des concessions et renoncent à percevoir leur pourcentage sur les gains totaux (allocations et primes aux propriétaires) alloués aux propriétaires.

Cette année là est aussi importante pour la prime à l'éleveur en plat qui est étendue aux chevaux se classant à la 4^e place (il n'y avait pas encore d'allocations aux 5^e). Plus bénéfique encore pour les éleveurs, les taux attribués aux chevaux gagnants ou placés deviennent identiques: 25% dans les courses de Groupe et 15% dans toutes les autres courses.

En 1975, on augmente légèrement les taux de la prime à l'éleveur pour l'obstacle on l'on se sent un peu délaissés : 15% au gagnant, au lieu de 12%, mais on reste à 10% pour les chevaux placés. Alors qu'on continue d'augmenter la prime au propriétaire en plat, car elle est très appréciée (on passe de 15 à 20% dans les courses plates), une prime au propriétaire est aussi créée en obstacle, mais celle-ci est fixée à 10%, versée aux trois premiers de la course et en région parisienne uniquement. Toutefois, dans cette discipline où la concurrence étrangère reste inférieure à 10%, cette prime n'est pas trop légitimée et s'en verra supprimé en 1991.

Au milieu des années 1970, le programme politique se situe entre les deux extrêmes et sera fixé pour plusieurs décennies : non à la fermeture mais oui aux incitations à rester ou à venir en France. Cette politique sera appliquée sous l'ère du Président Lagardère (président de France Galop depuis sa création en 1995 jusqu'à son décès en mars 2003) en portant le taux de la prime aux propriétaires à des sommets.

❖ **Les années 1990 : consolidation de la prime à l'éleveur et développement de la prime au propriétaire**

Au début des années 1990, face à la réalité des difficultés économiques et financières rencontrées par les professionnels du secteur, l'Etat débloque des fonds et octroie une enveloppe supplémentaire de 30 millions de Francs par an pour l'élevage, et ce, pendant 5ans. Cette enveloppe sera en fait renouvelée chaque année. Cette somme d'argent, entièrement reversée aux éleveurs, permet d'augmenter la l'enveloppe des primes à l'éleveur de 40%, soit la distribution de 110 millions de Francs au lieu de 79 millions. Ainsi, en Plat, la prime passe à 21% (elle reste à 25% dans les groupes) et elle est portée à 16,5% dans les courses d'obstacles.

En 1995, la prime au propriétaire se situe désormais à hauteur de 50%. Ce taux est le même dans toutes les courses ouvertes (on ne distingue plus les Groupes), quel que soit l'âge du cheval.

❖ **1996 : 1^{ère} modulation de la prime au Propriétaire selon l'âge du cheval**

Il aura fallu attendre 1996 pour que la prime au propriétaire connaisse sa première modulation en fonction de l'âge du cheval : 70% pour les 2 ans, 50% pour les 3 à 5 ans, 40% pour les 6 ans et plus. En 1997 on la module encore un peu en attribuant 60% aux chevaux âgés de 3 ans. L'objectif de cette modulation est que les propriétaires rentabilisent leurs chevaux le plus tôt possible dans leur carrière de courses. Pour être efficace, cette modulation requiert d'avoir des chevaux relativement précoces

❖ 2002 : Adossement sur de prime à l'éleveur (en plat) sur la prime au propriétaire

2002 est une année charnière pour la prime à l'éleveur en Plat, puisque la prime à l'éleveur est désormais portée sur les gains du propriétaire mais primes (au propriétaire) comprises. C'est le comblement d'une frustration pour les éleveurs qui, depuis 1974, date de création de la prime au propriétaire, avaient fait la concession de renoncer à leur pourcentage sur cette nouvelle prime. Même si les taux de la prime à l'éleveur avaient été rehaussés au fur et à mesure de l'accroissement des taux de la prime au propriétaire, il demeurait une certaine frustration. L'adossement de la prime à l'éleveur sur la prime au propriétaire s'accompagne d'une baisse violente des taux (on passe de 21% à 14%) mais cette baisse, logique et plus avantageuse, est rapidement adoptée par les éleveurs : 14% sur une base de 175 avec la prime au propriétaire des 2 ans par exemple, est plus intéressant que 21% sur une base 100. Cette évolution aboutit aussi à moduler la prime à l'éleveur suivant l'âge du cheval, puisqu'elle est désormais adossée à une prime qui est elle-même modulée suivant l'âge des chevaux. Cette réforme a donc pour vocation d'inciter les éleveurs français à rechercher la précocité, car les taux des primes sont d'autant plus élevés que le cheval entame sa carrière de courses de bonne heure. Les éleveurs ont, en effet, tout intérêt à rechercher des croisements permettant d'amener de la précocité à leurs chevaux (aptitude pour laquelle l'élevage français n'excelle pas particulièrement par rapport à ses voisins allemands et irlandais-britanniques).

Version
anglaise

**2010 EUROPEAN INCENTIVE SCHEMES
for FLAT & JUMP RACES**

On the occasion of an economic study carried out by France Galop on its breeding incentive scheme, an inquiry is lead among the main European Horseracing Authorities. This survey should lead to a comparison between the following countries: Germany, Belgium, Spain, United Kingdom, Ireland, Italy and Switzerland. This inquiry is ordered into three main parts, each correspond to the key stages of the racehorse’s life: breeding, sales and races. The sales part is sent to Sales companies directly.

Thank you for filling in this questionnaire and send it back as soon as possible. Don’t hesitate to add any furthers comments or information. As an acknowledgement, a synthesis of all the European results will be sent out to the Horseracing Authorities and the Sales Companies which will have completed the following questionnaire.

1st part: BREEDING 2010

- Number of thoroughbred breeders:
- Number of mares:
- Number of stallions:
- Number of foals:

- Stallions by level of breeding fees:

By fee (€)	Number of stallions
Less than 1.500€	
1.500€ up to 2.999€	
3.000€ up to 4.999 €	
5.000€ up to 6.999€	
7.000€ up to 9.999€	
10.000€ u to 14.999€	
15.000 up to 20.000€	
Over 20.000€	

2nd part: RACES 2010

Statistics are requested for both flat and jump races.

2010 HORSERACING FIGURES

FLAT 2010	Number of races		Number of horses		Number of runners	
	<i>Total races</i>	<i>Graded & listed races</i>	<i>Total races</i>	<i>Graded & listed races</i>	<i>Total races</i>	<i>Graded & listed races</i>
Races						
2-y-o						
3-y-o						
4-y-o						
5 -y-o +						
Total						

JUMP 2010	Number of races		Number of horses		Number of runners	
	<i>Total races</i>	<i>Graded & listed races</i>	<i>Total races</i>	<i>Graded & listed races</i>	<i>Total races</i>	<i>Graded & listed races</i>
Races						
3-y-o						
4-y-o						
5 -y-o						
6 -y-o +						
Total						

PRIZE MONEY 2010		
	2010	2007*
Prize money flat (€)		
Prize money jump (€)		
Total prize money (€)		

**2007 data will let us notice the evolution of prize money.*

Prize money FLAT 2010	Distribution of prize money per age in race (%)		Average prize money per age in race (€)	
	2010	<i>2007</i>	2010	<i>2007</i>
2-y-o				
3-y-o				
4-y-o				
5 -y-o +				

Prize money JUMPS 2010	Total prize money per age (%)		Average prize money per horse (€)	
	2010	<i>2007</i>	2010	<i>2007</i>
3-y-o				
4-y-o				
5 -y-o				
6 -y-o +				

PRIZE MONEY PROVIDED BY (%)

	FLAT	JUMP
Central Horseracing Authority		
Sponsors		
Racetracks		
Owners		
Governments/Board		
Others (detail please):		

PAYMENT TERMS (prize money)

FLAT 2010	Prize money per horse (% of the total prize money)						
	Horse ranking						
Type of race <i>(Grade, Listed, others races...)</i>	1 st	2 nd	3 rd	4 th	5 th	6 th	7 th
.....							
.....							
.....							
.....							

JUMP 2010	Prize money per horse (% of the total prize money)						
	Horse ranking						
Type of race <i>(Grade, Listed, others races...)</i>	1 st	2 nd	3 rd	4 th	5 th	6 th	7 th
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							

PREMIUMS 2010

○ Are there any premiums in your country? (If so, thank you for filling in the following tables)

PREMIUMS 2010						
FLAT				JUMP		
	Total value (€)	Type of race	Eligibility standards to premiums*	Total value (€)	Type of race	Eligibility standards to premiums*
Breeders premiums						
Owners premiums						
Others (detail please) :						

*that means « premiums' payment terms »

PREMIUMS MONEY PROVIDED BY (%)				
FLAT			JUMP	
	Origin of the fundings <i>(Governments, private sponsoring, Inward bonus schemes ...others)</i>	% of the total flat premiums	Origin of the fundings <i>(Governments, private sponsoring, Inward bonus schemes ...others)</i>	% of the total jump premiums
Breeders' premiums				
Owners' premiums				
Others (precize) :				

INVENTAIRE DES SYSTEMES D'ENCOURAGEMENTS DES COURSES DE GALOP EXISTANT EN EUROPE

Version
française

Dans le cadre d'une étude réalisée par France Galop sur la performance du dispositif d'encouragements français (allocations et primes à l'élevage), une enquête est menée auprès des principales Autorités Hippiques européennes afin d'établir un état des lieux des systèmes d'encouragements institués dans chaque pays. Les pays ayant reçu le questionnaire sont les suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Irlande, Italie et Suisse. Ce questionnaire est organisée en deux grandes parties, chacune correspondant à des stades clés de la vie d'un pur-sang : l'élevage et la compétition. La partie concernant les ventes a été directement envoyée aux agences de ventes concernées.

France Galop vous remercie sincèrement, par avance, de remplir au mieux le questionnaire et de le retourner dès que possible. Les informations collectées auprès des différentes Institutions permettront d'établir une note synthétique qui vous sera retournée par la suite.

1^{ère} partie: ELEVAGE 2010

- Nombre d'éleveurs de pur-sang:
- Nombre de poulinières:
- Nombre d'étalons:
- Nombre de naissances:.....
-
- Etalons par prix de saillie:

Échelle de tarifs (€)	Nombre d'étalons
Moins de 1.500€	
De 1.500€ à 2.999€	
De 3.000€ à 4.999 €	
De 5.000€ à 6.999€	
De 7.000€ à 9.999€	
De 10.000€ à 14.999€	
De 15.000 à 20.000€	
Plus de 20.000€	

2^e partie: COURSES 2010

Les données statistiques sont recueillies à la fois en Plat et en Obstacle.

CARACTERISATION DES COURSES EN 2010

PLAT 2010	Nombre de courses		Nombre de chevaux		Nombre de partants	
	Toutes courses	Courses principales*	Toutes courses	Courses principales*	Toutes courses	Courses principales*
2 ans						
3 ans						
4 ans						
5 ans & +						
Total						

**Les courses principales correspondent aux courses de « Groupe » (Groupe I, II et III) et aux « Listed ».*

OBSTACLE 2010	Nombre de courses		Nombre de chevaux		Nombre de partants	
	Toutes courses	Courses principales*	Toutes courses	Courses principales*	Toutes courses	Courses principales*
3 ans						
4 ans						
4 ans						
5 ans						
6 ans & +						
Total						

ALLOCATIONS 2010

ALLOCATIONS 2010		
	2010	2007*
Allocations Plat (€)		
Allocations Obstacle (€)		
Allocations totales (€)		

**Les données de 2007 permettront d'observer l'évolution des allocations distribuées*

Allocations PLAT 2010	Répartition des allocations selon l'âge des chevaux en course (%)		Allocations moyenne (€)	
	2010	2007	2010	2007
2 ans				
3 ans				
4 ans				
5 ans & +				

Allocations OBSTACLE 2010	Répartition des allocations selon l'âge des chevaux en course (%)		Allocations moyenne/cheval (€)	
	2010	2007	2010	2007
3 ans				
4 ans				
5 ans				
6 ans & +				

PROVENANCE DES ALLOCATIONS (%)

	PLAT	OBSTACLE
Autorité Hippique		
Sponsors		
Sociétés de courses		
Entrées versées par les propriétaires		
Etat		
Autres (précisez) :		

CONDITIONS DE VERSEMENT DES ALLOCATIONS

PLAT 2010		Taux attribués aux chevaux (en % de l'allocation total de la course)						
Rang du cheval à l'arrivée		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
Type ou catégorie de courses							
							
							
							

OBSTACLE 2010		Taux attribués aux chevaux (en % de l'allocation total de la course)						
Rang du cheval à l'arrivée		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
Type ou catégorie de courses (Groupes, Listed, Handicap...etc)							
							
							
							

PRIMES 2010

- Existe-il un dispositif de primes dans votre pays ? (si oui, merci de compléter le tableau suivant)

PRIMES 2010						
	PLAT			OBSTACLE		
	Total (€)	Type de course	Critère d'éligibilité à la prime	Total (€)	Type de course	Critère d'éligibilité à la prime
Primes à l'éleveur						
Primes au propriétaire						
Autres primes (précisez) :						

FINANCEMENT DES PRIMES (%)				
	PLAT		OBSTACLE	
	Provenance	%	Provenance	%
Primes à l'éleveur	
	
	
	
Primes au propriétaire	
	
	
	
Autres primes (précisez) :				

Annexe n°6 : Questionnaire adressé aux principales agences de Ventes en Europe

Version
anglaise

2010 EUROPEAN HORSESALES

On the occasion of an economic study carried out by France Galop on its breeding incentive scheme (prize money and premiums), an inquiry is lead among the main European Horseracing Authorities. This survey should lead to a comparison between the following countries: Germany, Belgium, Spain, United Kingdom, Ireland, Italy and Switzerland. This inquiry is ordered into three main parts, each corresponding to the key stages of a thoroughbred's life: breeding, sales and races. The breedings' and races' parts are directly sent to the European Horseracing Authorities.

France Galop thanks you for filling in this form. Don't hesitate to add any furthers comments or information. As an acknowledgement, a synthesis of all the European results will be sent out to the Horseracing Authorities and the Sales Companies which will have completed the following questionnaire.

❖ Name of the Horsesales Company:

HORSES SALES 2010	Offered	Sold	Aggregate (€)	Average (€)	Median (€)
Foals' sales					
Yearlings' sales					
2- y-o 's sales					
total					

« BORN & BRED IN FRANCE » HORSES*			
HORSES SALES	Number of « Born & Bred in France » sold	Aggregate (€)	Average (€)
Foals' sales			
Yearlings' sales			
2- y-o's sales			

* « *Born and Bred in France* » horses: horses born in France, or born abroad and considered, according to the French rules, as French horses. Those horses are eligible to the French premiums (owners' and breeders' premiums).

ETAT DES LIEUX DES VENTES DE PUR-SANG EN EUROPE EN 2010

Dans le cadre d'une étude réalisée par France Galop sur la performance de son dispositif d'encouragements (allocations et primes à l'élevage instituées pour les chevaux Nés et Elevés en France), une enquête est menée afin d'établir un état des lieux des systèmes d'encouragements existants en Europe. Les pays ayant reçu le questionnaire sont les suivants: Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Irlande, Italie et Suisse. Cette étude, organisée en trois grands volets, s'intéresse aux stades clés de la vie d'un pur-sang que sont l'élevage, les ventes et enfin la compétition. Les parties concernant l'élevage et les courses ont été directement envoyées aux Autorités Hippiques concernées.

France Galop vous remercie sincèrement, par avance, pour votre coopération. Les informations collectées auprès des différentes Autorités Hippiques et Agences de Ventes permettront d'établir une note synthétique qui vous sera retournée par la suite.

○ Nom de l'agence de ventes:

VENTES 2010	Valeur totale(€)	Prix moyen (€)	Prix médian (€)
Ventes de foals			
<i>Nombre de foals vendus</i>			
Vente de yearlings			
<i>Nombre de yearling vendus</i>			
Ventes de 2 ans			
<i>Nombre de 2 ans vendus</i>			

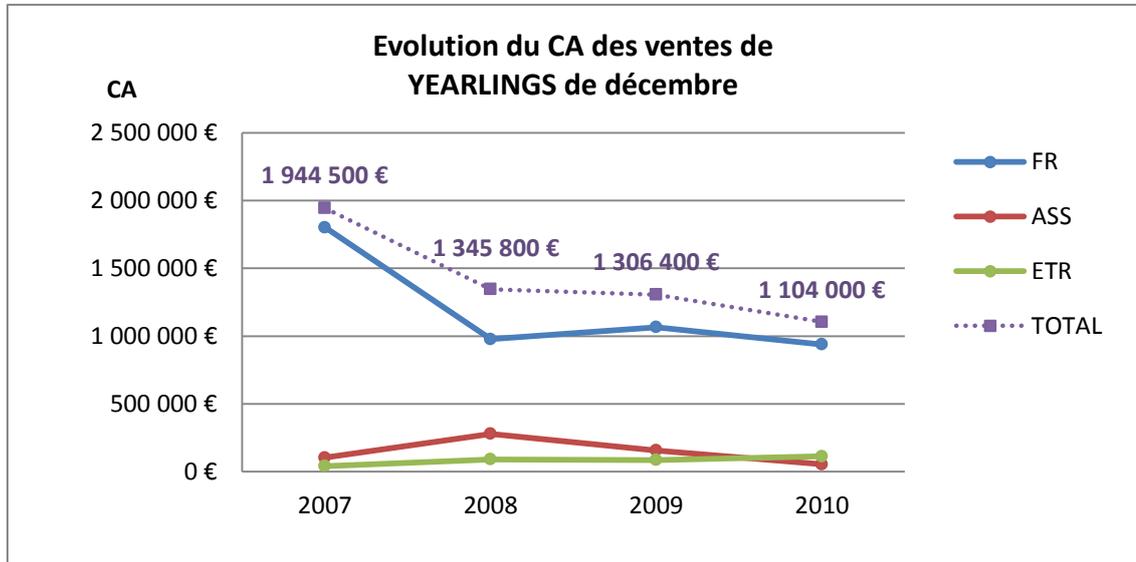
CHEVAUX NES & ELEVES EN FRANCE*

VENTES	Nombre de chevaux Nés & Elevés en France vendus	Valeur totale (€)	Prix moyen (€)
Ventes de foals			
Ventes de yearling			
Ventes de chevaux de 2 ans			

**Chevaux Nés & Elevés en France : chevaux qualifiés pour les « primes à l'élevage » (primes aux propriétaires et primes à l'éleveur) attribuées par France Galop.*

Annexe n°7: Chiffre d'affaires des ventes de yearlings de décembre

(Source Arqana)



Annexe n°8 : Règles de qualification des chevaux Nés et Elevés en France

(Code des courses au Galop, 2011)

1- Cas général des chevaux nés et élevés en France

L'article 86 du Code des Courses au Galop mentionne que « sont considérés comme nés et élevés en France, les chevaux qui y sont nés et qui n'en sont pas sortis avant le 1er juin de l'année qui suit celle de leur naissance, sauf exportation temporaire d'une durée inférieure à un mois ».

Les chevaux nés et élevés en France sont le produit :

- d'un **étalon, stationné en France ou à l'étranger**
- et d'une **jument** « appartenant » à l'élevage français :
 - soit, elle est inscrite au **Stud Book français**, dans le répertoire des juments destinées à produire dans la race
 - soit, elle a été « **francisée** », dans le cas où son Stud Book de naissance n'était pas français (cas des juments nés à l'étranger)

2- Cas des chevaux « assimilés » aux nés et élevés en France (au sens juridique du terme)

L'article 86 prévoit deux types d'assimilation :

- l'assimilation « A », qui concerne les produits nés en France, mais qui accompagnent leur mère allant à la saillie d'un étalon basé à l'étranger
- l'assimilation « B », qui concerne les produits nés à l'étranger durant la sortie temporaire de la mère destinée à un étalon stationné à l'étranger

Bien qu'il ne soit pas d'usage de différencier les assimilés de type A, des autres chevaux nés et élevés en France, une distinction juridique a été prévue

a. Assimilation de « type A » : qualification des chevaux nés en FRANCE et qui accompagnent leur mère allant à la saillie d'un étalon stationné à l'étranger

Sont considérés comme « assimilés », les chevaux qui, nés en France, accompagnent leur mère allant à la saillie d'un étalon fonctionnant à l'étranger, à la condition :

1-Que la déclaration de naissance ait été faite au Directeur des Haras de la Circonscription où ils sont nés, et que leur signalement ait été établi par une personne habilitée par le Service des Haras, des Courses et de l'Equitation, ces deux formalités devant être accomplies avant la sortie de France

2-Qu'ils aient été **réimportés en France, avec leur mère, avant le 1er septembre de l'année de leur naissance**, sauf cas de force majeure notifié avant cette même date aux Commissaires de France Galop et dûment admis par ces derniers dont la décision d'assimilation n'interviendra qu'après la réimportation effective du produit en France

3-Qu'ils aient été **ensuite élevés en France et n'en soient pas sortis avant le 1er juin de l'année qui suit celle de leur naissance, sauf exportation temporaire d'une durée inférieure à un mois.** (Code des Courses au Galop, 2010)

b. Assimilation de « type B » : qualification des chevaux nés à l'ETRANGER

Sont aussi considérés comme « assimilés », les chevaux qui sont nés pendant la sortie temporaire de la poulinière pour être présentée à un étalon fonctionnant à l'étranger. Toutefois, le départ de la poulinière à l'étranger ne peut se faire avant le **1er novembre** de l'année précédant la naissance du poulain concerné. Les produits nés à l'étranger ne seront « assimilés » qu'à la condition :

1-Qu'ils aient été **importés en France, avec leur mère, avant le 1er septembre de l'année de leur naissance**, sauf cas de force majeure notifié avant cette même date aux Commissaires de France Galop et dûment admis par ces derniers, dont la décision d'assimilation n'interviendra qu'après l'importation effective du produit en France ;

2-Qu'ils aient été ensuite **élevés en France et n'en soient pas sortis avant le 1er juin de l'année qui suit celle de leur naissance**, sauf exportation temporaire d'une durée inférieure à un mois

3- Les autorisations exceptionnelles prévues par le Code des Courses au Galop

a. Dérogation instituée pour les juments non suitées (maiden ou jument vide)

Les dispositions relatives à l'assimilation des chevaux nés à l'étranger s'appliquent également dans le cas d'un produit né à l'étranger alors que la poulinière est en fait stationnée depuis plus d'un an hors de France. Dans ce cas, l'assimilation du produit ne sera possible qu'à la condition que la jument n'ait pas eu d'autre produit pendant cet intervalle. (Code des Courses au Galop, 2010).

Cette dérogation avait été instaurée initialement pour les juments qui faisant la navette entre la France et les Etats-Unis. Face aux coûts du trajet (à la fois financier, matériel et humain), France Galop avait prévu une dérogation visant à autoriser les juments non suitées (car maiden ou vide lors d'une année de reproduction) à rester hors de France suite à la saillie, et ce, jusqu'au 1^{er} septembre de l'année suivante : c'est-à-dire lorsque le produit sera né et que la jument aura été saillie à nouveau par un étalon basé à l'étranger. Ces juments, passent en fait deux saisons de reproduction hors de France (l'année précédant la naissance, et l'année même de la naissance), avec aussi les 11 mois de gestation au milieu.

b. Autorisation d'exportation temporaire à l'étranger d'une durée inférieure à un mois

Le Code des Courses prévoit une période, limitée à un mois maximum, durant laquelle les jeunes produits « assimilables » (pouvant potentiellement être assimilés sous réserve du respect de toutes les formalités nécessaires à la qualification) peuvent éventuellement être envoyés temporairement à l'étranger. Le plus souvent, cette permission d'exportation temporaire est utilisée par les éleveurs à des fins commerciales (parfois à des fins médicales ou autres). Cela leur permet de présenter ces jeunes produits à des ventes publiques organisées à l'étranger (ventes de Tattersalls à Newmarket (GB), ventes de Doncaster (GB)...etc). Cependant, que le produit soit « né et élevé » ou « assimilé », s'il trouve acquéreur lors d'une vente publique ou à l'amiable, aussi bien en France qu'à l'étranger, le nouveau détenteur du cheval devra impérativement laisser l'animal sur l'hexagone jusqu'au 1^{er} juin de son année de 1 an, s'il ne veut pas que le produit perde sa qualité de « né et élevé en France » et par conséquent, l'accès aux primes.

Annexe n°9 : Frais relatifs aux demandes de visas d'exportation

définitive (Certificat d'exportation) et temporaire (BCN)

(Source: service Livrets France Galop)

Les tarifs relatifs aux visas d'exportation sont propres à chaque pays et sont facturés au détenteur de l'animal. Certains pays, comme la France, ne différencient pas leurs tarifs selon que l'exportation soit temporaire ou définitive. Ce n'est en pas le cas, en revanche, de la Grande Bretagne et de l'Irlande où le prix du Certificat d'Exportation est plus que triplé par rapport au BCN.

<i>Tarifs applicables au 1er janvier 2011</i>	<i>EXPORTATION DÉFINITIVE</i> Certificat d'Exportation (CE)	<i>EXPORTATION TEMPORAIRE</i> Breeding Clearance Notification (BCN)
Grande-Bretagne	167,00 €	50,00 €
Irlande	167,00 €	50,00 €
Allemagne	70,35 €	70,35 €
France	49,04 €	49,04 €

Annexe n°10 : Comparaison des niveaux de distribution et des modalités de versement des primes en Europe

(Source : France Galop, questionnaires complétés par les Autorités Hippiques)

Dispositifs comparés	France	Grande-Bretagne	Allemagne	Belgique
Chevaux éligibles	Chevaux Nés et Elevés en France	Chevaux Nés et Elevés en GB	Chevaux Nés et Elevés en Allemagne	Chevaux Nés et Elevés en Belgique
PRIMES A L'ELEVEUR				
Total distribué en PLAT 2010	15.871.284€	850.000€	2.538.480€	4.434€
Total distribué en OBSTACLE 2010	8.983.070€	550.000€	29.655 €	0
Classement du cheval générant une prime	1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e (6 ^e et 7 ^e le cas échéant)	1^{er}	1^{er}	1^{er} (primes attribuées au 2 nd si le 1 ^{er} n'est pas un Nés et Elevés en Belgique)
Paramètres de variation de la prime à l'éleveur	-Discipline -Âge du cheval (plat)	-Discipline -Âge du cheval -Sexe du cheval -Catégorie de course	-Discipline -Âge du cheval (plat)	-
Calcul prime à l'éleveur en Plat	14% sur l'allocation + prime au propriétaire	Montant fixe	-24% sur l'allocation pour les 2 & 3 ans -20% sur l'allocation pour les 4 & 5 ans -10% sur l'allocation pour les 6 ans & +	12% sur l'allocation
Calcul de la prime à l'éleveur en Obstacle	15% sur l'allocation	Montant fixe	17% sur l'allocation	0
Courses occasionnant le versement de primes à l'éleveur	Toutes courses	Plat -Class1-4 -Class 5 (Open maiden & Novice races) -NH flat races	Toutes courses	-
		Obstacle <i>Steeple chase:</i> -Class1-4 <i>Haies:</i> -Class1 -Class 2-4 NH Novice & Maiden		

PRIMES AU PROPRIETAIRE				
	FRANCE	GRANDE-BRETAGNE	ALLEMAGNE	BELGIQUE
Primes aux propriétaires	Oui (Plat)	<i>Non</i>	Oui (Plat)	Non
Montant total distribué 2010	36.329.957€	<i>1.700.000€</i>	684.885€	-
Courses occasionnant le versement de primes au propriétaire	Courses non réservées aux chevaux Nés et Elevés en France	<i>Sales races*</i>	-certaines courses principales -courses de 2 ans -courses de 3 ans pour Maidens	-

Annexe n°11 : Les primes distribuées à l'occasion des courses de Galop en Grande-Bretagne

(Source : British Bloodstock Marketing)

LES PRIMES A L'ELEVEUR

Le dispositif des primes à l'éleveur en Grande Bretagne a été fondé par le *Horserace Betting Levy Board*. Son but est d'améliorer constamment la qualité des Pur Sang anglais en course en favorisant la qualité de l'élevage. Le dispositif est administré par le Thoroughbred Breeder's Association (équivalent du Syndicat des Eleveurs en France).

Le dispositif est divisé en deux grands niveaux :

- **1^{er} niveau**, qui regroupe l'ensemble des primes à l'éleveur versées en Plat et en Obstacle aux éleveurs des chevaux remplissant tous les critères de qualification nécessaires
- **2nd niveau**, instauré pour les chevaux d'obstacles uniquement et qui représente l'ensemble des primes à l'éleveur affectée de 40%. Ces primes sont destinées aux éleveurs de chevaux ne remplissant pas complètement les conditions de qualifications

❖ LES PRIMES A L'ELEVEUR VERSEES EN PLAT

2ans	Category 1 (under 7f)		Category 2 (7f-11f)			
	Colts	Fillies/Mares*	Colts	Fillies/Mares*		
Group 1	5,000	5,000	7,500	7,500		
Group 2	3,500	5,000	7,000	7,500		
Group 3	2,000	4,000	4,000	7,500		
Listed	1,200	2,400	2,400	4,800		
Class 2	700	1,400	1,400	2,800		
Class 3	600	1,200	1,200	2,400		
Class 4	400	800	800	1,600		
Class 5	400	800	800	1,600		
Open Maiden Et Novice WFA races only						

3 & 4ans	Category 1 (under 7f)		Category 2 (7f-11f)		Category 3 (over 11f)	
	Colts	Fillies/Mares*	Colts	Fillies/Mares*	Colts	Fillies/Mares*
Group 1	5,000	5,000	7,500	7,500	10,000	10,000
Group 2	4,500	5,000	7,500	7,500	10,000	10,000
Group 3	2,500	5,000	5,000	7,500	7,500	10,000
Listed Et Heritage						
Handicaps	1,400	2,800	2,800	5,600	4,200	8,400
Other Class 2	900	1,800	1,800	3,600	2,700	5,400
Class 3	700	1,400	1,400	2,800	2,100	4,200
Class 4	500	1,000	1,000	2,000	1,500	3,000
Class 5	400	800	800	1,600	1,200	2,400
Open Maiden Et Novice WFA races only						

Traduction des principaux termes

- **Colts/Gueldings** : mâle/hongres
- **Fillies/Mares** : pouliche/jument
- **Novice** : cheval n'ayant pas couru ou gagné avant une date donnée
- **Maiden** : course pour chevaux n'ayant jamais gagné ou jamais couru

- 1 £= 1,14 €
- 1 f (=furlong) ~ 200 mètres

❖ LES PRIMES A L'ÉLEVEUR VERSEES EN OBSTACLE

Steeple-Chases	Colts/Geldings		Fillies/Mares*	
	General £	Novice £	General £	Novice £
Grade 1	10,000	10,000	10,000	10,000
Grade 2	10,000	7,700	10,000	10,000
Grade 3	10,000	-	10,000	-
Listed	6,000	4,800	10,000	10,000
Class 2 - Open	5,500	-	10,000	-
Class 2 - Other	4,800	4,800	10,000	10,000
Class 3	2,600	2,600	5,200	5,200
Class 4 Maiden Et Novice WFA only	-	1,250	-	2,500

Courses de Haies	Colts/Geldings		Fillies/Mares*	
	General £	Novice £	General £	Novice £
Grade 1	10,000	10,000	10,000	10,000
Grade 2	10,000	10,000	10,000	10,000
Grade 3	10,000	10,000	10,000	10,000
Listed	5,300	4,300	10,000	9,000
Class 2	-	3,300	-	7,000
Class 3	-	2,600	-	5,200
Class 4 NH Maiden Et Novice WFA only	-	1,250	-	2,500

Autres course de haies	Colts/Geldings		Fillies/Mares*	
	General £	Novice £	General £	Novice £
Grade 1	10,000	10,000	10,000	10,000
Grade 2	10,000	10,000	10,000	10,000
Grade 3	10,000	10,000	10,000	10,000
Listed	5,300	4,300	10,000	9,000

Course plate réservées aux chevaux à vocation obstacle	Colts/Geldings		Fillies/Mares*	
	General £	Novice £	General £	Novice £
Grade 1	-	6,000	-	10,000
Grade 2	-	4,800	-	10,000
Listed	-	3,600	-	7,500
Class 2	-	2,500	-	5,000
Class 3	-	2,000	-	4,000
Class 4	-	1,500	-	3,000
Class 5	-	750	-	1,500
Class 6	-	500	-	1,000

La prime de « Second niveau »

Une modulation de la prime à l'éleveur, qualifiée de « second niveau », est prévue pour certains chevaux à vocation Obstacle. Plusieurs évènements peuvent conduire à cette modulation qui se matérialise par le versement d'une prime à l'éleveur n'atteignant plus que 40% de celle initialement versée. Ainsi, cela concerne les chevaux :

- Conçus à l'étranger
- Et/ou ayant débuté leur carrière de course (à vocation obstacle) dans une course plate
- Et/ou ayant été vendu foal à des ventes aux enchères non organisées en GB et ayant été exporté définitivement.

Reconnaissance et récompense des meilleurs juments d'obstacle

L'équivalent du Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang en Grande Bretagne (The Thoroughbred Breeders' Association) proposent aux propriétaires des meilleurs juments d'obstacle (classement établi à partir des valeurs Handicap) un bon, pouvant aller jusqu'à 3000£, pour aller à la saillie d'un étalon stationné en Grande Bretagne.

LES PRIMES AUX PROPRIETAIRES versées dans les « SALES RACES »

Des primes aux propriétaires sont versées à l'occasion de courses spéciales appelées « Sales Races » (la « Tattersalls millions » est l'une des courses les plus dotées) Ces courses ont la particularité d'être richement dotée. Mais elles sont réservées à une élite préalablement sélectionnée et passée aux ventes aux enchères lorsque les chevaux sont dans leur année de yearling. Toutefois, ce dispositif implique le paiement par les éleveurs-vendeurs d'une série de taxes qui permettent de financer, en sus des sponsors, les importantes primes aux propriétaires versées dans ces quelques courses.

Annexe n°12 : Dispositif de primes à l'éleveur en Irlande :

« FOAL LEVY BREEDER'S PRIZE SCHEME»

(Source: Horse Racing Ireland)

Le dispositif du « Foal Levy » a été introduit en mars 2000. Il consiste en l'affectation d'une taxe à tous les éleveurs de poulains naissant sur le sol irlandais. Ce dispositif, impulsé par l'Autorité Hippique Irlandaise, a pour but d'assurer un support financier au secteur de l'élevage. Tous les fonds collectés sont réinvestis au profit de ce secteur et sont destinés à plusieurs bénéficiaires :

- Irish Equine Center
- Irish Thoroughbred Breeder's Association
- Irish Thoroughbred Marketing Limited
- Breeders' Prizes Scheme
- Irish Farriery Authority
- Irish Horse Welfare Trust

Ainsi cette collecte d'argent permet verser, entre autres, des primes aux éleveurs de chevaux, Pur Sang gagnants certaines courses irlandaises (Breeders' Prizes Scheme). En plat cette prime est attribuée aux gagnants des « Auction Maiden ». En obstacle, une prime est allouée aux gagnants des :

- Auctions maidens
- des Groupes et Listed, en Steeple-Chase
- des « Grade A », « Grade B », « Grade C », en Steeple-Chase
- dans le « Grand National »

Le calcul de la taxe (« foal levy ») se fait en fonction du prix de saillie officiel du père du nouveau-né. Cette taxe varie entre 39€ (quand le prix de saillie est inférieur ou égale à 1000€) et 615€ (quand le prix de saillie dépasse 33 500€) (Horse Racing Ireland, 2011).

Echelle de prix de saillie 2010	Ensemble des taux	Taxe applicable par foal
0€ - 1.000€	Taux A	39€
1.000€ -2.500€	Taux B	77€
2.501€ -7.000€	Taux C	153€
7.001€ -12.000€	Taux standard	231€
12.001€ -33.500€	Taux D	385€
33.501 € et +	Taux E	615€

Annexe n°13 : Classement des étalons ayant saillis au moins 6 juments françaises en 2010

(Source : Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang)

Les 22 étalons ayant le plus saillie (20 juments et plus) se sont octroyés 55% des juments exportées temporairement en 2010.

Etalons	Pays	Prix de saillie	Nombre de juments FR saillies
Hurricane Run	IRE	17.500€	38
Footseptinthesand	IRE	12.500€	37
Mastercraftsman	IRE	17.500€	32
Dylan Thomas	IRE	25.000€	31
Lawman	IRE	15.000€	31
Zamindar	GB	16.700€	28
Holy Roman Emperor	IRE	17.500€	28
Whipper	IRE	10.000€	28
High Chaparral	IRE	15.000€	27
Teofilo	IRE	20.000€	25
Oratorio	IRE	15.000€	24
Shamardal	IRE	20.000€	24
Invincible Spirit	IRE	45.000€	24
Montjeu	IRE	100.000€	23
Dalakhani	IRE	50.000€	22
Peintre Célèbre	IRE	17.500€	21
Galiléo	IRE	150.000€	20
Sea The Stars	IRE	85.000€	20
Verglas	IRE	10.000€	20
Dubawi	GB	22.000€	20
Nayef	GB	16.500€	20

Annexe n° 14 : Comparaison des classements 2010 des étalons (par nombre de saillies) en France, au Royaume-Uni et en Irlande

(Source : Béniada C., 2011)

Top 10 des étalons								
<i>(par nombre de juments saillies en 2010)</i>								
ROYAUME-UNI			IRLANDE			FRANCE		
Nom	Saillies	Tarifs 2010	Nom	Saillies	Tarifs 2010	Nom	Saillies	Tarifs 2010
Dubawi	161	29.000€	High Chaparral	217	15.000€	Martaline	151	4.000€
Authorized	149	29.000€	Footstepinthesand	201	12.500€	Le Havre	146	5.000€
Shirocco	142	14.500€	Oratorio	196	15.000€	Califet	141	1.200€
Oasis Dream	140	94.000€	Invincible Spirit	191	45.000€	Al Namix	138	1.000€
Pastoral Pursuits	137	7.200€	Bushranger	188	7.500€	Elusive City	124	20.000€
Royal Applause	137	13.000€	Teofilo	183	20.000€	Le Fou	124	2.000€
New approach	134	43.000€	Galileo	177	150.000€	Soldier of Fortune	124	10.000€
Pivotal	134	93.500€	Mastercraftsman	176	20.000€	King's Best	116	15.000€
Exceed and excel	133	17.300€	Yeats	174	10.000€	Network	103	2.000€
Halling	129	14.500€	Cape Cross	173	35.000€	My Risk	101	2.200€

Annexe 15 : Résultats détaillés des ventes de foals, de yearlings et de 2 ans en France

(Source Arqana)

VENTES DE FOALS
2007-2010

VENTES DE FOAL- 2007		FR	ASS	ETR	Total
Ventes d'Elevage de Décembre	Présentés	198	26	14	238
	<i>en %</i>	83%	11%	6%	100%
	Vendus	120	18	8	146
	<i>% vente</i>	61%	69%	57%	61%
	prix médian	8 750 €	19 000 €	24 000 €	10 000 €
	prix moyen	15 695 €	25 167 €	40 750 €	18 236 €
	% CA	71%	17%	12%	100%
	montant Top price	130 000 €	95 000 €	105 000 €	130 000 €
VENTES DE FOAL- 2008		FR	ASS	ETR	Total
Ventes d'Elevage de Décembre	Présentés	130	29	8	167
	<i>en %</i>	78%	17%	5%	100%
	Vendus	95	20	5	120
	<i>% vente</i>	73%	69%	63%	72%
	prix médian	6 000 €	11 000 €	25 000 €	8 500 €
	prix moyen	13 158 €	15 675 €	37 800 €	14 604 €
	% CA	71%	18%	11%	100%
	montant Top price	300 000 €	50 000 €	95 000 €	300 000 €
VENTES DE FOAL- 2009		FR	ASS	ETR	Total
Ventes d'Elevage de Décembre	Présentés	130	39	6	175
	<i>en %</i>	74%	22%	3%	100%
	Vendus	91	30	3	124
	<i>% vente</i>	70%	77%	50%	71%
	prix médian	8 000 €	15 500 €	20 000 €	10 000 €
	prix moyen	15 082 €	22 300 €	22 667 €	17 012 €
	% CA	65%	32%	3%	100%
	montant Top price	115 000 €	160 000 €	30 000 €	160 000 €
VENTES DE FOAL- 2010		FR	ASS	ETR	Total
Ventes d'Elevage de Décembre	Présentés	158	17	29	204
	<i>en %</i>	77%	8%	14%	100%
	Vendus	90	13	18	121
	<i>% vente</i>	57%	76%	62%	59%
	prix médian	9 500 €	30 000 €	18 000 €	12 000 €
	prix moyen	15 950 €	31 154 €	21 306 €	18 380 €
	% CA	65%	18%	17%	100%
	montant Top price	70 000 €	65 000 €	100 000 €	100 000 €

Top price= prix de vente maximum

VENTES DE YEARLINGS 2007

VENTES DE YEARLING- 2007		FR	ASS	ETR	Total
Ventes de Yearling d'Août	Présentés	250	111	124	485
	<i>en %</i>	52%	26%	23%	100%
	Vendus	206	95	95	396
	<i>% vente</i>	82,4%	85,6%	76,6%	81,6%
	prix médian	50 000 €	60 000 €	75 000 €	55 000 €
	prix moyen	75 617 €	124 147 €	112 121 €	96 016 €
	% CA	41%	29%	30%	100%
	montant Top price	800 000 €	1 400 000 €	780 000 €	1 400 000 €
Ventes de Yearling d'Octobre	Présentés	450	46	11	507
	<i>en %</i>	89%	9%	2%	100%
	Vendus	364	42	9	415
	<i>% vente</i>	80,9%	91,3%	81,8%	81,9%
	prix médian	18 000 €	32 000 €	18 000 €	17 000 €
	prix moyen	26 757 €	43 000 €	22 333 €	28 305 €
	% CA	83%	14%	2%	100%
	Top price	330 000 €	110 000 €	35 000 €	330 000 €
Ventes de Yearling de Décembre	Présentés	247	6	4	257
	<i>en %</i>	96%	2%	2%	100%
	Vendus	168	4	3	175
	<i>% vente</i>	68,0%	66,7%	75,0%	68,1%
	prix médian	5 750 €	9 500 €	9 000 €	5 000 €
	prix moyen	8 188 €	16 375 €	10 833 €	7 570 €
	% CA	93%	5%	2%	100%
	Top price	42 000 €	42 000 €	20 000 €	42 000 €
Total ventes de yearlings	Présentés	947	163	139	1 249
	Vendus	532	46	12	590
	<i>% vente</i>	56%	28%	9%	47%
	prix médian	18 000 €	50 000 €	67 000 €	25 000 €
	prix moyen	32 890 €	90 318 €	94 734 €	46 549 €

VENTES DE YEARLINGS 2008

VENTES DE YEARLING- 2008		FR	ASS	ETR	Total
Ventes de Yearling d'Août	Présentés	241	110	131	470
	<i>en %</i>	50%	23%	27%	100%
	Vendus	185	89	98	372
	<i>% vente</i>	76,8%	80,9%	74,8%	79,1%
	prix médian	50 000 €	90 000 €	100 000 €	65 000 €
	prix moyen	79 195 €	139 517 €	139 612 €	109 543 €
	% CA	36%	30%	34%	100%
	montant Top price	540 000 €	770 000 €	650 000 €	770 000 €
Ventes de Yearling d'Octobre	Présentés	422	61	20	503
	<i>en %</i>	84%	12%	4%	100%
	Vendus	323	51	11	385
	<i>% vente</i>	76,5%	83,6%	55,0%	76,5%
	prix médian	16 000 €	24 000 €	14 000 €	17 000 €
	prix moyen	20 490 €	34 490 €	18 455 €	22 538 €
	% CA	77%	20%	2%	100%
	Top price	155 000 €	315 000 €	50 000 €	315 000 €
Ventes de Yearling de Décembre	Présentés	241	15	6	262
	<i>en %</i>	92%	7%	1%	100%
	Vendus	164	12	2	179
	<i>% vente</i>	68,0%	80,0%	33,3%	68,3%
	prix médian	4 000 €	4 750 €	45 000 €	4 250 €
	prix moyen	5 959 €	23 208 €	45 000 €	7 561 €
	% CA	73%	21%	7%	100%
	Top price	32 000 €	180 000 €	60 000 €	180 000 €
Total ventes de yearlings	Présentés	904	186	157	1 247
	Vendus	672	152	111	935
	<i>% vente</i>	74%	82%	71%	75%
	prix médian	21 000 €	51 000 €	70 000 €	24 000 €
	prix moyen	52 260 €	95 095 €	125 901 €	54 302 €

VENTES DE YEARLINGS 2009

VENTES DE YEARLING- 2009		FR	ASS	ETR	Total
Ventes de Yearling d' Août	Présentés	175	124	160	459
	<i>en %</i>	38%	27%	35%	100%
	Vendus	150	105	121	376
	<i>% vente</i>	85,7%	84,7%	75,6%	81,9%
	prix médian	55 000 €	80 000 €	95 000 €	59 000 €
	prix moyen	82 653 €	118 552 €	133 434 €	89 841 €
	% CA	30%	30%	39%	100%
	montant Top price	750 000 €	600 000 €	900 000 €	900 000 €
Ventes de Yearling d' Octobre	Présentés	384	85	13	482
	<i>en %</i>	80%	18%	3%	100%
	Vendus	290	76	8	374
	<i>% vente</i>	75,5%	89,4%	61,5%	77,6%
	prix médian	15 500 €	24 000 €	46 000 €	17 000 €
	prix moyen	21 260 €	34 250 €	45 875 €	24 426 €
	% CA	67%	28%	4%	100%
	Top price	160 000 €	170 000 €	125 000 €	170 000 €
Ventes de Yearling de Décembre	Présentés	241	12	6	259
	<i>en %</i>	93%	5%	2%	100%
	Vendus	168	12	4	184
	<i>% vente</i>	69,7%	100,0%	66,7%	71,0%
	prix médian	4 000 €	7 750 €	21 500 €	4 500 €
	prix moyen	6 345 €	13 000 €	21 125 €	7 100 €
	% CA	82%	12%	6%	100%
	Top price	36 000 €	48 000 €	38 000 €	48 000 €
Total ventes de yearlings	Présentés	800	221	179	1 200
	Vendus	608	193	133	934
	<i>% vente</i>	76%	87%	74%	78%
	prix médian	15 000 €	50 000 €	90 000 €	25 000 €
	prix moyen	32 285 €	78 793 €	124 789 €	55 068 €

VENTES DE YEARLINGS 2010

VENTES DE YEARLING- 2010		FR	ASS	ETR	Total
Ventes de Yearling d' Août	Présentés	192	106	122	420
	<i>en %</i>	46%	25%	29%	100%
	Vendus	146	87	85	318
	<i>% vente</i>	76,0%	82,1%	69,7%	75,7%
	prix médian	43 500 €	80 000 €	100 000 €	65 000 €
	prix moyen	63 161 €	102 322 €	128 224 €	91 266 €
	% CA	32%	31%	38%	100%
	montant Top price	360 000 €	600 000 €	500 000 €	600 000 €
Ventes de Yearling d' Octobre	Présentés	418	83	24	525
	<i>en %</i>	80%	16%	5%	100%
	Vendus	337	67	17	421
	<i>% vente</i>	80,6%	80,7%	70,8%	80,2%
	prix médian	18 000 €	26 000 €	27 000 €	20 000 €
	prix moyen	23 674 €	39 612 €	30 412 €	26 482 €
	% CA	72%	24%	5%	100%
	Top price	140 000 €	300 000 €	87 000 €	300 000 €
Ventes de Yearling de Décembre	Présentés	250	8	10	268
	<i>en %</i>	93%	3%	4%	100%
	Vendus	164	7	8	179
	<i>% vente</i>	65,6%	87,5%	80,0%	66,8%
	prix médian	3 500 €	5 000 €	8 000 €	4 000 €
	prix moyen	5 723 €	7 643 €	14 000 €	6 168 €
	% CA	85%	5%	10%	100%
	Top price	58 000 €	25 000 €	40 000 €	58 000 €
Total ventes de yearlings	Présentés	860	197	156	1 213
	Vendus	647	161	110	918
	<i>% vente</i>	75%	82%	71%	76%
	prix médian	16 000 €	35 000 €	72 500 €	25 000 €
	prix moyen	28 034 €	58 931 €	104 800 €	44 962 €

VENTES DE 2 ANS
2007-2010

VENTES DE 2 ANS- 2007		FR	ASS	ETR	Total
Ventes de 2 ans	Présentés	94	5	64	163
	<i>en %</i>	58%	3%	39%	100%
	Vendus	61	3	54	118
	<i>% vente</i>	65%	60%	84%	72%
	prix médian	22 000 €	16 000 €	25 000 €	23 500 €
	prix moyen	29 639 €	30 667 €	28 852 €	29 305 €
	% CA	52%	3%	45%	100%
	montant Top price	150 000 €	65 000 €	90 000 €	150 000 €
VENTES DE 2 ANS- 2008		FR	ASS	ETR	Total
Ventes de 2 ans	Présentés	68	10	76	154
	<i>en %</i>	44%	6%	49%	100%
	Vendus	41	7	63	111
	<i>% vente</i>	60%	70%	83%	72%
	prix médian	20 000 €	42 000 €	25 000 €	23 000 €
	prix moyen	23 280 €	43 143 €	34 266 €	30 768 €
	% CA	28%	9%	63%	100%
	montant Top price	67 000 €	68 000 €	220 000 €	220 000 €
VENTES DE 2 ANS- 2009		FR	ASS	ETR	Total
Ventes de 2 ans	Présentés	56	16	87	159
	<i>en %</i>	35%	10%	55%	100%
	Vendus	44	13	65	122
	<i>% vente</i>	79%	81%	75%	77%
	prix médian	20 000 €	55 000 €	25 000 €	28 000 €
	prix moyen	28 682 €	81 654 €	34 015 €	37 168 €
	% CA	28%	23%	49%	100%
	montant Top price	165 000 €	280 000 €	160 000 €	280 000 €
VENTES DE 2 ANS- 2010		FR	ASS	ETR	Total
Ventes de 2 ans	Présentés	73	23	91	187
	<i>en %</i>	39%	12%	49%	100%
	Vendus	57	20	75	152
	<i>% vente</i>	78%	87%	82%	81%
	prix médian	32 000 €	43 000 €	30 000 €	32 000 €
	prix moyen	40 728 €	54 250 €	41 957 €	43 114 €
	% CA	35%	17%	48%	100%
	montant Top price	340 000 €	200 000 €	210 000 €	340 000 €

**Résultats des ventes de foals, de yearlings et de 2 ans de quelques
agences de ventes européennes**

(Source : Arqana, questionnaires renvoyées par les agences de ventes)

FOALS 2010	présentés	vendus	%vente	CA	prix moyen	prix médian
DBS (GB)	190	99	52%	902 000 €	7 270 €	3 402 €
Tattersales (GB)	941	560	60%	20 872 170 €	37 271 €	N/A
ARQANA(FRA)	204	121	59%	2 224 000 €	18 380 €	12 000 €
BBAG (ALL)	7	4	57%	4 500 €	1 125 €	N/A

YEARLINGS 2010	présentés	vendus	%vente	CA	prix moyen	prix médian
DBS	721	552	77%	12 295 866 €	22 277 €	N/A
Tattersales	2536	1612	64%	90 578 664 €	49 175 €	N/A
ARQANA	1213	918	76%	41 275 500 €	18 380 €	12 000 €
BBAG	498	276	55%	5 328 000 €	10 406 €	N/A
Nés et élevés en France (BBAG)	N/A	12		189 000 €	15 570 €	N/A

2 ANS 2010	présentés	vendus	%vente	CA	prix moyen	prix médian
DBS	161	122	76%	3 684 631 €	30 202 €	22 408 €
Tattersales	313	179	57%	11 700 833 €	63 024 €	N/A
ARQANA	187	152	81%	6 553 300 €	32 000 €	43 114 €
BBAG	82	41	50%	461 200 €	5 913 €	N/A
Nés et élevés en France (BBAG)	N/A	5		54 500 €	10 900 €	N/A

Annexe n°16 : Performances des chevaux FR, ASS et ETR lors des ventes

La performance respective des chevaux lors des ventes peut se mesurer via l'indicateur « $\Delta\%(\text{CA-effectif})$ ». Cet indicateur « $\Delta\%(\text{CA-effectif})$ » permet de superposer la part des chevaux présentés à la vente et leur chiffre d'affaires (en % du CA total). Ce différentiel a été construit pour visualiser rapidement le poids économique des chevaux FR, ASS et ETR dans les différents marchés.

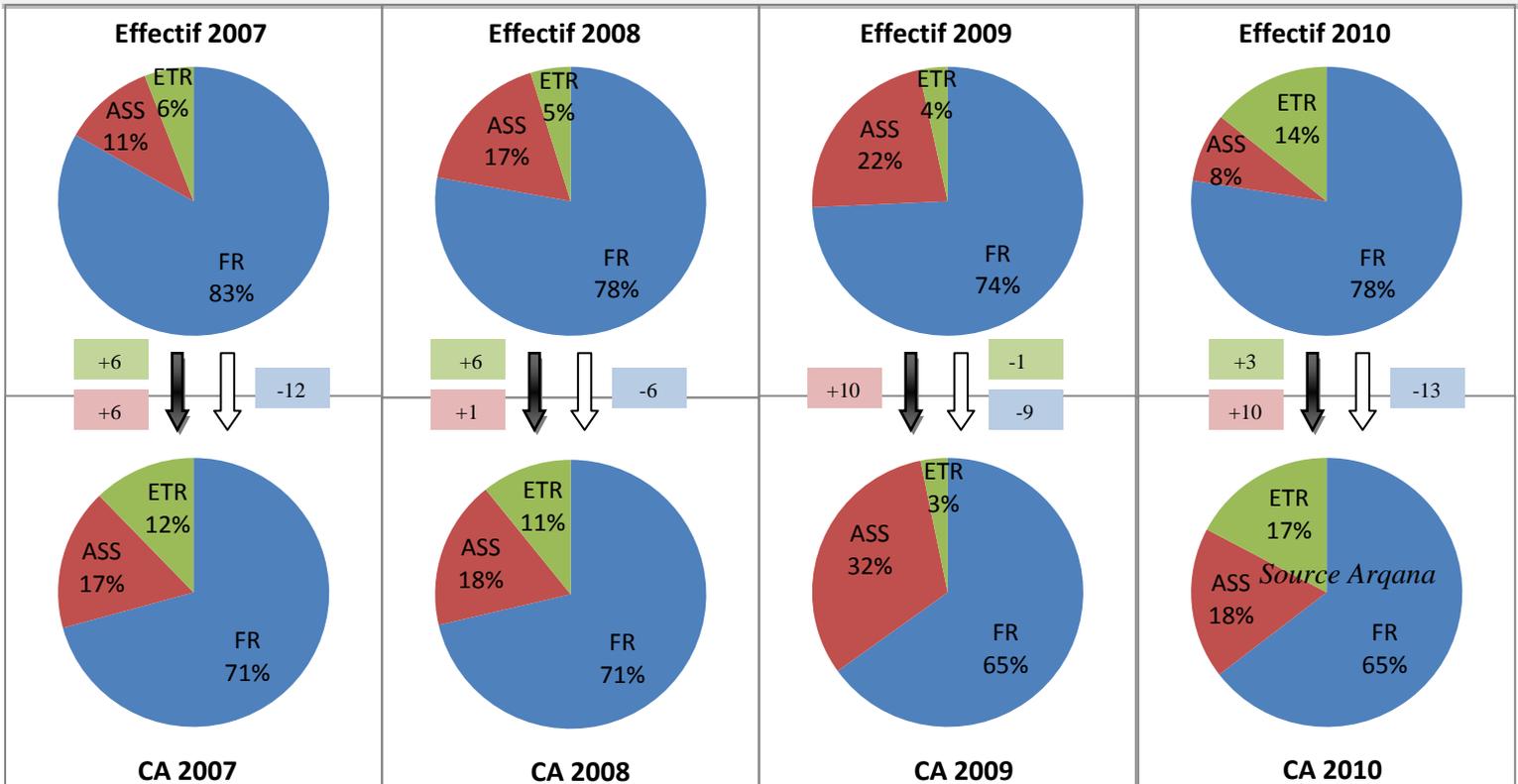
Construction de l'indicateur :

$$\bullet \quad \% \text{effectif} = \frac{\text{Nb de chevaux présentés (FR, ASS ou ETR)}}{\text{Total chevaux présentés}} \times 100$$

$$\bullet \quad \% \text{CA} = \frac{\text{Somme des prix de vente (FR, ASS ou ETR)}}{\text{CA total}} \times 100$$

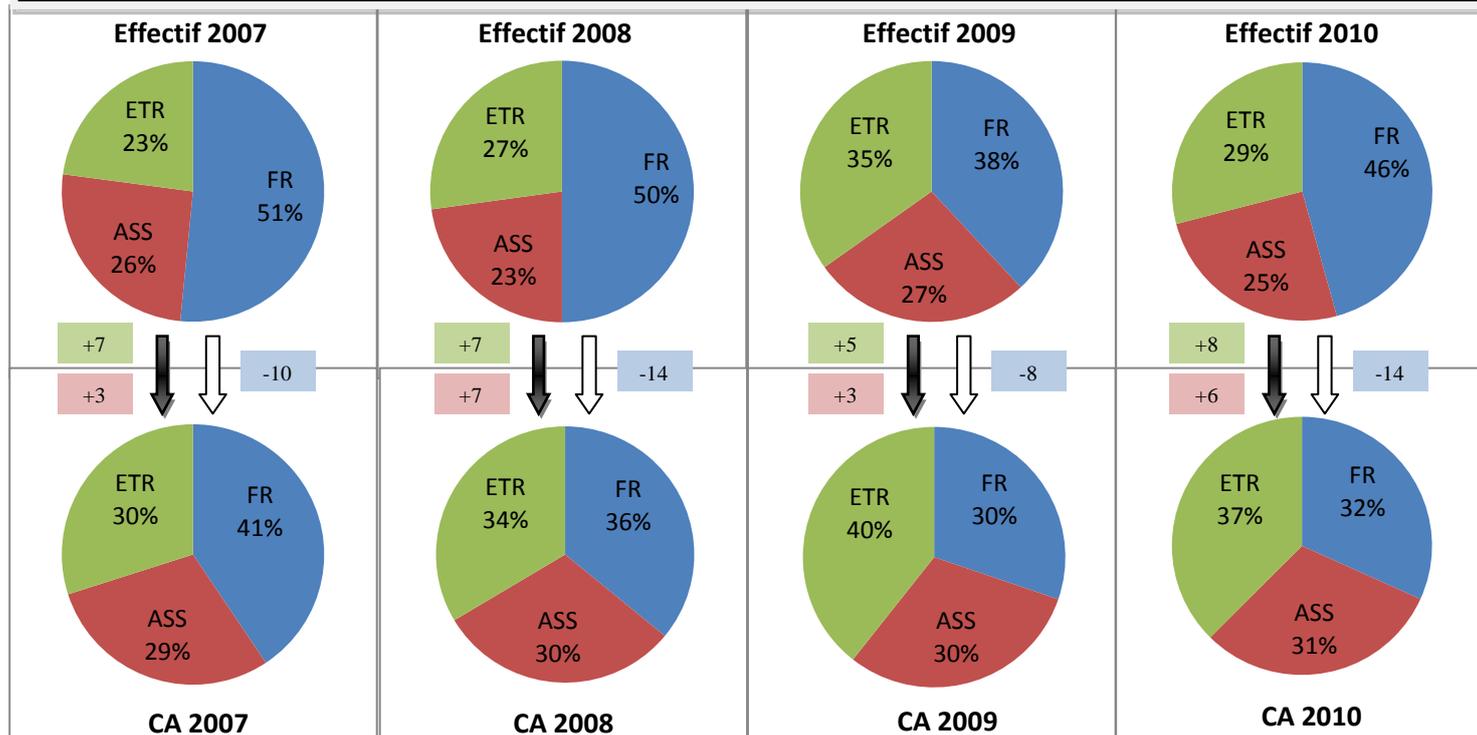
⇒ **Poids économique:** $\Delta\%(\text{CA-effectif}) = \% \text{CA}_{(\text{FR, ASS ou ETR})} - \% \text{effectif}_{(\text{FR, ASS ou ETR})}$

Performances relatives des FR, ASS et ETR lors des ventes de FOALS



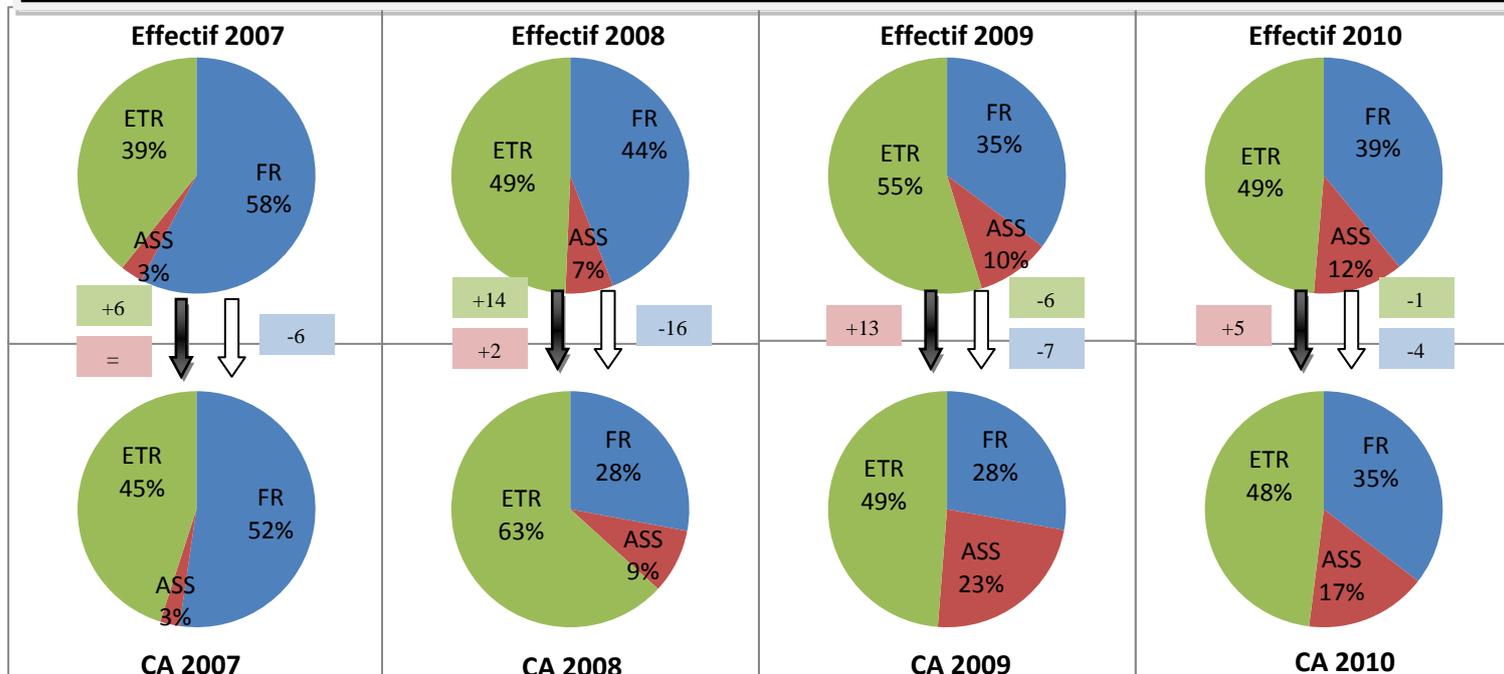
Source Arqana

Performances relatives des FR, ASS et ETR lors des ventes de YEARLINGS d'AOÛT



Source Arqana

Performances relatives des FR, ASS et ETR aux ventes de 2 ANS



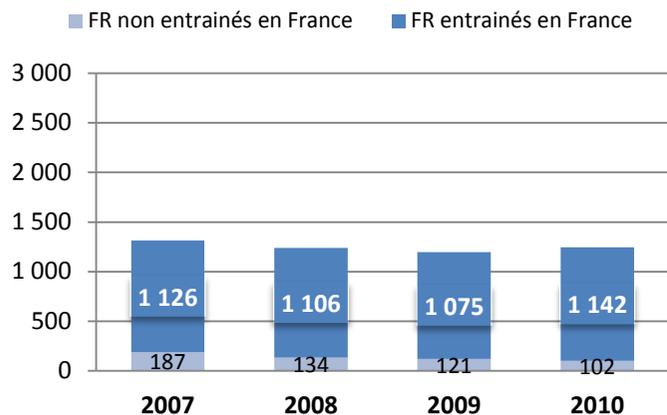
Source Arqana

Annexe n°17 : Evolution des effectifs de plat de 2007 à 2010

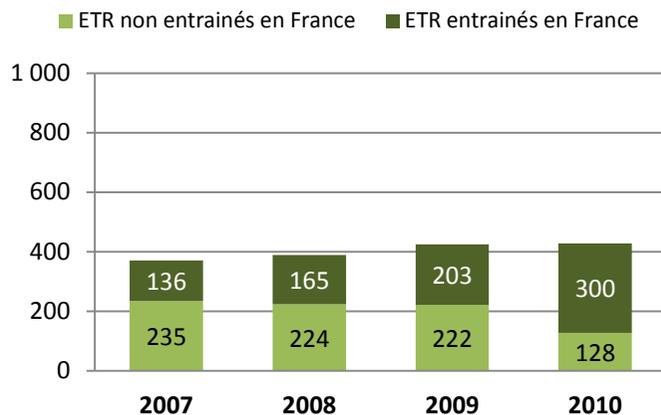
(Source : France Galop)

2 ANS

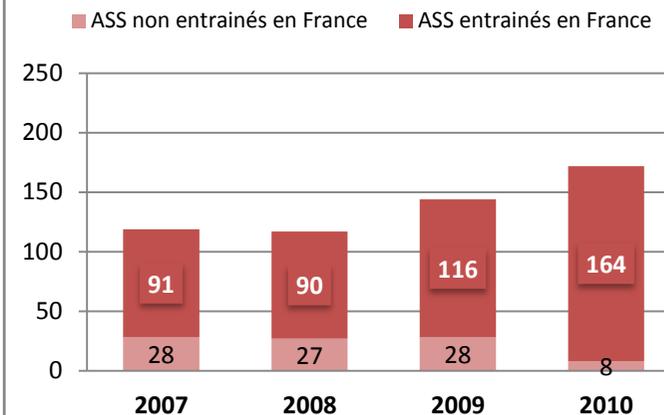
Evolution de l'effectif des FR à 2 ans



Evolution de l'effectif des ETR à 2 ans

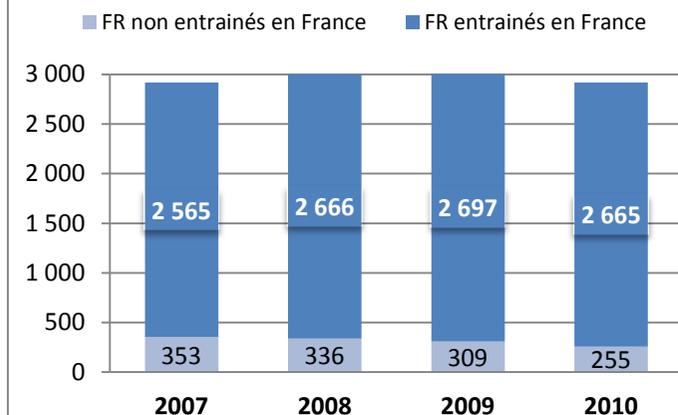


Evolution de l'effectif des ASS à 2 ans

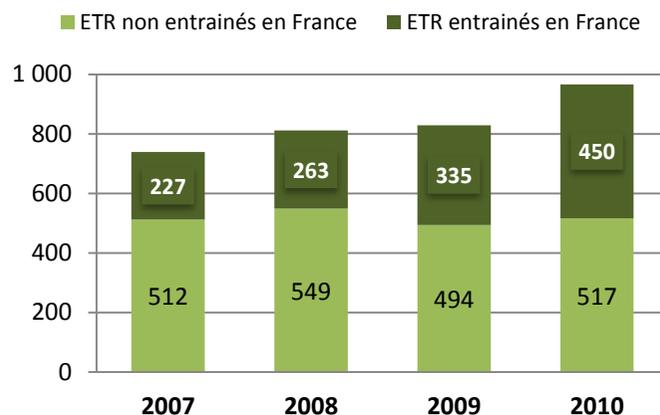


3 ANS

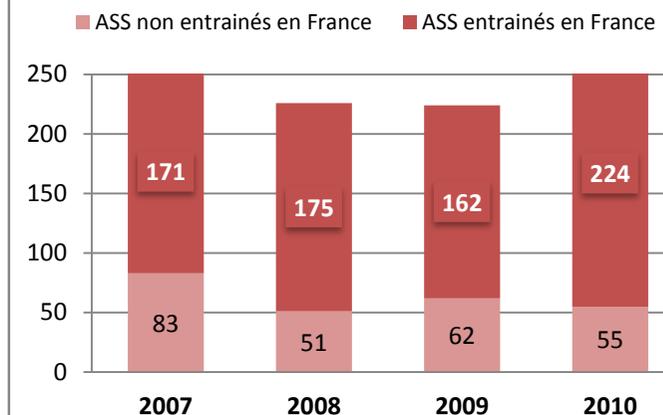
Evolution de l'effectif des FR à 3 ans



Evolution de l'effectif des ETR à 3 ans

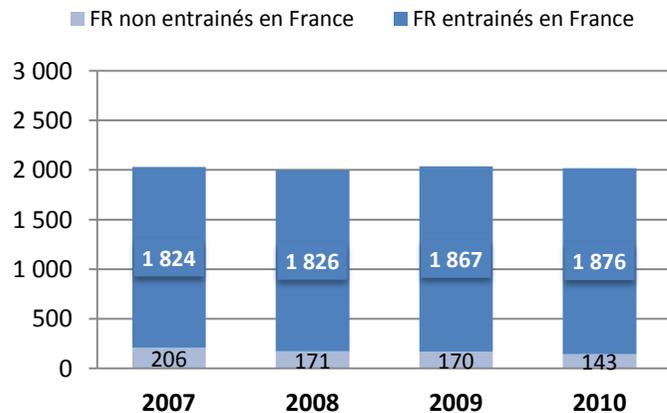


Evolution de l'effectif des ASS à 3 ans

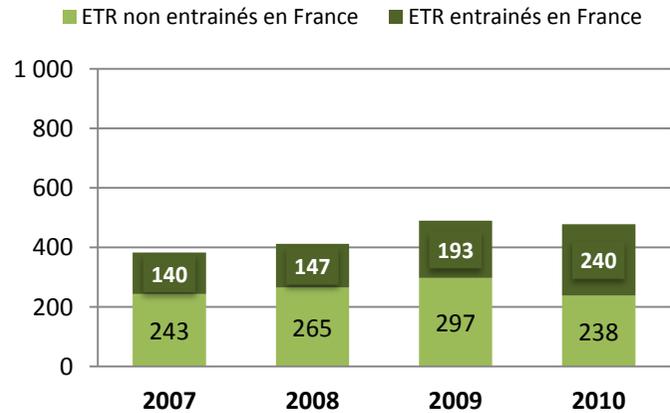


4 ANS

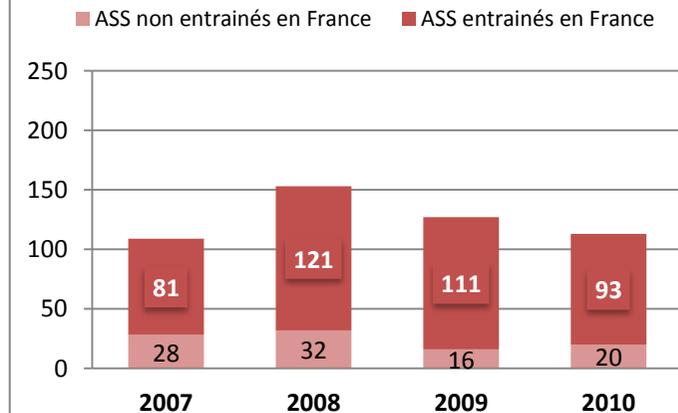
Evolution de l'effectif des FR à 4 ans



Evolution de l'effectif des ETR à 4 ans

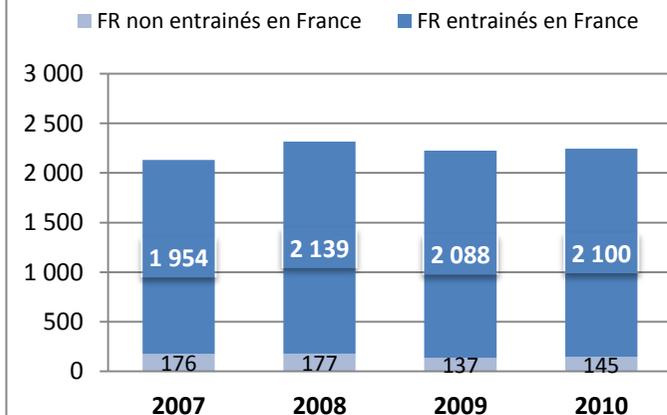


Evolution de l'effectif des ASS à 4 ans

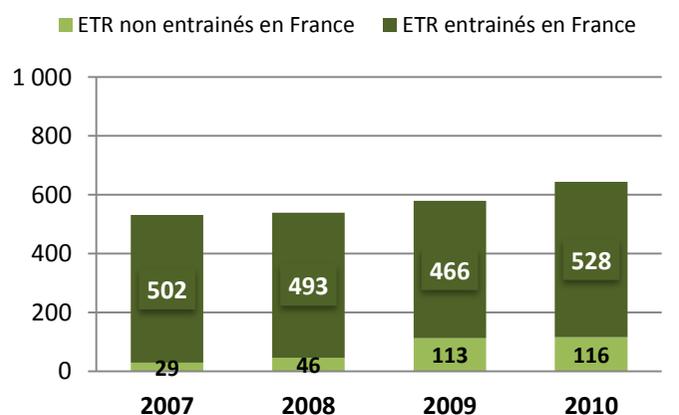


5 ANS

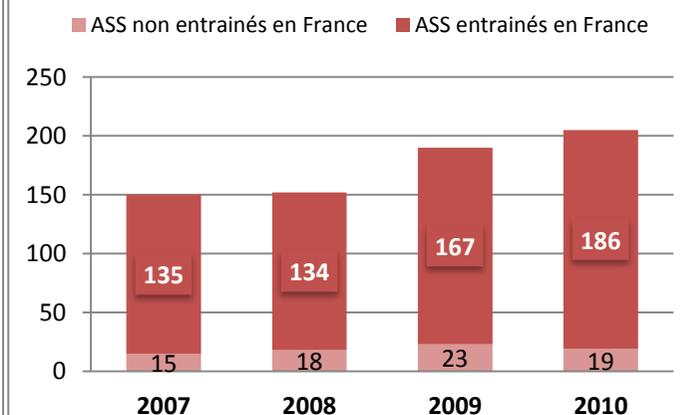
Evolution de l'effectif des FR à 5 ans+



Evolution de l'effectif des ETR à 5 ans+



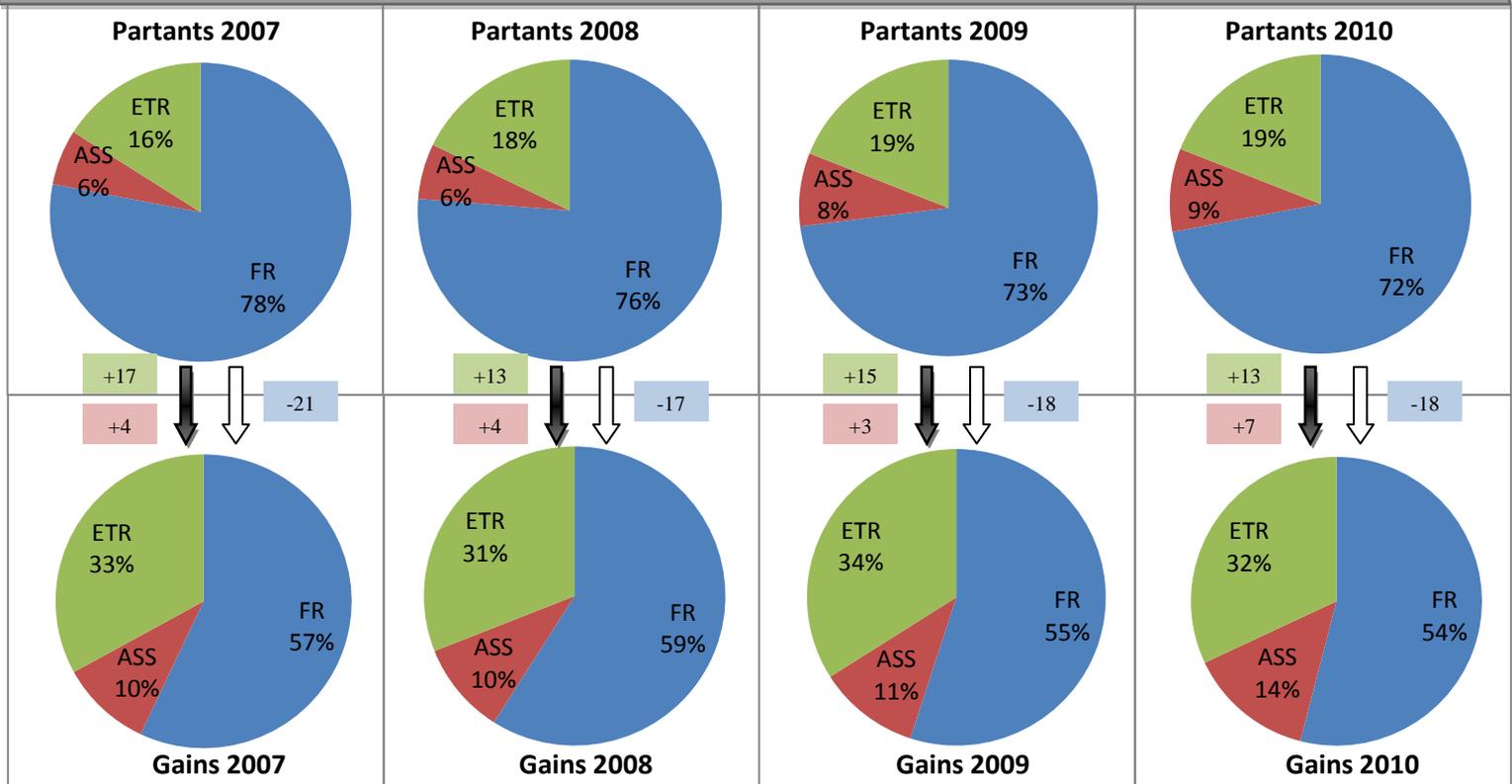
Evolution de l'effectif des ASS à 5 ans+



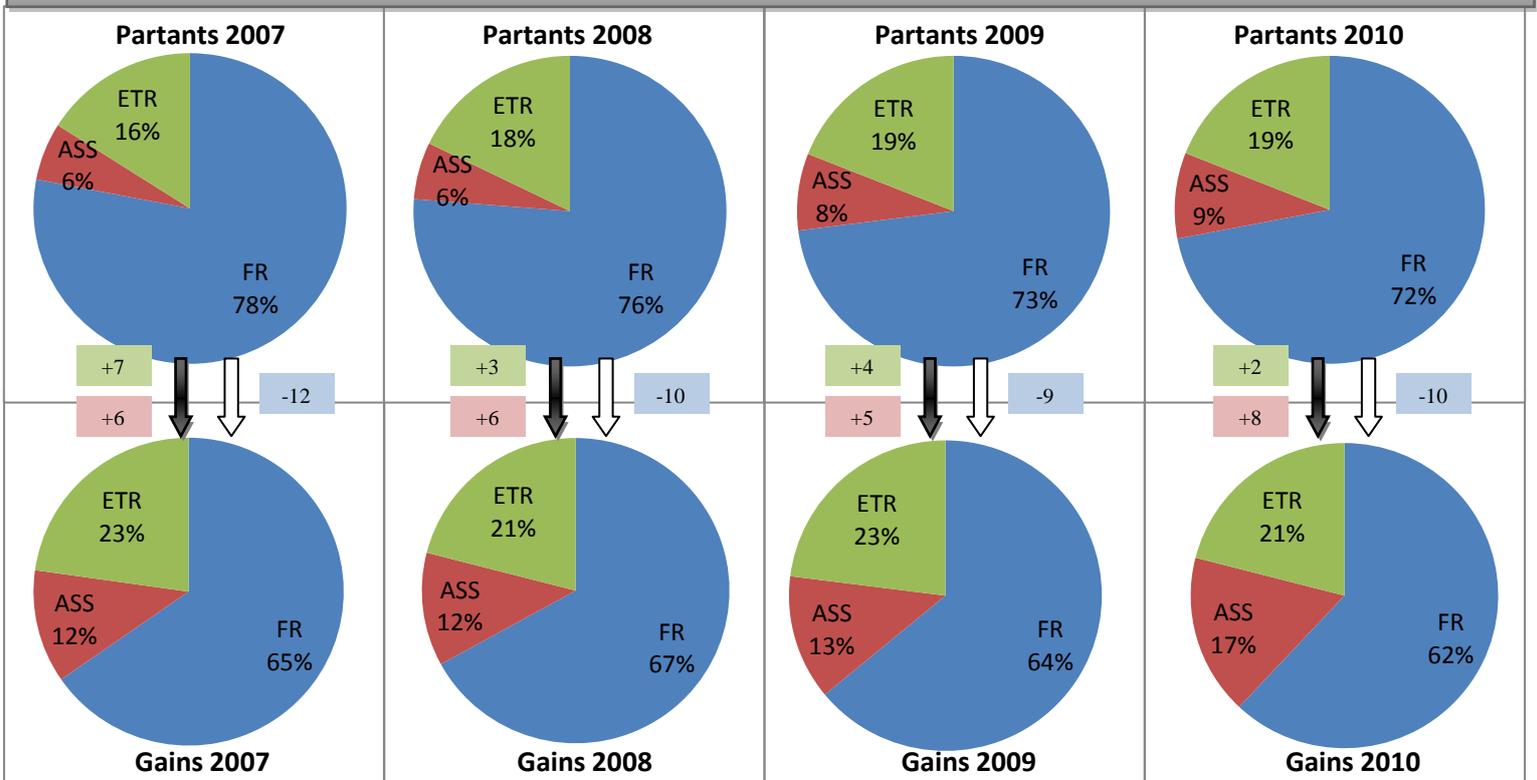
PLAT – 2 ANS

(Source : France Galop)

GAINS (Hors Primes aux propriétaires)

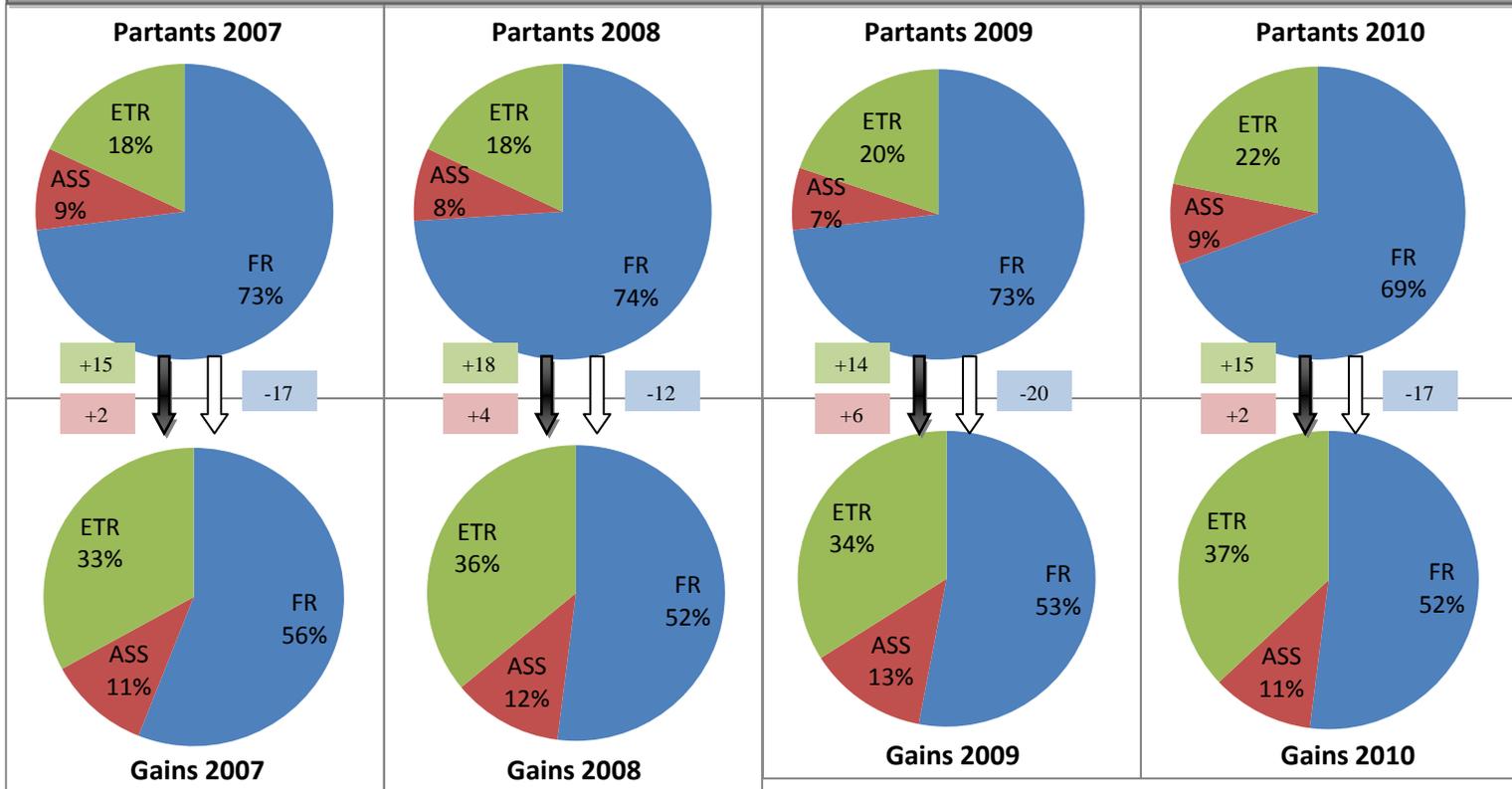


******GAINS (Primes aux propriétaires comprises)******

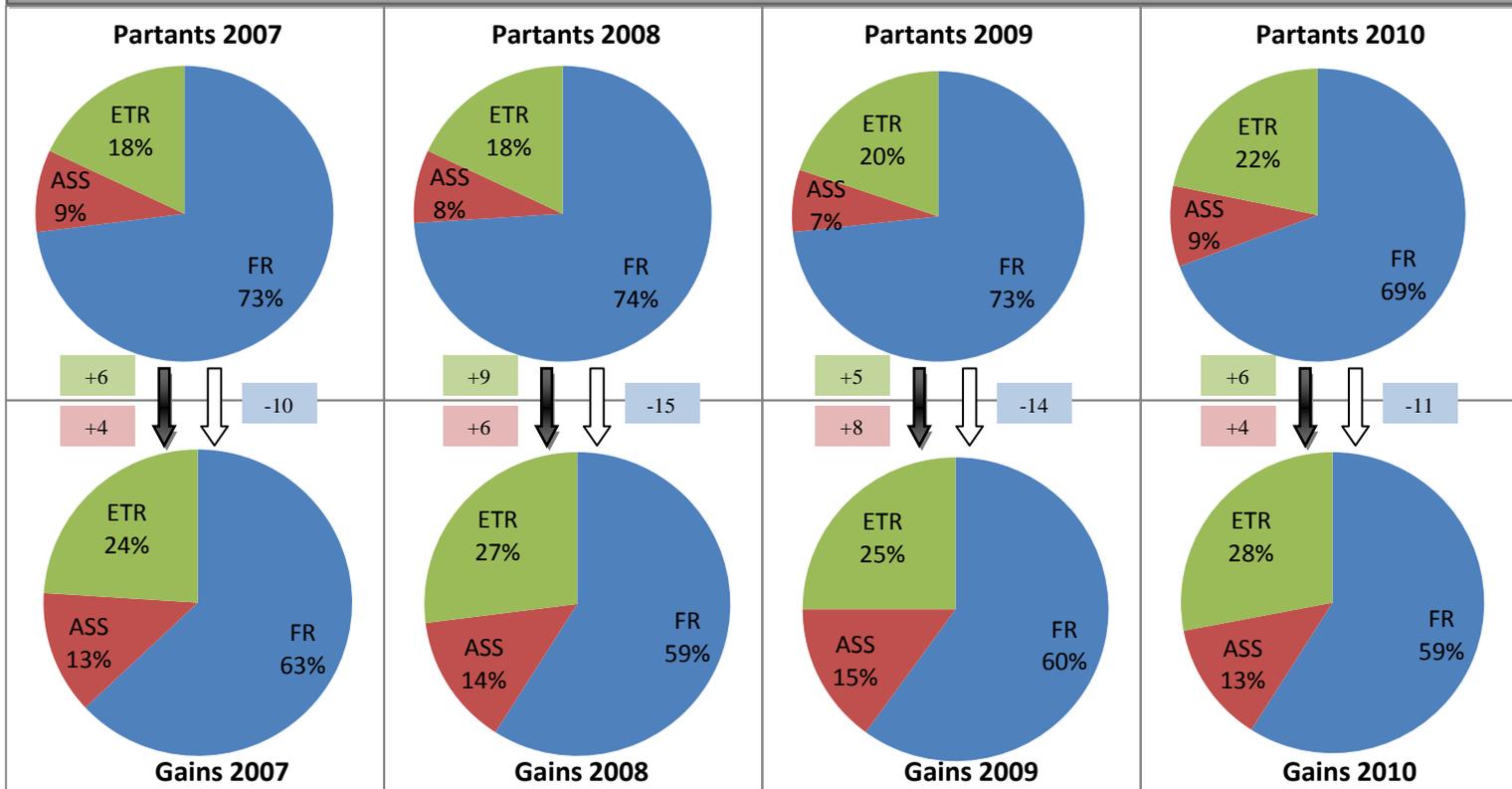


PLAT – 3 ANS

GAINS (Hors Primes aux propriétaires)

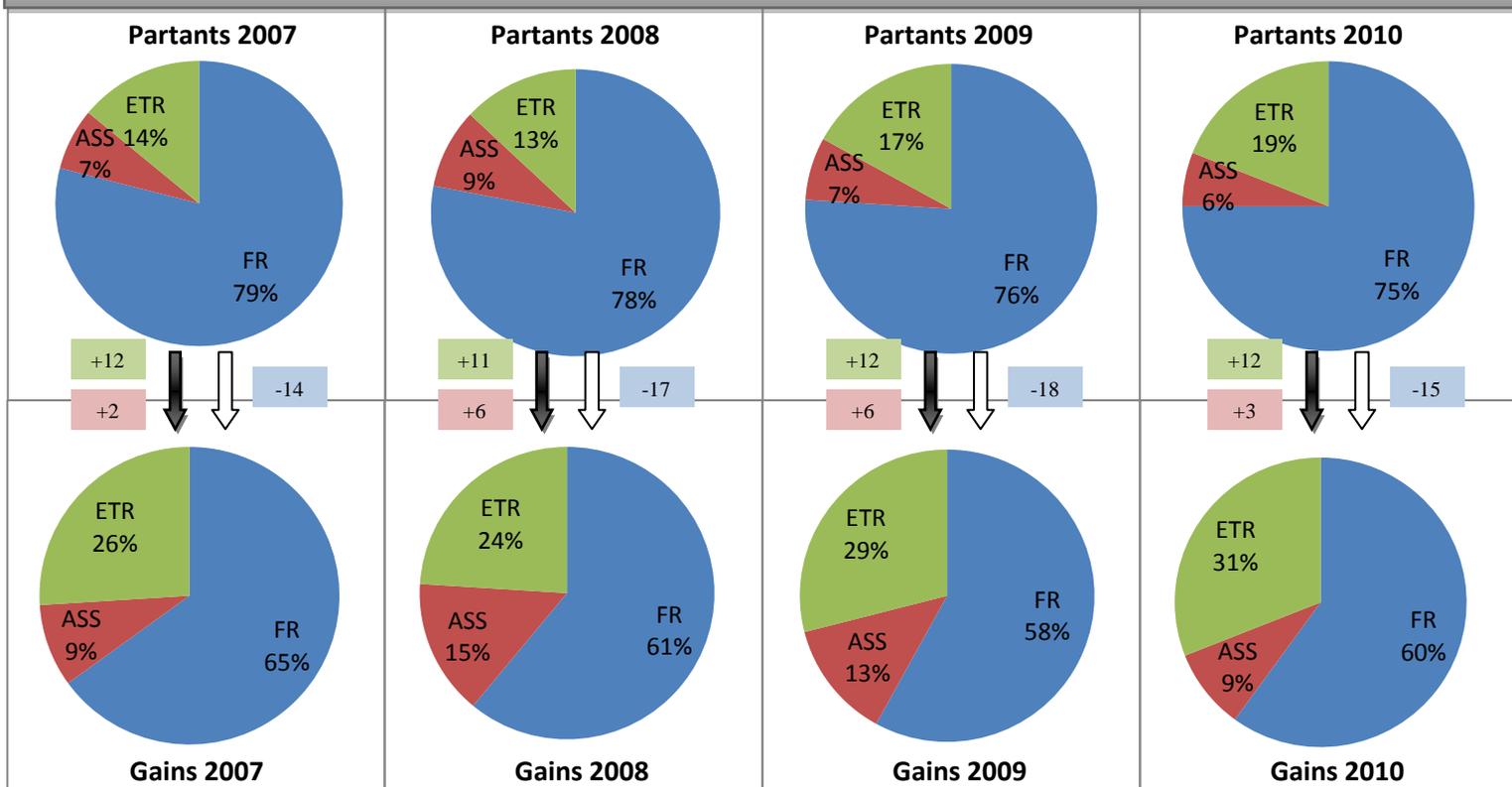


******GAINS (Primes aux propriétaires comprises)******

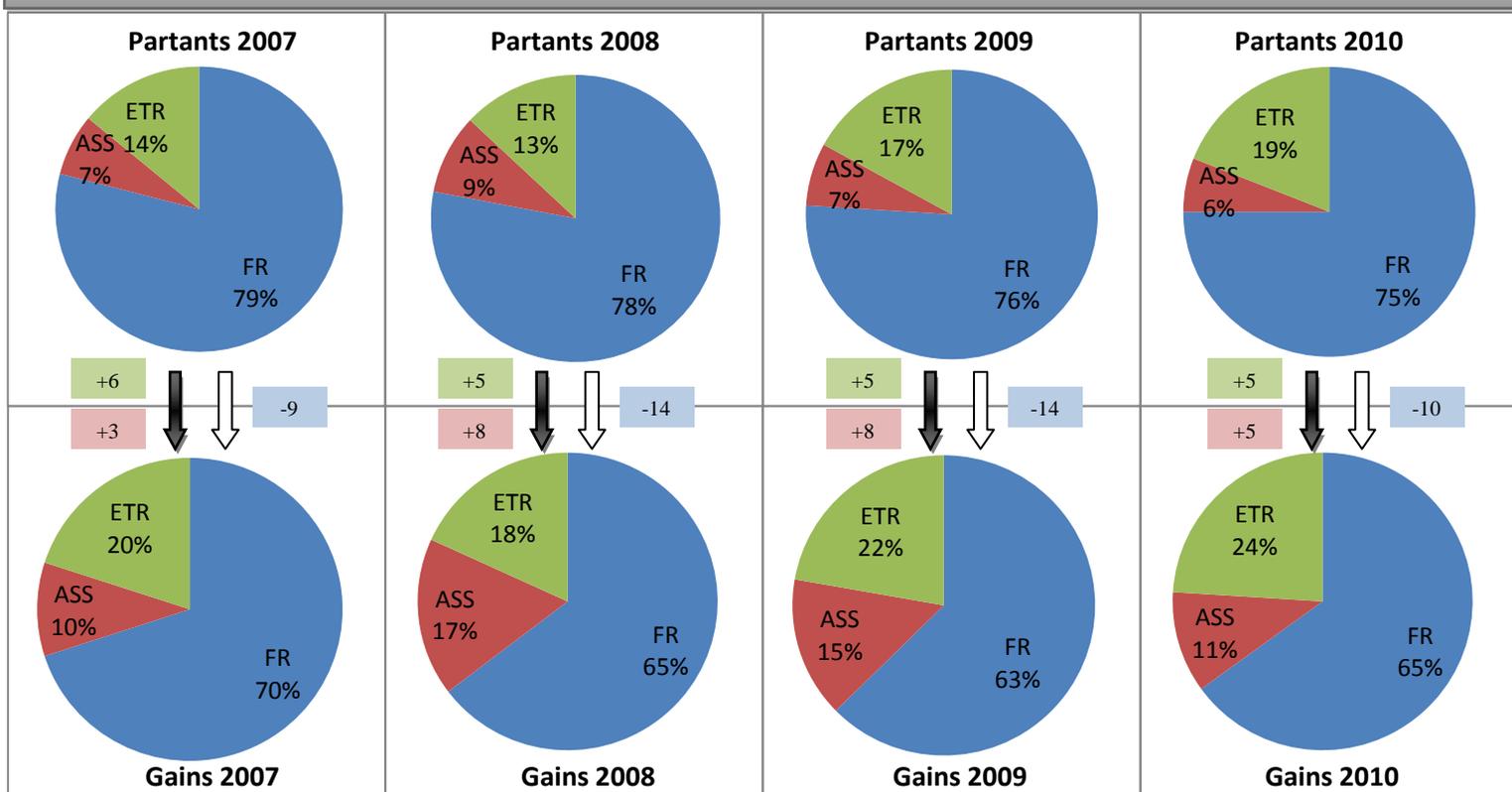


PLAT – 4 ANS

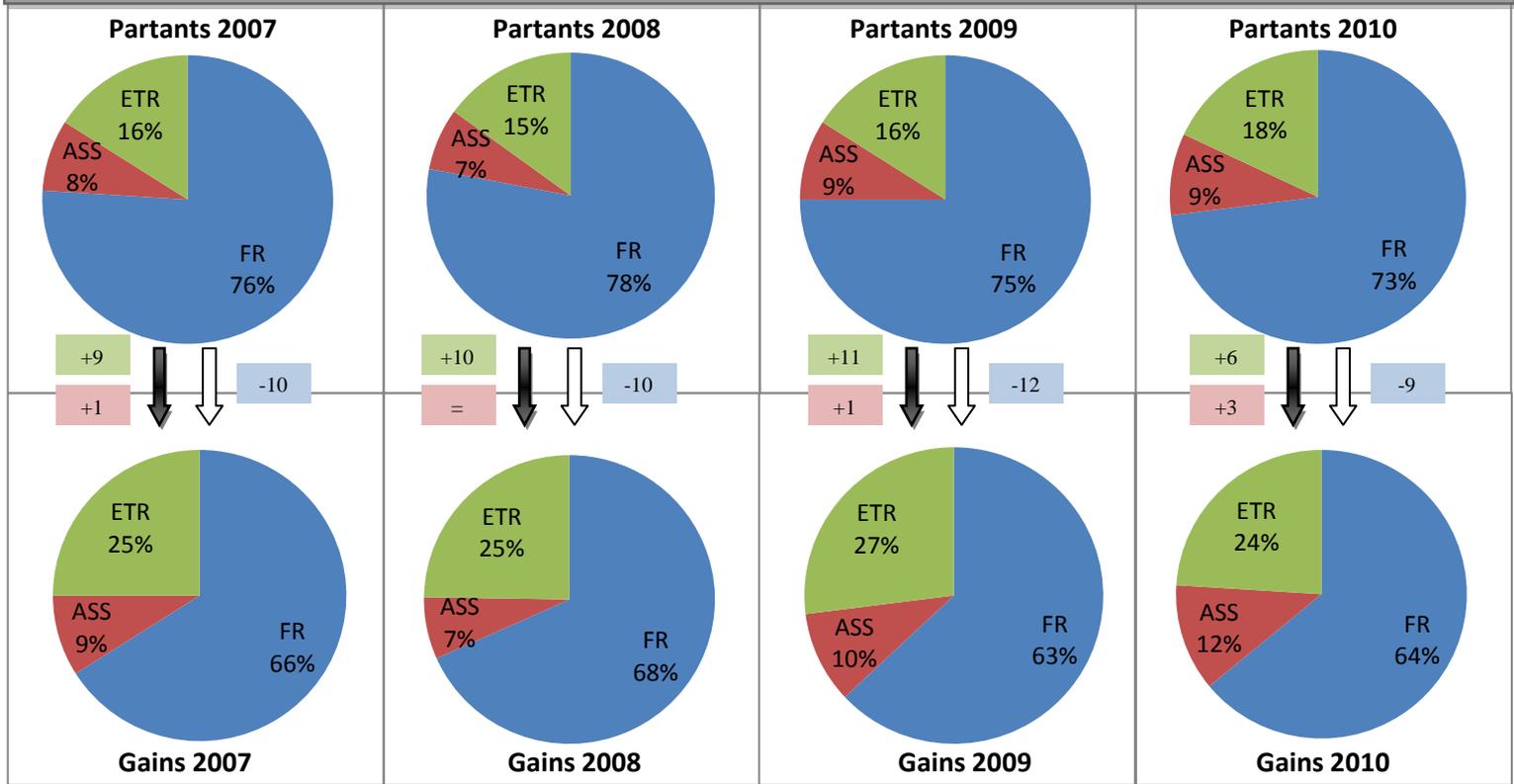
GAINS (Hors Primes aux propriétaires)



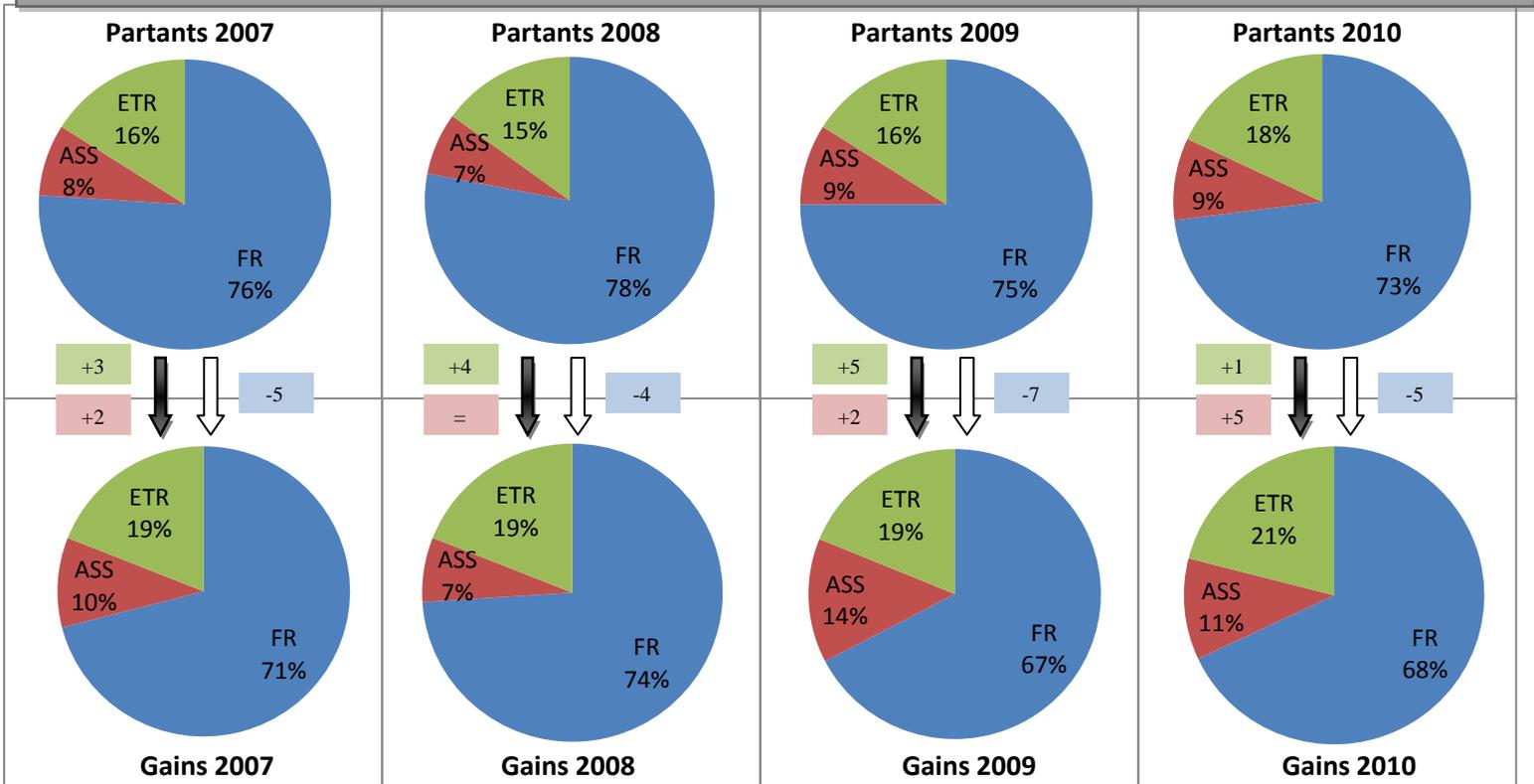
****GAINS (Primes aux propriétaires comprises)****



GAINS (Hors Primes aux propriétaires)

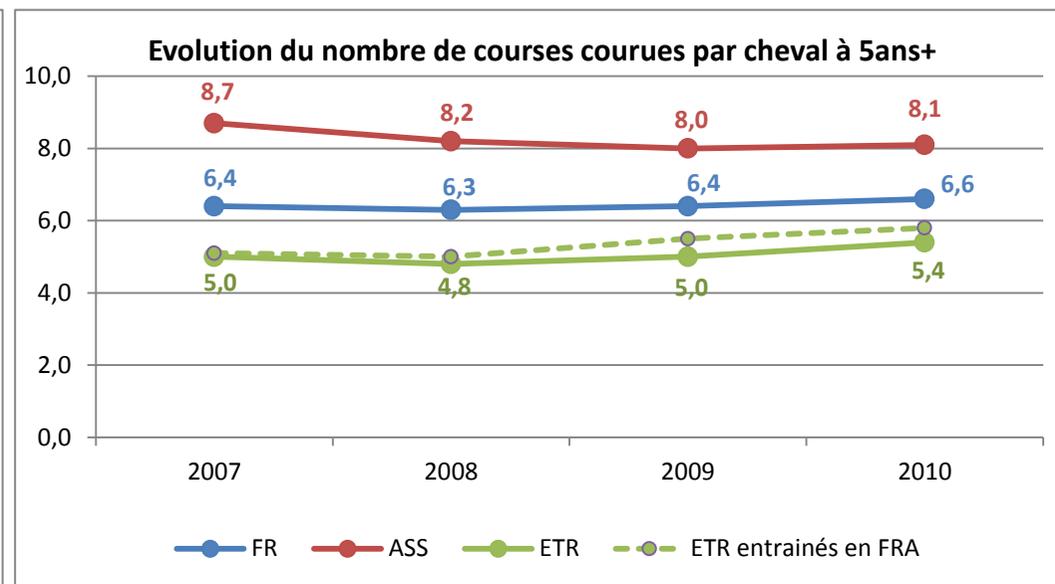
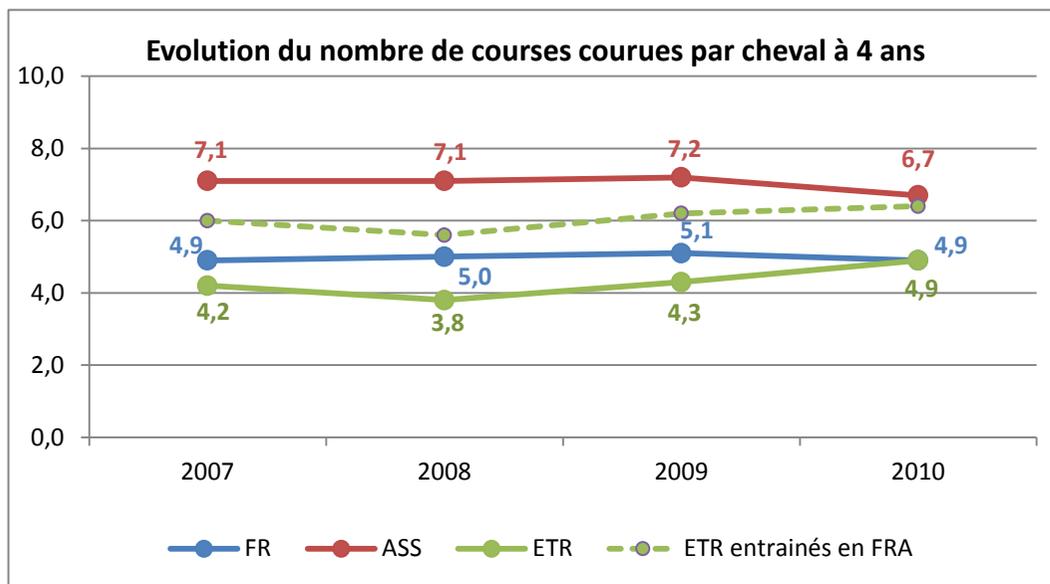
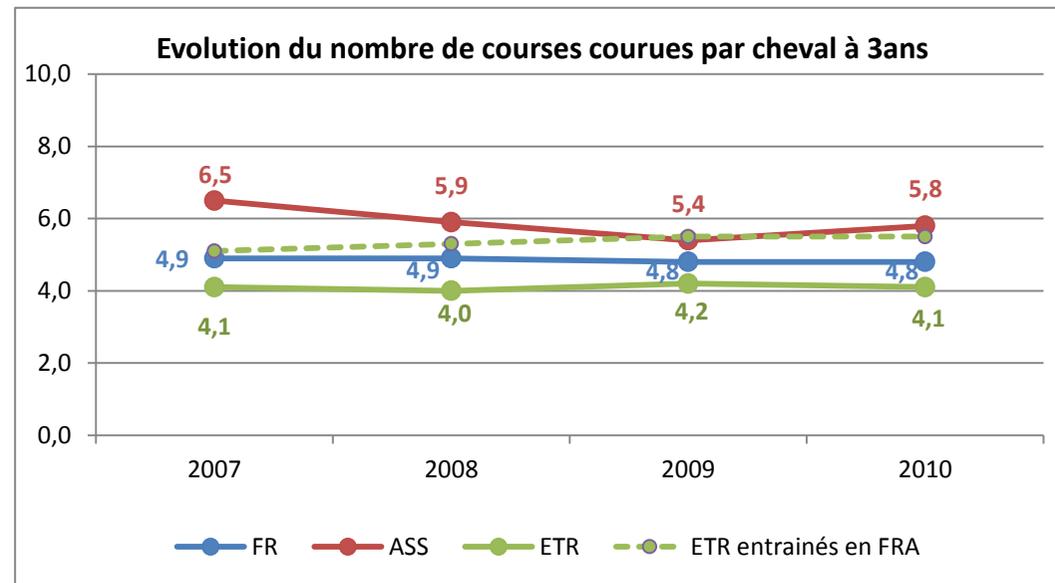
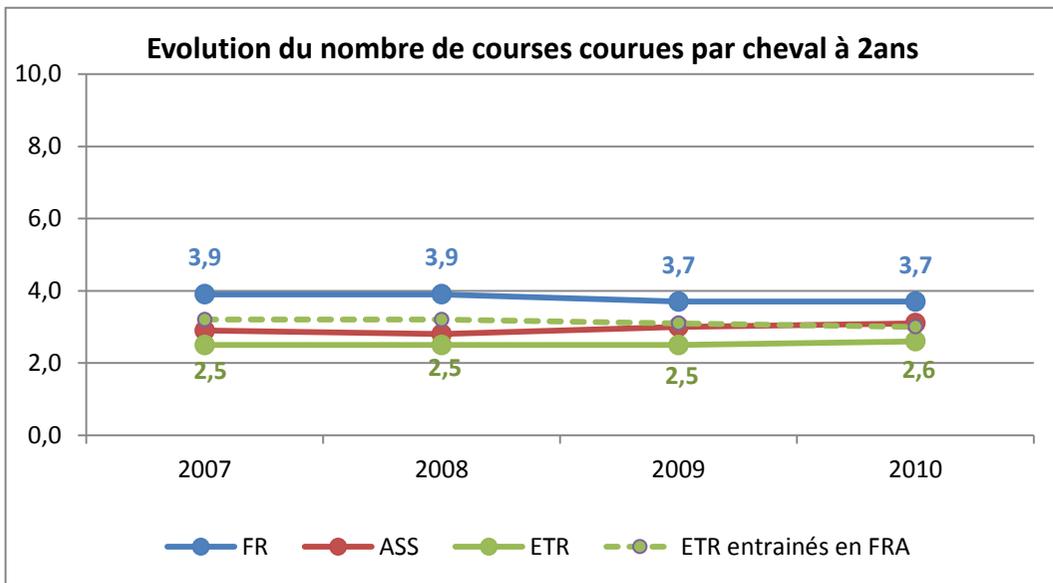


******GAINS (Primes aux propriétaires comprises)******



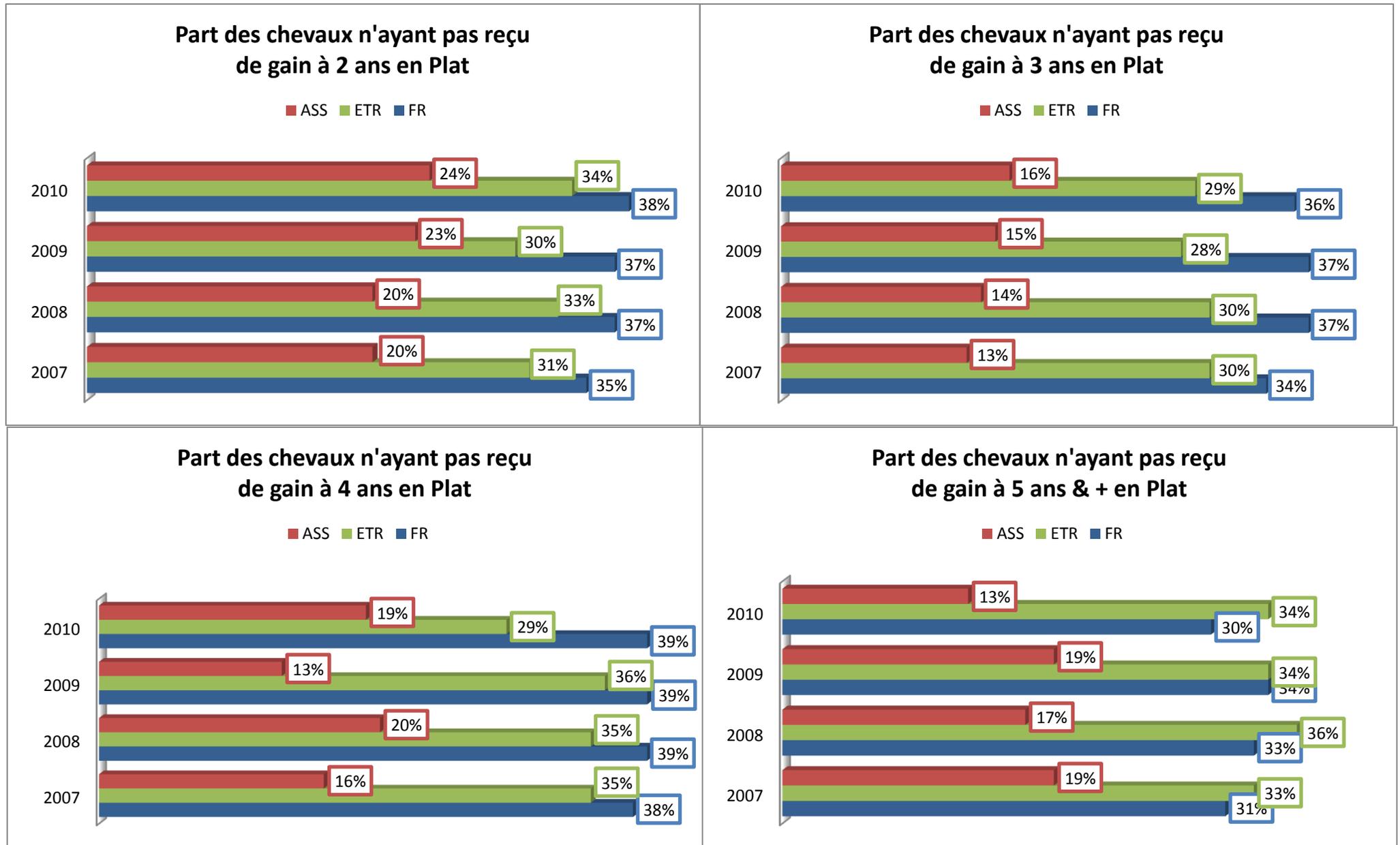
Annexe n°18 bis : Fréquence de courses des chevaux FR ASS et ETR en plat

(Source : France Galop)



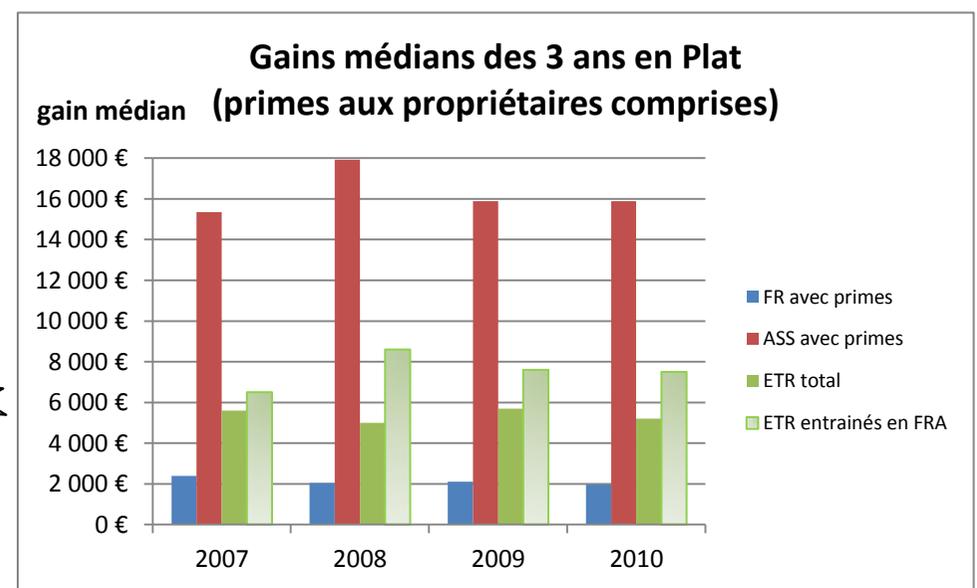
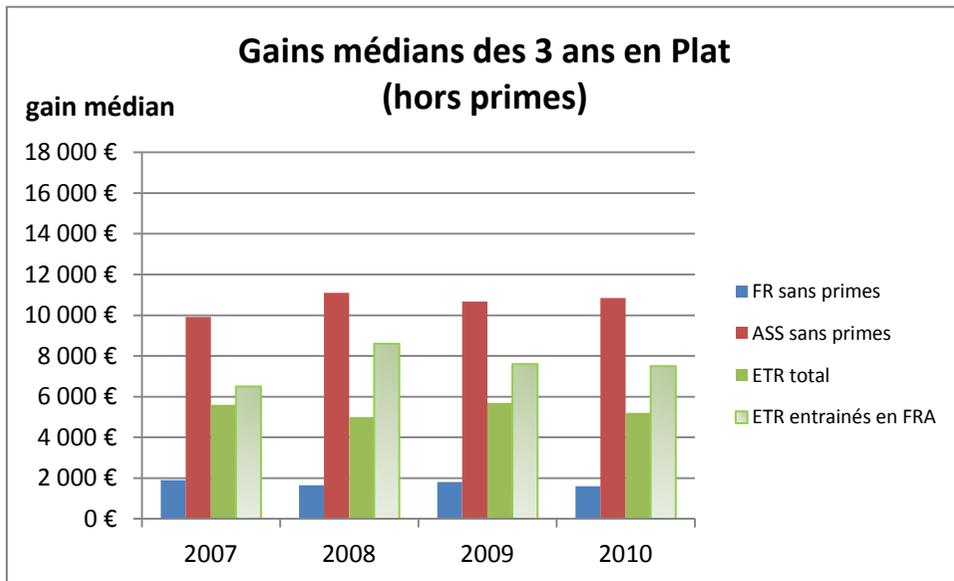
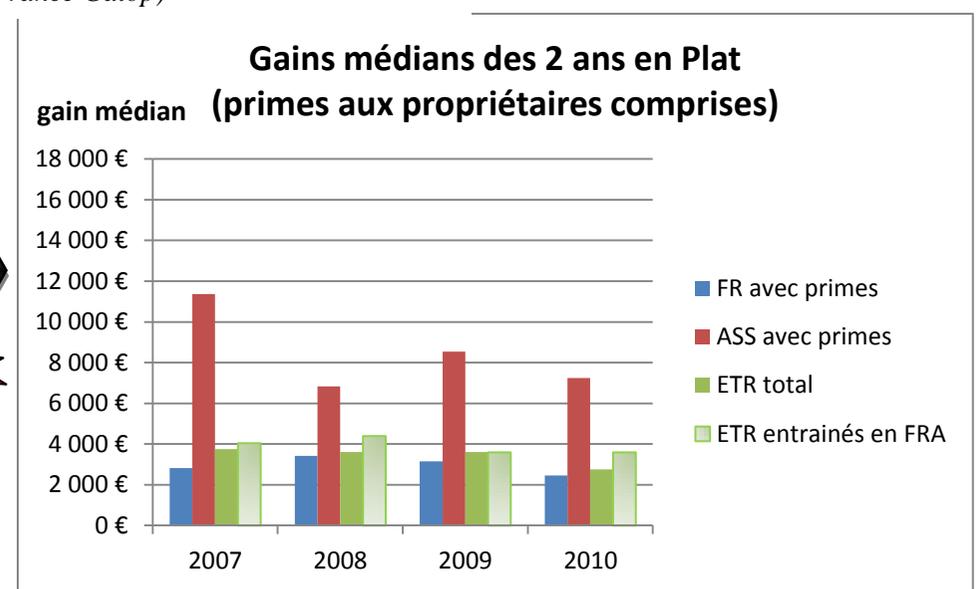
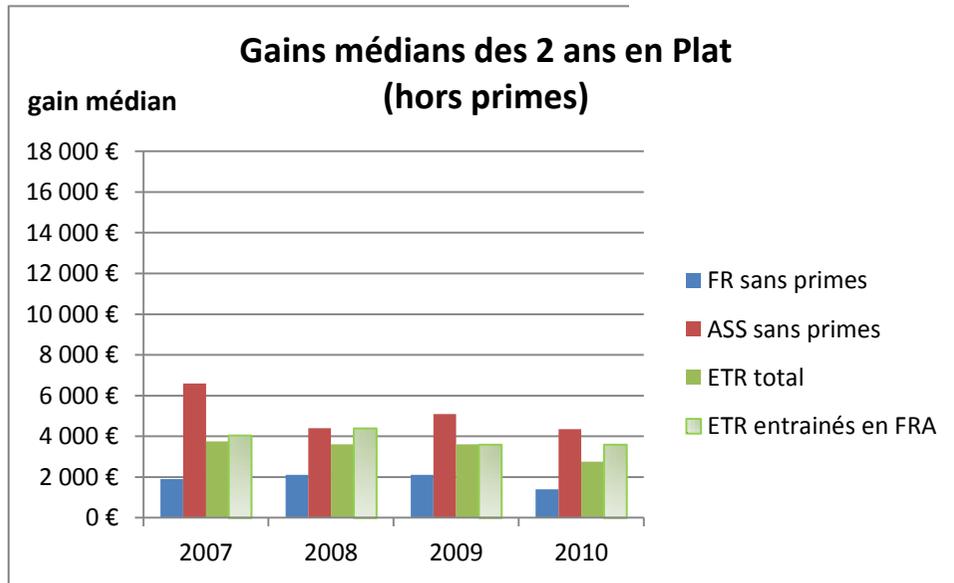
Annexe n°18 C: Evolution de la part des chevaux n'ayant pas reçu de gains en plat de 2007 à 2010

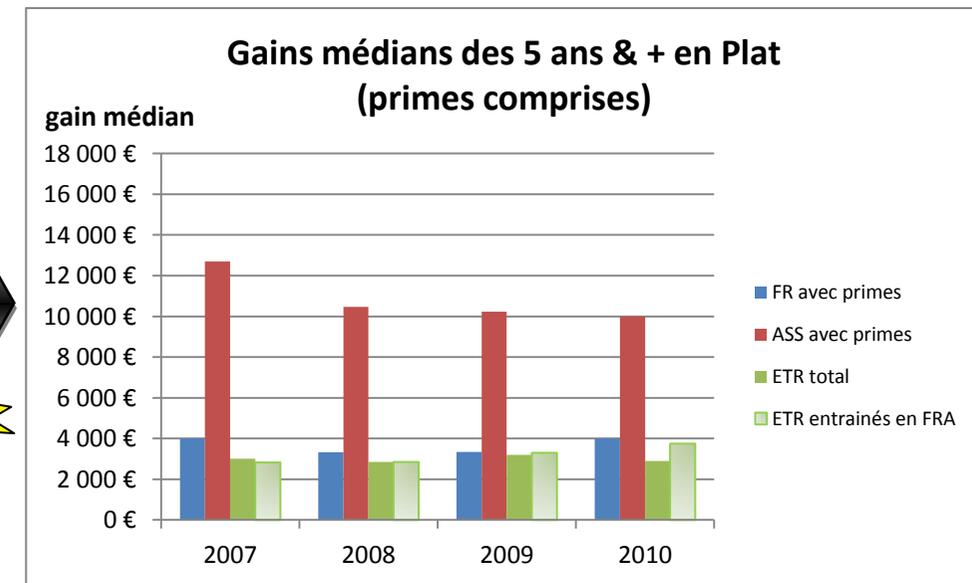
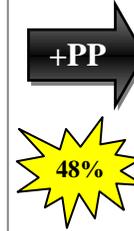
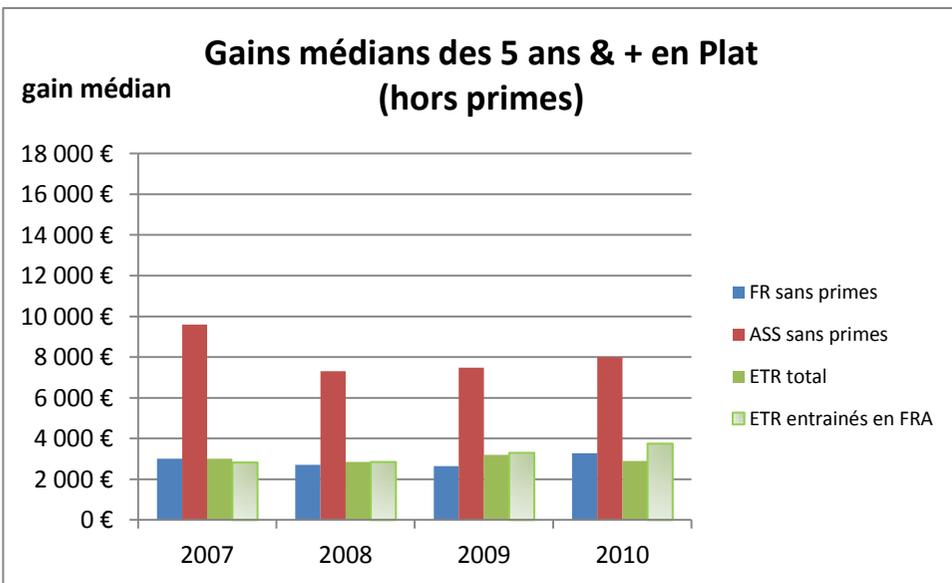
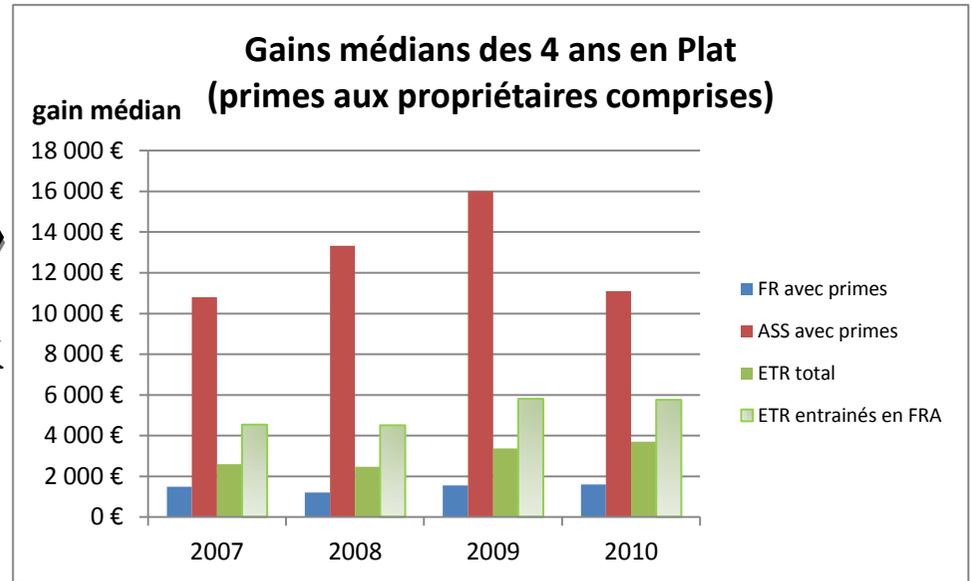
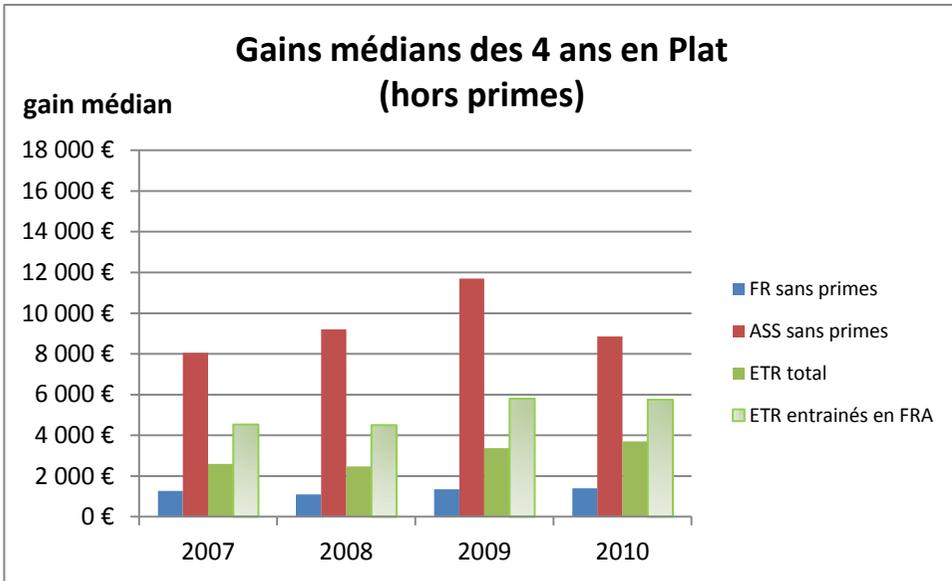
(Source : France Galop)



Annexe n°18D: Comparaison des gains médians des FR, ASS et ETR

(Source : France Galop)

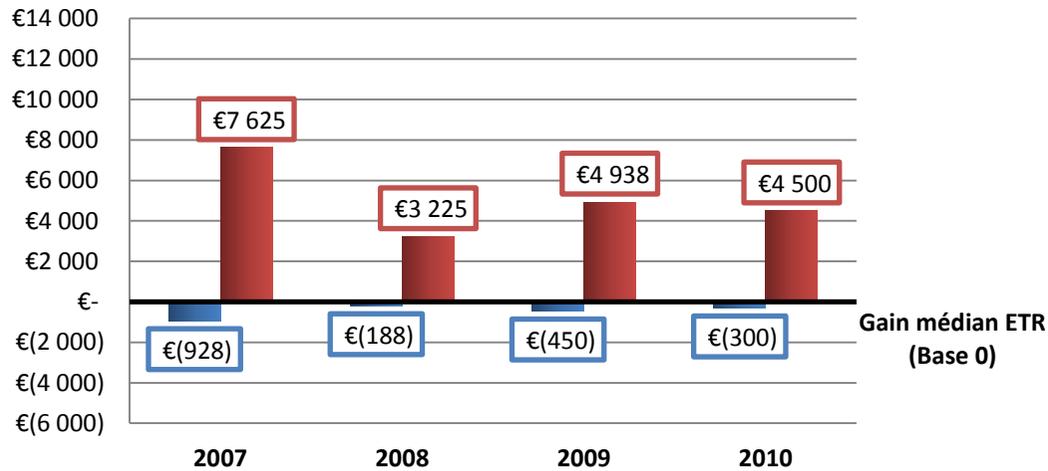




± value de la PP à 2 ans



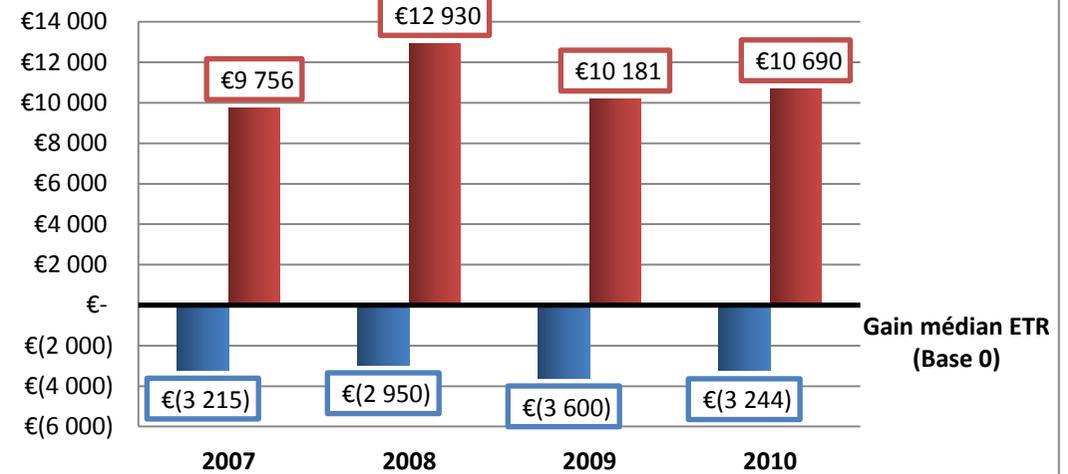
Δgain médian



± value de la PP à 3 ans



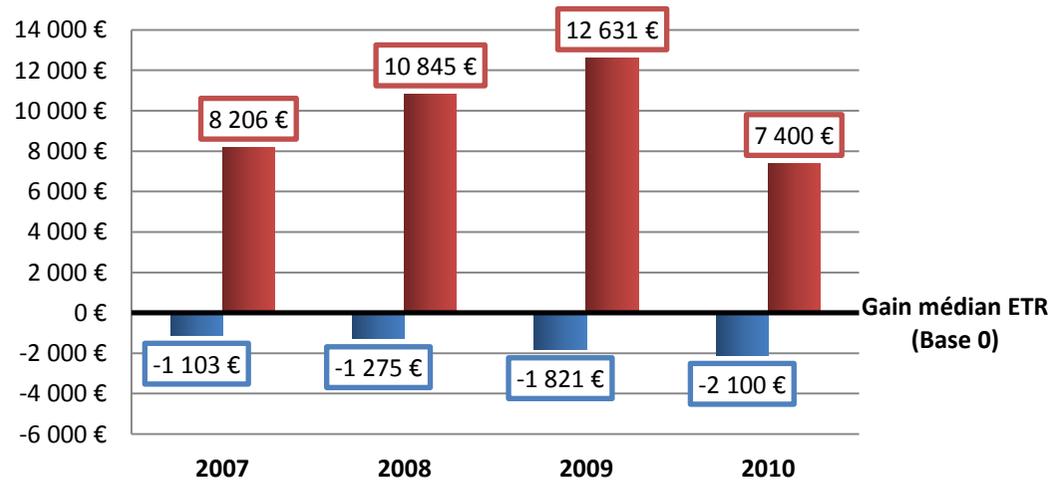
Δgain médian



± value de la PP à 4 ans



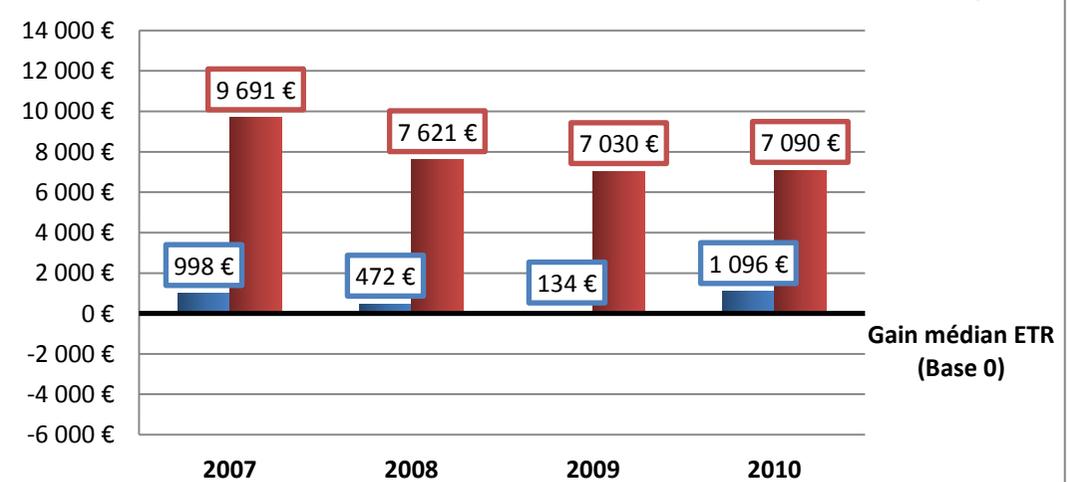
Δgain médian



± value de la PP à 5 ans & +



Δgain médian



**18.E : Récapitulatif des résultats de plat pour les 2, 3, 4 et 5 ans et +
Evolution 2007-2010 (Source : France Galop)**

Résultats des chevaux à 2 ans en Plat

évolution 2007-2010

(source France Galop)

ch: cheval
entr: entraîné
FRA: France
G: gains
nb: nombre
PE: primes éleveur
PP: primes propriétaire
S: somme

2 ans- 2007		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1126	119	371	
	nb entr en France	939	91	136	136
	nb entr en France %	83%	76%	37%	
	nb partants	4394	345	912	428
	nb partant %	78%	6%	16%	
	nb crse courues/cheval	3,9	2,9	2,5	3,2
GAINS	% chx sans gain	35%	20%	31%	
	cumulés	7 758 235	1 371 050	4 474 215	1 448 430
	% gains	57%	10%	33%	
	moyenne/ch	6 890	11 521	12 060	10 650
PP	médiane	1 900	6 600	3 750	4 050
	cumulées	5 201 849	965 078	0	0
PE	moyenne/ch	4 640	8 110	0	0
	Médiane	975	4 200	0	0
ΣG+PP	cumulées	1 839 495	331 219	0	0
	moyenne/ch	1 641	2 783	0	0
ΣG+PP+PE	Médiane	404	1 592	0	0
	cumulées	12 960 084	2 336 128	4 474 215	1 448 430
	%gains (avec PP)	66%	12%	23%	
	moyenne/ch	11 510	19 631	12 060	10 650
	écart type	25 484	28 308	26 095	20 356
	Médiane	2 822	11 375	3 750	4 050
	cumulées	14 799 579	2 667 347	4 474 215	1 448 430
	moyenne/ch	13 143	22 415	12 060	10 650
	Médiane	3 216	12 967	3 750	4 050

2 ans- 2008		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1106	117	389	
	nb entr en France	972	90	165	165
	nb entr en France %	88%	77%	42%	
	nb partants	4266	328	981	526
	nb partant %	77%	6%	18%	
	nb crse courues/cheval	3,9	2,8	2,5	3,2
GAINS	% chx sans gain	37%	20%	33%	
	cumulés	8 239 470	1 399 380	4 389 900	1 579 380
	% gains	59%	10%	31%	
	moyenne/ch	7 490	11 961	11 285	9 572
PP	médiane	2 100	4 400	3 600	4 400
	cumulées	5 567 551	996 972	0	0
PE	moyenne	5 071	8 538	0	0
	Médiane	1 050	2 475	0	0
ΣG+PP	cumulées	1 952 507	339 100	0	0
	moyenne	1 778	2 898	0	0
ΣG+PP+PE	Médiane	502	1 025	0	0
	cumulées	13 807 021	2 398 352	4 389 900	1 579 380
	%gains (avec PP)	67%	12%	21%	
	moyenne/ch	12 494	20 499	11 285	9 572
	écart type	23 766	46 103	24 245	16 345
	Médiane	3 412	6 825	3 600	4 400
	cumulées	15 759 528	2 737 452	4 389 900	1 579 380
	moyenne/ch	14 249	23 997	11 285	9 572
	Médiane	3 889	7 850	3 600	4 400

2 ans- 2009		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1075	144	425	
	nb entr en France	954	116	203	203
	nb entr en France %	89%	81%	48%	
	nb partants	3979	427	1044	632
	nb partant %	73%	8%	19%	
	nb crse courues/cheval	3,7	3,0	2,5	3,1
GAINS	% chx sans gain	37%	23%	30%	
	cumulés	7 758 460	1 576 150	4 841 540	2 249 090
	% gains	55%	11%	34%	
	moyen	7 217	10 946	11 392	11 079
PP	médiane	2 100	5 100	3 600	3 600
	cumulées	5 428 935	1 042 144	0	0
PE	moyenne	5 074	7 237	0	0
	Médiane	1 050	3 150	0	0
ΣG+PP	cumulées	1 860 952	370 656	0	0
	moyenne	1 739	2 574	0	0
ΣG+PP+PE	Médiane	490	1 224	0	0
	cumulées	13 187 395	2 618 294	4 841 540	2 249 090
	%gains (avec PP)	64%	13%	23%	
	moyenne/ch	12 267	18 183	11 392	11 079
	Médiane	3 150	6 536	3 600	3 600
	cumulées	15 048 347	2 988 950	4 841 540	2 249 090
	moyenne/ch	13 998	20 757	11 392	11 079
	Médiane	3 591	9 858	3 600	3 600

2 ans- 2010		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1142	172	428	
	nb entr en France	1040	164	300	300
	nb entr en France %	91%	95%	70%	
	nb partants	4249	530	1099	894
	nb partant %	72%	9%	19%	
	nb crse courues/cheval	3,7	3,1	2,6	2,98
GAINS	% chx sans gain	38%	24%	34%	
	cumulés	7 613 010	2 015 814	4 468 800	2 857 440
	% gains	54%	14%	32%	
	moyen	6 666	11 720	10 441	9 525
PP	médiane	1 400	4 350	2 750	3 325
	cumulées	5 287 693	1 466 131	0	0
PE	moyenne	4 655	8 524	0	0
	Médiane	900	2 850	0	0
ΣG+PP	cumulées	1 896 748	492 388	0	0
	moyenne	1 670	2 863	0	0
ΣG+PP+PE	Médiane	313	1 034	0	0
	cumulées	12 900 703	3 481 945	4 468 800	2 857 440
	%gains (avec PP)	62%	17%	21%	
	moyenne/ch	11 297	20 244	10 441	9 525
	Médiane	2 450	7 250	2 750	3 325
	cumulées	14 797 451	3 974 333	4 468 800	2 857 440
	moyenne/ch	12 957	23 107	10 441	9 525
	Médiane	2 793	8 278	2 750	3 325

Résultats des chevaux à 3 ans en Plat
évolution 2007-2010
(source France Galop)

ch: cheval
entr: entraîné
FRA: France
G: gains
nb: nombre
PE: primes éleveur
PP: primes propriétaire
Σ: somme

3 ans- 2007		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	2565	254	739	
	nb entr en France	2212	171	227	227
	<i>nb entr en France %</i>	86%	67%	31%	
	nb partants	12591	1586	3047	1 165,0
	nb partant %	73%	9%	18%	
	nb crse courues/cheval	4,9	6,5	4,1	5,1
	% chx sans gain	34%	13%	30%	
GAINS	cumulés	21 661 590	4 438 645	12 667 955	3 295 305
	% gains	56%	11%	33%	
	moyen	8 448	17 475	17 142	14 517
PP	médiane	1 900	9 913	5 600	6 500
	cumulées	11 513 495	2 659 778	0	0
	moyenne	4 505	10 472	0	0
PE	Médiane	0	5 229	0	0
	cumulées	4 830 823	1 004 210	0	0
	moyenne	1 890	3 954	0	0
ΣG+PP	Médiane	387	2 222	0	0
	cumulées	33 175 085	7 098 423	12 667 955	3 295 305
	%gains (avec PP)	63%	13%	24%	
ΣG+PP	moyenne/ch	12 939	27 947	17 142	14 517
	Médiane	2 385	15 356	5 600	6 500
	cumulées	37 987 247	8 102 633	12 667 955	3 295 305
ΣG+PP	moyenne/ch	14 833	31 900	17 142	14 517
	Médiane	2 787	17 646	5 600	6 500

3 ans- 2008		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	2668	226	812	
	nb entr en France	2330	175	263	263
	<i>nb entr en France %</i>	87%	77%	32%	
	nb partants	13186	1343	3224	1405
	nb partant %	74%	8%	18%	
	nb crse courues/cheval	4,9	5,9	3,97	5,34
	% chx sans gain	37%	14%	30%	
GAINS	cumulés	22 516 671	5 218 500	15 879 817	7 063 241
	% gains	52%	12%	36%	
	moyen	8 446	23 091	19 556	26 856
PP	médiane	1 650	11 100	5 000	8 600
	cumulées	12 004 558	3 167 688	0	0
	moyenne	4 516	14 016	0	0
PE	Médiane	0	6 820	0	0
	cumulées	5 012 234	1 183 260	0	0
	moyenne	1 886	5 236	0	0
ΣG+PP	Médiane	346	2 529	0	0
	cumulées	34 521 229	8 386 188	15 879 817	7 063 241
	%gains (avec PP)	59%	14%	27%	
ΣG+PP+PE	moyenne/ch	12 949	37 107	19 556	26 856
	Médiane	2 050	17 930	5 000	8 600
	cumulées	39 533 463	9 569 448	15 879 817	7 063 241
ΣG+PP+PE	moyenne/ch	14 829	42 343	19 556	26 856
	Médiane	2 440	20 440	5 000	8 600

3 ans- 2009		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	2697	224	829	
	nb entr en France	2388	162	335	335
	<i>nb entr en France %</i>	89%	72%	40%	
	nb partants	12 979	1214	3464	1830
	nb partant %	74%	7%	20%	
	nb crse courues/cheval	4,8	5,4	4,2	5,5
	% chx sans gain	37%	15%	28%	
GAINS	cumulés	23 362 980	5 762 995	15 262 350	5 328 450
	% gains	53%	13%	34%	
	moyen	8 663	25 728	18 411	15 906
PP	médiane	1 800	10 675	5 700	7 600
	cumulées	12 480 233	3 552 173	0	0
	moyenne	4 655	15 858	0	0
PE	Médiane	0	5 859	0	0
	cumulées	5 191 355	1 310 022	0	0
	moyenne	1 936	5 848	0	0
ΣG+PP	Médiane	376	2 252	0	0
	cumulées	35 843 213	9 315 168	15 262 350	5 328 450
	%gains (avec PP)	59%	15%	25%	
ΣG+PP+PE	moyenne/ch	13 280	41 586	18 411	15 906
	Médiane	2 100	15 881	5 700	7 600
	cumulées	41 034 568	10 625 190	15 262 350	5 328 450
ΣG+PP+PE	moyenne/ch	15 215	47 434	18 411	15 906
	Médiane	2 541	18 133	5 700	7 600

3 ans- 2010		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	2665	279	967	
	nb entr en France	2410	224	450	450
	<i>nb entr en France %</i>	90%	80%	47%	
	nb partants	12728	1620	3950	2 485,0
	nb partant %	70%	9%	22%	
	nb crse courues/cheval	4,8	5,8	4,1	5,5
	% chx sans gain	36%	16%	29%	
GAINS	cumulés	23 136 700	4 947 285	16 524 915	6 790 320
	% gains	52%	11%	37%	
	moyen	8 682	17 732	17 089	15 090
PP	médiane	1 600	10 850	5 200	7 500
	cumulées	12 183 795	2 914 374	0	0
	moyenne	4 615	10 446	0	0
PE	Médiane	0	5 481	0	0
	cumulées	5 019 525	1 116 280	0	0
	moyenne	1 901	4 001	0	0
ΣG+PP	Médiane	315	2 412	0	0
	cumulées	35 320 495	7 861 659	16 524 915	6 790 320
	%gains (avec PP)	59%	13%	28%	
ΣG+PP+PE	moyenne/ch	13 253	28 178	17 089	15 090
	Médiane	1 956	15 890	5 200	7 500
	cumulées	40 340 020	8 977 939	16 524 915	6 790 320
ΣG+PP+PE	moyenne/ch	15 137	32 179	17 089	15 090
	Médiane	2 261	18 326	5 200	7 500

Résultats des chevaux à 4 ans en Plat
évolution 2007-2010
(source France Galop)

ch: cheval
entr: entraîné
FRA: France
G: gains
nb: nombre
PE: primes éleveur
PP: primes propriétaire
Σ: somme

4 ans- 2007		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1824	109	383	
	nb entr en France	1618	81	140	140
	nb entr en France %	89%	74%	37%	
	nb partants	9011	775	1597	843
	nb partant %	79%	7%	14%	
	nb crse courues/chev	4,9	7,1	4,2	6,0
	% chx sans gain	38%	16%	36%	
GAINS	cumulés	13 498 355	1 873 830	5 293 740	1 177 045
	% gains	65%	9%	26%	
	moyen	7 400	17 191	13 822	8 408
	médiane	1 275	8 050	2 600	4 530
PP	cumulées	5 203 228	847 363	0	0
	moyenne	2 861	7 774	0	0
	Médiane	0	2 856	0	0
PE	cumulées	2 765 928	386 241	0	0
	moyenne	1 521	3 544	0	0
	Médiane	258	1 655	0	0
ΣG+PP	cumulées	18 701 583	2 721 193	5 293 740	1 177 045
	%gains (avec PP)	70%	10%	20%	
	moyenne/ch	10 253	24 965	13 822	8 408
	Médiane	1 497	10 806	2 600	4 530
ΣG+PP+PE	cumulées	21 467 511	3 107 434	5 293 740	1 177 045
	moyenne/ch	11 769	28 509	13 822	8 408
	Médiane	1 770	12 415	2 600	4 530
4 ans- 2008		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1826	153	412	
	nb entr en France	1655	121	147	147
	nb entr en France %	91%	79%	36%	
	nb partants	9192	1082	1568	823,0
	nb partant %	78%	9%	13%	
	nb crse courues/chev	5,0	7,1	3,8	5,6
	% chx sans gain	39%	20%	35%	
GAINS	cumulés	12 028 470	3 039 695	4 675 951	1 848 895
	% gains	61%	15%	24%	
	moyen	6 587	19 867	11 349	12 578
	médiane	1 100	9 200	2 475	4 500
PP	cumulées	4 420 796	1 417 033	0	0
	moyenne	2 433	9 262	0	0
	Médiane	0	3 744	0	0
PE	cumulées	2 454 195	628 063	0	0
	moyenne	1 351	4 105	0	0
	Médiane	227	1 872	0	0
ΣG+PP	cumulées	16 449 266	4 456 728	4 675 951	1 848 895
	%gains (avec PP)	64%	17%	18%	
	moyenne/ch	9 008	29 129	11 349	12 578
	Médiane	1 200	13 320	2 475	4 500
ΣG+PP+PE	cumulées	18 903 461	5 084 791	4 675 951	1 848 895
	moyenne/ch	10 352	33 234	11 349	12 578
	Médiane	1 452	15 266	2 475	4 500
4 ans- 2009		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1867	127	490	
	nb entr en France	1697	111	193	193
	nb entr en France %	91%	87%	39%	
	nb partants	9490	915	2111	1 189,0
	nb partant %	76%	7%	17%	
	nb crse courues/chev	5,1	7,2	4,3	6,2
	% chx sans gain	39%	13%	36%	
GAINS	cumulés	12 471 265	2 897 175	6 231 470	2 432 000
	%gains	58%	13%	29%	
	moyenne	6 680	22 812	12 717	12 601
	médiane	1 350	11 700	3 375	5 800
PP	cumulées	4 810 221	1 324 901	0	0
	moyenne	2 583	10 432	0	0
	Médiane	0	4 704	0	0
PE	cumulées	2 560 686	597 765	0	0
	moyenne	1 380	4 707	0	0
	Médiane	266	2 388	0	0
ΣG+PP	cumulées	17 281 486	4 222 076	6 231 470	2 432 000
	%gains (avec PP)	62%	15%	22%	
	moyenne/ch	9 256	33 245	12 717	12 601
	Médiane	1 554	16 006	3 375	5 800
ΣG+PP+PE	cumulées	19 842 172	4 819 841	6 231 470	2 432 000
	moyenne/ch	10 628	37 952	12 717	12 601
	Médiane	1 815	18 698	3 375	5 800
4 ans- 2010		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1876	113	478	
	nb entr en France	1733	93	240	240
	nb entr en France %	92%	82%	50%	
	nb partants	9276	762	2319	1 535,0
	nb partant %	75%	6%	19%	
	nb crse courues/chev	4,9	6,7	4,9	6,4
	% chx sans gain	39%	19%	28%	
GAINS	cumulés	13 060 115	2 037 440	6 717 750	3 068 175
	%gains	60%	9%	31%	
	moyenne	6 962	18 030	14 054	12 784
	médiane	1 400	8 850	3 700	5 750
PP	cumulées	5 038 199	934 302	0	0
	moyenne	2 697	8 268	0	0
	Médiane	0	2 976	0	0
PE	cumulées	2 625 830	420 092	0	0
	moyenne	1 406	3 718	0	0
	Médiane	250	1 715	0	0
ΣG+PP	cumulées	18 068 314	2 971 742	6 717 750	3 068 175
	%gains (avec PP)	65%	11%	24%	
	moyenne/ch	9 647	26 299	14 054	12 784
	Médiane	1 600	11 100	3 700	5 750
ΣG+PP+PE	cumulées	20 724 144	3 391 834	6 717 750	3 068 175
	moyenne/ch	11 047	30 016	14 054	12 784
	Médiane	1 920	12 654	3 700	5 750

Résultats des chevaux à 5 ans et + en Plat
évolution 2007-2010
(source France Galop)

ch: cheval
entr: entraîné
FRA: France
G: gains
nb: nombre
PE: primes éleveur
PP: primes propriétaire
Σ: somme

5 ans & + 2007		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1954	150	531	
	nb entr en France	1778	135	502	502
	<i>nb entr en France %</i>	91%	90%	95%	
	nb partants	12594	1307	2678	2 582,0
	nb partant %	76%	8%	16%	
	nb crse courues/cheval	6,4	8,7	5,0	5,1
	% chx sans gain	31%	19%	33%	
GAINS	cumulés	16 971 350	2 354 710	6 306 175	4 795 275
	% gains	66%	9%	25%	
	moyen	8 685	15 698	11 876	9 552
	médiane	3 000	9 600	3 000	2 825
PP	cumulées	6 639 523	1 066 400	0	0
	moyenne	3 410	7 109	0	0
	Médiane	432	3 888	0	0
PE	cumulées	3 460 365	485 383	0	0
	moyenne	1 777	3 236	0	0
	Médiane	621	1 958	0	0
ΣG+PP	cumulées	23 610 873	3 421 110	6 306 175	4 795 275
	%gains (avec PP)	71%	10%	19%	
	moyenne/ch	12 083	22 807	11 876	9 552
	Médiane	3 998	12 691	3 000	2 825
ΣG+PP+PE	cumulées	27 071 238	3 906 493	6 306 175	4 795 275
	moyenne/ch	13 854	26 043	11 876	9 552
	Médiane	4 630	14 565	3 000	2 825

5 ans & + 2008		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	2139	152	539	
	nb entr en France	1962	134	493	493
	<i>nb entr en France %</i>	92%	88%	91%	
	nb partants	13484	1246	2591	2 485,0
	nb partant %	78%	7%	15%	
	nb crse courues/cheval	6,3	8,2	4,8	5,0
	% chx sans gain	33%	17%	36%	
GAINS	cumulés	18 858 385	1 785 305	6 771 953	5 054 515
	% gains	69%	7%	25%	
	moyen	8 816	11 745	12 564	10 253
	médiane	2 700	7 300	2 850	2 850
PP	cumulées	7 534 185	785 292	0	0
	moyenne	3 546	5 166	0	0
	Médiane	384	3 144	0	0
PE	cumulées	3 853 486	367 135	0	0
	moyenne	1 813	2 415	0	0
	Médiane	541	1 467	0	0
ΣG+PP	cumulées	26 392 570	2 570 597	6 771 953	5 054 515
	%gains (avec PP)	74%	7%	19%	
	moyenne/ch	12 399	16 912	12 564	10 253
	Médiane	3 322	10 471	2 850	2 850
ΣG+PP+PE	cumulées	30 246 056	2 937 732	6 771 953	5 054 515
	moyenne/ch	14 140	19 327	12 564	10 253
	Médiane	3 874	11 936	2 850	2 850

5 ans & + 2009		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	2088	190	579	
	nb entr en France	1951	167	466	466
	<i>nb entr en France %</i>	93%	88%	80%	
	nb partants	13388	1527	2889	2543
	nb partant %	75%	9%	16%	
	nb crse courues/cheval	6,4	8,0	5,0	5,5
	% chx sans gain	34%	19%	34%	
GAINS	cumulés	16 961 260	2 578 980	7 317 625	6 642 985
	% gains	63%	10%	27%	
	moyen	8 123	13 574	12 638	14 255
	médiane	2 650	7 475	3 200	3 300
PP	cumulées	6 672 025	1 150 292	0	0
	moyenne	3 211	6 054	0	0
	Médiane	288	2 688	0	0
PE	cumulées	3 472 062	530 947	0	0
	moyenne	1 671	2 795	0	0
	Médiane	534	1 502	0	0
ΣG+PP	cumulées	23 633 285	3 729 272	7 317 625	6 642 985
	%gains (avec PP)	68%	11%	21%	
	moyenne/ch	11 319	19 828	12 638	14 255
	Médiane	3 334	10 230	3 200	3 300
ΣG+PP+PE	cumulées	27 105 347	4 260 219	7 317 625	6 642 985
	moyenne/ch	12 981	22 422	12 638	14 255
	Médiane	3 880	11 729	3 200	3 300

5 ans & + 2010		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	2100	205	644	
	nb entr en France	1955	186	528	528,0
	<i>nb entr en France %</i>	93%	91%	82%	
	nb partants	13952	1655	3453	3 065,0
	nb partant %	73%	9%	18%	
	nb crse courues/cheval	6,6	8,1	5,4	5,8
	% chx sans gain	30%	13%	34%	
GAINS	cumulés	17 889 740	3 478 115	6 842 000	6 198 440
	% gains	63%	12%	24%	
	moyen	8 519	16 968	10 624	11 740
	médiane	3 275	8 000	2 900	3 750
PP	cumulées	6 959 277	1 545 715	0	0
	moyenne	331	7 540	0	0
	Médiane	336	2 304	0	0
PE	cumulées	3 598 800	700 936	0	0
	moyenne	1 723	3 419	0	0
	Médiane	559	1 405	0	0
ΣG+PP	cumulées	24 849 017	5 023 830	6 842 000	6 198 440
	%gains (avec PP)	68%	14%	19%	
	moyenne/ch	11 833	24 506	10 624	11 740
	Médiane	3 996	9 990	2 900	3 750
ΣG+PP+PE	cumulées	28 447 817	5 724 766	6 842 000	6 198 440
	moyenne/ch	13 547	27 926	10 624	11 740
	Médiane	4 555	11 387	2 900	3 750

Annexe n°19: Benchmark des courses de plat en Europe

(Source : France Galop, FIAH, et questionnaires envoyés aux Autorités Hippiques)

19 A : Répartition des allocations entre les différentes catégories d'âge

PLAT 2010		Répartition allocations entre les générations de chevaux					Allocation moyenne/cheval				
	Année	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans & +	6 ans & +	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans & +	6 ans & +
FR	2010	13,0%	41,2%	20,1%	25,8%	0,0%	8 205 €	11 491 €	8 906 €	9 648 €	-
	2007	14,0%	40,0%	21,0%	26,0%	0,0%	8 418 €	10 899 €	8 924 €	9 727 €	-
GER	2010	10,5%	36,4%	22,9%	15,4%	14,8%	4 821 €	5 897 €	4 704 €	4 965 €	2 790 €
	2007	9,4%	35,0%	24,2%	14,5%	17,1%	4 890 €	6 297 €	5 249 €	5 040 €	3 169 €
GB	2010	18,9%	33,0%	21,5%	26,6%	0,0%	4 700 €	7 400 €	8 400 €	7 000 €	-
	2007	19,1%	34,5%	20,8%	25,6%	0,0%	4 200 €	7 400 €	7 600 €	6 600 €	-
IRE	2010	21,4%	39,9%	16,7%	22,0%	0,0%	n/a*	n/a	n/a	n/a	n/a
	2007	30,4%	33,9%	16,3%	19,5%	0,0%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
SPA	2010	14,8%	35,2%	23,6%	26,4%	0,0%	-	-	-	-	-
	2007	15,7%	36,1%	26,0%	22,2%	0,0%	-	-	-	-	-
BEL	2010	3%	13%	21%	63%	0%	934 €	844 €	1 289 €	1 442 €	-
	2007	14%	17%	32%	37%	0%	1 120 €	1 160 €	2 132 €	1 857 €	-
SUI	2010	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
	2007	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
ITA	2010	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
	2007	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

19 B : Caractéristiques des courses : types, chevaux, partants

PLAT 2010	Nombre de course													
	2 ans		3 ans		3ans & +		4 ans		4 ans & +		5 ans & +		TOTAL	
	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races
GB	1 224	62	1 237	52	3 848	178	0	0	0	0	0	0	6 309	292
FR	555	40	1 630	93	170	56	466	0	1 611	44	351	0	4 783	233
ITA*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 448	-
GER	59	9	233	0	501	0	0	0	521	0	2	0	1 316	98
IRE	206	26	157	13	440	60	0	0	162	9	0	0	965	108
SPA*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	513	-
SUI*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168	-
BEL	2	0	9	0	49	0	0	0	58	0	0	0	118	0

PLAT 2010	Nombre de chevaux													
	2 ans		3 ans		3ans & +		4 ans		4 ans & +		5 ans & +		TOTAL	
	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races
FR	1 707	193	3 822	394	1 364	370	1 803	0	4 457	215	1 692	0	14 845	1 172
GB	3 075	323	3 428	359	1 966	240	0	0	0	0	2 933	276	11 402	1 198
ITA*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 812	-
IRE	725	120	723	91	1 865	259	0	0	1 022	52	0	0	4 335	522
GER	271	59	719	0	1 625	0	0	0	1 476	0	17	0	4 108	59
SPA	228	-	304	-	-	-	198	-	-	-	256	-	986	-
BEL	11	0	57	0	60	0	162	0	290	0	0	0	580	0
SUI*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	356	-

*données FIAH 2009

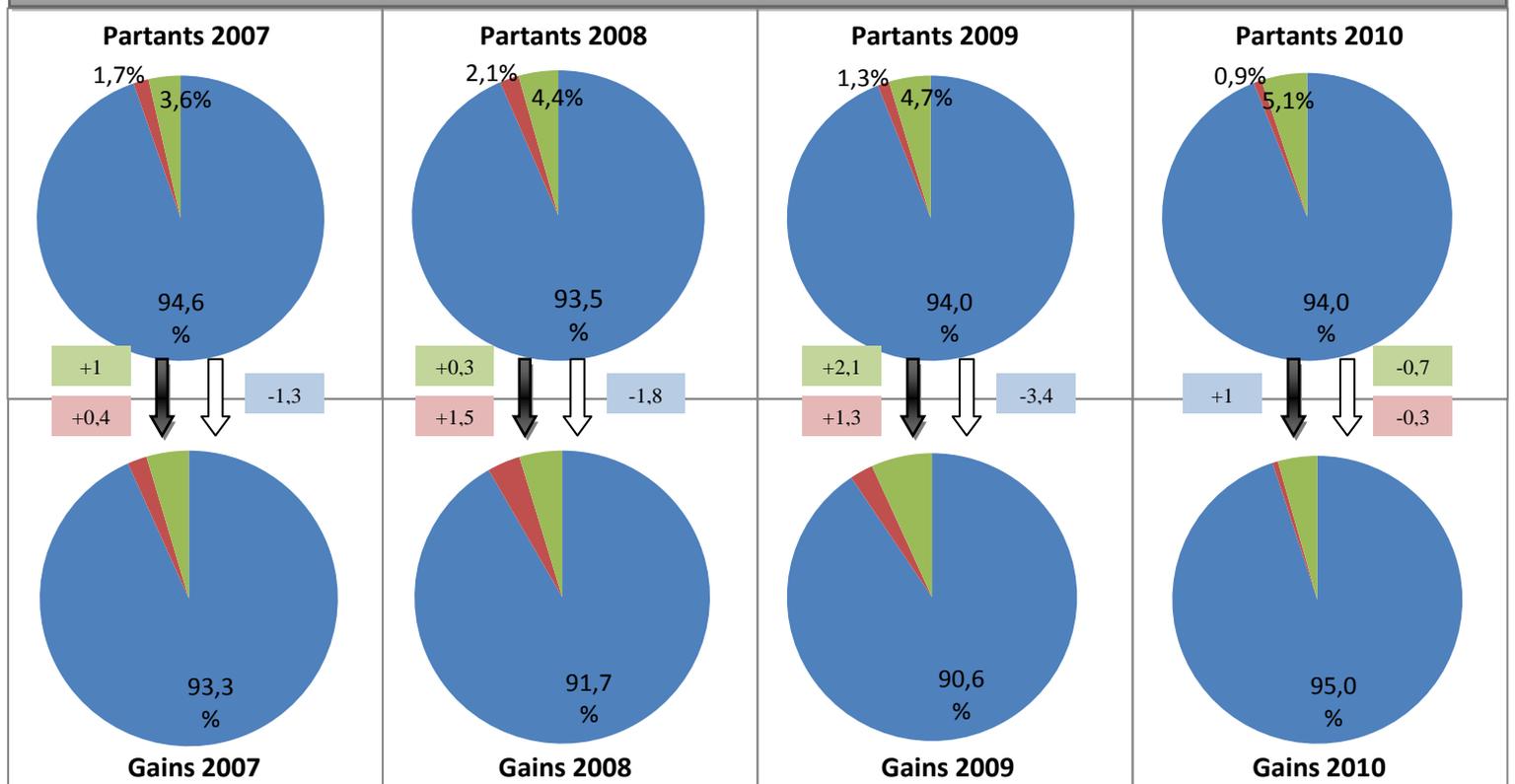
PLAT 2010	Nombre de partants													
	2 ans		3 ans		3ans & +		4 ans		4 ans & +		5 ans & +		TOTAL	
	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races
GB	11 677	560	18 983	818	11 661	662	0	0	0	0	18 495	637	60 816	2 677
FR	5 736	312	17 511	802	1 945	596	5 594	0	18 978	374	4 790	0	54 554	2 084
ITA*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 555	-
GER	518	70	2 195	0	5 299	0	0	0	4 929	0	18	0	12 967	70
IRE	2 181	196	1 782	127	5 586	567	0	0	2 055	65	0	0	11 604	955
SPA	634	-	1 609	-	-	-	1 093	-	-	-	1 398	-	4 734	-
BEL	13	0	122	0	220	0	697	0	1 052	0	0	0	2 104	0
SUI*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 788	-

PLAT 2010	Nombre de course courues/cheval= partants/cheval													
	2 ans		3 ans		3ans & +		4 ans		4 ans & +		5 ans & +		TOTAL	
	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races	Total races	Graded & listed races
ITA*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,8	-
GB	3,8	1,7	5,5	2,3	5,9	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	2,3	5,3	2,2
SUI*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	-
SPA	2,8	-	5,3	-	0,0	0,0	5,5	-	0,0	0,0	5,5	-	4,8	-
FR	3,4	1,6	4,6	2,0	1,4	1,6	3,1	0,0	4,3	1,7	2,8	0,0	3,7	1,8
BEL	1,2	0,0	2,1	0,0	3,7	0,0	4,3	0,0	3,6	0,0	0,0	0,0	3,6	0,0
GER	1,9	1,2	3,1	0,0	3,3	0,0	0,0	0,0	3,3	0,0	1,1	0,0	3,2	1,2
IRE	3,0	1,6	2,5	1,4	3,0	2,2	0,0	0,0	2,0	1,3	0,0	0,0	2,7	1,8

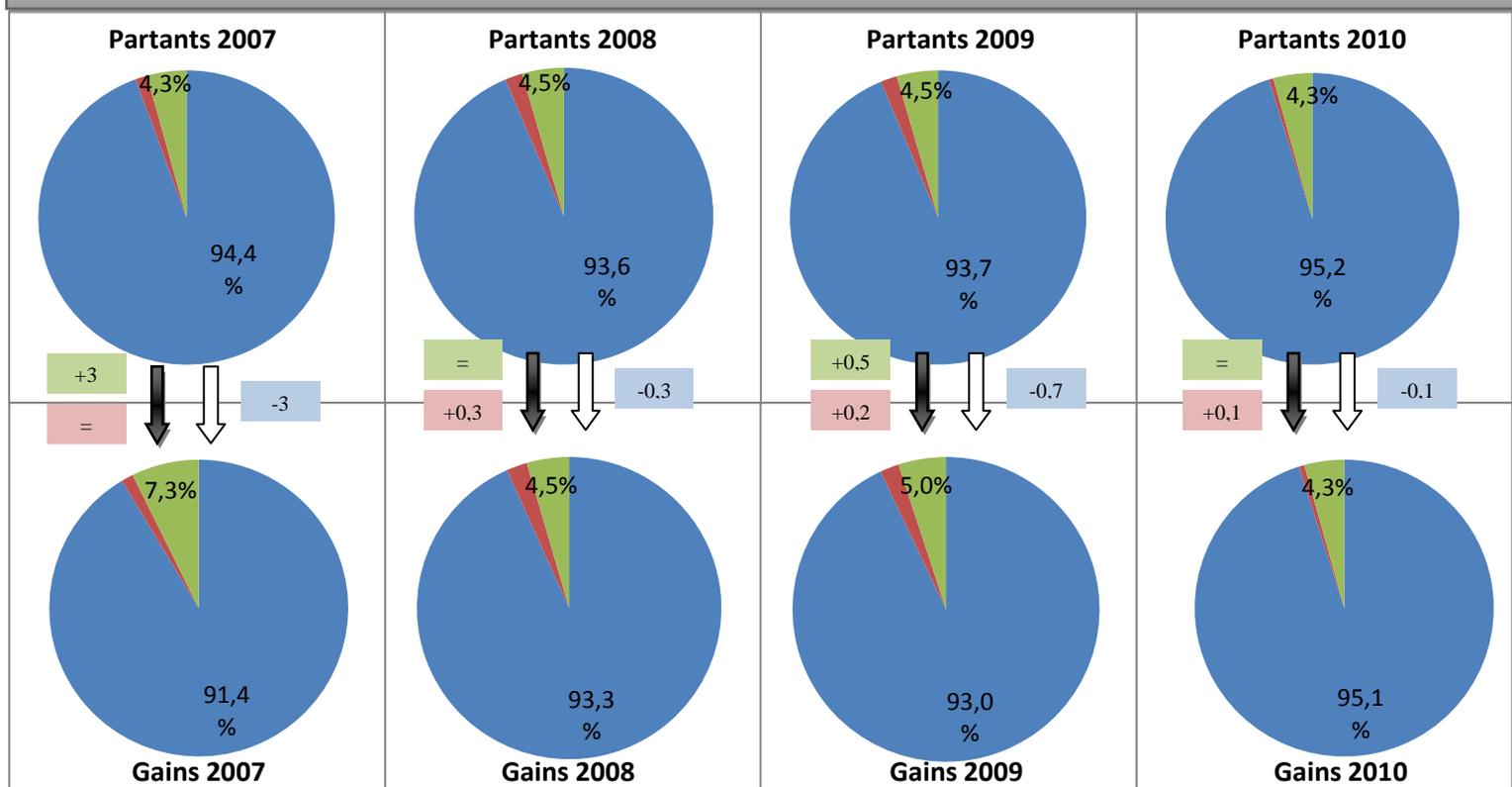
*données FIAH 2009

Annexe n°20 : Résultats des chevaux dans les courses d'obstacles
(Source: France Galop)

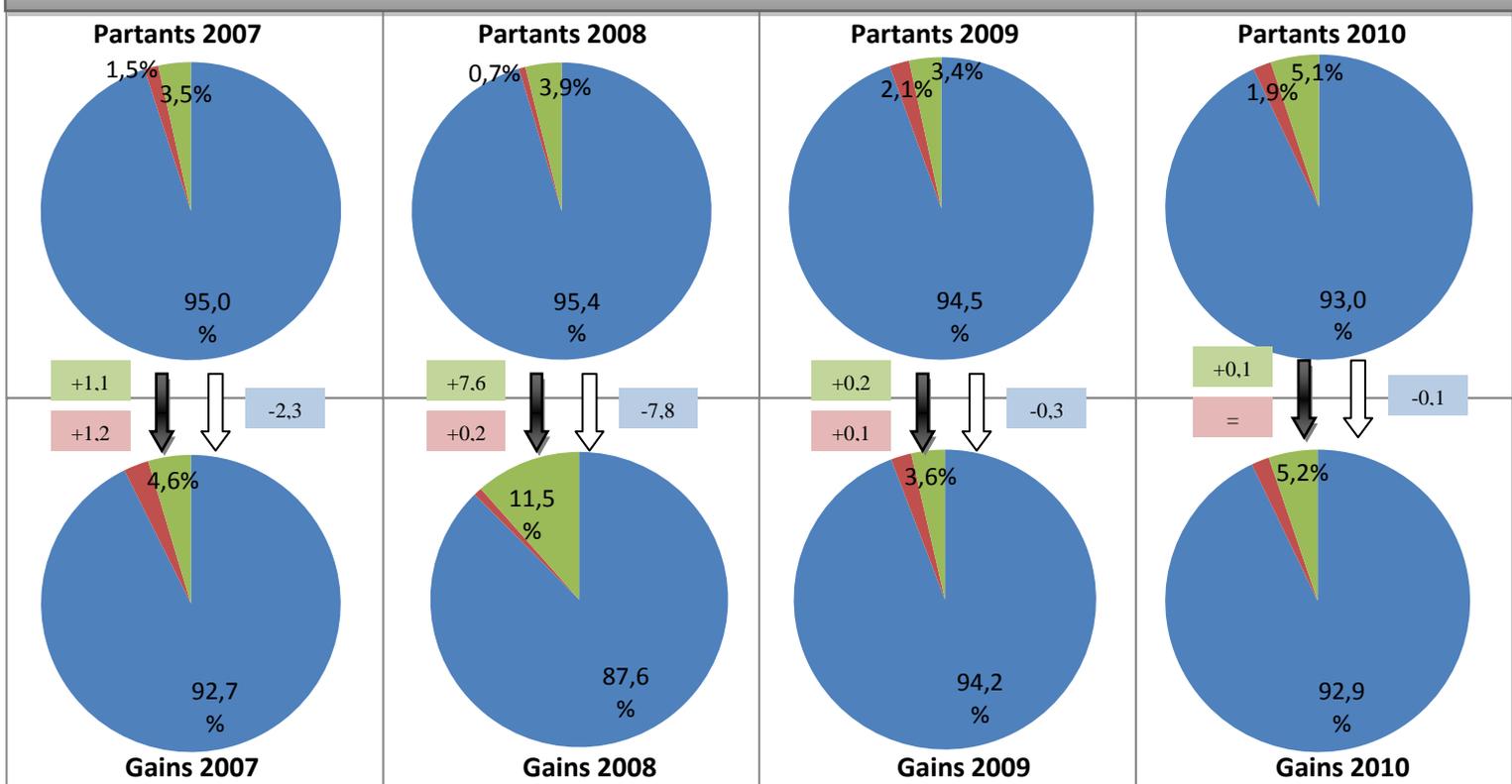
OBSTACLE -3 ANS



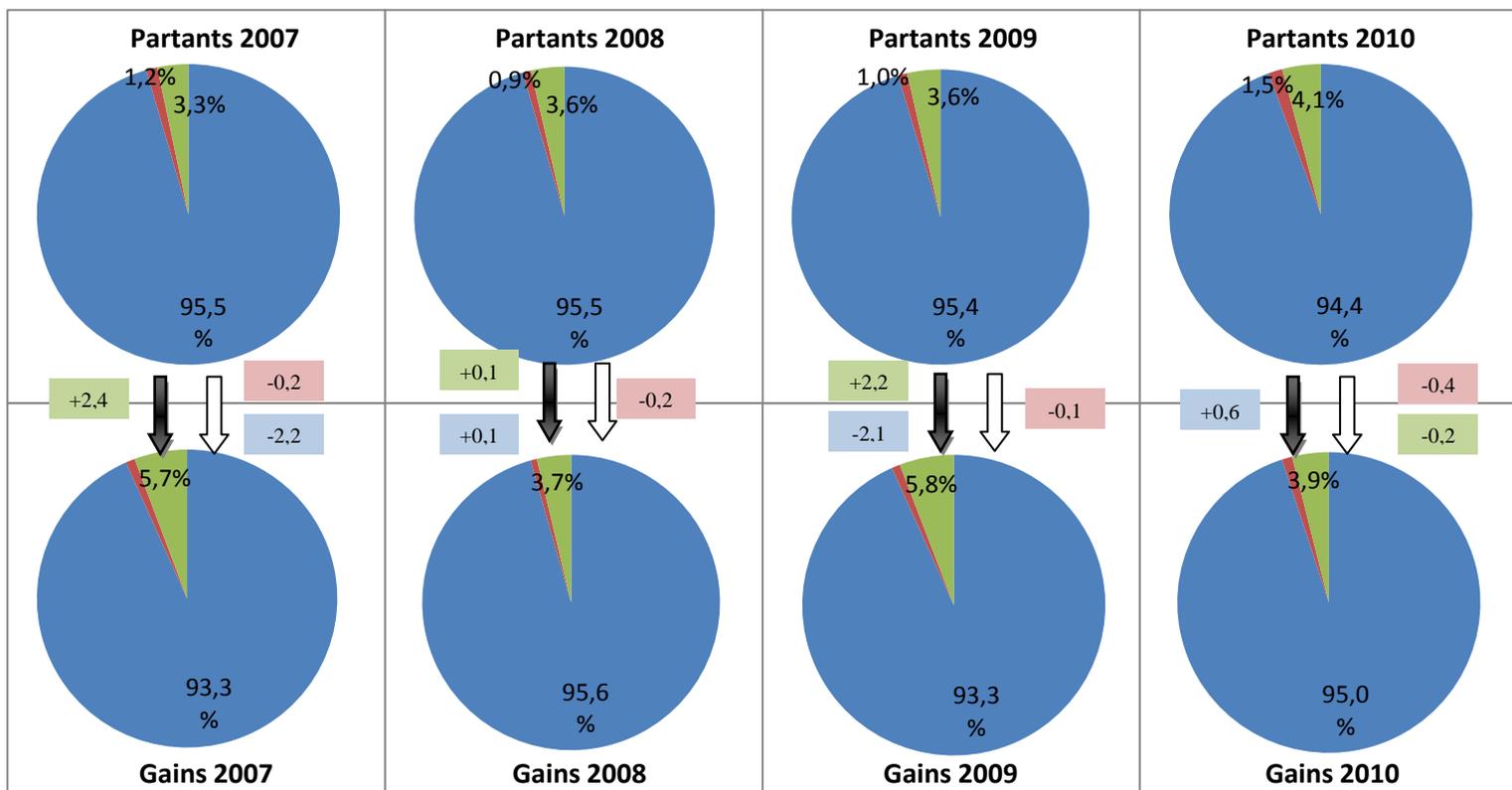
OBSTACLE -4 ANS



OBSTACLE -5 ANS

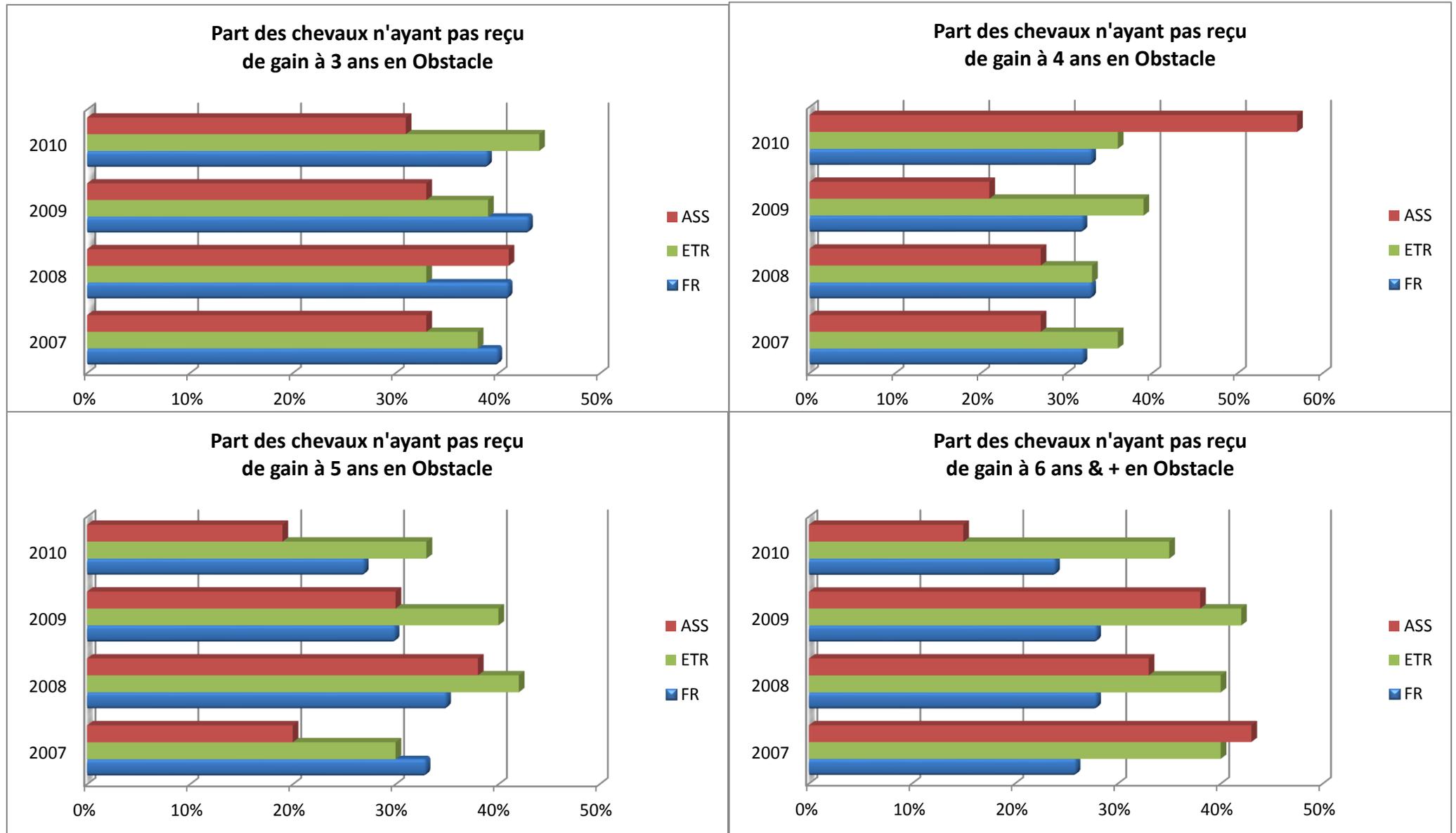


OBSTACLE -6 ANS & +

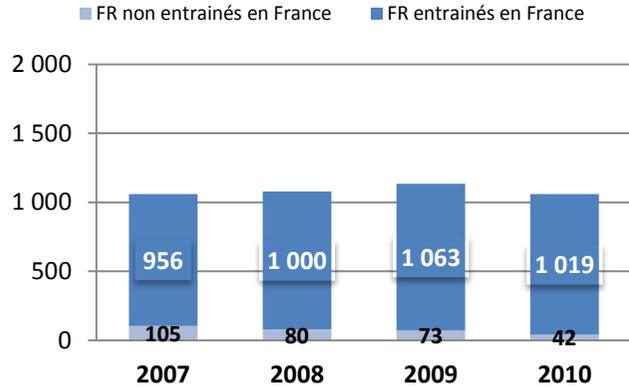


Part des chevaux n'ayant pas généré de gains en obstacle

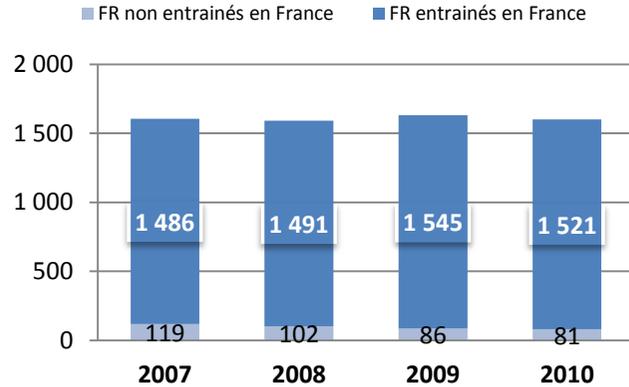
(Source: France Galop)



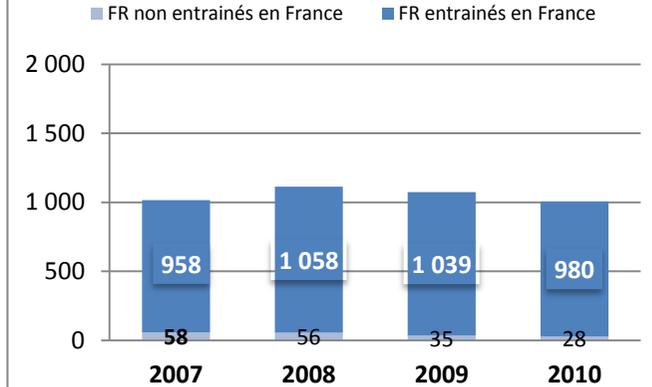
Evolution de l'effectif des FR à 3 ans



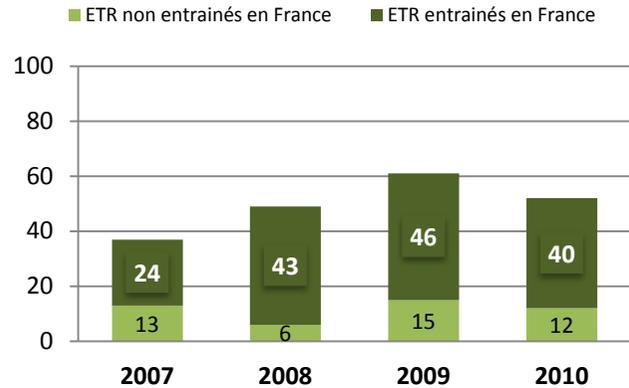
Evolution de l'effectif des FR à 4 ans



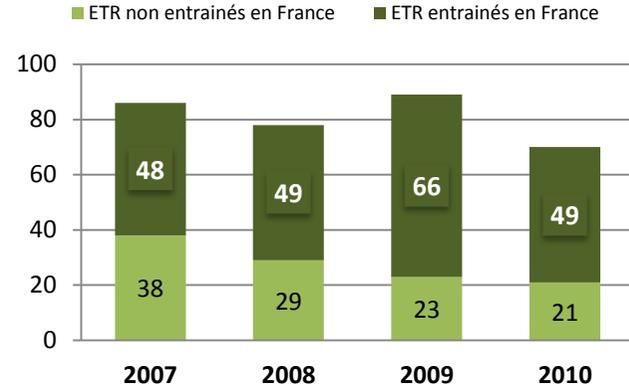
Evolution de l'effectif des FR à 5 ans



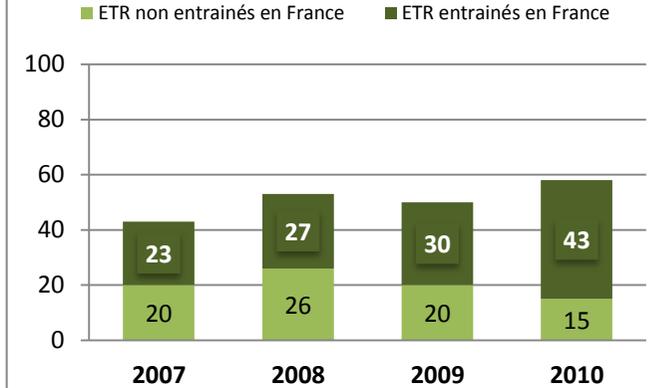
Evolution de l'effectif des ETR à 3 ans



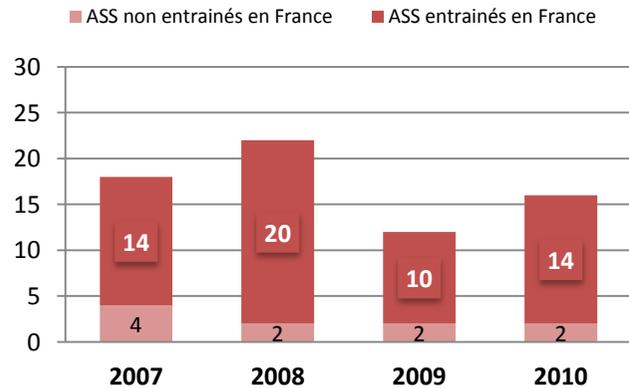
Evolution de l'effectif des ETR à 4 ans



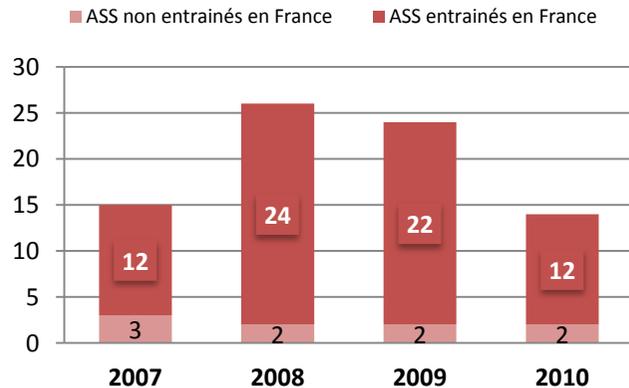
Evolution de l'effectif des ETR à 5 ans



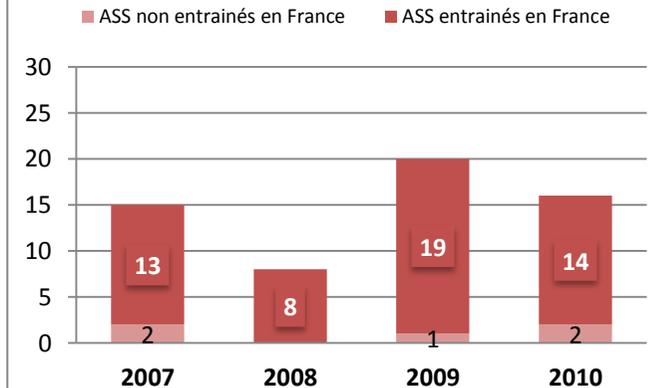
Evolution de l'effectif des ASS à 3 ans

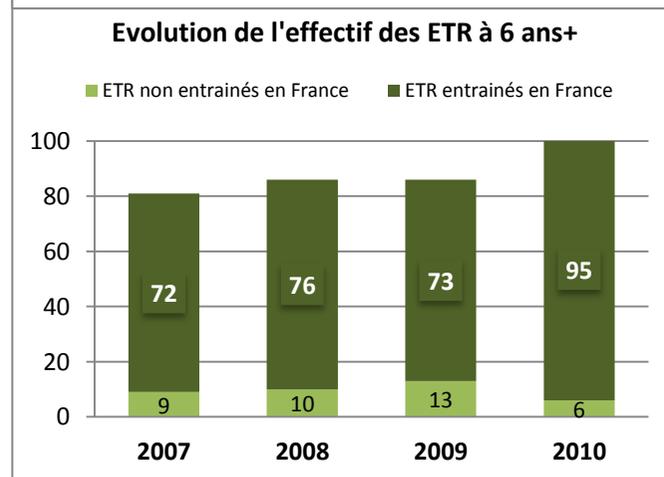
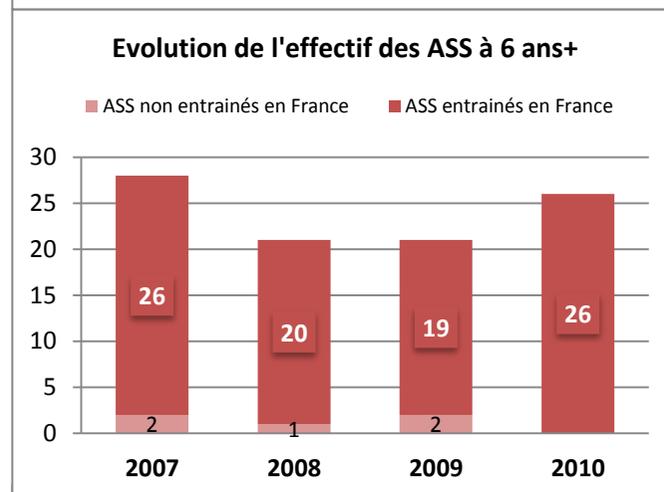
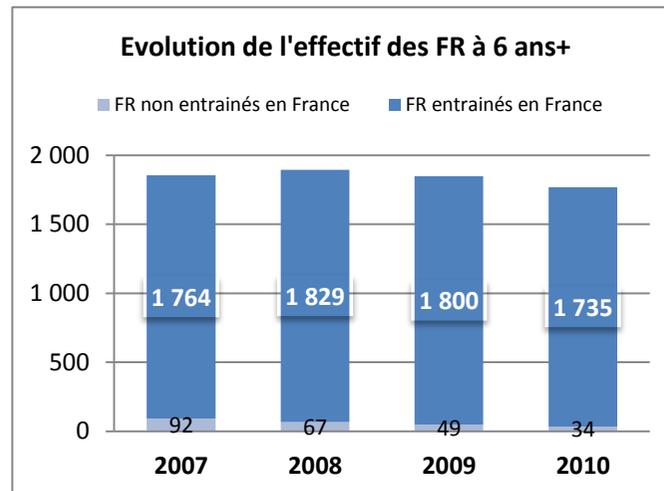


Evolution de l'effectif des ASS à 4 ans



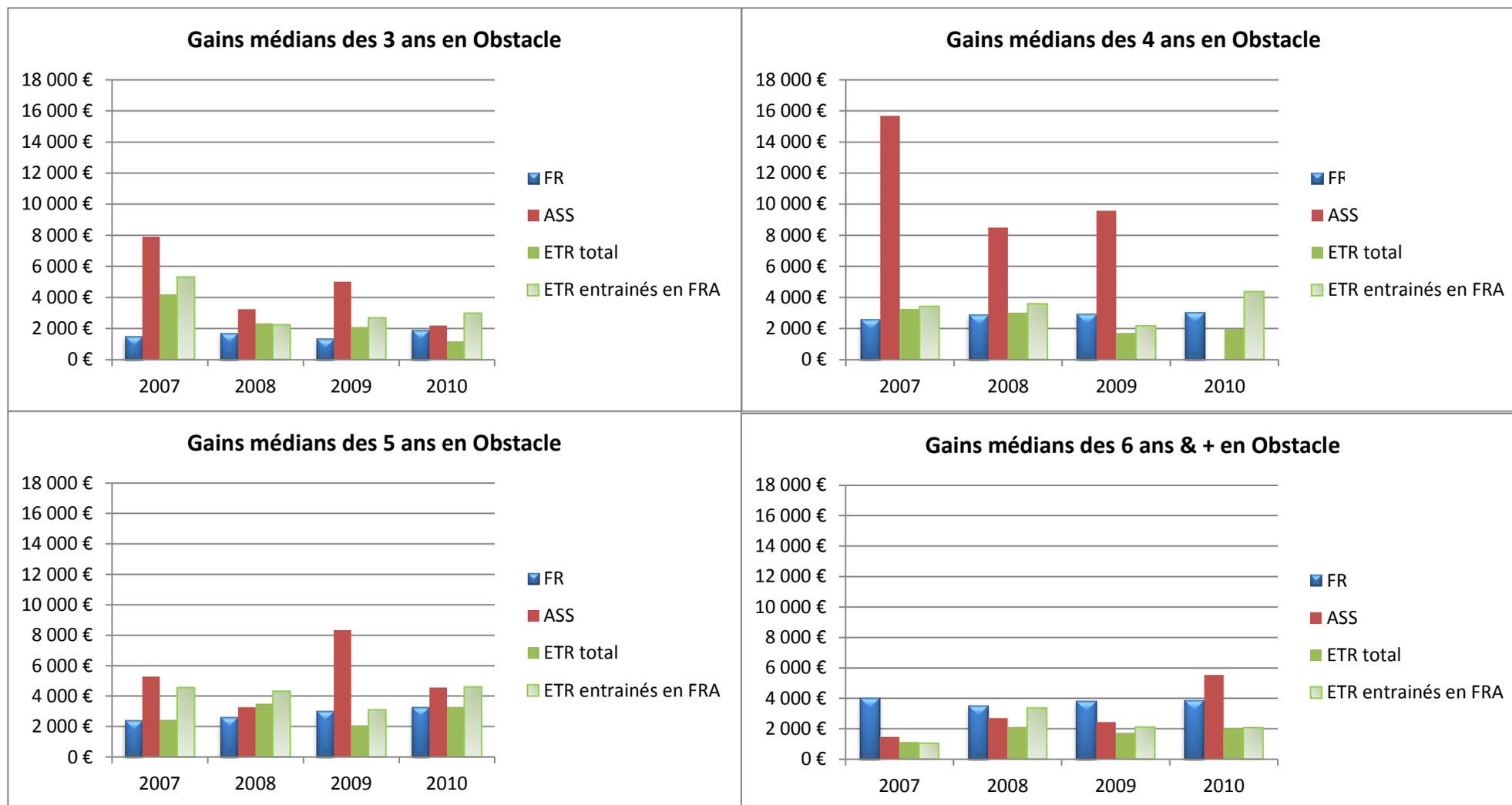
Evolution de l'effectif des ASS à 5 ans





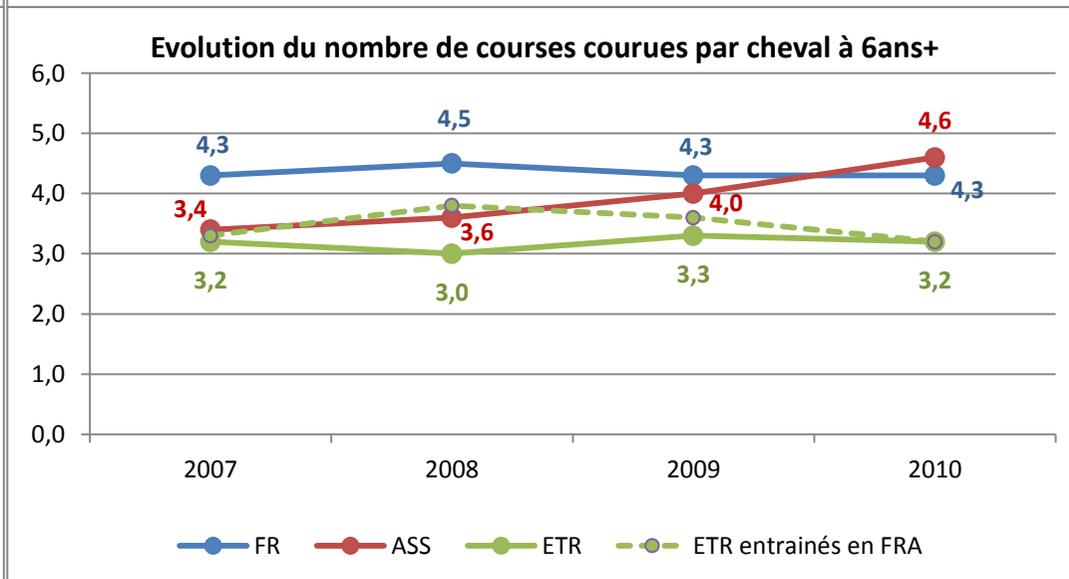
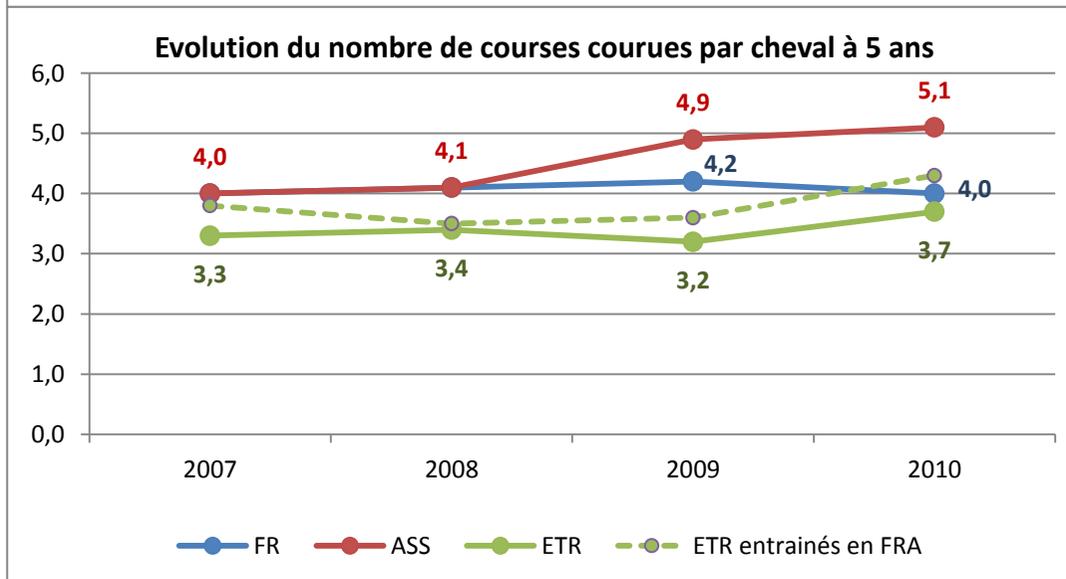
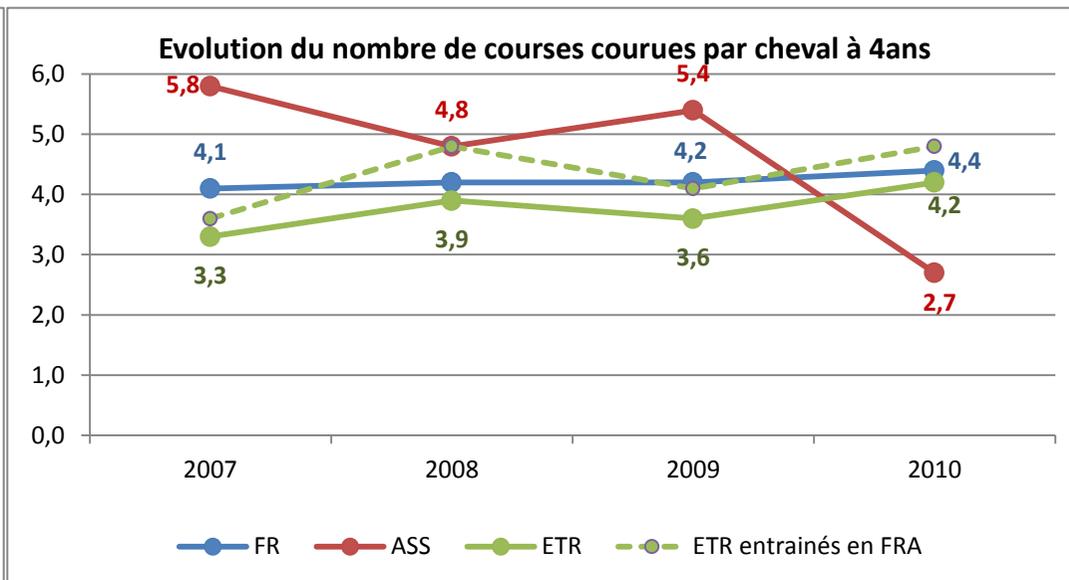
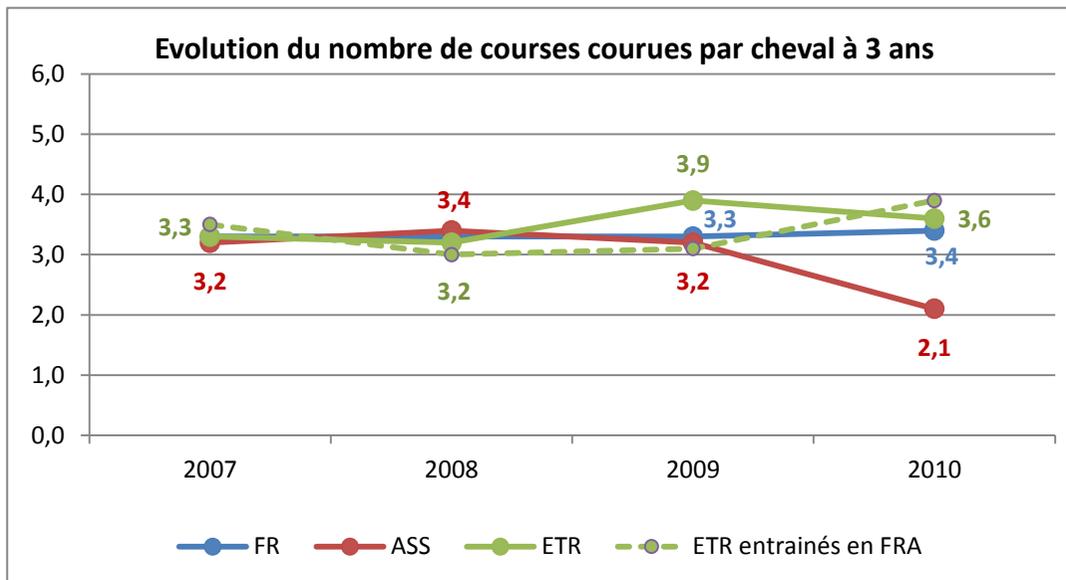
Evolution des gains médians des chevaux d'obstacles

(Source: France Galop)



Evolution du nombre de courses courues par cheval d'obstacle en France suivant son âge

(Source: France Galop)



Récapitulatif des résultats des 3, 4, 5 et 6 ans & + en Obstacle

évolution 2007-2010

Résultats des chevaux à 3 ans en Obstacle

évolution 2007-2010

(source France Galop)

ch: cheval
entr: entraîné
FRA: France
G: gains
nb: nombre
PE: primes éleveur
PP: primes propriétaire
Σ: somme

3 ans- 2007		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	956	18	37	0
	nb entr en France	851	14	24	24
	<i>nb entr en France %</i>	89%	78%	65%	
	nb partants	3154	58	121	84
	<i>nb partant %</i>	94,6%	1,7%	3,6%	
	nb crse courues/cheval	3,3	3,2	3,3	3,5
	<i>% chx sans gain</i>	40%	33%	38%	
GAINS	cumulés	8 541 625	192 375	425 530	328 435
	<i>% gains</i>	93,3%	2,1%	4,6%	
	moyen/ch	8 935	10 688	11 500	13 685
	médiane	1 520	7 908	4 200	5 310
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne/ch	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	1 281 068	28 854	0	0
	moyenne/ch	1 340	1 603	0	0
	Médiane	228	1 186	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	9 822 693	221 229	425 530	328 435
	moyenne/ch	10 275	12 291	11 500	13 685
	Médiane	1 748	9 094	4 200	5 310

3 ans- 2008		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1000	22	49	0
	nb entr en France	920	20	43	43
	<i>nb entr en France %</i>	92%	91%	88%	
	nb partants	3303	74	156	135
	<i>nb partant %</i>	93,5%	2,1%	4,4%	
	nb crse courues/cheval	3,3	3,4	3,2	3,0
	<i>% chx sans gain</i>	41%	41%	33%	
GAINS	cumulés	8 669 990	337 070	446 560	256 075
	<i>% gains</i>	91,7%	3,6%	4,7%	
	moyen	8 670	15 321	9 114	5 955
	médiane	1 710	3 240	2 340	2 240
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	1 298 712	50 555	0	0
	moyenne	1 299	2 298	0	0
	Médiane	247	486	0	0
ΣG+PP+PE	cumulés	9 968 702	387 625	446 560	256 075
	moyenne/ch	9 969	17 619	9 114	5 955
	Médiane	1 966	3 726	2 340	2 240

3 ans- 2009		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1063	12	61	0
	nb entr en France	990	10	46	46
	<i>nb entr en France %</i>	93%	83%	75%	
	nb partants	3505	47	176	143
	<i>nb partant %</i>	94,0%	1,3%	4,7%	
	nb crse courues/cheval	3,3	3,2	2,9	3,1
	<i>% chx sans gain</i>	43%	33%	39%	
GAINS	cumulés	8 806 480	252 455	657 260	569 115
	<i>% gains</i>	90,6%	2,6%	6,8%	
	moyen	8 249	21 037	10 775	12 372
	médiane	1 330	5 015	2 100	2 685
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	1 292 643	37 867	0	0
	moyenne	1 216	3 156	0	0
	Médiane	199	752	0	0
ΣG+PP+PE	cumulés	10 099 123	290 322	657 260	569 115
	moyenne/ch	9 501	24 194	10 775	12 372
	Médiane	1 529	5 767	2 100	2 685

3 ans- 2010		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1019	16	52	0
	nb entr en France	977	14	40	40
	<i>nb entr en France %</i>	96%	88%	77%	
	nb partants	3421	33	185	154
	<i>nb partant %</i>	94,0%	0,9%	5,1%	
	nb crse courues/cheval	3,4	2,1	3,6	3,9
	<i>% chx sans gain</i>	39%	31%	44%	
GAINS	cumulés	9 371 659	62 945	438 905	391 740
	<i>% gains</i>	94,9%	0,6%	4,4%	
	moyen	9 197	3 934	8 441	9 794
	médiane	1 920	2 195	1 170	2 985
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	1 405 541	9 438	0	0
	moyenne	1 379	590	0	0
	Médiane	288	329	0	0
ΣG+PP+PE	cumulés	10 777 200	72 383	438 905	391 740
	moyenne/ch	10 576	4 524	8 441	9 794
	Médiane	2 208	2 524	1 170	2 985

Résultats des chevaux à 4 ans en Obstacle

évolution 2007-2010

(source France Galop)

ch: cheval
entr: entraîné
FRA:France
G: gains
nb: nombre
PE: primes éleveur
PP: primes propriétaire
Σ: somme

4 ans- 2007		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1486	15	86	
	nb entr en France	1367	12	48	48
	nb entr en France %	92%	80%	56%	
	nb partants	6164	87	280	173
	nb partant %	94,4%	1,3%	4,3%	
	nb crse courues/cheval	4,1	5,8	3,3	3,6
	% chx sans gain	32%	27%	36%	
GAINS	cumulés	17 107 195	240 400	1 361 140	883 110
	% gains	91,4%	1,3%	7,3%	
	moyen	11 512	16 027	15 827	18 398
	médiane	2 575	15 680	3 265	3 425
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	2 551 943	36 056	0	0
	moyenne	1 717	2 404	0	0
	Médiane	374	2 352	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	1 023 841	276 456	1 361 140	883 110
	moyenne/ch	14 838	18 430	15 827	18 398
	Médiane	6 072	18 032	3 265	3 425

4 ans- 2008		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1491	26	78	
	nb entr en France	1389	24	49	49
	nb entr en France %	93%	92%	63%	
	nb partants	6306	125	305	233
	nb partant %	93,6%	1,9%	4,5%	
	nb crse courues/cheval	4,2	4,8	3,9	4,8
	% chx sans gain	33%	27%	33%	
GAINS	cumulés	17 983 524	427 995	873 700	622 710
	% gains	93,3%	2,2%	4,5%	
	moyen	12 061	16 461	11 201	12 708
	médiane	2 880	8 490	3 020	3 590
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	2 697 125	64 191	0	0
	moyenne	1 809	2 469	0	0
	Médiane	432	1 273	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	20 680 649	492 186	873 700	622 710
	moyenne/ch	13 870	18 930	11 201	12 708
	Médiane	3 312	9 763	3 020	3 590

4 ans- 2009		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1545	24	89	
	nb entr en France	1459	22	66	66
	nb entr en France %	94%	92%	74%	
	nb partants	6537	129	317	268
	nb partant %	93,6%	1,8%	4,5%	
	nb crse courues/cheval	4,2	5,4	3,6	4,1
	% chx sans gain	32%	21%	39%	
GAINS	cumulés	18 133 999	393 300	983 700	743 900
	% gains	92,9%	2,0%	5,0%	
	moyen	11 737	16 388	11 053	11 271
	médiane	2 965	9 575	1 710	2 173
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	2 719 363	58 989	0	0
	moyenne	1 760	2 458	0	0
	Médiane	444	1 436	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	20 853 362	452 289	983 700	743 900
	moyenne/ch	13 497	18 845	11 053	11 271
	Médiane	3 409	11 011	1 710	2 173

4 ans- 2010		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1521	14	70	
	nb entr en France	1440	12	49	49
	nb entr en France %	95%	86%	70%	
	nb partants	6622	38	296	233,0
	nb partant %	95,2%	0,5%	4,3%	
	nb crse courues/cheval	4,4	2,7	4,2	4,8
	% chx sans gain	33%	57%	36%	
GAINS	cumulés	18 939 204	128 500	867 000	756 855
	% gains	95,0%	0,6%	4,3%	
	moyen	12 452	9 179	12 386	15 446
	médiane	3 060	0	1 970	4 375
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	2 781 825	19 270	0	0
	moyenne	1 829	1 376	0	0
	Médiane	450	0	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	21 721 029	147 770	867 000	756 855
	moyenne/ch	14 281	10 555	12 386	15 446
	Médiane	3 519	0	1 970	4 375

Résultats des chevaux à 5 ans en Obstacle
évolution 2007-2010
(source France Galop)

5 ans- 2007		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	958	15	43	
	nb entr en France	900	13	23	23
	nb entr en France %	94%	87%	53%	
	nb partants	3824	60	140	87
	nb partant %	95,0%	1,5%	3,5%	
	nb crse courues/cheval	4,0	4,0	3,3	3,8
	% chx sans gain	33%	20%	30%	
GAINS	cumulés	9 383 231	270 880	495 532	385 982
	% gains	92,4%	2,7%	4,9%	
	moyen	9 795	18 059	11 524	16 872
	médiane	2 410	5 280	2 445	4 560
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	1 407 256	40 629	0	0
	moyenne	1 469	2 709	0	0
	Médiane	361	792	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	10 790 487	311 509	495 532	385 982
	moyenne/ch	11 264	20 767	11 524	16 872
	Médiane	2 771	6 072	2 445	4 560

ch: cheval
entr: entraîné
FRA:France
G: gains
nb: nombre
PE: primes éleveur
PP: primes propriétaire
Σ: somme

5 ans- 2008		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1058	8	53	
	nb entr en France	1002	8	27	27
	nb entr en France %	95%	100%	51%	
	nb partants	4336	33	179	94,0
	nb partant %	95,3%	0,7%	3,9%	
	nb crse courues/cheval	4,1	4,1	3,4	3,5
	% chx sans gain	35%	38%	42%	
GAINS	cumulés	9 334 520	92 650	1 230 177	842 830
	% gains	87,6%	0,9%	11,5%	
	moyen	8 823	11 581	23 211	31 216
	médiane	2 640	3 270	3 500	4 320
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	1 397 355	13 897	0	0
	moyenne	1 321	1 737	0	0
	Médiane	394	491	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	10 731 875	106 547	1 230 177	842 830
	moyenne/ch	10 144	13 318	23 211	31 216
	Médiane	3 036	3 761	3 500	4 320

sans Remerber Rose
ETR

649 977

12 500
2 870

5 ans- 2009		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1039	20	50	
	nb entr en France	1004	19	30	30
	nb entr en France %	97%	95%	60%	
	nb partants	4384	97	160	107,0
	nb partant %	94,5%	2,1%	3,4%	
	nb crse courues/cheval	4,2	4,9	3,2	3,6
	% chx sans gain	30%	30%	40%	
GAINS	cumulés	11 070 350	263 265	424 550	309 355
	% gains	94,2%	2,2%	3,6%	
	moyen	10 655	13 163	8 491	10 312
	médiane	3 015	8 330	2 085	3 105
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	1 660 259	39 484	0	0
	moyenne	1 598	1 974	0	0
	Médiane	452	1 250	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	12 730 609	302 749	424 550	309 355
	moyenne/ch	12 253	15 137	8 491	10 312
	Médiane	3 467	9 580	2 085	3 105

5 ans- 2010		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	980	16	58	
	nb entr en France	952	14	43	43
	nb entr en France %	97%	88%	74%	
	nb partants	3929	81	214	183,0
	nb partant %	93,0%	1,9%	5,1%	
	nb crse courues/cheval	4,0	5,1	3,7	4,3
	% chx sans gain	27%	19%	33%	
GAINS	cumulés	10 752 140	225 040	605 690	518 850
	% gains	92,8%	1,9%	5,2%	
	moyen	10 972	14 065	10 443	12 066
	médiane	3 283	4 555	3 285	4 605
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	1 612 401	33 745	0	0
	moyenne	1 645	2 109	0	0
	Médiane	492	683	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	12 364 541	258 785	605 690	518 850
	moyenne/ch	12 617	16 174	10 443	12 066
	Médiane	3 775	5 238	3 285	4 605

Résultats des chevaux à 6 ans + en Obstacle

évolution 2007-2010
(source France Galop)

ch: cheval
entr: entraîné
FRA: France
G: gains
nb: nombre
PE: primes éleveur
PP: primes propriétaire
Σ: somme

6 ans & + 2007		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1764	28	81	
	nb entr en France	1672	26	72	72
	nb entr en France %	95%	93%	89%	
	nb partants	7550	96	263	237,0
	nb partant %	95,5%	1,2%	3,3%	
	nb crse courues/cheval	4,3	3,4	3,2	3,3
	% chx sans gain	26%	43%	40%	
GAINS	cumulés	20 528 344	214 755	1 245 375	1 216 040
	% gains	93,4%	1,0%	5,7%	
	moyen	11 637	7 670	15 375	16 889
	médiane	4 055	1 465	1 140	1 043
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	3 076 189	32 207	0	0
	moyenne	1 744	1 150	0	0
	Médiane	605	220	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	23 604 533	246 962	1 245 375	1 216 040
	moyenne/ch	13 381	8 820	15 375	16 889
	Médiane	4 663	1 685	1 140	1 043

6 ans & + 2008		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1829	21	86	
	nb entr en France	1762	20	76	76
	nb entr en France %	96%	95%	88%	
	nb partants	8191	76	313	291,0
	nb partant %	95,5%	0,9%	3,6%	
	nb crse courues/cheval	4,5	3,6	3,7	3,8
	% chx sans gain	28%	33%	40%	
GAINS	cumulés	21 461 109	158 285	842 077	814 432
	% gains	95,5%	0,7%	3,7%	
	moyen	11 734	7 537	9 792	10 716
	médiane	3 540	2 700	2 120	3 360
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	3 217 156	23 739	0	0
	moyenne	1 759	1 130	0	0
	Médiane	528	405	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	24 678 265	182 024	842 077	814 432
	moyenne/ch	13 493	8 668	9 792	10 716
	Médiane	4 070	3 105	2 120	3 360

6 ans & + 2009		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1800	21	86	
	nb entr en France	1751	19	73	73
	nb entr en France %	97%	90%	85%	
	nb partants	7700	84	287	262
	nb partant %	95,4%	1,0%	3,6%	
	nb crse courues/cheval	4,3	4,0	3,3	3,6
	% chx sans gain	28%	38%	42%	
GAINS	cumulés	20 330 473	204 175	1 269 415	1 239 590
	% gains	93,2%	0,9%	5,8%	
	Moyenne	11 295	9 723	14 761	16 981
	médiane	3 815	2 445	1 750	2 100
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	3 046 748	30 620	0	0
	moyenne	1 693	1 458	0	0
	Médiane	570	366	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	23 377 221	234 795	1 269 415	1 239 590
	moyenne/ch	12 987	11 181	14 761	16 981
	Médiane	4 387	2 811	1 750	2 100

6 ans & + 2010		FR	ASS	ETR	ETR (entr en FRA)
effectifs	nb chevaux	1735	26	101	
	nb entr en France	1701	26	95	95,0
	nb entr en France %	98%	100%	94%	
	nb partants	7461	120	328	306,0
	nb partant %	94,3%	1,5%	4,1%	
	nb crse courues/cheval	4,3	4,6	3,2	3,2
	% chx sans gain	24%	15%	35%	
GAINS	cumulés	20 577 702	233 705	847 712	788 667
	% gains	95,0%	1,1%	3,9%	
	Moyenne	11 860	8 989	8 393	8 302
	médiane	3 870	5 530	2 062	2 062
PP	cumulées	0	0	0	0
	moyenne	0	0	0	0
	Médiane	0	0	0	0
PE	cumulées	3 085 802	35 048	0	0
	moyenne	1 779	1 348	0	0
	Médiane	580	829	0	0
ΣG+PP+PE	cumulées	23 663 504	268 753	847 712	788 667
	moyenne/ch	13 639	10 337	8 393	8 302
	Médiane	4 450	6 359	2 062	2 062

Annexe 21 : Conditions de versement de la prime à l'éleveur
pour les courses courues à l'étranger

(Source France Galop, 2011)

France Galop attribuent une prime aux éleveurs-naisseurs des chevaux effectuant tout ou partie de leur carrière à l'étranger. Cette démarche constitue un budget de 1 527 K € en 2010.

Le maintien d'une prime à l'éleveur à l'étranger permet de compenser le « manque à gagner » que peut représenter la vente d'un cheval pour l'export. En effet, lorsqu'un naisseur français vend son cheval et que celui-ci effectue sa carrière hors de France, l'éleveur voit alors tout espoir de primes s'envoler (primes qu'il aurait pu espérer si son cheval avait fait une carrière en France). Seulement, le marché français, et surtout celui des chevaux d'obstacle, est orienté de telle sorte que les acheteurs potentiels sont essentiellement des britanniques et des irlandais, cela au détriment des acheteurs français qui sont plus rares et moins compétitifs.

Les primes distribuées dans les courses courues hors de France, sont toujours destinées aux éleveurs-naisseurs de chevaux Nés et Elevés en France. Toutefois, le cycle de qualification est plus court et les **chevaux éligibles à ces primes peuvent être exportés** définitivement dès le **2 novembre de leur année de naissance** (contre 1^{er} juin de l'année suivante, afin d'être éligibles pour les primes à l'élevage distribuées dans les courses courues en France).

Les conditions d'attribution de ces primes sont cependant plus strictes, dans la mesure où France Galop ne les distribuent qu'à la double condition que :

- **L'éleveur-naisseur possède son élevage en France**
- **Les produits soient « conçus » en France, c'est-à-dire issu d'un étalon stationné en France (mesure instaurée pour les produits nés à partir de 2008)**

Les Conditions Financières précisent que les chevaux exportés entre le 2 novembre de leur année de naissance et le 1^{er} juin de l'année suivante, et qui sont amenés au cours de leur carrière, à revenir en France pour courir, ne sont plus éligibles aux primes à l'élevage distribuées dans les courses françaises.

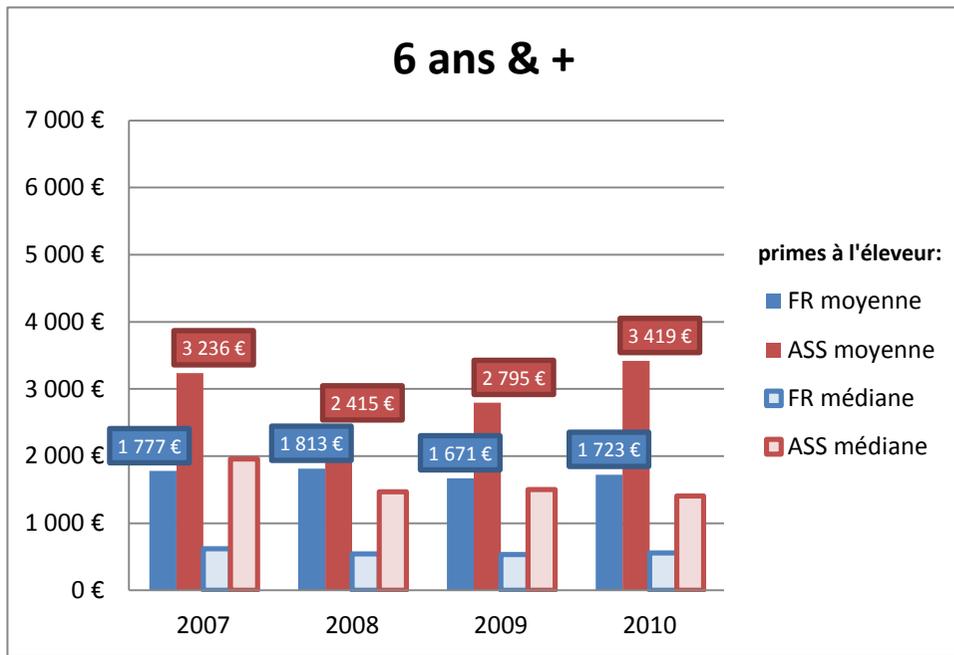
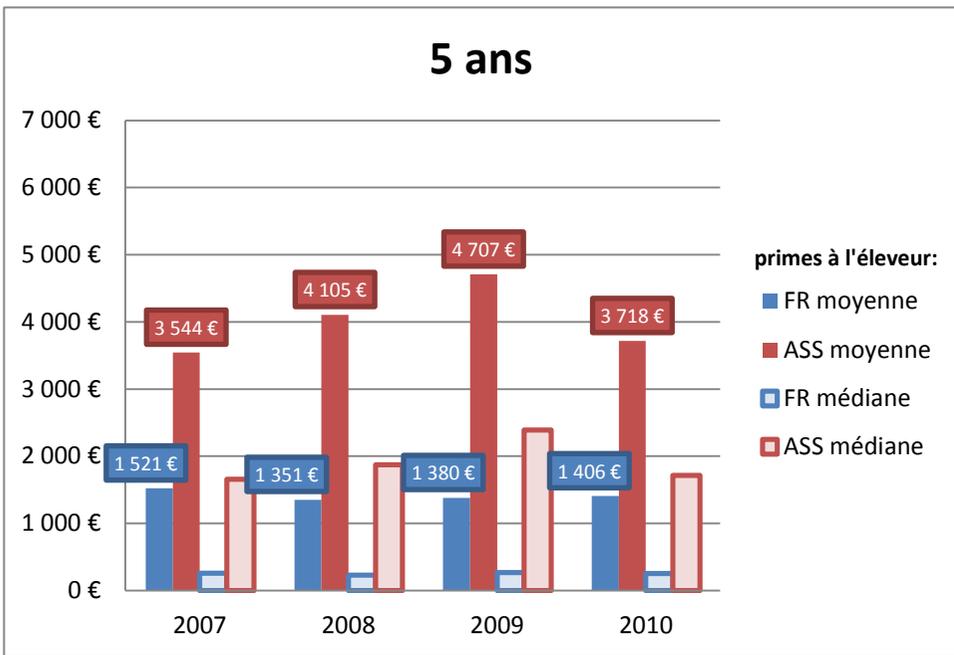
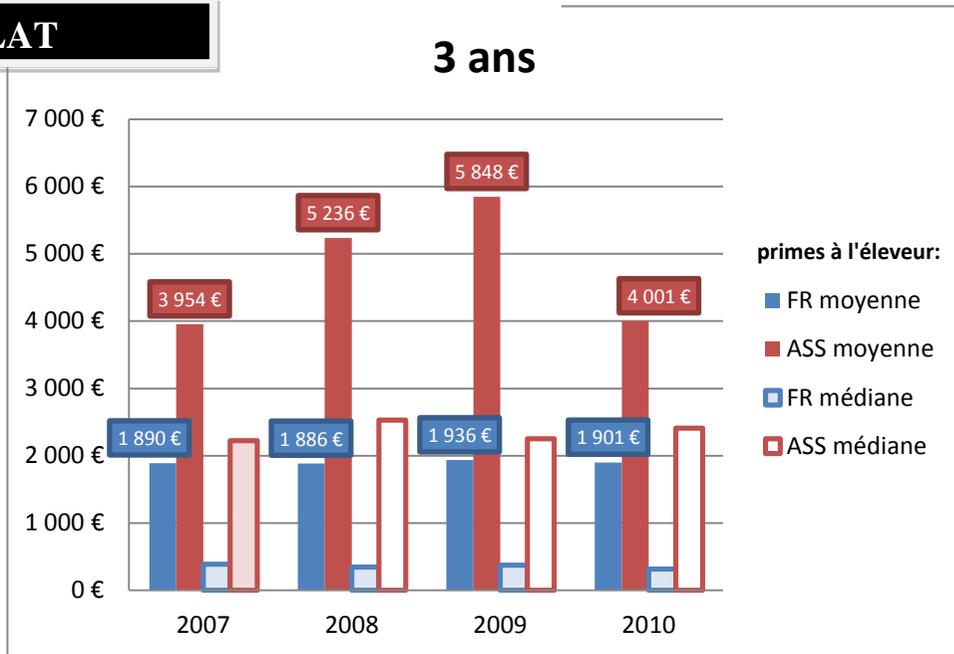
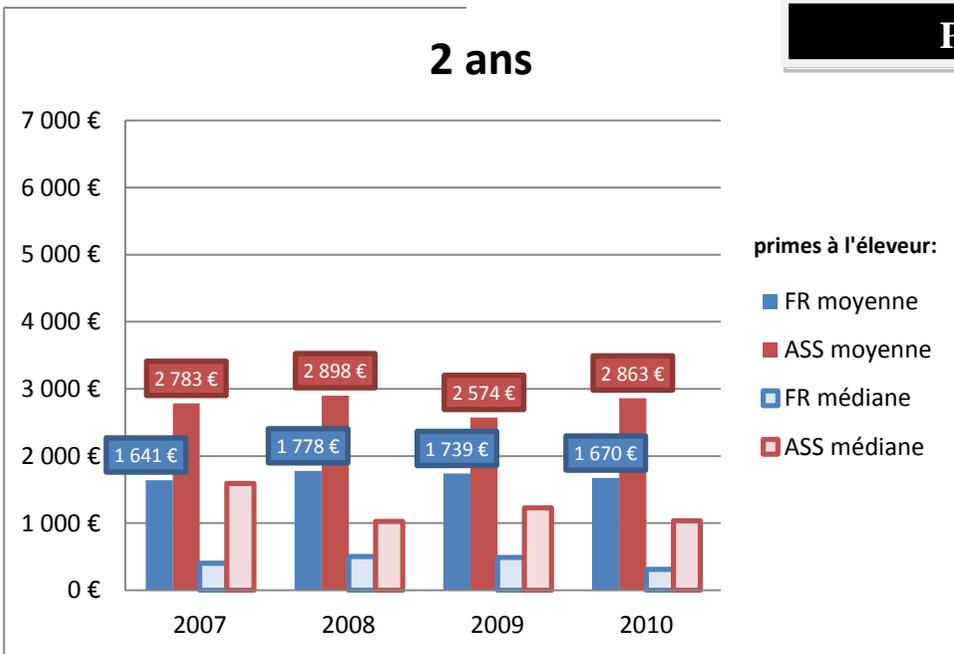
Ainsi, en plat, une prime de 10% de l'allocation revenant aux propriétaires est versée pour les chevaux se classant 1^{er} ou 2^e des courses de Groupe I et 1^{er} dans les autres courses. Cette prime n'est versée que si son montant dépasse 4600€ et le total des primes distribuées pour un cheval ne peut dépasser 15 000€ dans une même année.

Les éleveurs de chevaux d'obstacles touchent quant à eux une prime de 15% de l'allocation revenant aux propriétaires. Le seuil minimum est aussi de 4600€, mais le plafond annuel par cheval s'élève en revanche à 46 000€ (Cf. tableau 4).

Primes à l'éleveur dans les courses courues à l'étranger	PLAT	OBSTACLE
Taux (% allocation)	10%	15%
Classement du cheval & catégorie de course	-1 ^{er} ou 2 ^e de Groupe I -1 ^{er} dans les autres courses	Tous classements engendrant une allocation
Seuil minimum /course/cheval	4.600€	4.600€
Plafond/an/cheval	15.000€	46.000€

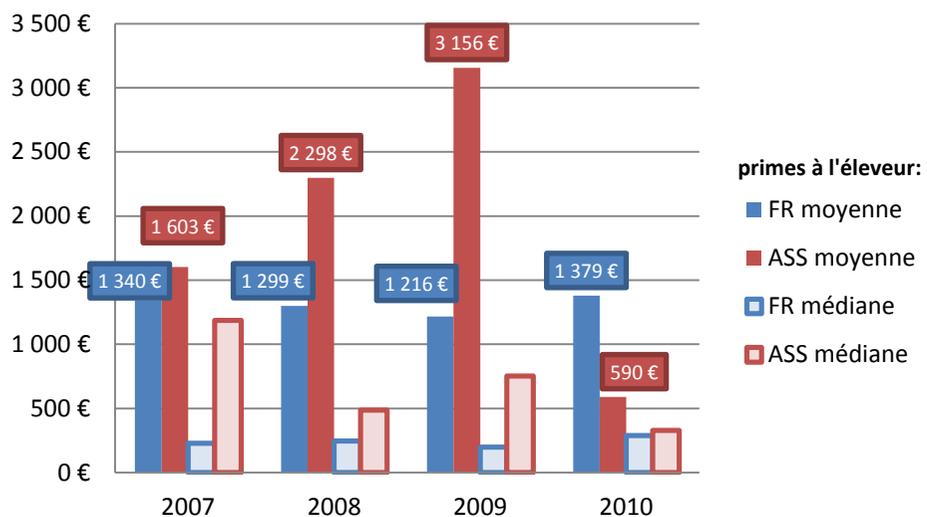
**Annexe n° 22 : Evolution du niveau de distribution des primes à l'éleveur
versées en plat et en obstacle**
(Source: France Galop)

PLAT

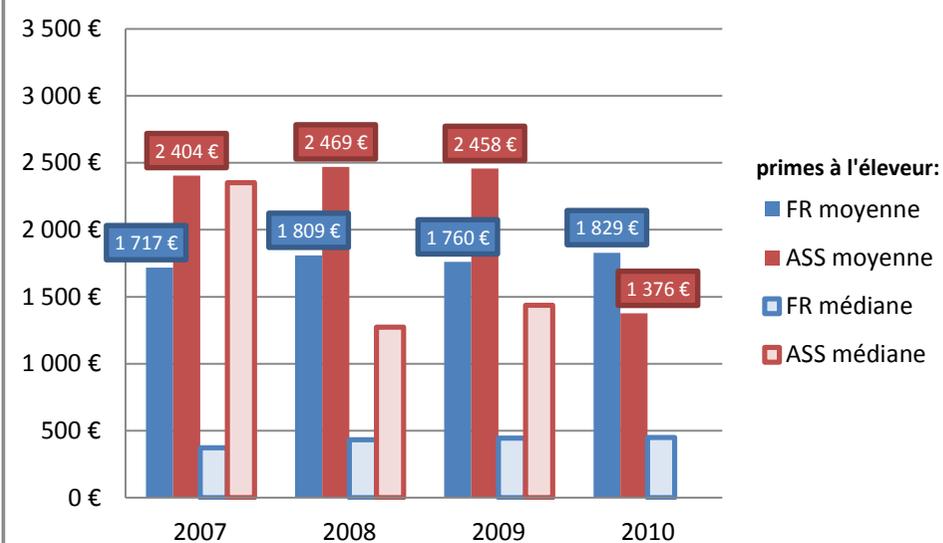


OBSTACLE

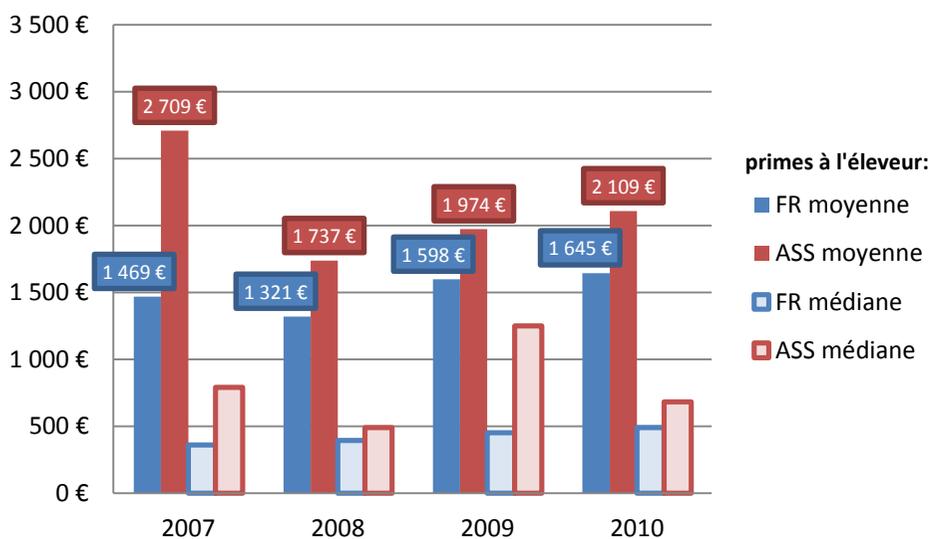
3 ans



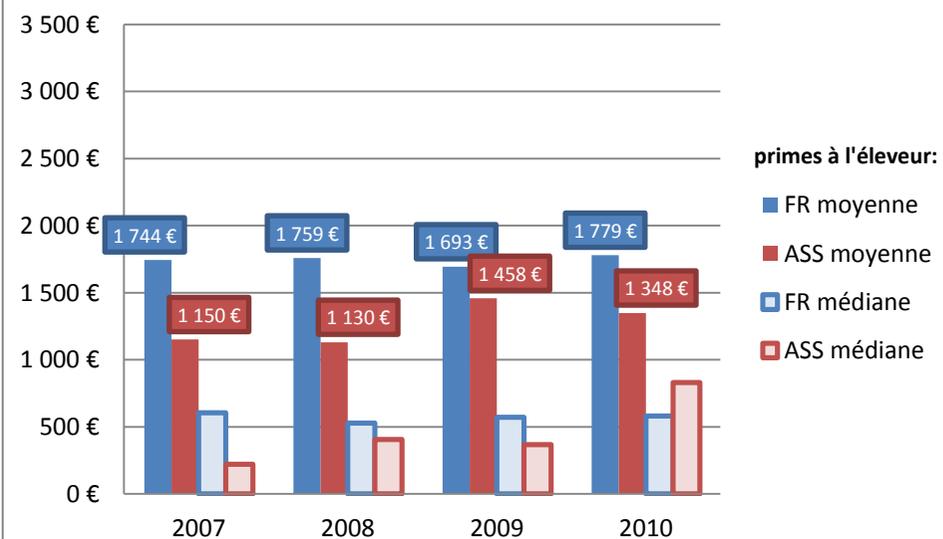
4 ans



5 ans



6 ans & +



Annexe n°23 : Condition de distribution des allocations selon le classement des chevaux à l'arrivée: comparaison à l'échelle européenne

PLAT								
pays	type de courses	1er	2e	3e	4e	5e	6e	remarques
BEL	toutes courses	62,5%	18,8%	9,4%	6,3%	3,1%	-	-
GB	Groupes & Listed	56,8%	21,5%	10,8%	5,4%	2,7%	13,7%	Les allocations peuvent aller de la 3e à la 8 place, mais les 6 premières places restent le plus courant.
	autres courses	64,8%	19,3%	9,6%	4,8%	-	-	
IRE	dotation course ≤ 20 000€	70,0%	17,0%	8,0%	5,0%	-	-	"≥": "pas moins de"
	dotation course ≥ 20 000€	66,0%	20,0%	10,0%	4,0%	-	-	
GER	Groupe	57-64%	19-24%	9-12%	4-6,5%	2-2,5%	1,5-2,7%	-
	Listed	60-65%	20-25%	10-12%	5-6%	-	-	
	autres courses	53-60%	22-25%	9-12%	5-7%	2-2,5%	2-2,5%	
ITA	-	-	-	-	-	-	-	-
SPA	-	50,0%	20,0%	15,0%	10,0%	5,0%	-	-
SUI	-	-	-	-	-	-	-	-

*Source : questionnaires envoyés aux Autorité
Hippiques*

OBSTACLE								
pays	type de courses	1er	2 ^e	3e	4e	5e	6e	remarques
BEL	toutes courses	52,6%	21,0%	14,0%	7,0%	3,5%	1,8%	
GB	Groupes & Listed	57,0%	21,4%	10,7%	5,4%	2,7%	1,3%	Les allocations peuvent aller de la 3e à la 8 place, mais les 6 premières places restent le plus courant.
	autres courses	65,1%	19,1%	9,5%	4,8%	-	-	
IRE	dotation course ≤ 20 000€	70,0%	17,0%	8,0%	5,0%	-	-	"≥": "pas moins de"
	dotation course ≥ 20 000€	66,0%	20,0%	10,0%	4,0%	-	-	
GER	Listed	52,8%	25,6%	12,0%	6,4%	3,2%	-	-
	autres courses	50,0%	21,2%	14,4%	9,6%	4,8%	-	
ITA	-	-	-	-	-	-	-	
SPA	-	-	-	-	-	-	-	
SUI	-	-	-	-	-	-	-	

*Source : questionnaires envoyés aux Autorité
Hippiques*

Primes à l'éleveur & primes au propriétaire dans les courses de Galop en France :

ADDENDUM POST-SOUTENANCE

Fanny CYPRES

Cet addendum reprend les principaux résultats de l'analyse de performance du dispositif des primes actuellement en vigueur. Suite à la soutenance du mémoire (septembre 2011), certaines parties de l'étude ont aussi pu être approfondies.

Décembre 2011

Sommaire

Table des figures et tableaux.....	1
Table des sigles et abréviations.....	2
INTRODUCTION.....	3
METHODOLOGIE.....	4
ETAT DES LIEUX DU DISPOSITIF DES PRIMES: LES PRINCIPAUX RESULTATS.....	6
1. ANALYSE DE PERFORMANCE AU STADE DE L'ELEVAGE	6
1.1. Dispositif d'assimilation des chevaux nés à l'étranger	6
1.1.1. Lieu de conception des chevaux assimilés	6
1.1.2. Temps de séjour des chevaux en France	6
1.2. Impact du dispositif des primes sur la qualité du parc étalon français	8
2. ANALYSE DE PERFORMANCE AU STADE DES VENTES.....	10
3. ANALYSE DE PERFORMANCE AU STADE DE LA COMPETITION	12
3.1. Comparaison de la réussite des chevaux FR, ASS et ETR.....	12
3.2. Impact de la Prime au Propriétaire sur le gain moyen des chevaux « nés et élevés en France » (Plat uniquement)	12
3.3. Niveau de distribution de la prime à l'éleveur (plat & obstacle).....	14
3.4. Analyse intra-NEF : « conçus » vs « non-conçus » en France	14
BILAN ET PERSPECTIVES.....	18
ANNEXE 1 : Approfondissement de l'analyse des ventes de yearlings d'août	20
ANNEXE 2 : Bilan des gains et des primes distribués aux différents types de NEF	31
ANNEXE 3 : Etat des lieux du dispositif des primes pour les courses courues à l'étranger	35

Table des figures et tableaux

Figure 1: Analyse comparative de trois types de chevaux	5
Figure 2: Evolution du nombre d'assimilés chaque année.....	7
Figure 3: Répartition départs/retours des juments allant à la saillie hors de France	7
Figure 4: Temps de séjour à l'étranger des juments envoyées à la saillie hors de France	9
Figure 5: Comparaison des parcs étalons européens en 2011	9
Figure 6: Effectif des yearlings FR, ASS et ETR passant en vente au mois d'août (2007-2010).....	11
Figure 7: Prix de vente moyen des yearlings lors des ventes d'août (2007-2010).....	11
Figure 8: Comparaison de la réussite des chevaux FR, ASS et ETR en compétition	13
Figure 9: Gains moyens générés par les chevaux FR, ASS et ETR en PLAT en 2010.....	13
Figure 10: Niveau de distribution des primes à l'éleveur dans les courses de Galop en 2010	15
Figure 11: Les différents types de chevaux " à primes"	17
Figure 12: Répartition des primes propriétaires au sein des NEF en 2010	17
Figure 13: Bilan de performance du dispositif des primes	19

Tableau 1: Objectifs fixés lors de la mise en place du dispositif des primes	5
--	---

Table des sigles et des abréviations

€ : Euro

% :pourcent

Δ : écart

~ environ

Moy : moyen

Ts : Temps de séjour

AA : Anglo Arabe

AC : Anglo de Complément

AQPS : Autre Que Pur Sang

AR : Arabe

ASS : assimilé (né à l'étranger et assimilé aux « nés et élevés en France »)

CE : Certificat d'Exportation

ETR : étranger

FEE : Fonds Européen de l'Elevage

FIAH : Fédération Internationale des Autorités Hippiques de Courses au Galop

FR : français (né et élevé en France)

NEF : « nés et élevés en France »

PE : prime à l'éleveur

PP : prime au propriétaire

PS : Pur Sang

SIRE : Système d'Informatique Relatif aux Equidés

INTRODUCTION

Le niveau de distribution des encouragements français, qui désigne l'ensemble des prix et des primes, versés à l'occasion des courses de galop en France, est unique en Europe. La France se distingue notamment des autres pays européens grâce à un important dispositif de primes destinées aux éleveurs et aux propriétaires de chevaux « nés et élevés en France ».

Ce dispositif, qui a pour but **le soutien et le développement de l'élevage français**, prévoit néanmoins la possibilité d'assimiler des chevaux nés à l'étranger et leur confèrent ainsi, comme les « nés et élevés en France », l'éligibilité aux primes. Ainsi, le dispositif des primes a été institué et remanié au cours du temps pour répondre à 4 objectifs principaux:

- **Favoriser l'amélioration génétique des chevaux « nés et élevés en France »** en récompensant les éleveurs de chevaux performants en compétition (via des primes à l'éleveur)
- **Augmenter la valeur marchande des chevaux « nés et élevés en France »** (via les primes au propriétaire censées optimiser la rentabilité des investissements des propriétaires achetant ces chevaux)
- Permettre aux **éleveurs français d'utiliser des étalons stationnés à l'étranger** et **inciter** par la même occasion **des propriétaires étrangers à confier leurs juments et leur produit à des haras français** (via la possible assimilation des chevaux nés à l'étranger aux « nés et élevés en France »)
- **Améliorer le parc d'étalons faisant la monte en France**

Devant la faillite de leur système d'encouragement, les **voisins européens** sont de plus en plus nombreux à venir courir ou élever en France, et l'on note ces dernières années **un intérêt particulier pour le dispositif d'assimilation**.

Cette hausse de la concurrence étrangère n'est pas sans conséquences sur la répartition de l'enveloppe des encouragements, d'autant que les chevaux « nés et élevés en France » ne peuvent pas tous rivaliser avec les chevaux étrangers qui collectent du coup une part significative des allocations versées à l'occasion des courses organisées en France.

Dans ce contexte, un état des lieux du système d'encouragement, et en particulier du dispositif de primes, a été réalisé. Cette étude s'est attachée à répondre à la problématique suivante : **quelle est la performance du dispositif des primes versées aux éleveurs et aux propriétaires de chevaux « nés et élevés en France », ou assimilés à ceux-ci, à l'occasion des courses de Galop en France¹ ? Comment optimiser ce dispositif dans le contexte européen actuel ?**

L'objectif de l'étude a été d'effectuer un état des lieux afin d'évaluer la performance du dispositif des primes aux stades de l'élevage, des ventes et de la compétition. Cette analyse a permis d'identifier les dysfonctionnements et les faiblesses actuelles. Etant donné le contexte européen actuel, les propositions d'amélioration (qui ont été occultées dans ce rapport) devront exploiter au mieux le potentiel économique du dispositif afin d'augmenter de manière significative la qualité de l'élevage français (jumenterie et parc d'étalons) sur la scène internationale des courses de galop

¹ Un état des lieux du dispositif des primes à l'éleveur versées par France Galop pour les courses courues à l'étranger est disponible en annexe 3.

METHODOLOGIE

L'état des lieux, basé sur deux types d'analyse, a permis de dresser une étude complète de la performance du système actuel.

La première est une **analyse critique du dispositif réglementaire** qui établit les conditions d'éligibilité aux primes (Article 86 du Code des Courses au Galop) ainsi que les conditions de distribution-répartition des primes (Conditions Générales)¹.

La seconde correspond à une **analyse des impacts du dispositif** (essentiellement de nature économique) sur les différents stades de la vie d'un cheval, et donc de la filière. L'appréciation de la performance du système actuel est basée en partie sur le degré d'atteinte des objectifs fixés lors de la mise en place de celui-ci (Cf. tableau 1). Ainsi, l'analyse progresse du stade de l'**élevage** (impacts sur la qualité génétique des reproducteurs et futurs reproducteurs issus de l'élevage français) à celui de la **compétition** (performances des chevaux en course) en passant par celui de la **vente du cheval** avant que ce dernier ne débute sa carrière de course (répercussion du dispositif sur la valeur marchande).

L'étude des stades « ventes » et « compétition », a été conduite selon un principe analogue. Une analyse comparative est menée à chaque fois entre les trois types de chevaux suivant (Cf. figure 1).

- Les « **FR** » pour « **français** » : ils correspondent aux chevaux nés et élevés en France (c'est-à-dire tous ceux possédant le suffixe de naissance « FR », ce qui inclus les « assimilés » type A²).
- Les « **ASS** » pour « **assimilés** » : ce sont les chevaux nés à l'étranger (possédant un suffixe de naissance différent de « FR ») et qui sont assimilés aux chevaux « nés et élevés en France ».

Les FR et les ASS représentent donc les deux catégories de chevaux « nés et élevés en France » et sont, à ce titre, susceptibles de générer des primes.

- Les « **ETR** » pour « **étrangers** » : ce sont les chevaux nés à l'étranger (possédant un suffixe de naissance différent de « FR »). Ces chevaux qui ne peuvent être considérés comme « nés et élevés en France », ne sont donc pas qualifiés pour les primes. Ainsi, ils sont souvent utilisés au cours de l'étude comme « base 0 ». Ils constituent le référentiel sur lequel on se base pour observer l'impact des primes sur le prix de vente ou encore le gain en compétition des NEF (FR+ASS).

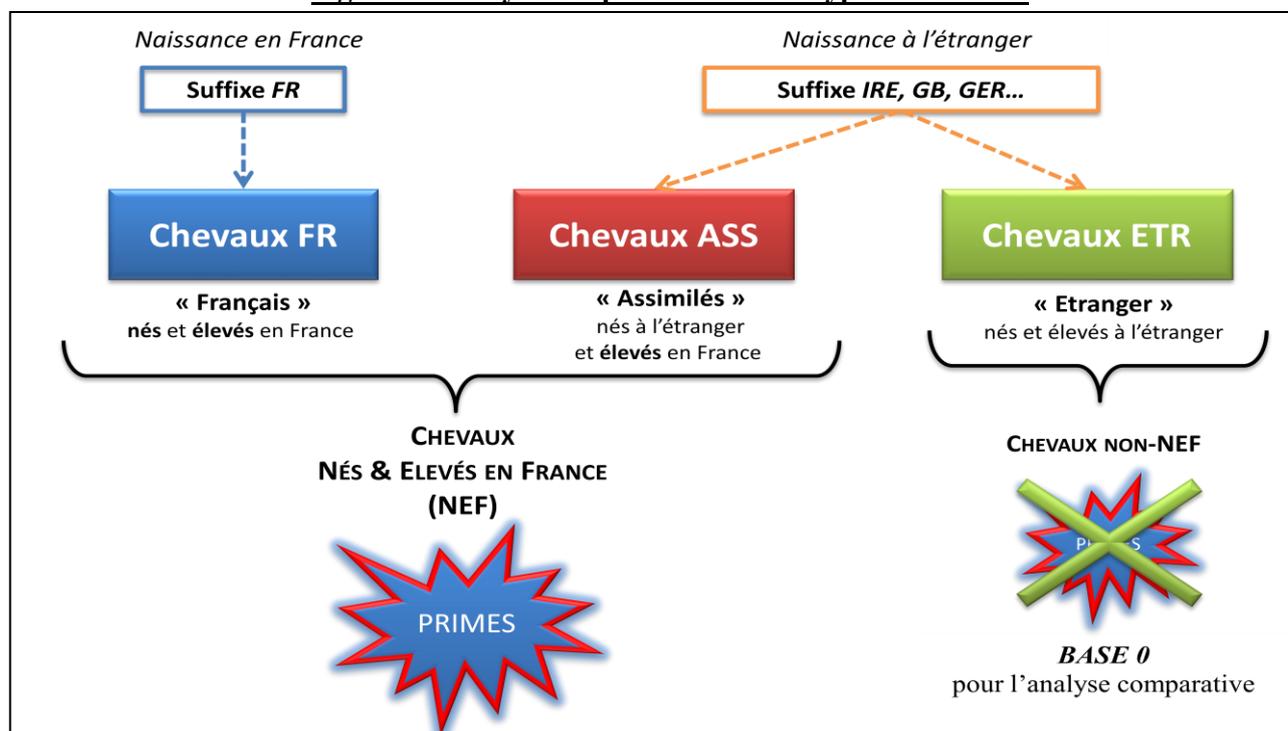
¹ Les résultats de l'analyse du dispositif réglementaire sont disponibles dans le mémoire

² Chevaux « FR », car nés en France, mais qui suivent leur mère à l'étranger durant quelques mois, car celle-ci doit être saillie par un étalon stationné à l'étranger.

Tableau 1: objectifs fixés lors de la mise en place du dispositif des primes

DISPOSITIF DES PRIMES	
SOUTIEN & DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE FRANÇAIS	
<i>(*Objectifs)</i>	<i>Mesures instaurées</i>
Récompenser/encourager les éleveurs *	PRIMES A L'ELEVEUR
Favoriser l'amélioration génétique des chevaux « nés et élevés en France »	
Augmenter la valeur marchande des chevaux « nés et élevés en France » *	PRIMES AU PROPRIETAIRE
Augmenter rentabilité des investissements	
Permettre aux éleveurs français d'utiliser des étalons stationnés à l'étranger *	DISPOSITIF D'ASSIMILATION
Inciter les éleveurs-propriétaires étrangers à confier leurs juments+produits aux haras d'accueil français	
Améliorer le parc d'étalons français *	PAS DE MESURES DIRECTES → pas de condition sur nationalité des étalons pour être éligible aux primes (Instauration de la prime à l'éleveur à 21% à partir naissances 2008)

Figure 1 : Analyse comparative de trois types de chevaux



Etat des lieux du dispositif des primes: les principaux résultats

1. Analyse de performance au stade de l'élevage

1.1. Dispositif d'assimilation des chevaux nés à l'étranger

1.1.1. Lieu de conception des chevaux assimilés

L'état des lieux révèle que l'assimilation ne se présente plus désormais comme une exception faite pour quelques juments françaises dont les éleveurs souhaitent améliorer la génétique en allant chercher des courants de sang à l'étranger. Aujourd'hui, l'assimilation est plutôt utilisée comme un dispositif de qualification pour les primes de chevaux « **conçus¹ et nés à l'étranger** » et « **élevés en France** » (dans plus de 80% des cas).

De plus, comme les conditions d'éligibilité aux primes ne portent que sur les conditions d'élevage des chevaux (durée de séjour en France) et **non sur la nationalité des étalons et/ou des éleveurs**, les élevages implantés à l'étranger sont de plus en plus nombreux à qualifier leurs chevaux aux primes via les modalités prévues par l'article 86 du Code des Courses (Cf. figure 2).

1.1.2. Temps de séjour des chevaux en France

En incitant les éleveurs étrangers à amener leurs juments et leur produit en France, le dispositif d'assimilation permet d'amener des capitaux étrangers dès le stade de l'élevage. Ces investissements étrangers se matérialisent sous deux formes principales : le paiement de prestations de service réalisées par les haras d'accueil français et, pour certains, le développement de structures d'élevage en France.

Si le temps de séjour en France imposé aux produits assimilés est relativement satisfaisant (minimum 10 mois sur les 15±3 mois de la vie du produit), celui des **poulinières** l'est un peu moins. En effet, celles-ci n'ont pour obligation de ne rester que **deux mois minimum sur le sol français** (septembre-octobre).

L'observation des temps de séjour des juments à l'étranger a pu être menée à partir des naissances 2010. Sur **les 1100 juments exportées temporairement pour la saillie en 2010, environ 40% ont pouliné hors France et ont été ensuite saillies sur place**. Afin que leur produit soit qualifié pour les primes, ces juments ont pour obligation, entres autres, de revenir en France avec leur poulain, avant le 1^{er} septembre 2010. Suite au renforcement des contrôles, les justificatifs à fournir sont désormais plus nombreux et l'attribution des primes des produits nés en 2010 ne s'est faite qu'à partir du 1^{er} juin 2011. A ce jour, il reste une trentaine de dossiers en cours de vérification de conformité. Ces dossiers ne sont donc pas pris en compte dans les calculs mais on sait qu'ils concernent des chevaux (poulinières et produits assimilés) effectuant les mouvements entre la France et l'étranger à des dates proches des limites fixées par l'article 86 du Code des Courses au Galop.

¹ Produit issu d'un étalon faisant la monte à l'étranger

Figure 2: Evolution du nombre d'assimilés chaque année

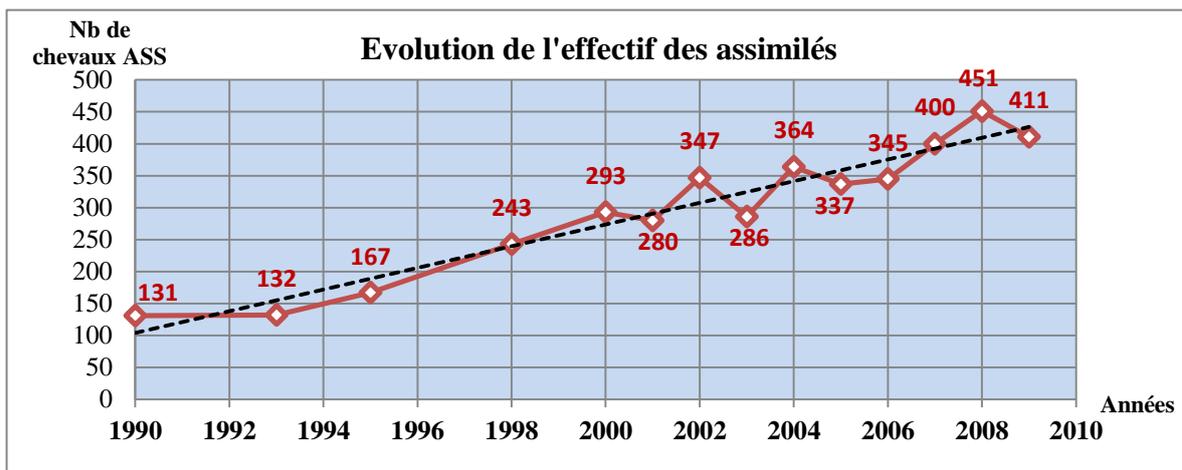
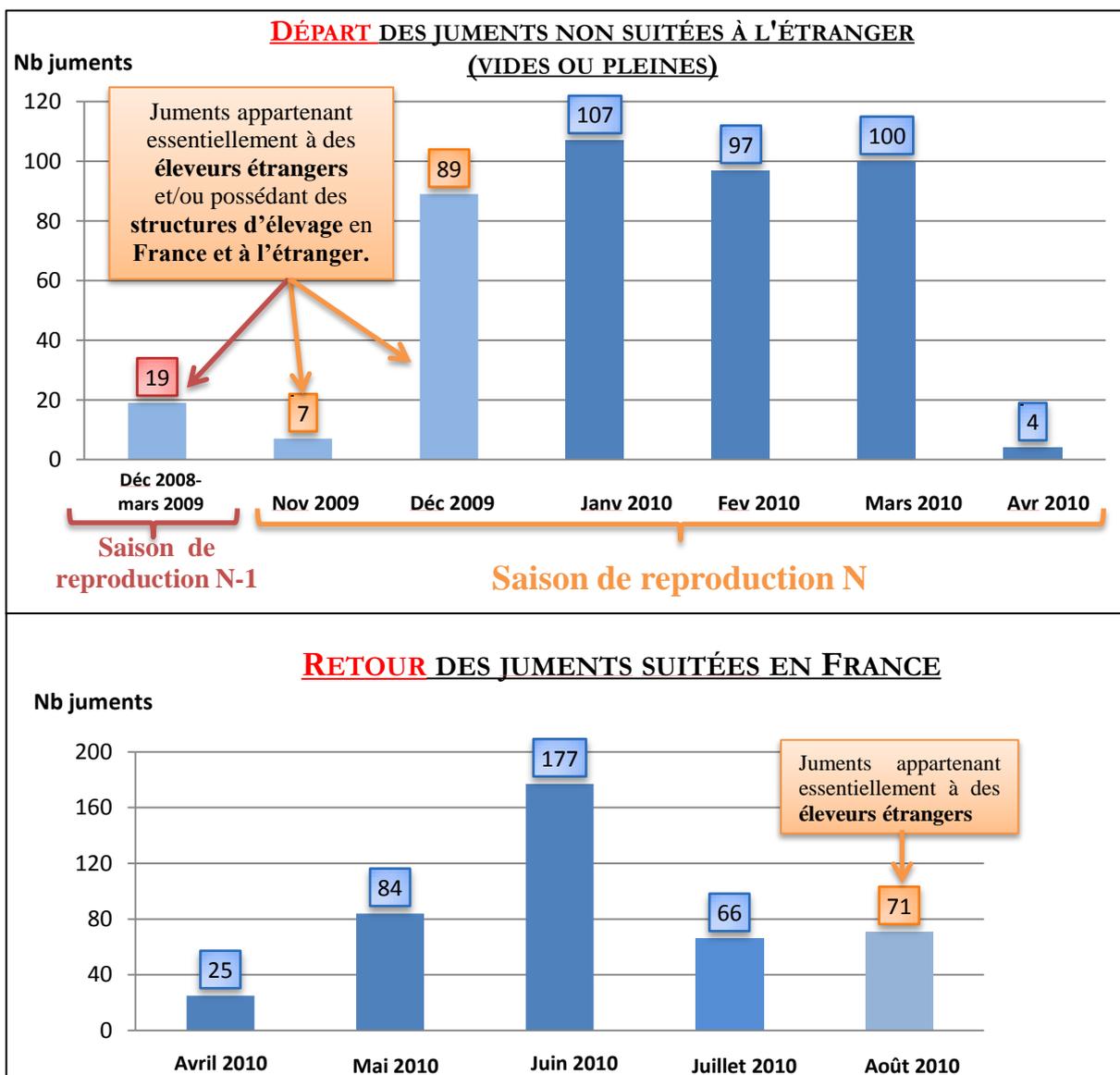


Figure 3 : Répartition départs/retours des juments* allant à la saillie hors de France
 (*Mères des produits nés à l'étranger et « assimilés » aux « nés et élevés en France »)



Le traitement des données de la saison de monte 2010 montre que près des $\frac{3}{4}$ **des juments** envoyées à la saillie à l'étranger (vides ou pleines), sont parties **après le 1^{er} janvier 2010**. En ce qui concerne le retour des chevaux en France, **83% des juments suitées** sont revenues **avant le 1^{er} août 2010** (Cf. figure 3).

L'observation des temps de séjour des juments à l'étranger a permis de dégager 3 grands profils (Cf. figure 4) :

- **Profil 1 ($T_s < 6$ mois)** : juments appartenant essentiellement à des **élevages implantés en France**. Ces juments restent en moyenne 4 mois à l'étranger.
- **Profil 2 ($6 \text{ mois} < T_s < 1 \text{ an}$)** : Juments appartenant majoritairement à des **élevages implantés à l'étranger** qui restent en moyenne 8 mois hors de France.
- **Profil 3 ($T_s > 1 \text{ an}$)** : juments appartenant à des **éleveurs étrangers (non résidents en France) qui possèdent des structures d'élevage en France et à l'étranger**. Ces juments sont restées en moyenne 17 mois à l'étranger (soit 1 an et 5 mois) avant de revenir en France pour qualifier leur produit aux primes.

Dans l'ensemble, les juments séjournent en moyenne **22,5 semaines hors de France**, soit environ **5 mois**.

1.2. Impact du dispositif des primes sur la qualité du parc étalon français

L'absence de condition sur le pays de stationnement de l'étalon pour l'éligibilité des chevaux aux primes, n'a pas joué en faveur de l'amélioration du panel d'étalons faisant la monte en France.

Hormis l'instauration de la prime à 21% en 2007 (réservée à des chevaux conçus en France), les éleveurs ne sont pas incités à utiliser les étalons français. Aussi, le dispositif actuel n'apporte aucun effet levier qui puisse inciter les porteurs de parts à amener ou à laisser leurs étalons en France. De fait, aujourd'hui, **le parc étalon français est très appauvri comparé à l'Irlande ou au Royaume – Uni. La France est exempte d'étalons « haut de gamme » et d'étalons dont les produits ont la côte sur le marché international** (Cf. figure 5).

Ainsi le dispositif des primes, tel qu'il est bâti actuellement, **ne permet pas de stopper le flux des poulinières françaises vers l'étranger** et ce sont plus de 1000 juments qui sont envoyées chaque année à la saillie hors de France, et ce, depuis 2008.

Figure 4 : Temps de séjour à l'étranger des juments envoyées à la saillie hors de France

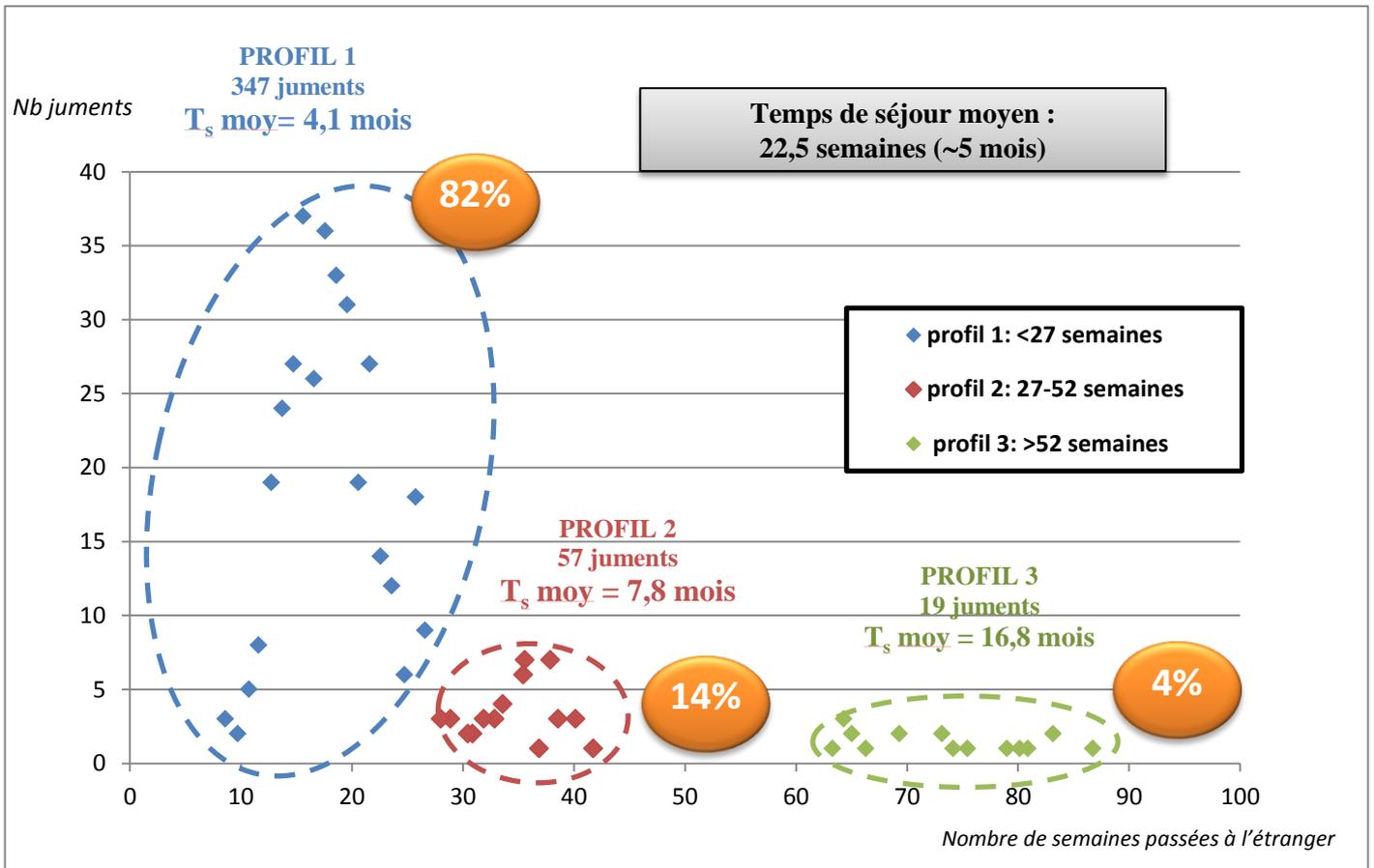
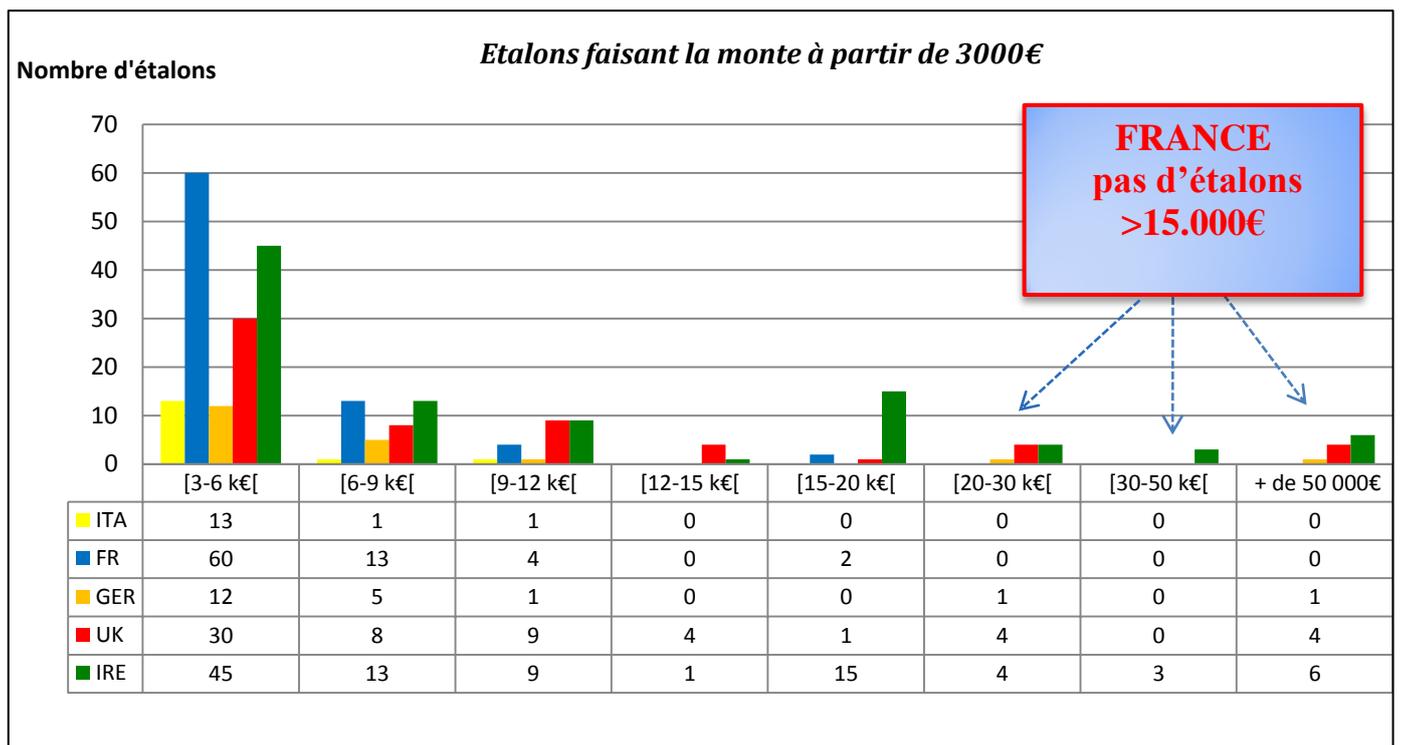


Figure 5 : Comparaison des parcs étalons européens en 2011



2. Analyse de performance au stade des ventes

❖ Impact du dispositif des primes sur la valeur marchande des chevaux

On s'intéresse ici à **l'impact du dispositif des primes sur la valeur marchande d'un cheval « né et élevé en France »** avant que celui-ci n'entame sa carrière de courses. La valeur marchande des chevaux, illustrée de manière simple et objective par l'indicateur « prix de vente », peut être étudiée par le biais des ventes aux enchères publiques. Bien que ces dernières soient loin de représenter la totalité du marché, elles permettent toutefois, grâce à la transparence des prix de vente, d'établir un classement de la valeur marchande des chevaux. Afin que les différentes comparaisons menées soient significatives, un nombre minimum de chevaux issus de chaque catégorie (FR, ASS et ETR) est nécessaire. C'est, en l'occurrence, le cas des ventes de yearlings d'août, qui forment en plus un marché consistant et apparaissent donc comme les plus pertinentes statistiquement pour étudier l'« effet prime » (Cf. figure 6). *Une analyse plus approfondie, avec distinction des « partie 1 » et « partie 2 » de la vacation d'août est aussi disponible en annexe 1.*

L'effet des primes sur la valeur marchande des « nés et élevés en France » s'améliore avec l'âge des chevaux. L'impact du dispositif des primes a tendance à être plutôt :

- **Négatif sur le marché des foals** ; le risque de perte de primes pour les éleveurs-vendeurs, en cas d'exportation définitive vers l'étranger, peut représenter un frein au développement du marché des foals. Cependant, les éleveurs français ne sont pas des « vendeurs de foals » comparés à leurs voisins d'Outre Manche, et ont plus tendance à passer leurs chevaux en vente l'âge d'un an.
- **Neutre sur la valeur marchande des yearlings « haut de gamme »** ; à haute valeur génétique, les primes n'offrent pas de plus value marchande significative (Cf. figure 7).
- **Positif sur la valeur marchande des yearlings d'octobre et des 2 ans.**

Toutes précautions gardées, on remarque que les primes apportent en fait une réelle plus value lorsque le cheval est prêt à débiter en compétition. Si un « effet prime » est notable pour les ASS aux ventes de 2 ans, il n'en est pas de même lors des **ventes de yearlings d'août** où le **prix de vente moyen des yearlings ASS** ne s'avère **pas significativement différent de leurs homologues ETR, non éligibles à la prime** (Cf. figure 7).

D'autre part, les primes se présentent plutôt comme une « **ceinture de sécurité** » pour les **chevaux FR**, ne permettant de combler que partiellement les écarts de valeur génétique avec les chevaux ASS et ETR.

Figure 6 : Effectif des yearlings FR, ASS et ETR passant en vente au mois d'août (2007-2010)

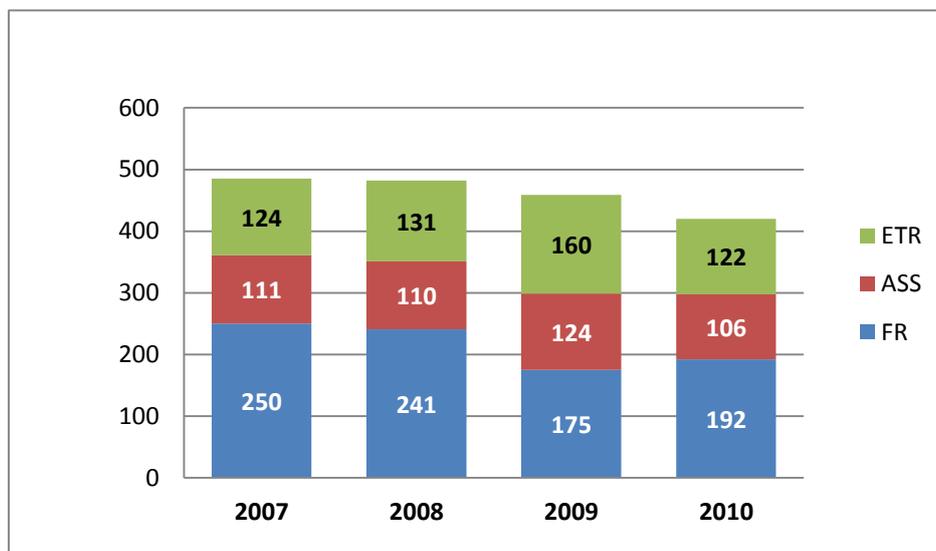
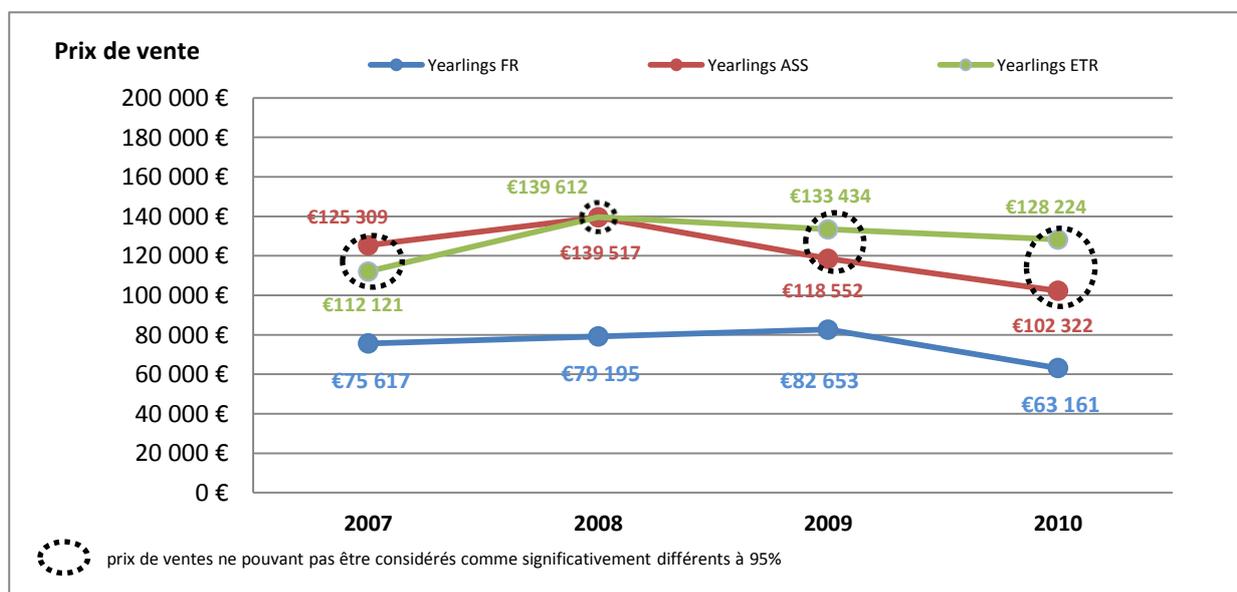


Figure 7 : Prix de vente moyen des yearlings lors des ventes d'août (2007-2010)



3. Analyse de performance au stade de la compétition

3.1. Comparaison de la réussite des chevaux FR, ASS et ETR

L'indicateur « $\Delta\%$ _(gains cumulés-partants) » (avec les gains « hors primes », c'est-à-dire uniquement les allocations) permet d'avoir une vision succincte de la réussite des chevaux en course (Cf. figure 8).

Quelque soit leur âge, les **chevaux ASS et ETR génèrent plus de gains et ont donc une meilleure réussite en compétition que les chevaux FR**. La réussite des ASS et des ETR est très marquée à 2 ans, 3 ans et 4 ans où le différentiel « %Gains cumulés-%Partants » est très positif. Ce résultat s'accompagne d'une logique sous performance des jeunes chevaux FR.

3.2. Impact de la Prime au Propriétaire sur le gain moyen des chevaux « nés et élevés en France » (Plat uniquement)¹

On rappelle que la prime propriétaire est versée dans les courses plates ouvertes à la concurrence étrangère, soit plus de 80% des courses au programme. Le taux est de 75% de l'allocation à 2 ans, 63% à 3 ans et 48% pour les chevaux « nés et élevés en France » âgés de 4 ans ou plus. **Plus de 80% des partants en plat sont éligibles à la prime au propriétaire.**

La comparaison des **gains moyens (hors primes)** des chevaux confirme que, dans l'ensemble, **un cheval ASS génère plus d'allocations qu'un cheval ETR qui génère lui-même plus d'allocations qu'un FR** (Cf. courbes en pointillés pour les FR et les ASS sur la figure 9).

La comparaison des **gains moyens totaux** des trois types de chevaux observés (donc **primes comprises** pour les FR et les ASS), montre que cette fois les ASS se détachent très nettement des ETR. En revanche, même avec la prime au propriétaire, les FR parviennent tout juste à égaliser les chevaux ETR à 2 ans et restent largement en dessous d'eux à 3 et 4 ans. A 5 ans, la prime leur permet de prendre un léger avantage aux chevaux ETR, mais qui n'est pas vérifié tous les ans (pas de différence significative avérée).

Ainsi, la prime au propriétaire, qui est destinée aux chevaux « nés et élevés en France », a une double fonction. Elle sert de variable d'ajustement (à 2 ans) et de soutien (3 et 4 ans) aux chevaux FR qui doivent faire face à une concurrence étrangère accrue. Son utilité à partir de 5 ans est beaucoup plus faible. La prime au propriétaire apporte en revanche une importante plus value aux gains des chevaux ASS alors que leur réussite en compétition les place déjà au dessus de tous les autres chevaux (FR et ETR).

¹ *Le niveau des gains générés par les chevaux FR en obstacle, auquel s'ajoute une faible concurrence des chevaux ETR et ASS, justifient la futilité d'une prime au propriétaire dans cette discipline.*

Figure 8 : Comparaison de la réussite des chevaux FR, ASS et ETR en compétition

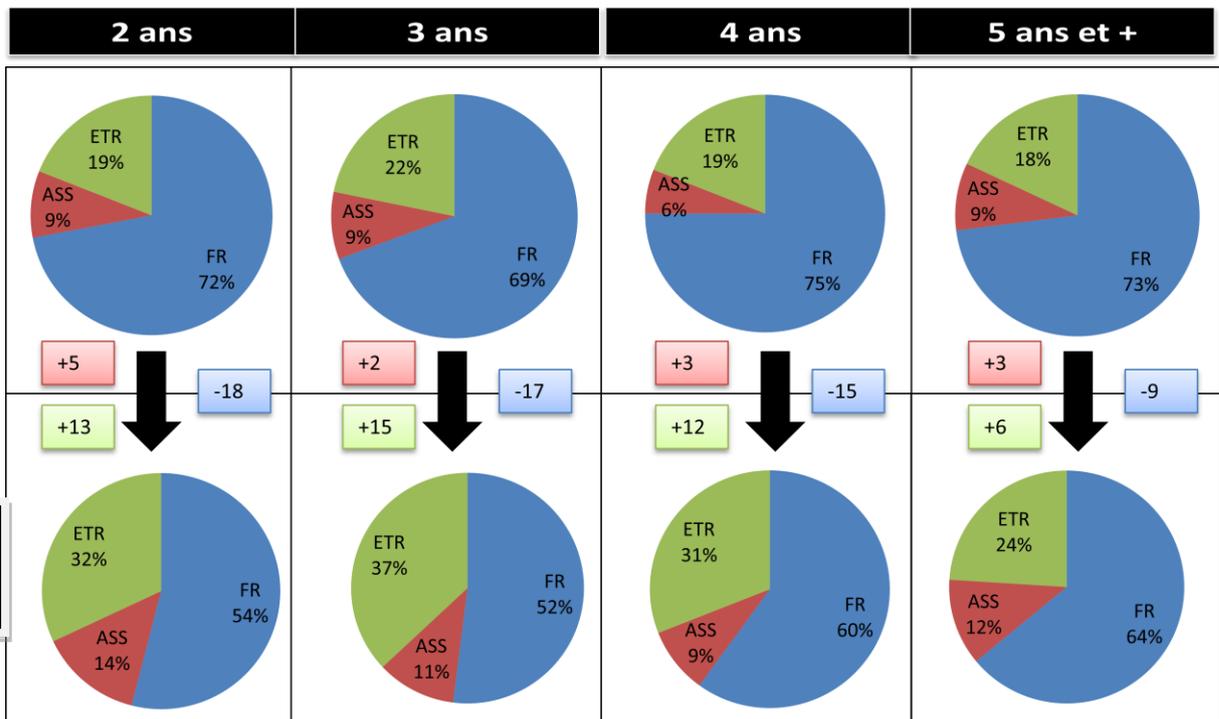
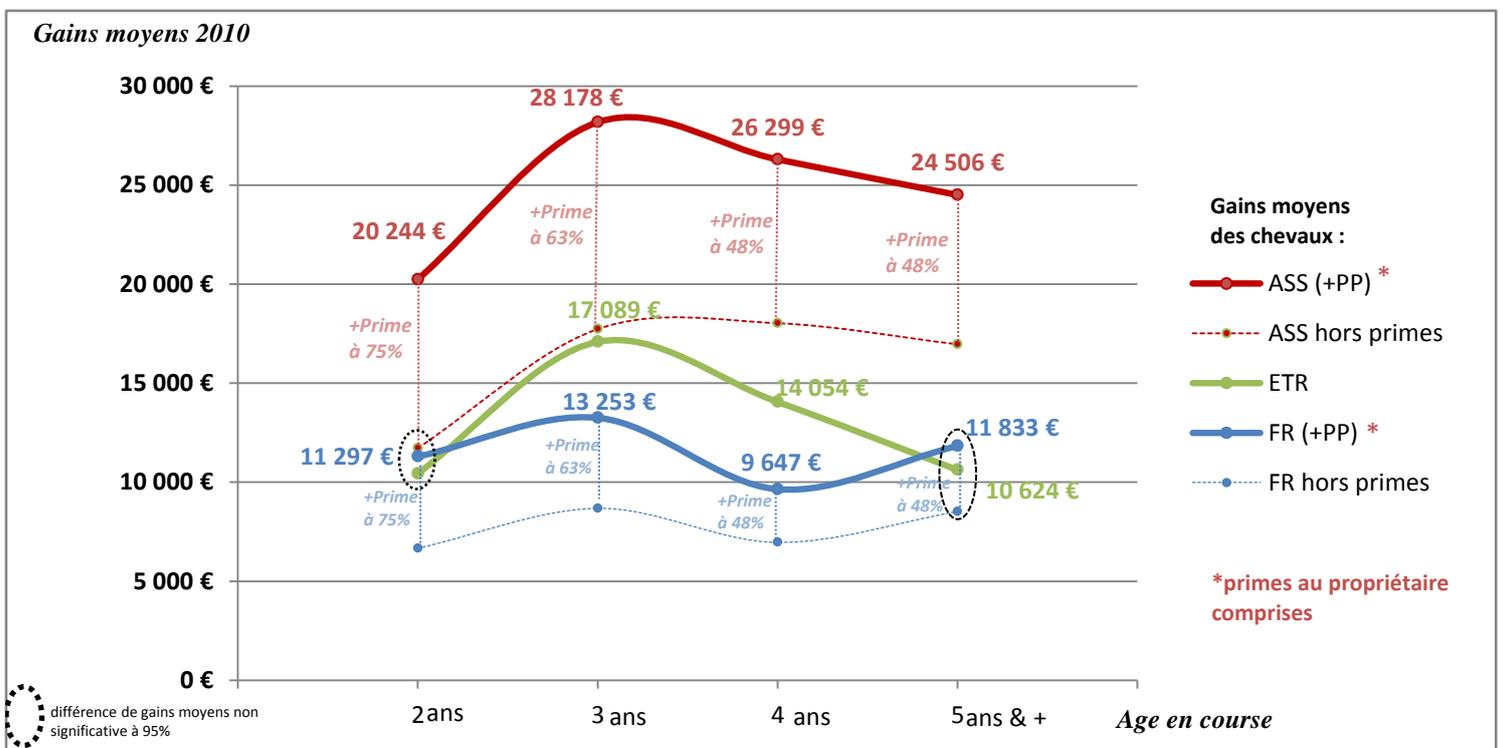


Figure 9 : Gains moyens générés par les chevaux FR, ASS et ETR en PLAT en 2010



3.3. Niveau de distribution de la prime à l'éleveur (plat & obstacle)

Pour rappel, les primes à l'éleveur sont fixées à **14%** dans la plupart des courses **plates** (courses ouvertes) et à **15% en obstacle**. En effet, en plat, la prime à l'éleveur est adossée sur la prime au propriétaire. L'éleveur touche alors un pourcentage calculé sur le montant total des allocations et des primes perçues par le propriétaire.

Qu'il s'agisse de plat ou d'obstacles, les primes versées aux éleveurs de Galop, sur l'ensemble de la carrière d'un **cheval FR**, sont comparables et s'équilibrent sur la durée. Les éleveurs de « FR » ont donc en moyenne le même espoir de primes mais à une différence près : les éleveurs de chevaux de plat sont potentiellement redevables d'une prime un an plus tôt que leurs confrères de l'obstacle, la carrière d'un cheval de plat pouvant démarrer dès l'âge de 2 ans (Cf. figure 10).

En revanche, aux vues des 4 dernières années en plat, il ressort **d'importants décalages entre les primes à l'éleveur engendrées par les ASS et celles générées par les FR**. Sans surprise, le niveau de distribution des primes versées aux éleveurs de chevaux ASS en plat est nettement plus élevé que celui des éleveurs de chevaux FR (Cf. figure 10A). Les disparités sont telles que **les primes à l'éleveur des ASS sont en moyenne deux fois plus importantes que celles engendrées par FR**.

Ceci prouve, d'une part, que les ASS sont de meilleurs compétiteurs que les FR et leurs éleveurs en sont dûment récompensés. Mais au revers de la médaille, il semble que l'amélioration génétique de tous les « nés et élevés en France » soit donc loin d'être acquise, avec pour illustration des compétiteurs FR dont le niveau génétique est encore très inférieur à celui des ASS et des ETR dans la discipline du plat.

3.4. Analyse intra-NEF : « conçus » vs « non-conçus » en France

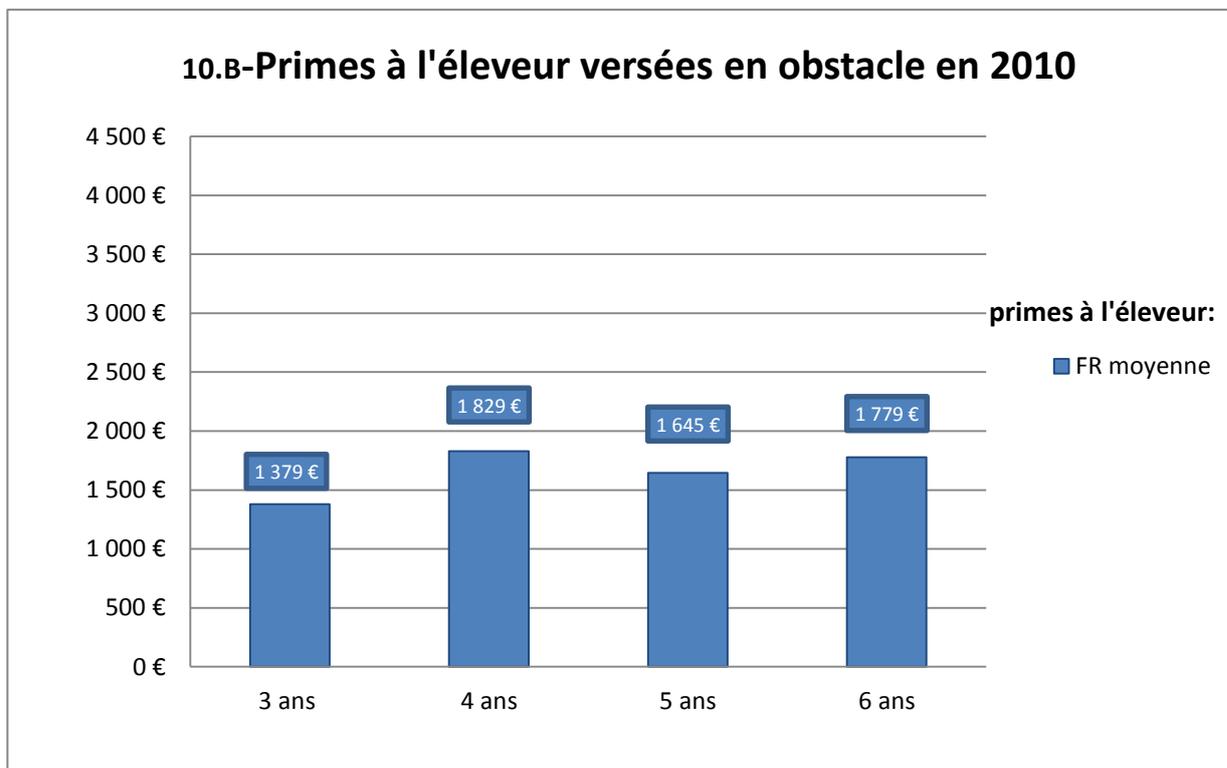
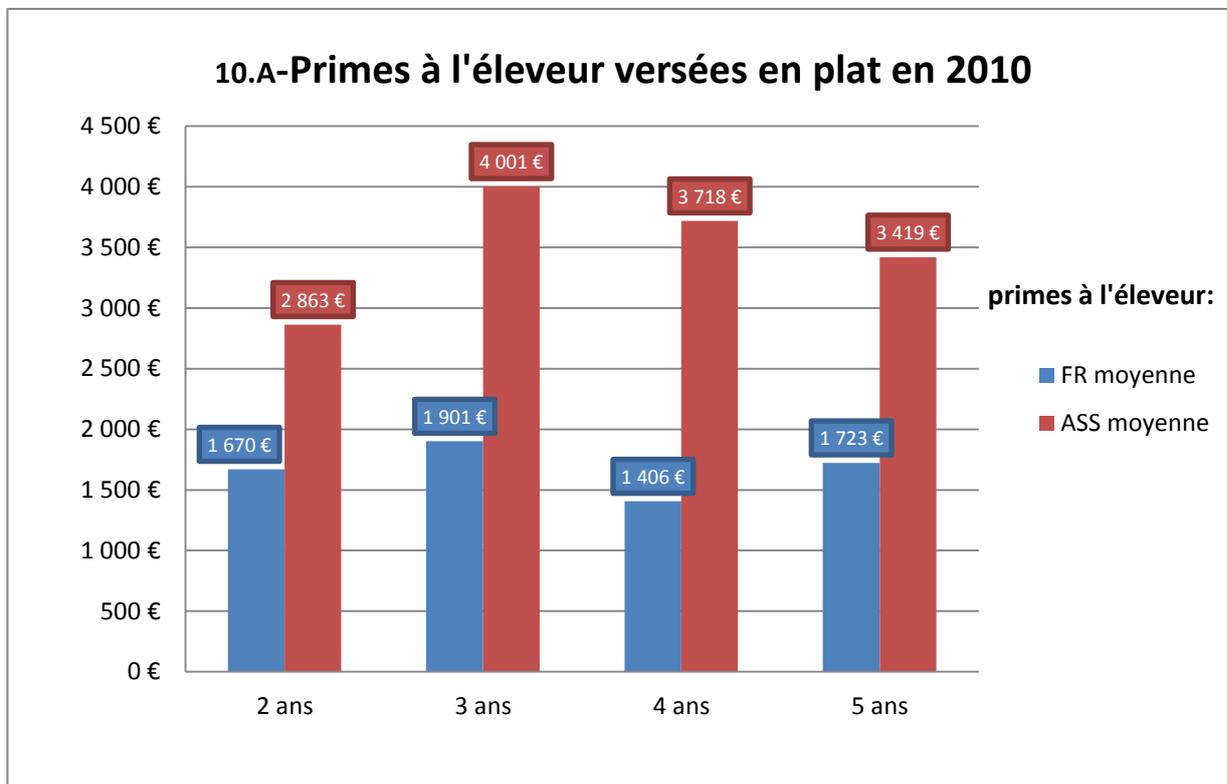
Bien que la majorité des FR correspondent à des chevaux conçus en France et inversement pour les ASS dont la plupart sont des « non-conçus » il apparaît plus pertinent d'approfondir l'analyse comparative au sein des « nés et élevés en France ». Le critère de distinction n'est plus seulement le **pays de naissance du cheval** (FR vs ASS) mais aussi le **pays de conception** (« conçus » vs « non-conçus » en France)

Ce nouveau paramètre permet de distinguer 4 types de chevaux à primes (Cf. figure 11, p17):

- **FR « conçus »** (ex : Cirrus des Aigles)
- **FR « non conçus »** (ex : Sarafina)
- **ASS « conçu »** (ex : Goldikova)
- **ASS « non conçu »** (ex : Planteur)

Les résultats de l'année 2010, obtenus par tous les chevaux (FR conçus/non conçus & ASS conçus/non conçus) et dans chaque type de courses (courses ouvertes/fermées/réservées aux AQPS, AA, AC ou Arabes) sont détaillés en annexe 2.

Figure 10 : Niveau de distribution des primes à l'éleveur dans les courses de Galop en 2010



L'analyse des résultats des chevaux âgés de 2 à 4 ans, dans les courses ouvertes en 2010, confirme la nette supériorité des « non conçus ». En effet, **22% des partants éligibles aux primes propriétaires ne sont pas conçus en France** et ces derniers captent **36% des primes propriétaires** distribuées (Cf. figure 12)¹.

¹ *La discipline de l'obstacle compte assez peu de chevaux non conçus en France (de l'ordre de 3 à 5% selon les âges). Les FR conçus en France constituent la majeure partie des chevaux évoluant dans la discipline.*

Figure 11 : Les différents types de chevaux'' à primes''

*Certificat d'Exportation basé à France Galop

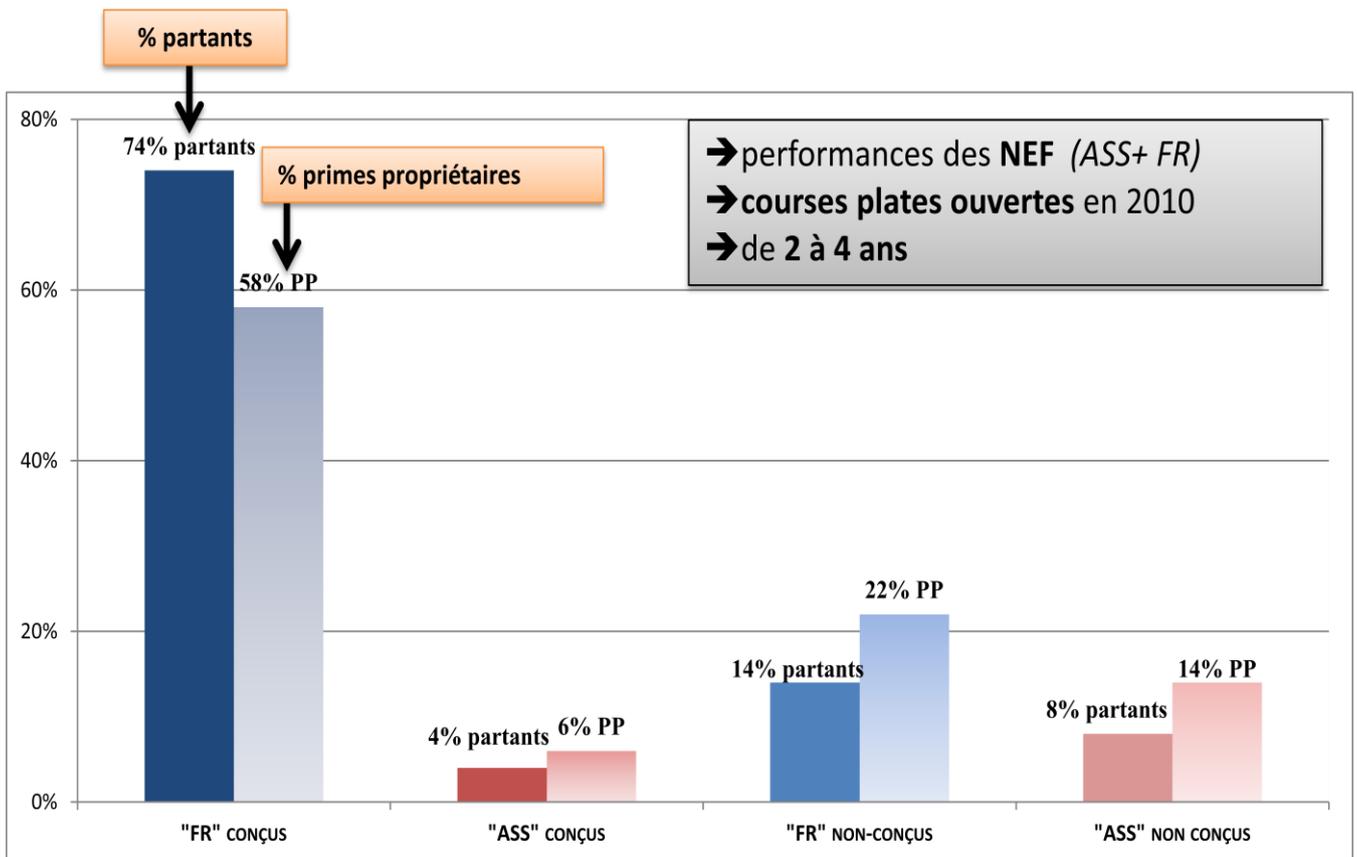
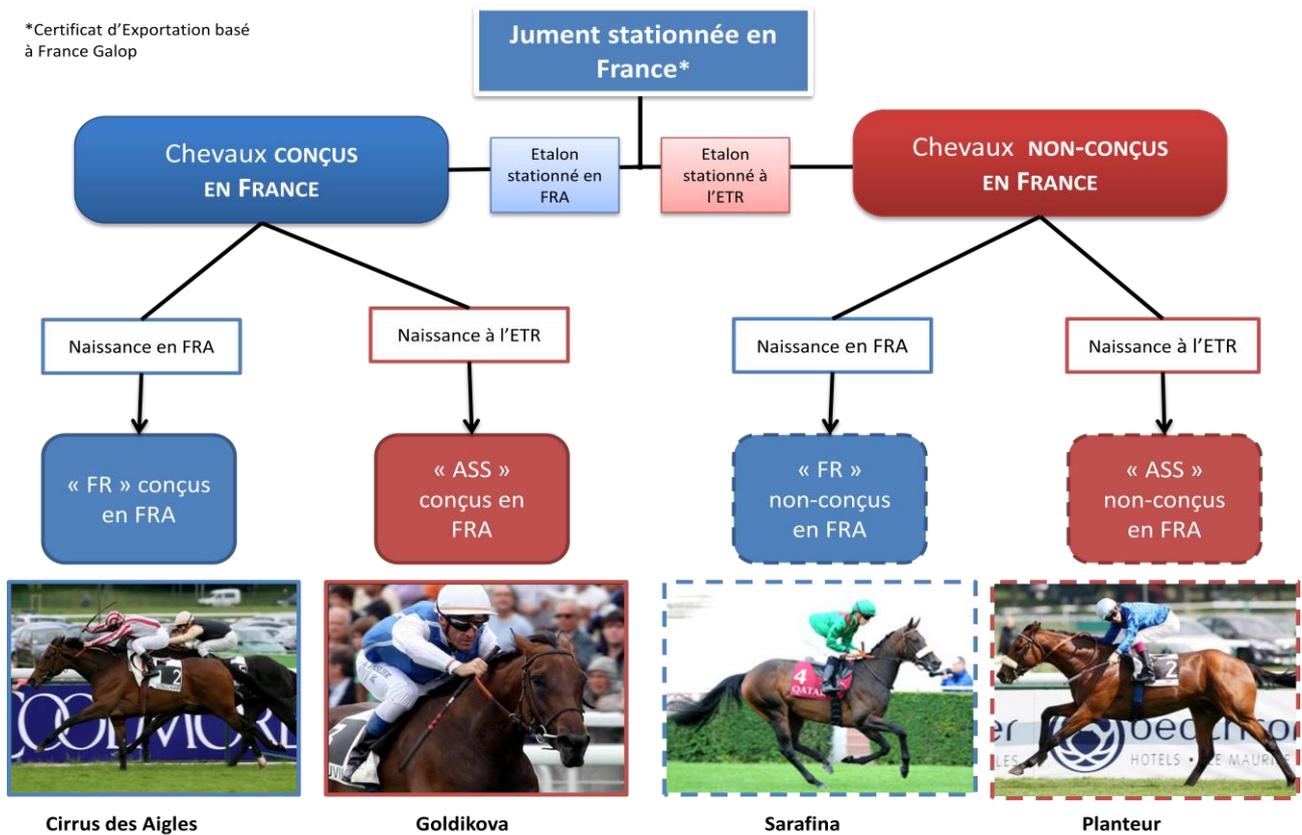


Figure 12 : Répartition des primes propriétaires au sein des NEF en 2010

Bilan et perspectives

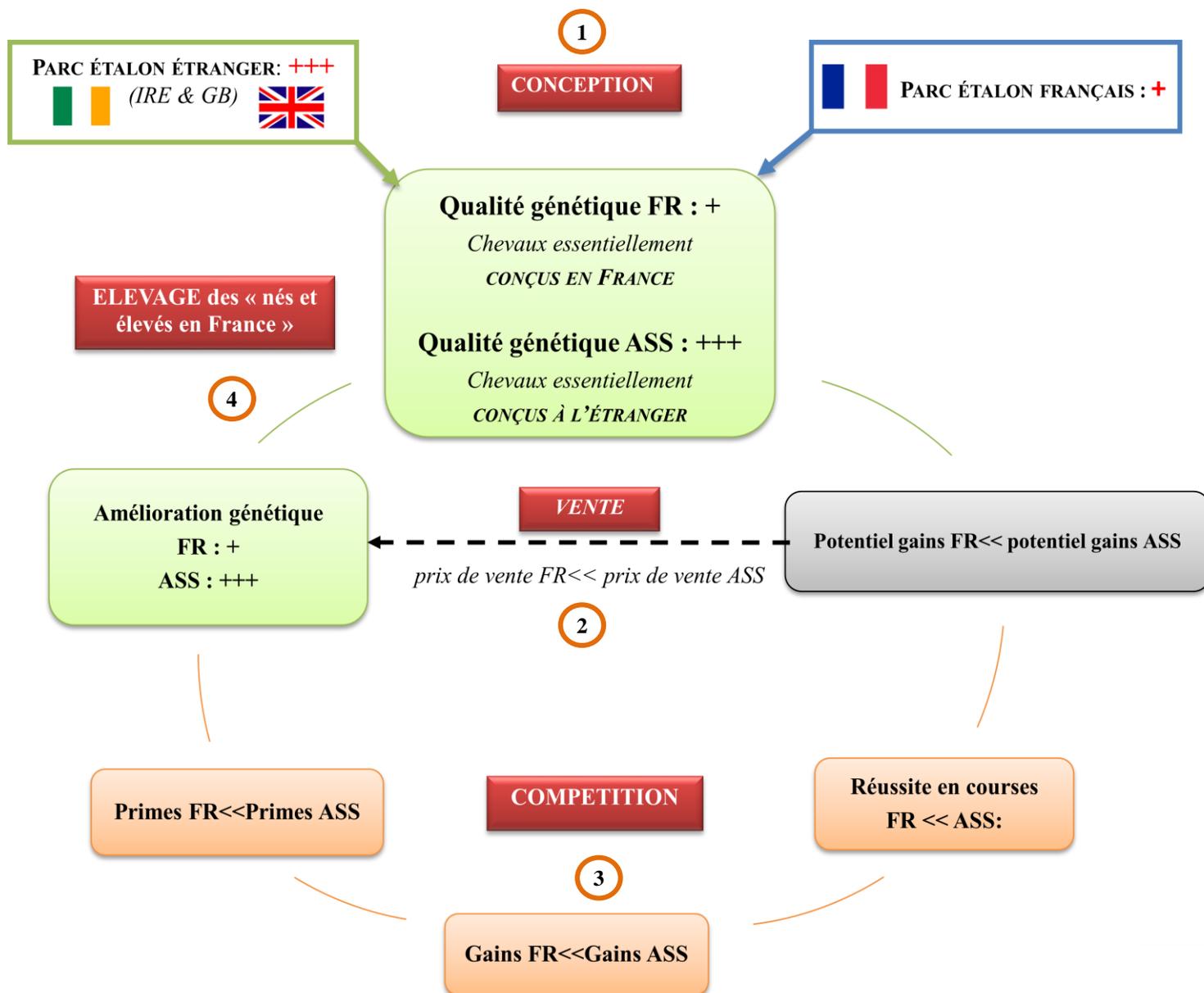
(Cf. schéma bilan : figure 13)

Dans l'ensemble, la qualité des chevaux FR est bien inférieure à celle des ASS. Ces derniers correspondent d'ailleurs essentiellement à des chevaux conçus à l'étranger [1]. Les disparités se dévoilent lors des ventes, où les ASS se vendent plus cher [2], mais aussi en compétition, où les gains générés par les chevaux FR, primes comprises, sont très inférieurs à ceux des ASS et des autres chevaux étrangers d'ailleurs [3].

L'optimisation du dispositif actuel des primes, qu'elles soient versées aux propriétaires ou aux éleveurs, repose donc sur une **juste redistribution de l'enveloppe des encouragements** afin de parvenir aux objectifs premiers : **favoriser l'amélioration génétique de l'ensemble des chevaux « nés et élevés en France »**, sans en restreindre le bénéfice aux chevaux « assimilés » uniquement [4].

Cette réorientation des incitations doit toujours avoir pour objectif de **récompenser les meilleurs chevaux** mais elle doit **aussi inciter les éleveurs à mieux produire** afin de proposer aux propriétaires des chevaux susceptibles de progresser et de rivaliser avec les chevaux ETR. Etant donné son niveau de distribution actuel, le **dispositif français** a le potentiel pour être utilisé comme **levier économique** afin de **redresser et d'enrichir l'élevage français** (qualité génétique des **reproducteurs et futurs reproducteurs issus de l'élevage français**, et **parc d'étalons faisant la monte en France**).

Figure 13 : Bilan de performance du dispositif des primes



ANNEXE 1 :

**IMPACT DU DISPOSITIF DES PRIMES SUR LA VALEUR
MARCHANDE DES YEARLINGS « NES ET ELEVES EN FRANCE »
LORS DES VENTES D'AOUT**

Ventes de yearlings d'août : approfondissement de l'analyse

A la demande de la Direction d'Arqana, l'analyse des ventes de yearlings d'août a été revue en apportant quelques corrections méthodologiques

1. Ventes de yearlings d'août : analyse initiale

1.1. Méthodologie initiale

On s'intéresse, dans la partie « ventes », à **l'impact du dispositif des primes sur la valeur marchande d'un cheval « né et élevé en France »** avant que celui-ci n'entame sa carrière de courses. La valeur marchande des chevaux, illustrée de manière simple et objective par l'indicateur « prix de vente », peut être étudiée par le biais des ventes aux enchères publiques. Bien que ces dernières soient loin de représenter la totalité du marché, elles permettent toutefois, grâce à la transparence des prix de vente, d'établir un classement de la valeur marchande des chevaux. Afin que les différentes comparaisons menées soient significatives, un nombre minimum de chevaux issus de chaque catégorie (FR, ASS et ETR) est nécessaire.

1.1.1. L'équation de la valeur marchande

En général, on considère que la valeur marchande d'un jeune cheval (âgé de 2 à 3 ans maximum et n'ayant pas encore débuté en compétition), est directement liée à son **potentiel de réussite en course ainsi qu'à son potentiel de reproducteur après la carrière de course** (Cf. figure 1). Ces deux critères évoluent dans le même sens.

Ainsi, la valeur marchande d'un cheval est directement ou indirectement influencée par les paramètres dont dépend sa réussite en compétition. Le **montant des gains totaux générés par un cheval au cours de sa carrière de courses** est dû à :

- ✓ son **patrimoine génétique**
- ✓ sa **morphologie** et sa **locomotion**
- ✓ son **droit aux primes** (lorsque les conditions de courses et le résultat du cheval entraînent le versement de ces primes).

Le patrimoine (ou valeur) génétique d'un cheval s'obtient à partir des valeurs génétiques respectives de ses deux parents. Le « pedigree » d'un cheval, qui correspond à son arbre généalogique avec les performances détaillées de ses ancêtres en compétition, permet d'appréhender la valeur intrinsèque des chevaux. Quand un cheval qui n'a pas encore fait ses preuves en compétition est vendu, son prix d'achat est alors établi en fonction de sa morphologie et de son pedigree.

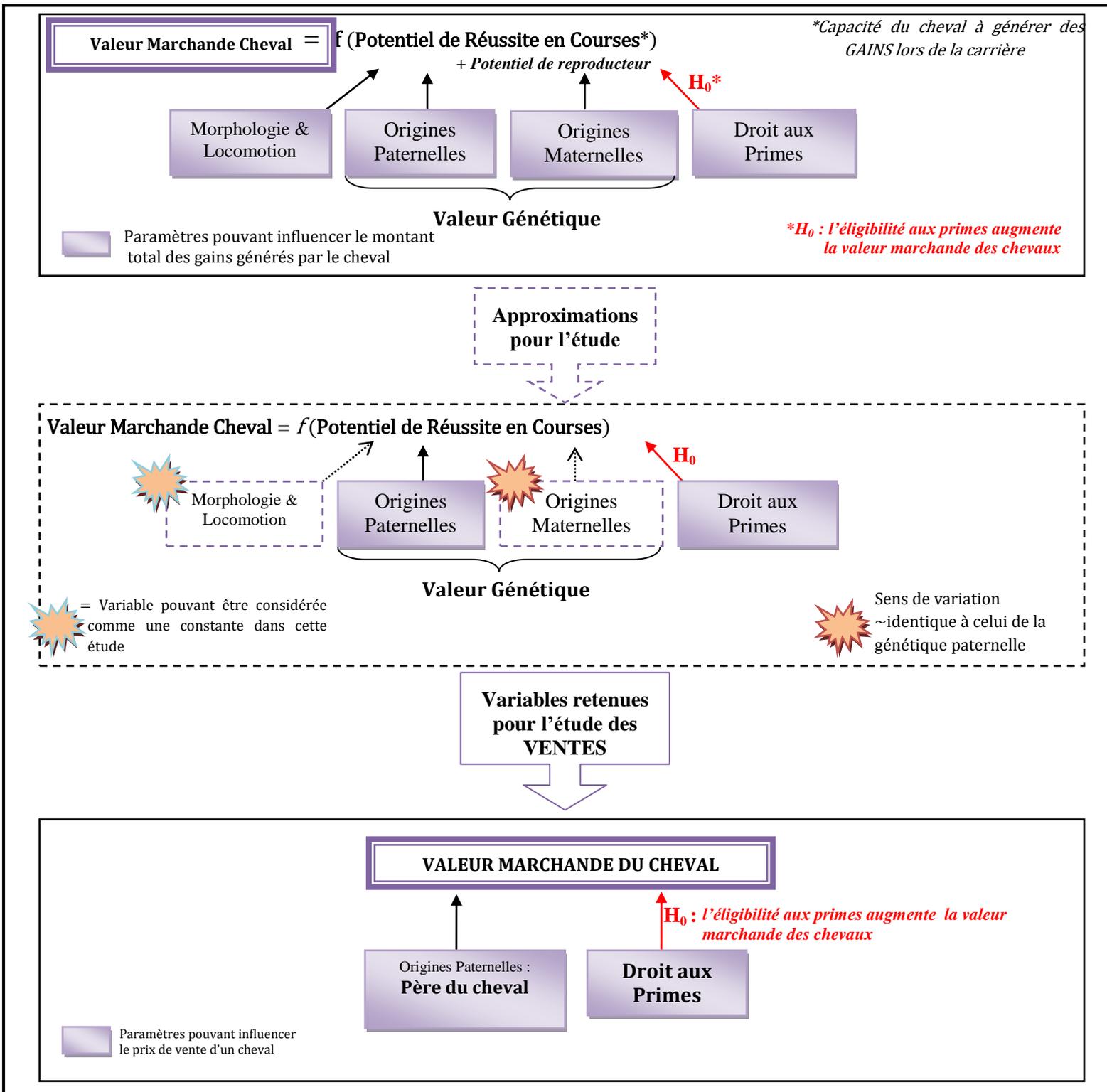


Figure 1 : Simplification de l'équation de la valeur marchande

1.1.2. Approximations et simplifications de l'équation de la valeur marchande

❖ Valeur génétique

On se permet dans cette étude de négliger la génétique de la mère afin de simplifier l'analyse. Cette simplification peut être effectuée dans la mesure où les chevaux passés aux ventes aux enchères publiques sont le fruit d'un croisement raisonné de la part de l'éleveur-vendeur. En effet, ces derniers ont tout intérêt à faire saillir leurs bonnes juments par des bons étalons et à ne pas garder à l'élevage des poulinières de mauvaise qualité (génétique ou descendance).

De plus, la politique de pré-sélection mise en œuvre par Arqana, contribue à ne proposer aux acheteurs que des chevaux ayant une valeur génétique très convenable sinon excellente.

Ainsi, la valeur génétique paternelle est établie à partir du prix de saillie, qui est le reflet de la qualité d'un étalon. Un étalon dont la descendance s'affirme en course, fera la monte à un tarif logiquement plus élevé qu'un étalon dont la descendance est médiocre

❖ Morphologie et locomotion

La politique d'Arqana contribue aussi à sélectionner, dans l'ensemble, des chevaux morphologiquement corrects, c'est-à-dire « aptes à la compétition » (pas de problème majeur d'aplombs par exemple). Ceci permet de simplifier encore l'équation de la valeur marchande d'un cheval, en occultant les paramètres considérés comme constants : « physique et locomotion » des chevaux et « génétique maternelle ».

❖ Equation de la valeur marchande simplifiée

La valeur marchande observée est donc réduite à deux variables : la valeur génétique du cheval (via la **valeur génétique paternelle**) et **l'éligibilité aux primes**.

1.1.3. Analyse statistique des données

Afin d'assurer la pertinence de l'étude, l'analyse comparative des prix de vente des chevaux a été complétée par des tests statistiques adaptés aux données utilisées (Cf. figure 2). Le principe de ces tests statistiques est de comparer les moyennes respectives de chaque échantillon observé. Ici, les 3 échantillons correspondent aux chevaux **FR, ASS et ETR vendus** (aux enchères et à l'amiable).

Les ventes de yearlings d'août sont les plus internationalisées des trois vacations de yearlings organisées et permettent ainsi d'établir une **comparaison pertinente entre les yearlings FR, ASS et ETR sur un segment de marché « haut de gamme »**.

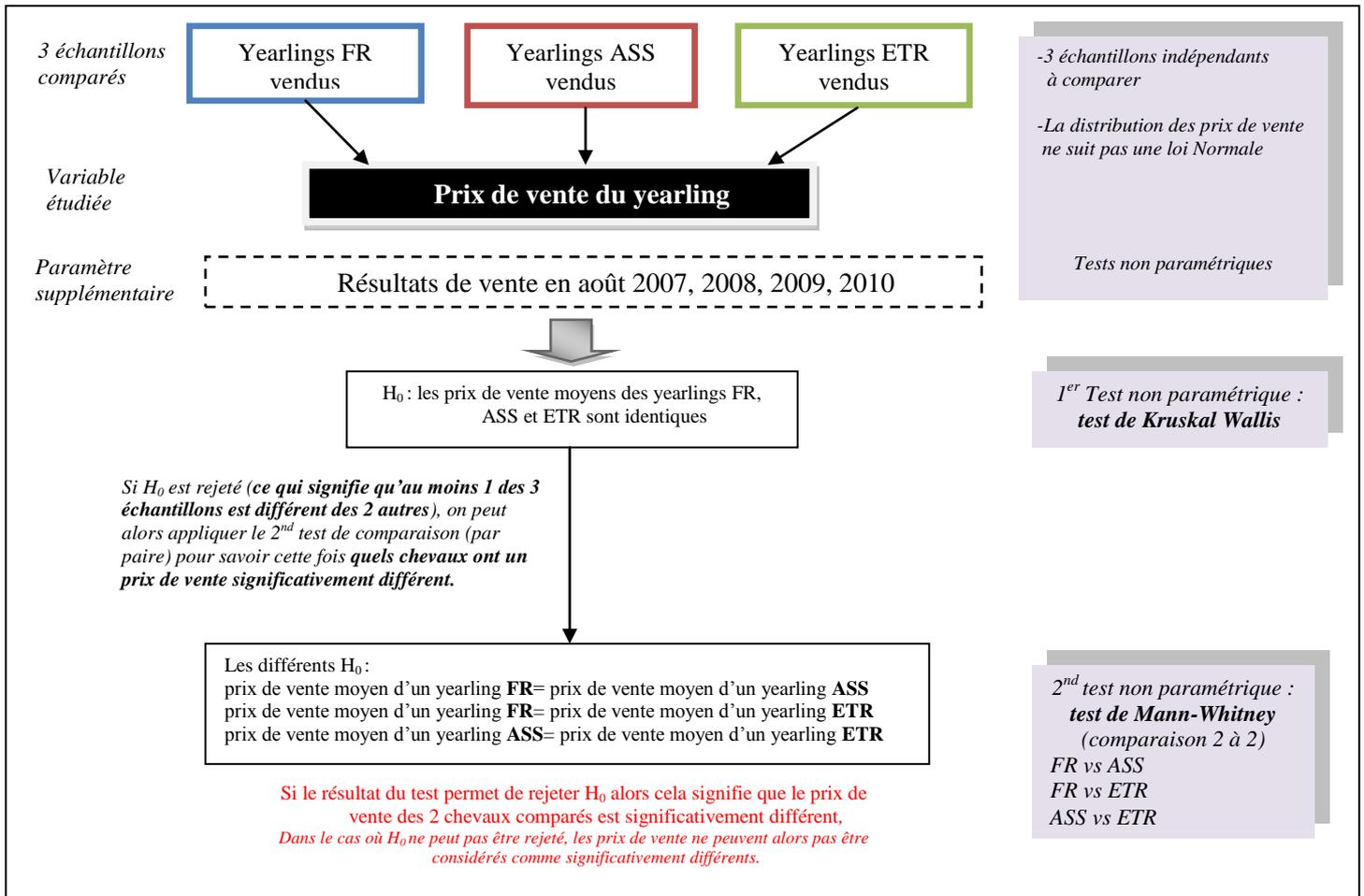


Figure 2 Explications et justifications des tests statistiques utilisés pour l'analyse du stade « ventes »

1.2. Résultats de l'analyse des ventes d'août

1.2.1. Evolution du marché des yearlings en août

Les ventes de yearlings d'août sont les plus internationalisées des trois vacations de yearlings organisées et permettent ainsi d'établir une comparaison pertinente entre les yearlings FR, ASS et ETR sur un segment de marché « haut de gamme » (Cf. figure 3.A) Le marché des yearlings d'août a été relativement constant ces dernières années mais semble tout de même avoir souffert de la crise en 2010 où le chiffre d'affaire s'est effondré de 47% par rapport à 2009. En fait, l'augmentation du chiffre d'affaire des yearlings ASS et ETR de 2007 à 2009 a permis de compenser la baisse enregistrée par les yearlings FR dont le chiffre d'affaires n'a cessé de décroître (Cf. figure 3.B).

Cette vente de yearlings « haut de gamme », organisée en France, compte 80% de produits conçus à l'étranger. Ce pourcentage confirme la décote actuelle des produits issus d'étalons basés en France qui rebutent les acheteurs internationaux. Aujourd'hui, les étalons étrangers sont plus cotés que les étalons français sur la scène internationale et c'est la raison pour laquelle, les éleveurs-vendeurs français envoient leurs bonnes juments à la saillie d'étalons étrangers. Cette valorisation commerciale augmente les chances de vendre leur cheval à un tarif intéressant ; cela est vérifié puisqu'au final les yearlings conçus à l'étranger se vendent mieux que les yearlings conçus en France.

1.2.2. Impact des primes sur la valeur marchande yearlings des « nés et élevés en France »

❖ Cas des yearlings FR

Bien que les yearlings FR présentés en août soient en majorité conçus à l'étranger, leur valeur génétique demeure inférieure aux ETR et aux ASS, et les FR se vendent, en moyenne, moins cher que les autres yearlings. (Cf. figure 3.C). Ceci prouve que la valeur génétique des chevaux a évidemment beaucoup plus d'influence que l'éligibilité aux primes sur la valeur marchande d'un cheval. Ce résultat est logique dans le sens où les primes générées par la suite découlent directement des performances du cheval en compétition. Ainsi, un propriétaire aura plus à gagner avec un bon cheval, même sans les primes, plutôt qu'avec un cheval « à prime » médiocre ou mauvais, qui ne génère de toute façon que très peu voire aucune allocation et donc pas de primes significatives.

La prime au propriétaire ne permet donc pas aux yearlings FR de se vendre aussi cher que les chevaux ETR. Toutefois, il est probable que cette prime maintienne quelque peu le prix de vente des chevaux FR, qui ne sont pas, dans l'ensemble, sur le même pied d'égalité que les chevaux ETR et ASS en termes de valeur génétique. Leur potentiel de gains en course, qui est de fait moins important, explique que leur valeur marchande soit moins élevée. Cependant, l'éligibilité aux primes propriétaires semble servir à maintenir la valeur marchande des FR à un certain niveau et **aurait ainsi plus une valeur de « ceinture de sécurité » pour le marché des chevaux FR.**

❖ Cas des yearlings ASS

La comparaison des prix de vente des yearlings ASS (éligibles aux primes) et des yearlings ETR (non éligibles) montre qu'il n'y a pas de différences de prix significatives entre ces deux types de produits homologues sur le plan génétique (Cf. figure 3.C). Ainsi, **à valeur génétique égale, l'éligibilité aux primes ne permet pas d'augmenter de manière significative la valeur marchande des chevaux. Il n'y a donc pas d'« effet primes » notable sur la valeur marchande des chevaux assimilés lors des ventes de yearlings d'août**

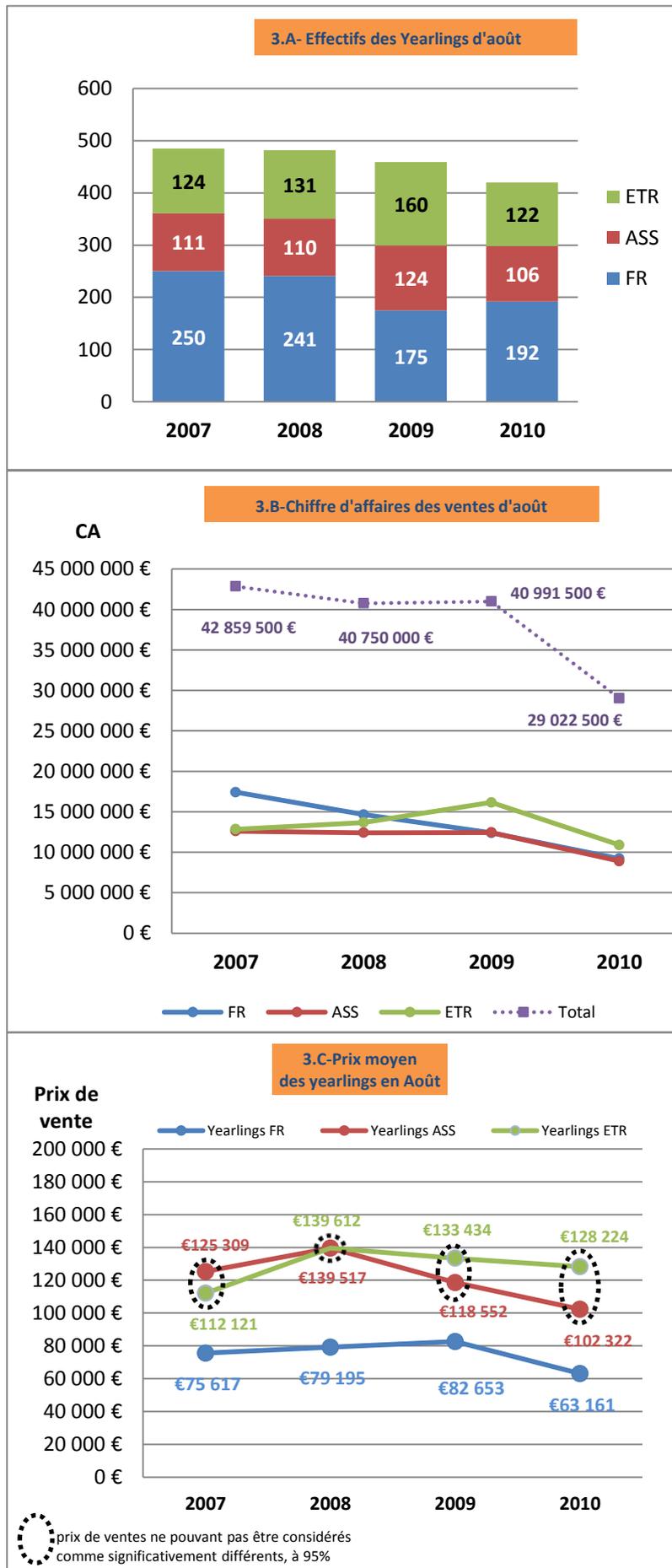


Figure 3: Evolution des indicateurs usuels des ventes de yearlings en août

2. Reproches d'Arqana sur l'analyse réalisée

2.1. Hétérogénéité des populations de yearlings comparées

Les reproches faits par Arqana portent sur la méthodologie mise en place et plus précisément sur la **population de yearlings prise en compte**.

D'après Arqana, les ventes d'août, que l'on a coutume de qualifier de ventes « haut de gamme », ne peuvent être considérées de la sorte dans leur intégralité : seuls les 2 premiers jours de ventes (partie 1) proposent des yearlings « haut de gamme ».

Ainsi, pour l'agence de vente, le fait de prendre en compte tous les yearlings des ventes d'août, sans distinguer la « partie 1 » de la « partie 2 », ne permet pas de comparer des populations de yearlings « homogènes ».

2.2. Justifications des choix méthodologiques effectués précédemment

En effet dans l'étude réalisée précédemment, la **comparaison du prix de vente moyen** d'un yearling FR, ASS ou ETR a pris en considération tous les yearlings passant en août **sans distinguer la partie 1** de la **partie 2**. Ceci, car la proportion de yearlings qui passe sur un ring de vente est déjà « sélectionnée » par rapport au nombre total de naissances : 16% des chevaux FR (sur 5000 naissances environ) sont amenés à passer en vente, dans leur année de yearling, par le biais d'Arqana, alors que les yearlings ASS sont près de 50% à passer aux ventes Arqana (sur 400 chevaux environ assimilés chaque année). Les ASS apparaissent ainsi comme des **chevaux de « business »**, que l'ont fait naître dans une optique de passage aux ventes aux enchères avant qu'ils n'entament leur carrière de course.

Ainsi, cette pré-sélection au sein des « nés et élevés en France », particulièrement effective pour la vacation d'août, restreint les populations étudiées à des échantillons de yearlings qui peuvent être considérés comme le haut de la pyramide de chacune des catégories comparées (FR, ASS et ETR).

La considération des deux parties de la vente d'août a pour avantage la réalisation d'une analyse comparative significative : les moyennes des prix de vente des yearlings FR, ASS ou ETR sont calculées à partir **d'effectifs comparables** et **dépassant la centaine de chevaux** dans chacune des catégories observées (Cf. figure 4).

La séparation des deux parties de la vente d'août permet de comparer les yearlings FR, ASS et ETR à valeur génétique égale (haute valeur génétique), mais dans la 1^{ère} partie uniquement. Seulement, cette distinction a pour inconvénient de diminuer la puissance des tests statistiques car les catégories de yearlings comparées ne sont pas équitablement représentées. **Les chevaux à primes (FR & ASS) sont faiblement représentés par rapport aux yearlings ETR qui sont quasiment deux à trois fois plus nombreux dans la partie 1 des ventes d'août (Cf. figure 5). Les résultats obtenus pour les « nés et élevés en France » relèvent alors plutôt du cas particulier que de la tendance globale (un résultat sera d'autant plus fiable et représentatif que la taille de la population observée est grande).**

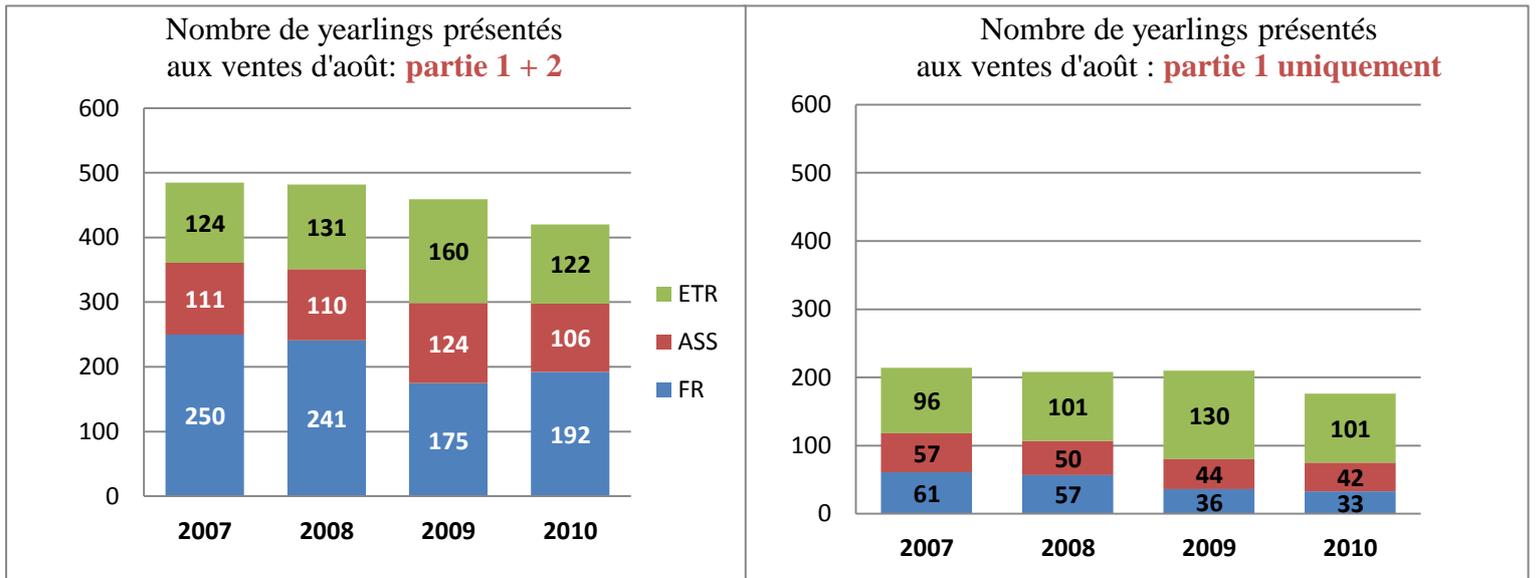


Figure 4 : Populations de yearlings présentées aux ventes d'août

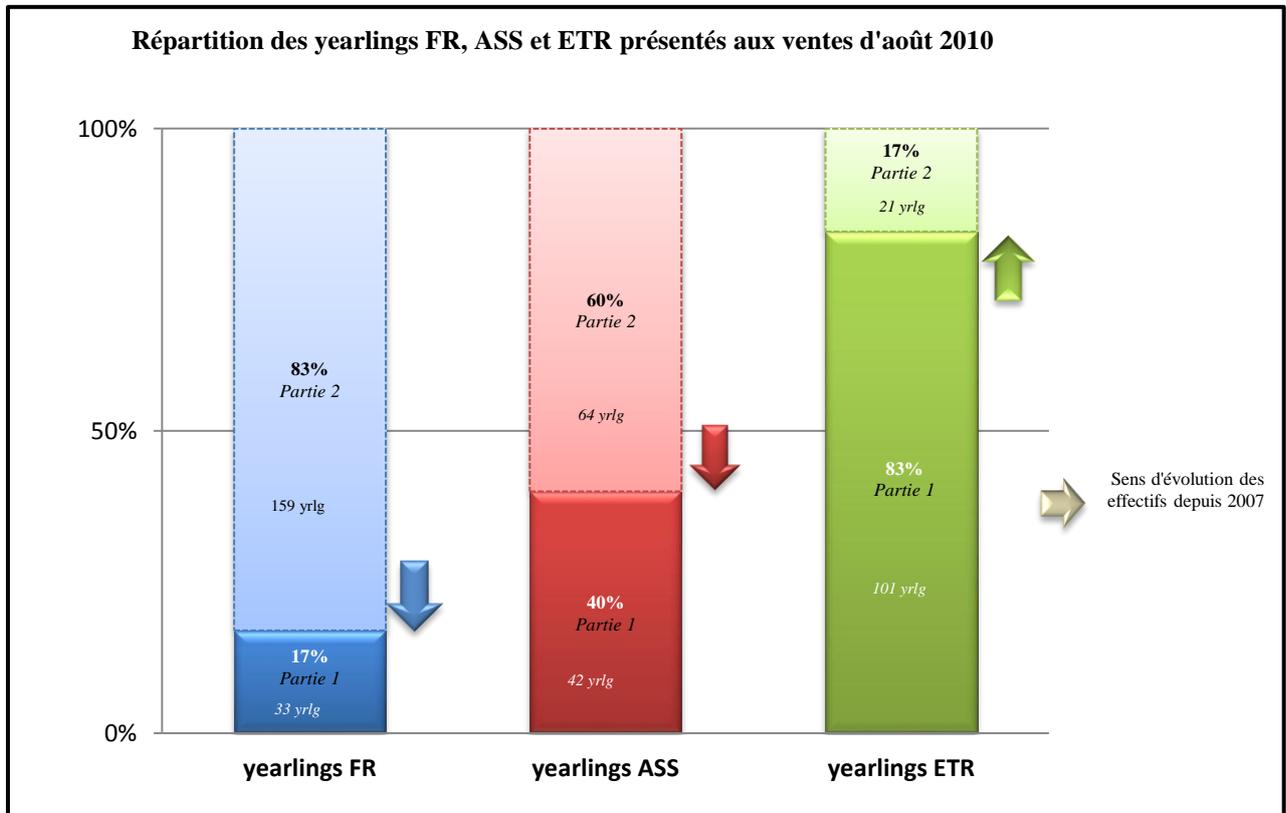


Figure 5 : Répartition des yearlings présentés aux ventes d'août en 2010 (par partie de vente)

3. Impact des primes sur la valeur marchande des « nés et élevés en France » lors de la 1^{ère} partie des ventes d'août

3.1. Représentativité des yearlings FR, ASS et ETR

Comme cela a été expliqué précédemment (Cf. figure 5), **la part des yearlings « à primes » présentés en 1^{ère} partie des ventes d'août correspond à une minorité de chevaux.** En 2010, seuls 17% des yearlings FR (33 yearlings) et 40% des yearlings ASS (42 yearlings) ont été présentés en 1^{ère} partie des ventes d'août. En revanche plus des $\frac{3}{4}$ des yearlings ETR sont passés lors des deux premières journées (83%, 101 yearlings). Si l'échantillon des yearlings ETR est représentatif, celui des ASS ou des FR l'est beaucoup moins.

3.2. Impact des primes sur le prix moyen des yearlings en 1^{ère} partie des ventes d'août

L'analyse statistique de la 1^{ère} partie des ventes d'août révèle qu'en 2007 et 2010 le prix moyen des yearlings « haut de gamme » éligibles à la prime (FR & ASS) n'est pas significativement différent de celui de leurs homologues ETR, non éligibles à la prime (Cf. figure 6).

Un *effet prime* est notable :

- ❖ en 2008 : pour les yearlings ASS uniquement
- ❖ en 2009 : pour les yearlings ASS et FR

Encore une fois, cet « effet prime » est à relativiser car il ne concerne qu'une faible proportion de yearlings qui n'ont vraisemblablement pas besoin d'être éligibles aux primes pour augmenter leur valeur marchande.

Ainsi, à haute valeur génétique, l'éligibilité aux primes n'augmente pas significativement et systématiquement la valeur marchande des yearlings FR et ASS.

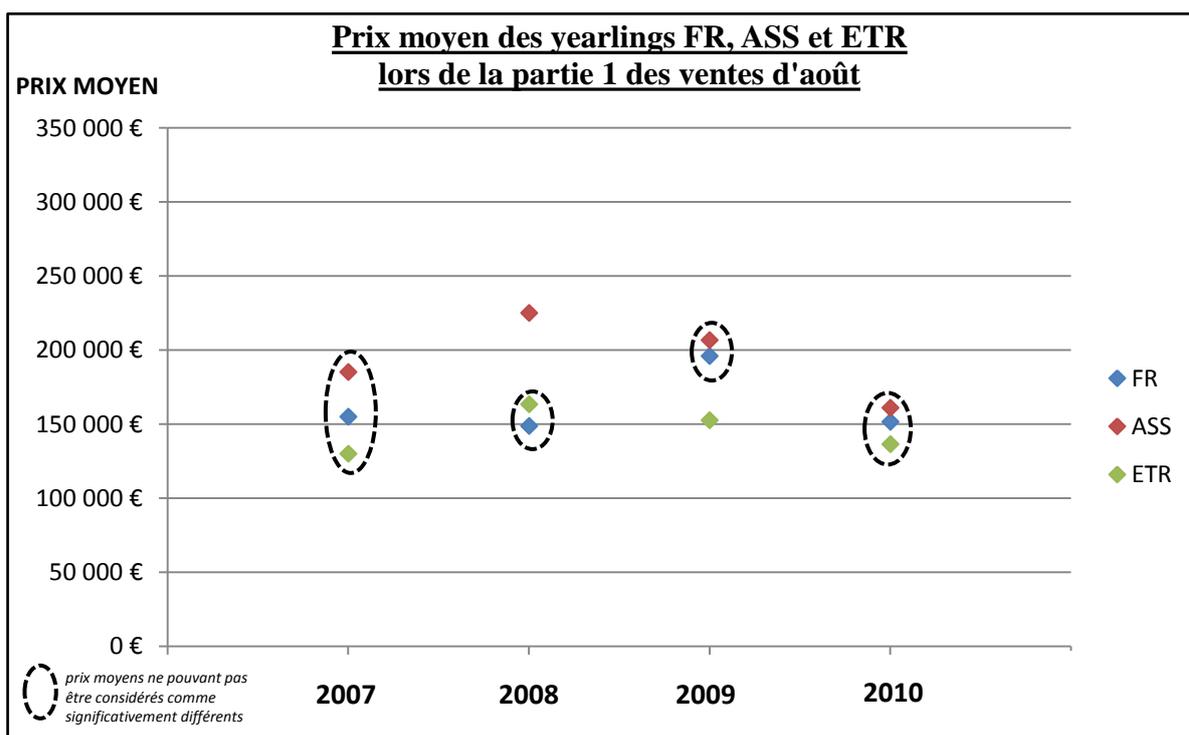


Figure 6 : Prix moyen des yearlings vendus en 1^{ère} partie

Résultats ventes d'août (partie 1)		2007	2008	2009	2010
FR	vendus	49	44	30	22
	présentés	61	57	36	33
	% vente	80%	77%	83%	67%
ASS	vendus	50	40	40	37
	présentés	57	50	44	42
	% vente	88%	80%	91%	88%
ETR	vendus	74	77	99	75
	présentés	96	101	130	101
	% vente	77%	76%	76%	74%

Tableau 1 : Résultats de vente des yearlings FR, ASS et ETR lors de la première partie des ventes d'août

ANNEXE 2 :
BILAN DES GAINS ET DES PRIMES DISTRIBUÉS EN COURSE AUX
DIFFÉRENTS TYPES DE CHEVAUX « NÉS ET ÉLEVÉS EN FRANCE »

2 ANS 2010		FR			ASS			TOTAL NEF (FR+ASS)
		Conçus	Non-conçus	total FR	Conçus	Non-conçus	total ASS	
Courses ouvertes (PS)								
PS	Gains	5 122 230 €	1 946 505 €	7 068 735 €	607 167 €	1 347 697 €	1 954 864 €	9 023 599 €
	PP (75% Gains)	3 841 559 €	1 446 134 €	5 287 693 €	455 369 €	1 010 762 €	1 466 131 €	6 753 824 €
	PE (14% Gains+PP)	1 343 561 €	474 916 €	1 818 477 €	150 659 €	330 150 €	480 809 €	2 299 286 €
Courses fermées (réservées aux NEF)								
PS	Gains	326 250 €	85 800 €	412 050 €	33 450 €	33 450 €	66 900 €	478 950 €
	PE (19% Gains)	61 972 €	16 299 €	78 271 €	6 354 €	6 354 €	12 708 €	90 979 €
3 ANS 2010		FR			ASS			TOTAL NEF (FR+ASS)
		Conçus	Non-conçus	total FR	Conçus	Non-conçus	total ASS	
Courses ouvertes			**					
PS	Gains	12 827 195 €	5 509 540 €	18 336 735 €	1 183 510 €	3 441 425 €	4 624 935 €	22 961 670 €
	PP (63% Gains)	8 080 767 €	3 470 928 €	11 551 695 €	745 584 €	2 168 034 €	2 913 618 €	14 465 313 €
	PE (14% Gains+PP)	2 925 535 €	1 256 914 €	4 182 449 €	269 949 €	785 046 €	1 054 995 €	5 237 444 €
Courses ouvertes								
AA, AC, AR	Gains			510 900 €				510 900 €
	PP (63% Gains)			321 866 €				321 866 €
	PE (14% Gains+PP)			116 548 €				116 548 €
Courses fermées (réservées aux NEF)								
PS	Gains	1 295 400 €	178 250 €	1 473 650 €	123 250 €	197 900 €	321 150 €	1 794 800 €
	PE (19% Gains)	246 055 €	33 861 €	279 916 €	23 413 €	37 596 €	61 009 €	340 925 €
Courses réservées AQPS								
AQPS	Gains			1 068 300 €				1 068 300 €
	PE (21% Gains)			223 324 €				223 324 €
Courses réservées AA, AC								
AA,AC	Gains			374 250 €				374 250 €
	PE (21% Gains)			78 572 €				78 572 €
** Non pris en compte: Qatar Prix de l'Arc de Triomphe : Sarafina (3e), Bhekabad (4e)				Gains		PE fixes		
				685 600 €		26 395 €		

4 ANS 2010		FR			ASS			TOTAL NEF (FR+ASS)
		Conçus	Non-conçus	total FR	Conçus	Non-conçus	total ASS	
Courses ouvertes (PS)								
PS	Gains	7 828 925 €	2 093 855 €	9 922 780 €	838 655 €	1 107 825 €	1 946 480 €	11 869 260 €
	PP (75% Gains)	3 757 839 €	1 005 032 €	4 762 871 €	402 550 €	531 752 €	934 302 €	5 697 173 €
	PE (14% Gains+PP)	1 621 248 €	433 643 €	2 054 891 €	173 727 €	229 430 €	403 157 €	2 458 048 €
Courses ouvertes (AA, AC, AR)								
AA, AC, AR	Gains*			582 250 €				582 250 €
	PP (48% Gains)			274 680 €				274 680 €
	PE (14% Gains+PP)			119 880 €				119 880 €
Courses fermées (réservées aux NEF)								
PS	Gains	832 100 €	142 600 €	974 700 €	25 550 €	63 600 €	89 150 €	1 063 850 €
	PE (19% Gains)	158 081 €	27 321 €	185 402 €	4 854 €	12 081 €	16 935 €	202 337 €
Courses réservées AQPS								
AQPS	Gains			1 067 850 €				1 067 850 €
	PE (21% Gains)			224 168 €				224 168 €
Courses réservées AA, AC								
AA,AC	Gains			196 500 €				196 500 €
	PE (21% Gains)			41 209 €				41 209 €

*pris en compte dans total : **Prix Manganate Deauville**
(course Sponsor donc pas de PP)

Gains	10.000€
PE	1.400€

5 ANS 2010		FR			ASS			TOTAL NEF (FR+ASS)
		Conçus	Non-conçus	total FR	Conçus	Non-conçus	total ASS	
Courses ouvertes (PS)								
PS	Gains	5 086 390 €	843 460 €	5 929 850 €	732 730 €	1 088 130 €	1 820 860 €	7 750 710 €
	PP (75% Gains)	2 441 409 €	404 844 €	2 846 253 €	343 570 €	495 958 €	839 528 €	3 685 781 €
	PE (14% Gains+PP)	1 053 275 €	174 665 €	1 227 940 €	151 511 €	224 415 €	375 926 €	1 603 866 €
Courses ouvertes (AA, AC, AR)								
AA, AC, AR	Gains*			292 900 €				292 900 €
	PP (48% Gains)			140 592 €				140 592 €
	PE (14% Gains+PP)			60 649 €				60 649 €
Courses fermées (réservées aux NEF)								
PS	Gains	565 700 €	45 500 €	611 200 €	16 950 €	54 850 €	71 800 €	683 000 €
	PE (19% Gains)	107 462 €	8 643 €	116 105 €	3 220 €	10 418 €	13 638 €	129 743 €
Courses réservées AQPS, AA, AC								
AQPS, AA, AC	Gains			1 056 700 €				1 056 700 €
	PE (21% Gains)			221 871 €				221 871 €

6 ANS 2010		FR			ASS			TOTAL NEF (FR+ASS)
		Conçus	Non-conçus	total FR	Conçus	Non-conçus	total ASS	
Courses ouvertes (PS, AA, AC, AR)								
	Gains							9 753 970 €
	PP (75% Gains)							4 681 811 €
	PE (14% Gains+PP)							2 019 749 €
Courses fermées (réservées aux NEF)								
	Gains							1 419 600 €
	PE (19% Gains)							277 551 €

ANNEXE 3 :
ETAT DES LIEUX DU DISPOSITIF DES PRIMES DISTRIBUEES
PAR FRANCE GALOP AUX ELEVEURS DE CHEVAUX « NES ET ELEVES EN FRANCE » A
L'OCCASION DES COURSES DE GALOP A L'ETRANGER

France Galop attribue une prime aux éleveurs-naisseur des chevaux effectuant tout ou partie de leur carrière à l'étranger. Cette démarche a constitué un budget de 1 527 K € en 2010.

1- Conditions actuelles de versement de la prime à l'éleveur pour les courses courues à l'étranger

Le maintien d'une prime à l'éleveur pour les courses courues à l'étranger permet de compenser le « manque à gagner » que peut représenter la vente d'un cheval pour l'export. En effet, lorsqu'un naisseur français vend son cheval et que celui-ci effectue sa carrière hors de France, l'éleveur voit alors tout espoir de primes s'envoler (primes qu'il aurait pu espérer si son cheval avait fait une carrière en France). Seulement, le marché français, et surtout celui des chevaux d'obstacle, est orienté de telle sorte que les acheteurs potentiels sont essentiellement des britanniques et des irlandais, cela au détriment des acheteurs français qui sont plus rares et moins compétitifs à l'heure actuelle.

Comme pour les courses disputées en France, les primes pour les courses à l'étranger sont destinées aux éleveurs-naisseur de chevaux « nés et élevés en France ». Toutefois, le cycle de qualification est plus court et les **chevaux éligibles à ces primes peuvent être exportés** définitivement dès le **2 novembre de leur année de naissance** (contre 1^{er} juin de l'année suivante, afin d'être éligibles pour les primes à l'élevage distribuées dans les courses courues en France).

Les conditions d'attribution de ces primes sont cependant plus strictes, dans la mesure où France Galop ne les distribue qu'à la double condition que :

- **L'éleveur-naisseur possède son élevage en France**
- **Les produits soient « conçus » en France**, c'est-à-dire issu d'un étalon stationné en France (mesure instaurée à partir des naissances 2008)

Les Conditions Financières précisent que les chevaux exportés entre le 2 novembre de leur année de naissance et le 1^{er} juin de l'année suivante, et qui sont amenés au cours de leur carrière, à revenir en France pour courir, ne sont plus éligibles aux primes à l'élevage distribuées dans les courses françaises.

Ainsi, en plat, une prime de 10% de l'allocation revenant aux propriétaires est versée pour les chevaux se classant 1^{er} ou 2^e des courses de Groupe I et 1^{er} dans les autres courses. Cette prime n'est versée que si le montant de l'allocation dépasse 4600€ et le total des primes distribuées pour un cheval ne peut dépasser 15 000€ dans une même année.

Les éleveurs de chevaux d'obstacles touchent quant à eux une prime de 15% de l'allocation revenant aux propriétaires. Le seuil minimum est aussi de 4600€, mais le plafond annuel par cheval s'élève en revanche à 46 000€ (Cf. tableau 1).

Prime éleveur à l'étranger	PLAT	OBSTACLE
Taux PE	10% allocation	15% allocation
Classement	<ul style="list-style-type: none"> • 1er • 1er ou 2e (Gr I) 	Tout classement engendrant une allocation
Allocation minimum pour générer versement d'une PE	4.600€	4.600€
Plafond / an/cheval	15.000€	46.000€

Tableau 1 : Conditions de versement des primes dans les courses courues à l'étranger

2- Niveau de distribution actuel des primes à l'éleveur versées pour les courses courues à l'étranger

L'enveloppe des primes consacrée aux courses à l'étranger est en constante diminution depuis 2009. Ceci est à corréliser avec des conditions d'éligibilité et de versement qui ont peu à peu été étriquées. Actuellement, les chevaux d'obstacle sont plus nombreux à générer des primes à l'étranger, ce qui est logique car les conditions de versement sont plus avantageuses (au niveau du classement à l'arrivée notamment). Ainsi, le montant cumulé des primes à l'éleveur est plus beaucoup plus conséquent en obstacle qu'en plat (Cf. figure 1).

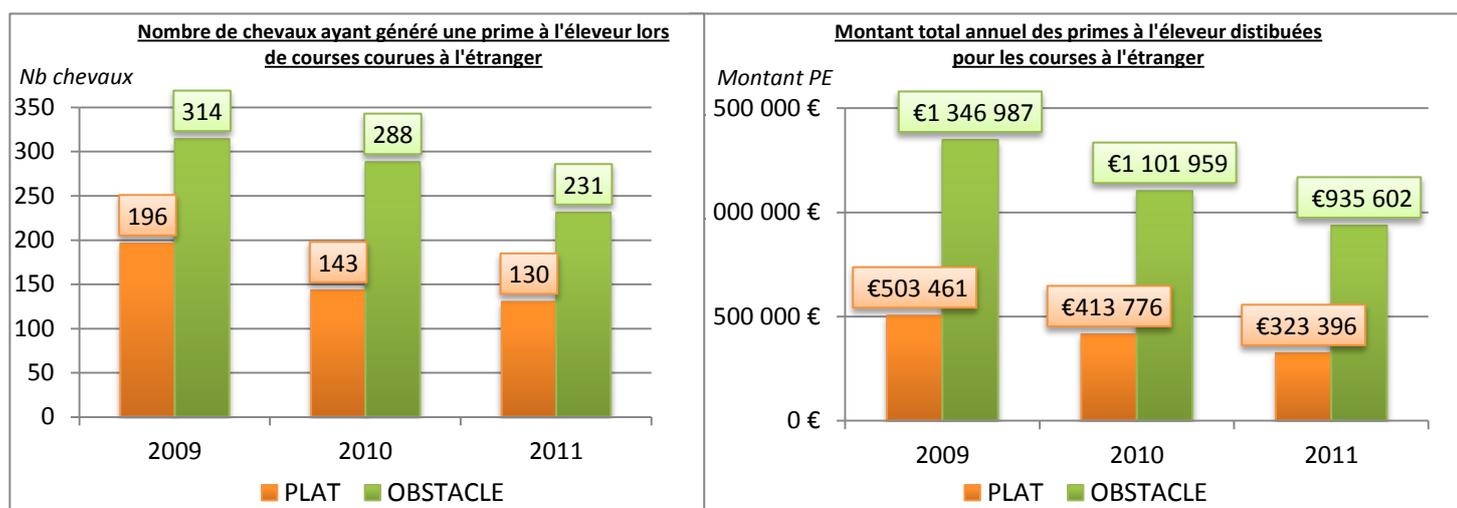


Figure 1: Niveau de distribution de la prime à l'éleveur dans les courses courues à l'étranger

3- Profil des chevaux générant les primes dans les courses à l'étranger

❖ PLAT

En 2009 et 2010, près de 40% des chevaux générant des primes à l'éleveur dans les courses à l'étranger sont des « non-conçus en France ». En 2011, les 1ers impacts de la condition nécessaire « conçus en France » se font ressentir et les « non conçus » ayant reçu une prime ne sont plus que 25%.

Dans cette discipline, de nombreux chevaux sont en fait entraînés en France et vont défier les étrangers sur leur sol. A l'instar des courses disputées sur le sol français, la réussite des « non-conçus » est supérieure. En 2010, plus d'1/3 des chevaux NEF ayant reçu une prime pour des courses courues à l'étranger ne sont pas « conçus » en France et ces derniers collectent la moitié du montant total des primes versées (Cf. figure 2). Le calcul de la prime à l'éleveur moyenne par cheval confirme cette tendance (Cf. figure 3).

Figure 2: Répartition des "nés et élevés en France » générant des primes à l'étranger en Plat

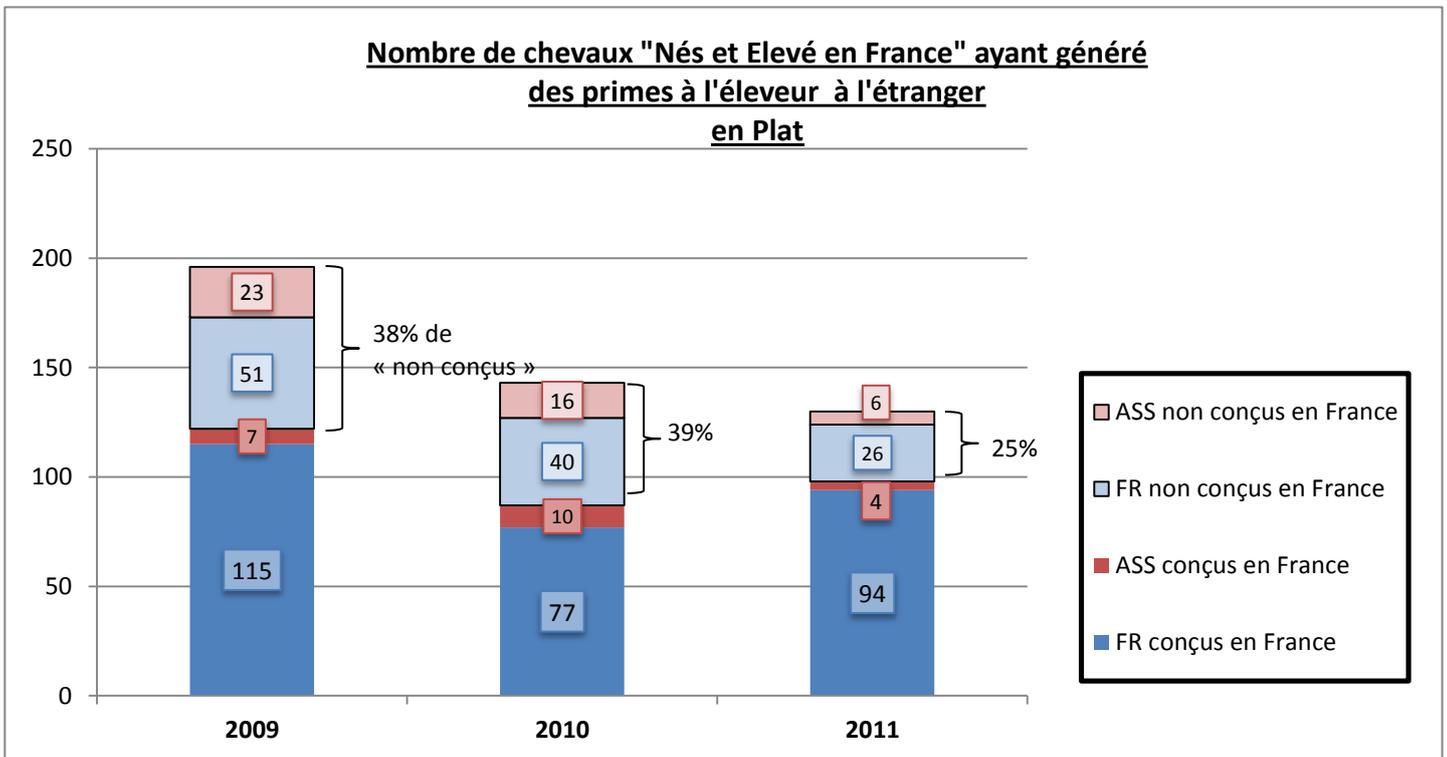
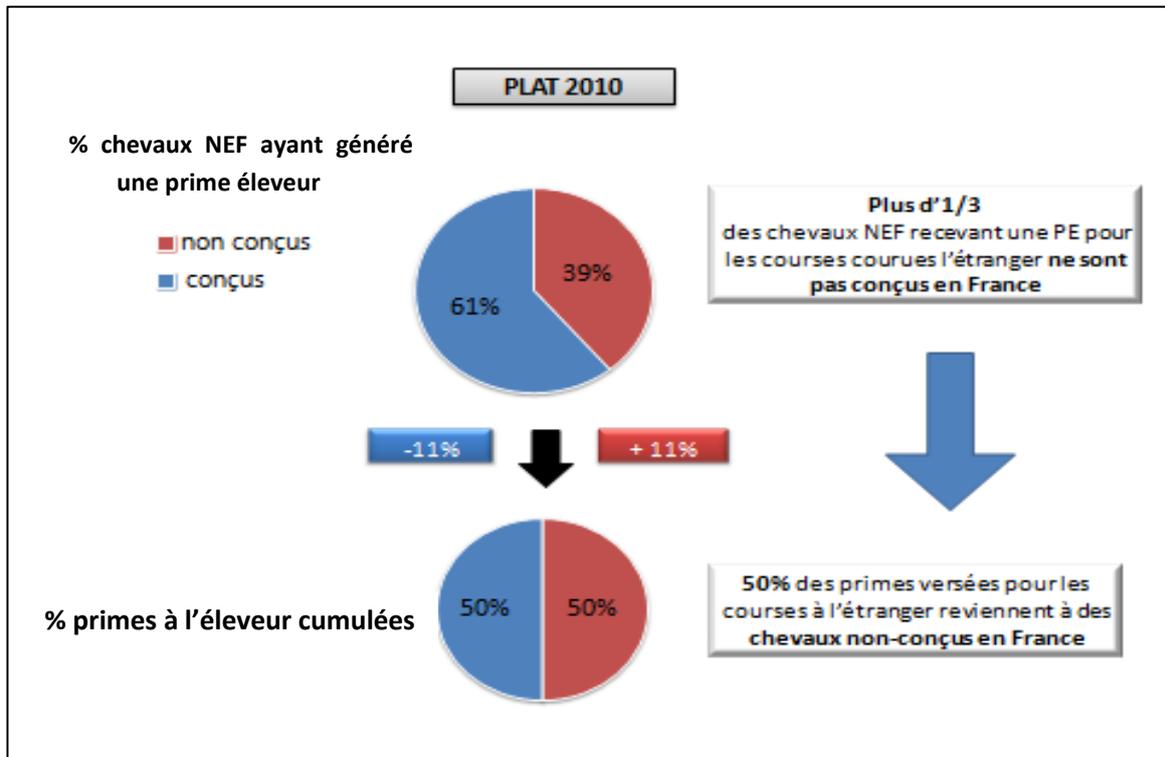
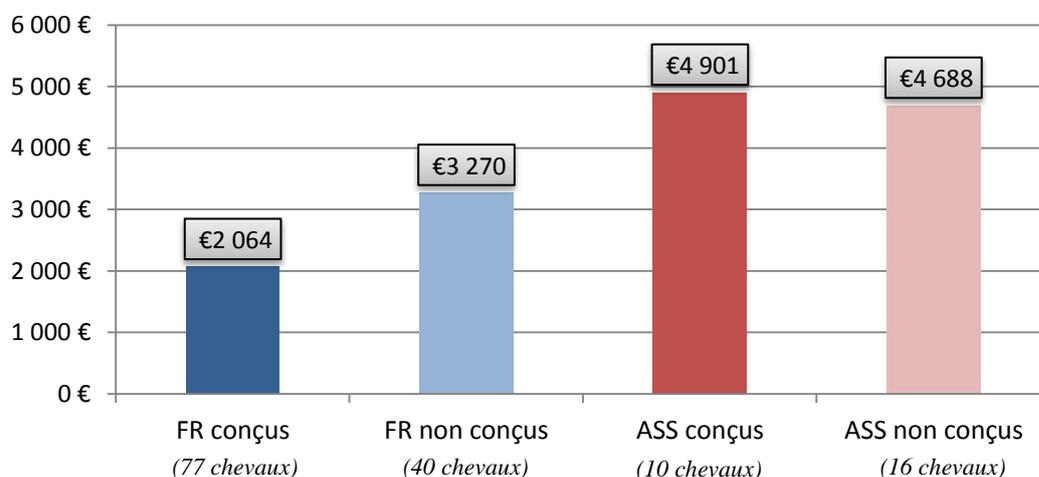


Figure 3: Primes à l'éleveur moyennes des différents NEF dans les courses plates à l'étranger



❖ OBSTACLE

Sans surprise, l'obstacle ne compte presque exclusivement que des chevaux « **FR conçus en France** ». Contrairement au plat, les « nés et élevés en France » qui courent en obstacle à l'étranger correspondent surtout à des chevaux exportés définitivement, avant ou pendant leur carrière de courses.

BILAN DES PRIMES DISTRIBUEES AUX ELEVEURS DE CHEVAUX « NES ET ELEVES EN FRANCE »
A L'OCCASION DES COURSES PLATES DISPUTEES A L'ETRANGER

PLAT	2009	2010	2011
Nb chevaux ayant reçu PE	196	143	130
PE cumulées	503 461 €	413 776 €	323 396 €
PE moyennes	2 569 €	2 893 €	2 569 €
PE médianes	1 100 €	1 205 €	937 €
Nb chevaux ayant atteint plafond (15.000€)	9	5	5

PE : prime à l'éleveur

PROFIL des chevaux	2009			2010			2011		
	Nb FR	PE cumulées	PE moyennes	Nb FR	PE cumulées	PE moyennes	Nb FR	PE cumulées	PE moyennes
Nés en France									
conçus en France	115	235 429 €	2 047 €	77	158 937 €	2 064 €	94	180 706 €	1 922 €
non conçus en France	51	142 900 €	2 802 €	40	130 806 €	3 270 €	26	103 997 €	4 000 €
total FR	116	378 329 €	2 280 €	117	289 743 €	2 476 €	120	284 703 €	2 373 €

Nés à l'étranger	Nb ASS			Nb ASS			Nb ASS		
	PE cumulées	PE moyennes	ASS	PE cumulées	PE moyennes	ASS	PE cumulées	PE moyennes	ASS
conçus en France	7	33 095 €	4 728 €	10	49 029 €	4 901 €	4	12 100 €	3 025 €
non conçus en France	23	92 037 €	4 002 €	16	75 004 €	4 688 €	6	26 593 €	4 432 €
total ASS	30	125 132 €	4 171 €	26	124 033 €	4 770 €	10	38 693 €	3 870 €

BILAN DES PRIMES DISTRIBUEES AUX ELEVEURS DE CHEVAUX « NES ET ELEVES EN FRANCE »
A L'OCCASION DES COURSES D'OBSTACLE DISPUTEES A L'ETRANGER

OBSTACLE	2009	2010	2011
Nb chevaux ayant reçu PE	314	288	231
PE cumulées	1 346 987 €	1 101 959 €	935 602 €
PE moyennes	4 290 €	3 826 €	4 030 €
PE médianes	1 648 €	1 935 €	1 922 €
Nb chevaux ayant atteint plafond (15.000€)	4	0	1

PROFIL des chevaux	2009			2010			2011		
	Nb	PE cumulées	PE moyennes	Nb	PE cumulées	PE moyennes	Nb	PE cumulées	PE moyennes
conçus en France	289	1 248 193 €	4 319 €	274	1 050 130 €	3 833 €	221	888 624 €	4 021 €
non conçus en France	25	98 794 €	3 952 €	14	51 829 €	3 702 €	10	46 978 €	4 698 €
total FR	314	1 346 987 €	4 290 €	288	1 101 959 €	3 826 €	231	935 602 €	4 030 €